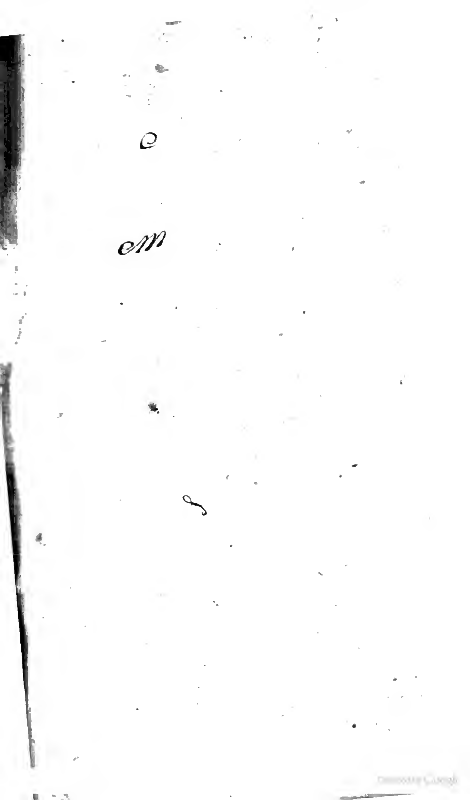


VOYAGE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DANS LA SUISSE

OCCIDENTALE.

TOME SECOND.



A NEUCHATEL,

De l'Imprimerie de la Société Typographique.

M. DCC. LXXXI.



VOYAGE
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
DANS LA SUISSE
OCCIDENTALE.

CHAPITRE PREMIER.

Environs de Geneve. Sa population. Ancienneté de cette ville. Son nom. Etymologie de celui des Allobroges. Remarques ſur le mur que Jules-Céſar éleva contre les Helvétiens. Autres remarques ſur les antiquités de Geneve. Temple d'Apollon à la place où eſt aujourd'hui l'égliſe cathédrale. Tombeau de Henri, duc de Rohan. Anecdotes ſur ſa perſonne & ſon fils Tancrede. Anecdotes ſur d'Aubigné, mort à Geneve.

LA ville de Geneve & ſes environs offrent aux yeux des voyageurs le ſpectale riant des beautés

de la nature, & celui de la prospérité fille de l'industrie. Cette république, dont le territoire n'a guere plus d'une lieue de diametre, vit dans l'abondance des choses nécessaires. Respectée de ses voisins, tranquille au-dehors, mais souvent agitée par les différends entre la magistrature & le peuple, elle ressemble aux abeilles occupées tour-à-tour à amasser & à s'entre-détruire. Son histoire a été écrite par Spon, écrivain savant, dont l'ouvrage rend compte des différentes époques de son gouvernement. Sa constitution politique qui forme un mêlange d'aristocratie & de démocratie, n'est pas aisée à connoître. Calvin, que Geneve regardoit comme un législateur, rassembla ses loix & en fit un code, dont le tems fit voir les abus. Après avoir essuyé différentes secousses, cette république s'est vue réduite à employer une médiation étrangere. La France, les cantons de Zurich & de Berne firent rédiger en 1738 le réglement qui devoit être la base de sa constitution politique ; mais les Genevois s'étant réservé le droit attaché à l'état d'un peuple libre, d'y faire des changemens, cet ouvrage différemment expliqué a donné lieu à de nouveaux débats qui ne sont pas encore terminés, malgré tout l'art des négociateurs. Une foule d'écrits, dont on inonde le public, ne fait qu'aug-

menter l'embarras des discussions, en exerçant l'esprit de ce peuple aussi inquiet que subtil, qui emploie les heures destinées au repos & aux délassemens, à argumenter sur les affaires d'état. Nous renvoyons ceux qui voudront s'instruire du gouvernement de Geneve aux auteurs qui en ont traité, & sur-tout à l'article de *Geneve* du Dictionnaire de la Suisse, qui en contient un tableau assez juste.

César est le plus ancien historien qui ait fait mention de Geneve. *Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus, Geneva.* Quelques savans lui ont donné le nom d'*Aurelia Allobrogum* & d'*Aureliana*, sans avoir d'autres garans qu'une tradition fort incertaine qui attribue à l'empereur Aurélien la gloire d'avoir restauré Geneve en lui donnant son nom.

Les Allobroges qui habitoient la Savoie, étoient d'origine Gauloise ; leur nom dérivé de la langue Bretonne, signifioit *étrangers basannés*, & leurs descendans semblent encore justifier la même épithete. Ces peuples plusieurs fois en guerre avec les Romains, & obligés de se soumettre après avoir été défaits, sauverent Rome de la conjuration de Catilina : Salluste & Plutarque nous ont transmis ces détails. Ils avoient envoyé des députés à Rome pour obtenir un adoucissement à

leur ſort. Opprimés par les gouverneurs Romains, accablés ſous le poids des impôts & des dettes, invités par les chefs de la conſpiration à ſe délivrer d'un joug peſant, ils préférerent de reſter fideles à la république, & trahirent ceux qui leur avoient propoſé d'entrer dans cette entrepriſe dangereuſe. Ce fut ſur leur territoire, le long de la rive droite du Rhône, que Céſar éleva ce mur ou retranchement qui empêcha les Helvétiens de pénétrer dans la Gaule.

Le nom d'*oppidum*, que Céſar donne à la ville de Geneve, fait préſumer qu'elle n'étoit pas conſidérable de ſon tems. Le voiſinage de Nyon ou *Colonia Equeſtris*, où l'on trouve un grand nombre de monumens des Romains, confirme cette idée, & fait préſumer que Geneve n'a été long-tems qu'un bourg. L'inſcription conſervée ſur la porte de l'hôtel-de-ville, dans laquelle ſe trouve le mot *vianis* qui paroît déſigner les habitans d'un bourg, vient encore à l'appui de mon ſentiment.

Geneve eſt rempli d'inſcriptions romaines, dont quelques-unes y ont été tranſportées de Nyon & de Verſoy; mais le tems en a détruit une partie. L'opinion qu'il y avoit autrefois un temple d'Apollon à la place où eſt aujourd'hui l'égliſe de ſaint Pierre, eſt fondée ſur une preuve aſſez

légere ; c'eſt une tête du ſoleil, placée dans un des murs du temple. Ni Spon, ni Patin qu'il cite, ne l'ont jugée de la bonne antiquité. Quelques inſcriptions anciennes, contenant des vœux à Apollon, ſervent uniquement à prouver le culte que des particuliers rendoient à ce dieu. Le temple de ſaint Pierre a été réparé il y a une vingtaine d'années. La façade décorée de quatre grandes colonnes d'ordre corinthien, a quelque rapport avec celle du Panthéon de Rome. Dans l'intérieur eſt le mauſolée du duc Henri de Rohan, l'un des grands hommes du ſiecle paſſé. Il avoit quitté Geneve au commencement de l'année 1638, pour joindre l'armée du duc de Saxe-Weimar. Ayant reçu une bleſſure au combat de Rhinfeld, il ſe fit tranſporter à Zurich & de là à Königsfeld, où il mourut le 13 avril. Son corps fut porté à Geneve, où ſa veuve Marguerite de Béthune, fille du grand Sully, lui fit élever le monument qu'on y voit encore, & dans lequel fut enſuite dépoſé le corps de ſon fils Tancrede, dont la naiſſance & l'exiſtence rendues problématiques, fixerent long-tems la curioſité de toute l'Europe. Les détails ſuivans ſur cet homme célebre ne pourront qu'intéreſſer le lecteur.

Henri duc de Rohan, après avoir long-tems ſoutenu le parti des proteſtans, dont il fut un

des chefs, traita enfin avec la cour de France; qui lui fit reftituer fes biens, à condition qu'il fortiroit du royaume & demeureroit à Venife, jufqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller. Il s'y rendit fur la fin de l'année 1629, & y trouva Marguerite de Béthune fon époufe, qui étoit arrivée avant lui. Ils vécurent enfemble dans la plus parfaite intelligence, couchant dans la même chambre, & fouvent dans le même lit.

Le zele infatigable du duc pour les intérêts de la religion proteftante, ne demeura pas oifif pendant ce féjour. Se trouvant à portée d'avoir des correfpondances à Conftantinople, il fut bientôt en relation avec le patriarche Cyrille Lafcaris, qui avoit envoyé un député aux églifes d'Angleterre, de Hollande & de Suiffe, pour tenter leur réunion avec l'églife grecque. Il avoit donné en même tems une confeffion de foi affez femblable à celle de Geneve.

Ce patriarche propofa au duc de Rohan d'acheter du grand-feigneur le royaume de Chypre pour la fomme de 200,000 écus, à la charge de payer à la Porte un tribut annuel de 20,000 écus. Ce marché, par lequel l'isle de Chypre auroit rapporté davantage qu'auparavant, fut propofé au fultan qui l'accepta. Une acquifition de cette importance, qui devoit fouftraire pour tou-

jours le duc de Rohan à la domination de la France & le mettre en état d'offrir un asyle assuré aux protestans qui voudroient s'y établir, ne pouvoit se faire sans vendre une partie des biens qu'il avoit dans le royaume. Son épouse lui parut la seule personne capable d'exécuter cette importante commission. Il résolut de l'envoyer à Paris, quoiqu'elle fût grosse & qu'il eût tout à craindre du cardinal de Richelieu qui, si elle lui donnoit un fils, ne manqueroit pas de le lui enlever pour ôter un soutien aux protestans. Il convint avec la duchesse qu'elle arriveroit & accoucheroit à Paris le plus secrétement possible, qu'elle remettroit son enfant en main sûre & ne se montreroit en public que lorsqu'elle seroit rétablie. Ce plan s'exécuta heureusement; la duchesse vint à Paris avec la princesse Marguerite sa fille unique, & une seule femme de chambre: elle donna le jour à un fils le 18 décembre 1630, & le secret fut si bien gardé, que ni le cardinal, ni le public, n'en eurent aucune connoissance.

Le duc de Rohan ayant obtenu par ses services auprès des Suisses la permission de reparoître à la cour, vint à Paris en 1634, & vit plusieurs fois son fils; mais continuant à se défier du cardinal, il persista à garder le secret sur sa naissance. La mort du patriarche Cyrille ayant fait manquer

l'achat de l'isle de Chypre, le duc prit le commandement des troupes Françoises en Lorraine, & le quitta bientôt après pour se retirer à Geneve. Pendant ce tems, Marguerite de Rohan sa fille, regardée comme la plus riche héritiere de France, ayant fait confidence à quelques amis de la naissance de Tancrede, écouta les conseils qu'ils lui donnerent de faire enlever secrétement ce frere inconnu, & de faire croire à ses parens qu'il étoit mort. Ce complot fut exécuté; & le jeune Tancrede, que sa mere avoit envoyé au château du Breuil en Normandie sous la garde du sieur de Préfontaine son maître-d'hôtel, fut livré à ses ennemis. Deux exprès vinrent à Paris annoncer sa maladie & ensuite sa mort à la duchesse qui, n'ayant aucun soupçon des intrigues de sa fille, & comptant sur la fidélité de son maître-d'hôtel, ne douta point de la vérité de ce rapport. Elle en informa le duc de Rohan, qui étoit alors au camp devant Rhinfeld, servant comme volontaire sous les ordres du duc de Weymar. Cette fâcheuse nouvelle, & les blessures qu'il reçut en cette occasion, le conduisirent au tombeau. Priolo son secretaire, qui s'étoit retiré à Geneve, plus dévoué à mademoiselle de Rohan qu'à la duchesse, supposa avoir reçu un ordre de celle-ci de brûler tous les papiers qui

concernoient la naiſſance de ſon fils. Cependant le jeune Tancrede avoit été remis à un domeſtique affidé du ſieur de Ruvigny, l'une des créatures de mademoiſelle de Rohan. Ruvigny le fit conduire à Calais, d'où il fut tranſporté en Hollande, & mis en penſion à Leyde ſous le nom de M. Charles, chez un marchand nommé *Potenig.* Là, ce rejeton d'une famille illuſtre, s'ignorant lui-même, alloit au college & continuoit tranquillement ſes études à l'univerſité, lorſqu'un événement imprévu donna lieu à des découvertes qui mirent la ducheſſe de Rohan en état de le tirer de l'obſcurité, & de le reconnoître pour ſon fils. Elle avoit eu déjà quelques avis qu'il vivoit encore; mais ces avis n'étoient pas munis de preuves ſuffiſantes. Dans ces entrefaites, le mariage de ſa fille ſe conclut avec le comte de Chabot, qui obtint par le crédit de Gaſton d'Orléans & du prince de Condé, avec la main de l'héritiere de Rohan, des lettres patentes de duché-pairie. La reine régente voulut qu'on ſtipulât dans le contrat de mariage, que les enfans qui en naîtroient, ſeroient élevés dans la religion catholique. Cette clauſe déplut extrêmement aux réformés, & les diſpoſa en faveur de Tancrede qui étoit élevé dans la religion proteſtante, & dont l'exiſtence commençoit à n'être plus un ſecret.

Dans le tems que ce mariage faiſoit le plus de bruit, la ducheſſe eut des avis certains que ſon fils vivoit & demeuroit actuellement à Leyde. Elle y envoya Rondeau, ſeigneur de Moteville, ſon ſecretaire, pour réclamer la perſonne de Tancrede; elle lui donna même pour cet effet une procuration, à l'aide de laquelle, après bien des difficultés ſuſcitées par un agent de la jeune ducheſſe, qui étoit allé à Leyde pour enlever ce jeune homme, il l'obtint du magiſtrat & le ramena à Paris en 1645. La ducheſſe douairiere n'héſita pas à le reconnoître pour ſon fils; il avoit, dit-on, quelques traits de reſſemblance avec le feu duc de Rohan. La jeune ducheſſe ſoutint que ce Tancrede étoit un enfant ſuppoſé, que ſa mere faiſoit paroître pour ſe venger de ce qu'elle avoit épouſé contre ſon conſentement le comte de Chabot. Cette conteſtation, dont on peut voir les détails dans le recueil des cauſes célebres, fut portée devant les tribunaux; & malgré l'appui que la ducheſſe douairiere avoit trouvé dans pluſieurs de ſes parens, malgré les preuves qu'elle avoit raſſemblées, & qui portoient la légitimité de Tancrede juſqu'à l'évidence, le parti de ſa fille l'auroit emporté, lorſque le duc d'Orléans & le prince de Condé, qui en étoient les ſoutiens, ſe brouillerent avec le parlement. On ſait l'hiſtoire



de la guerre civile, où tout le royaume fut partagé entre la cour & le parlement de Paris. La ducheſſe douairiere jugea que Tancrede ne pouvoit trouver une occaſion plus favorable pour s'attirer la bienveillance de cette compagnie. Il fut reçu comme volontaire dans ſes troupes; mais s'étant abandonné au feu de la premiere jeuneſſe, il fut tué dans une embuſcade, d'un coup de piſtolet, le 21 février 1647. Sa mort mit fin à l'un des plus célebres procès qu'on eût vus de long-tems, & auquel les plus grands ſeigneurs du royaume avoient pris part. La mere affligée demanda le corps de ſon fils, qu'elle fit dépoſer au temple de Charenton. Elle obtint enſuite, après bien des difficultés, du magiſtrat de Geneve la permiſſion de le faire inhumer dans le tombeau de ſon pere, avec une épitaphe énergique & touchante, qui peignoit ſa ſituation. Mais la haine de la jeune ducheſſe de Rohan contre ſon frere infortuné le pourſuivit juſques dans le ſein de la terre. Dès que ſa mere fut morte, elle s'intrigua ſi bien que le roi écrivit aux chefs de la république pour les prier d'effacer cette épitaphe, puiſque Tancrede n'étoit point le fils du feu duc de Rohan.

Un homme qui n'eſt pas moins célebre, a ſon monument dans le même temple. C'eſt Théodore Agrippa d'Aubigné, guerrier, ſavant

théologien, un de ces hommes, en un mot, qui ont diſtingué ce ſiecle de troubles religieux & civils, dont la France fut agitée; & qui a produit de grands crimes & de grandes vertus.

D'Aubigné s'étoit retiré à Geneve en 1629, immédiatement après la publication de ſon hiſtoire du tems, ou hiſtoire univerſelle, qui lui attira la diſgrace de la cour. On trouve dans les mémoires de ſa vie, écrits par lui-même, le détail de ce qui lui arriva à Geneve, où il fut chargé de diriger les travaux des fortifications. On lui communiqua les ſecrets de l'état: il fut nommé préſident d'un conſeil de guerre compoſé de ſept perſonnes; mais comme on exigeoit qu'il prêtât un ſerment de fidélité ſous l'engagement d'un ſecret inviolable, il ſe démit de ſa préſidence, ne voulant point, dit-il dans ſes mémoires, perdre ſa liberté. Il avoit publié une premiere édition de ſon *Hiſtoire univerſelle* à Maillé en 1616, 1618 & 1620. La ſeconde parut à Geneve en 1626 ſous le nom d'*Amſterdam*. D'Aubigné eſſuya de vives perſécutions de la part de Miron, alors réſident de France en Suiſſe, qui chercha à le faire chaſſer de Geneve, ſous prétexte de quelques mauvais propos qu'on l'accuſoit d'avoir tenus ſur le roi. Les magiſtrats de Geneve répondirent à l'ambaſſadeur avec reſpect, mais avec



fermeté, qu'après des enquêtes rigoureuſes, on avoit reconnu que l'imputation n'étoit pas fondée. Il avoit d'autres ennemis à Geneve : le procureur-général, fils d'un ſyndic des plus accrédités, qu'on avoit obligé de céder quelques terreins pour ſervir aux fortifications, chercha à inquiéter d'Aubigné, à qui il attribuoit ce déſagrément. Sa famille inſinua aux magiſtrats que la nouvelle impreſſion de ſon *Hiſtoire univerſelle* feroit rejaillir le mécontentement du roi ſur la république. Mais l'eſtime qu'on avoit pour lui le fit triompher de tous les efforts de ſes adverſaires. D'Aubigné raconte que le duc d'Epernon, ſon grand ennemi, avoit gagné dix ſcélérats pour l'aſſaſſiner, & qu'il fit avorter tous ſes complots en ſe tenant ſur ſes gardes, & ne ſortant que bien accompagné pendant deux ans que ces gens rodoient aux environs de Geneve. D'Aubigné avoit la tête chaude & l'imagination vive : on eſt tenté de croire qu'il ſe livroit trop aiſément à des ſoupçons auſſi atroces ; mais les horreurs dont il avoit été témoin pendant le cours des guerres civiles, & la mort funeſte de deux rois juſtifient ſa défiance. Il ſe remaria à Geneve avec une veuve nommée *Rénée Burlamaqui*, & fit à l'occaſion de ſon mariage ce quatrain ſi connu :

Quand d'Aubigné ſe vit un corps ſans tête,
Il maria ſon tronc pâle & hideux,
Ne doutant pas qu'une femme bien faite
Auroit aſſez de tête pour tous deux.

L'épitaphe qu'il compoſa lui - même pour ſon tombeau, eſt une eſpece de teſtament & de leçon à ſes enfans, dont le ſtyle eſt peu digne d'un homme de lettres.

D'Aubigné avoit l'eſprit naturellement porté à la ſatyre. On connoît ſon roman des aventures du baron de Fœneſte, où il a voulu tourner en ridicule le duc d'Epernon ; c'étoit le tems des grands hommes & des bons mots. Quelques perſonnes lui attribuent la confeſſion de Sancy, ſatyre célebre ſur les affaires du tems. Il étoit porté au merveilleux : ſon hiſtoire du jeune muet qui prédiſoit l'avenir & devinoit les choſes les plus cachées, le prouve aſſez. A l'âge de ſix ans, il eut une viſion, dont il parle dans ſes mémoires. Il mourut à Geneve en 1630, âgé de quatre-vingts ans. On doit rendre juſtice au courage des Genevois qui oſerent donner un aſyle & leur confiance à un homme proſcrit par un grand roi. Ils n'eurent pas toujours la même fermeté dans des occaſions ſemblables. Quelques-uns des juges de Charles premier, roi d'Angle-

terre, s'étant retirés à Geneve, madame Henriette d'Orléans, qui poursuivoit les ennemis de son pere, fit tant par son crédit à la cour de France, que le magistrat de Geneve leur fit dire de chercher un asyle ailleurs. Il en sera parlé à l'article de Vevay.



CHAPITRE II.

L'église cathédrale. Musique des pseaumes. Anecdotes à ce sujet. Librairie. Horlogerie. Etat des sciences. Anecdotes sur Voltaire.

GENEVE est regardée depuis long-tems comme le boulevard de la Suisse, & sur-tout du canton de Berne, qui en échange a contribué au maintien de sa liberté. La France, long-tems ennemie des ducs de Savoie, a secondé les efforts & les mesures qui, après un siecle de dangers, de guerres & de négociations, ont rendu Geneve entiérement indépendante. Il est difficile de bien connoître la nature des droits que la maison de Savoie d'un côté, & les évêques de l'autre, exercerent en différens tems sur cette ville. On a vu dans le cours de cet ouvrage quels étoient dans d'autres états de la Suisse ces mêlanges bizarres de liberté & de dépendance. C'est dans l'obscurité du moyen âge, dans la foiblesse des empereurs d'Allemagne, dans les troubles & dans les schismes du gouvernement féodal, qu'il faut chercher à débrouiller ce chaos. Geneve a été long-tems ville impériale. Les aigles qu'on voit dans ses armoiries & dans ses monnoies, & celles qu'on

qu'on nourrit dans un quartier de la ville pour l'amuſement du peuple, ſont autant de monumens de ſon ancien état. Les droits qu'exercerent les évêques & les ducs de Savoie, & qui n'ont été entiérement éteints qu'après des guerres ſanglantes, ne doivent pas être confondus avec ceux de la ſouveraineté abſolue.

On lit dans la Vie de Charlemagne par Eginard, & dans les Annales du moine Reginon, que ce prince paſſa dans cette ville en allant en Italie l'année 773. Spon dit que ce prince fit mettre l'aigle à deux têtes ſur le portail de S. Pierre; mais il ajoute, quelques lignes plus bas, qu'il eſt plus vraiſemblable d'en attribuer l'origine à Conrad le Salique, qui ſe fit couronner roi de Bourgogne à Geneve en 1034.

L'égliſe cathédrale n'eſt pas ſeulement deſtinée au culte public; c'eſt là que s'aſſemble le conſeil général de la bourgeoiſie, lorſqu'il élit les ſyndics, ou quand il s'agit de faire des loix, ou de prendre des réſolutions importantes qui dépendent du peuple aſſemblé, dont les droits ſont ceux du peuple Romain: *Leges ſancire, magiſtratus creare, de bello & pace decernere.*

La liturgie des égliſes de Geneve eſt à peu près la même que celle des égliſes réformées de Suiſſe.

On y prie publiquement après le sermon pour les rois de France, d'Angleterre & de Sardaigne, pour les Provinces-Unies, & pour tout le Corps Helvétique. Le chant des pseaumes y fut introduit avec la nouvelle doctrine.

Clément Marot, après avoir traduit en vers trente pseaumes qu'il dédia au roi François premier, & avoir reçu de l'empereur Charles-Quint, qui étoit alors en France, un présent de deux cents pistoles pour un exemplaire qu'il lui en offrit, se retira à Geneve en 1543, pour se soustraire aux persécutions qui commençoient à s'élever contre les réformés. Il traduisit la même année vingt autres pseaumes, qui furent imprimés à Geneve avec les trente premiers. Cette édition ne se trouve plus. Ces cantiques sacrés, proscrits dans la suite par l'église romaine, furent d'abord approuvés à la cour de France. (*) L'autorité de Vatable, célebre professeur en hébreu, qui avoit dirigé Marot, n'empêcha pas la faculté de théologie de Paris de faire des remontrances & des plaintes au roi sur cet ouvrage.

« Les pseaumes, selon un auteur de ce tems, » ne furent pas d'abord mis en musique, comme

(*) Voy. Bayle, *Dictionnaire*, article GOUDIMEL.

» on les voit aujourd'hui pour être chantés au » prêche ; mais chacun leur donnoit tel air que bon » lui sembloit, & ordinairement des vaudevilles. » Chacun des princes & courtisans en prit un pour » soi. Le roi Henri II aimoit & prit pour le sien le » pseaume, *Ainsi qu'on oyt le cerf braire*, lequel » il chantoit à la chasse. Madame de Valentinois, » qu'il aimoit, prit pour elle, *Du fond de ma pen-* » *sée*, qu'elle chantoit en volte. La reine avoit » choisi, *Ne veuille pas, ô sire*, avec un air sur » le chant des bouffons.

» Théodore de Beze, retiré à Geneve après Ma- » rot, acheva la traduction des pseaumes en vers. » Calvin eut soin de les mettre entre les mains » des plus excellens musiciens qui fussent lors » en la chrétieneté, entr'autres de *Goudimel*, & » d'un autre nommé *Bourgeois*, pour les coucher » en musique. Dix mille exemplaires furent faits » dès-lors de ces pseaumes mis en musique, & » envoyés par-tout. Au commencement chacun » les portoit, les chantoit comme chansons spiri- » tuelles, même les catholiques, ne pensant pas » faire mal. »

Les pseaumes de Marot & de Beze furent imprimés à Lyon en 1561, avec privilege du roi Charles IX. La musique de Goudimel & de Bourgeois étoit à quatre, cinq & six parties,

& fut imprimée à Lyon avec les pseaumes.

Nous ajouterons une anecdote sur l'ancienne musique de ces tems, citée par Bayle, d'après un commentateur François de la vie d'Apollonius de Tyane. « J'ai quelquefois ouï dire au sieur » Claudin le jeune, qui a, sans faire tort à aucun, » devancé de bien loin tous les musiciens des » siecles précédens, qu'il fut chanté un air qu'il » avoit composé avec les parties, aux magnifi- » cences qui furent faites aux nopces du feu duc » de Joyeuse, (en 1581) lequel comme on » l'essayoit en un concert qui se tenoit particu- » liérement, fit mettre la main aux armes à un » gentilhomme qui étoit là présent, & qu'il com- » mença à jurer tout haut qu'il luy étoit im- » possible de s'empêcher de s'en aller battre con- » tre quelqu'un, & que lors on commença à » chanter un autre air d'un mode sous-phry- » gien, qui le rendit tranquille comme aupara- » vant. Ce qui m'a été confirmé encore depuis » par quelques-uns qui y assisterent, tant la mo- » dulation & mouvement & la conduite de la » voix conjointes ensemble ont de force & de » puissance sur les esprits. Pour clorre ceste lon- » gue annotation, si on veut voir une excellente » pratique de ces douze modes, qu'il chante ou » oye chanter le *dodeca-corde* du sieur Claudin le

» jeune, dont j'ai parlé ci-dessus, & je m'assure
» qu'il y trouvera toutes ces figures & variations
» maniées avec tant d'art, tant d'harmonie &
» tant de savoir, qu'il confessera qu'on ne peut
» rien adjouter à ce chef-d'œuvre, &c. &c. »

Bayle n'a cité tout ce passage que pour prouver par une date historique, que ce Claudin le jeune, ce grand musicien, dont il est fait mention ici, n'est pas le même que Claude Goudimel, auteur de la musique des pseaumes, & massacré à Lyon en 1572 parce qu'il étoit de la religion réformée; de sorte que Varillas a eu tort de les prendre pour une même personne. Nous trouvons dans l'anecdote citée quelque chose de plus intéressant, c'est l'état de la musique de ce tems-là, & les effets qu'elle étoit capable de produire. Il faudroit, pour en juger, voir quelques-uns de ces airs dont parle l'auteur de l'anecdote. Goudimel avoit mis les pseaumes en musique en forme de motets à quatre, cinq, six, & huit parties, selon le témoignage du martyrologe des protestans. Les compositeurs de ces tems connoissoient sans doute l'harmonie.

Peut-être verroit-on encore des effets de la musique tels que celui de la lyre de Timothée sur Alexandre, & celui de la musique de Claudin le jeune, si l'éducation moderne qui, à force de

partager l'attention fur une multitude d'objets, émouffe la fenfibilité, ne diminuait ces grandes impreffions de la mufique fur les ames. On fe pique plutôt aujourd'hui de juger finement, que de fentir avec force. Ce que nous lifons de la mufique & du théatre des anciens Grecs, furpaffe tout ce qu'on voit de nos jours, & prouve moins leur fupériorité fur les modernes, que la différence de la fenfibilité des organes d'un peuple à l'autre.

La mufique des pfeaumes, établie aujourd'hui dans les temples des réformés, ne fait rien éprouver de femblable. Peut-être qu'en abandonnant le chant à une portion de l'affemblée qui en auroit fait une véritable étude, le refte de l'auditoire feroit plus pénétré des fentimens de piété que ces cantiques doivent infpirer. Pourquoi exiger que tout le monde chante, lorfqu'il n'y a qu'une petite partie du genre humain douée de cette flexibilité & de cette jufteffe de la voix, fans laquelle le chant dégénere en fons défagréables?

Geneve eut des imprimeurs dès l'an 1478, & la librairie y eft aujourd'hui très-floriffante. MM. de Tournes, fameux libraires, originaires de Lyon, y font établis depuis deux fiecles. On peut citer comme un exemple des révolutions

dans le monde moral, & des bizarreries de l'esprit humain, que les libraires de cette ville, autrefois le siege des études théologiques, qui lui firent donner le nom de Rome protestante, si renommée par l'autorité de ses théologiens, s'enrichissent depuis plus de vingt années en imprimant les écrits des deux plus dangereux adversaires de l'orthodoxie, Voltaire & Rousseau. L'auteur de l'*Histoire philosophique des établissemens Européens dans les Indes* va publier à Geneve une édition plus complete de cet ouvrage aussi hardi qu'instructif. Si Calvin pouvoit revenir au milieu de la ville où il foudroya l'hérésie, ne diroit-il pas, en voyant ces presses?

Tanta ne vos generis tenuit fiducia vestra?
Quos ego....

L'horlogerie, autrefois l'une des branches les plus considérables de l'industrie des Genevois, a souffert par la concurrence de leurs voisins, qui a fait baisser de moitié le prix de cette marchandise. La joaillerie est une autre branche importante du commerce de Geneve. Cette ville est, comme Notre-Dame-de-Lorette, remplie de richesses & miraculeusement préservée. Mais la vraie source de l'opulence de ses citoyens consiste aujourd'hui dans les maisons de commerce qu'ils ont

établies en France, en Hollande, en Angleterre & en Allemagne. Les Genevois ont fait depuis trente ans des affaires immenſes dans les fonds publics & ſur-tout dans ceux de France. On peut leur appliquer ce que Voltaire, qui s'entendoit fort bien en ſpéculations, diſoit autrefois. Etant revenu d'Angleterre en France en 1728, il mit ſon argent à une loterie établie par M. des Forts, contrôleur général des finances. On recevoit des rentes ſur l'hôtel-de-ville pour billets, & l'on payoit les lots en argent comptant; de ſorte qu'une ſociété qui auroit pris tous ces billets, auroit gagné un million. Il s'aſſocia avec une compagnie nombreuſe. Il fut heureux & écrivit à un de ſes aſſociés: « Pour faire ſa fortune dans ce pays-ci, il n'y » a qu'à lire les arrêts du conſeil. Il eſt rare » qu'en fait de finances le miniſtre ne ſoit forcé » à faire des arrangemens dont les particuliers » profitent. » La même choſe eſt arrivée ſouvent depuis ce tems-là. On compte aujourd'hui, en 1780, que les Genevois jouiſſent de dix millions de rente dans les ſeuls fonds de France. Ce ſont les Genevois qui ont imaginé de répartir des rentes viageres conſidérables ſur trente jeunes filles bien portantes, de maniere que trente mille livres de rentes conſtituées ſur ce nombre ne décroiſſent qu'à meſure que l'une ou l'autre vient

à mourir. L'assemblage de ces rentes forme un fonds en tontine pour les actionnaires qui veulent s'y intéresser.

Il y a quelques années qu'un François, nommé Tingri, éleve de Rouelle, a établi dans Geneve un laboratoire de chymie, où il donne des leçons sur les différens objets de la chymie appliqués aux arts. Ses cours sont distribués de maniere que les différentes classes de ses auditeurs en profitent à leur tour. Par exemple, ceux qui travaillent dans les métaux précieux, tels que les orfevres, fréquentent la partie de ses leçons qui traite de l'art des essais. La société nouvellement fondée pour l'encouragemeut des arts s'est proposé le même objet. C'est à cette societé qui, à l'exemple de celles des autres pays, propose des questions & des prix, qu'on doit une piece très-intéressante de M. Tingri sur la construction d'une cheminée propre à rafraîchir l'air des atteliers où l'on travaille les métaux avec l'intermede du mercure. L'électricité a depuis long-tems été l'objet des recherches des savans de cette ville. Il y a plus de vingt-cinq ans que M. Jalabert fit part au public de ses expériences. Aujourd'hui M. de Saussure, M. Sénebier & plusieurs autres physiciens s'en occupent. Les conducteurs dont on a garni les magasins à poudre & plusieurs

hôtels conſidérables, ſont autant de monumens des progrès de la phyſique & des victoires de la philoſophie ſur les préjugés. Les conducteurs électriques ont eu le même ſort que l'inoculation : on s'eſt élevé contre cette découverte ; la vérité ne s'établit pas ſans contradiction ; le public ignorant, qui compoſe toujours le très-grand nombre, croit voir une révolte contre les loix de la nature dans les expériences qui tendent à détourner ſon cours. C'étoit Prométhée enlevant le feu du ciel.

Cœlum ipſum petimus ſtultitiâ, neque
Per noſtrum patimur ſcelus
Iracunda Jovem ponere fulmina.
HORAT.

On diroit que le poëte Romain prophétiſoit ce que les ignorans & le peuple diront un jour des expériences des phyſiciens modernes & de l'invention des conducteurs électriques.

Geneve a eu ſucceſſivement un grand nombre d'hommes célebres dans les mathématiques & la phyſique. On y voit aujourd'hui un obſervatoire établi par des particuliers aſſiſtés du gouvernement. La géographie gagnera quelque choſe par les travaux des aſtronomes de Geneve. Ils ont fixé avec préciſion la vraie ſituation de cette

ville, en déterminant sa latitude à 46 degrés 12 minutes, & sa longitude à 23 degrés 46 minutes.

La carte du territoire & des environs de Geneve, publiée en 1776 par M. Mallet, est très-bien gravée, & supérieure à ce qu'on a vu jusqu'à présent sur la Suisse. Mais on attend quelque chose de plus exact encore du travail de MM. Pictet & Mallet, astronomes, qui sont occupés à mesurer tout le lac de Geneve & ses environs. Ce sera le commencement d'une bonne carte de la Suisse. Nos lecteurs s'attendent sans doute que nous leur parlerons de deux hommes extraordinaires, qui honorent également leur patrie. L'un est M. Charles Bonnet, célebre par ses profondes recherches sur la physique & la métaphysique, qui dans ses écrits semble avoir pénétré les secrets les plus intimes de la nature, & qu'on pourroit appeller l'anatomiste de l'ame. Une fortune plus qu'aisée, avantage qui se rencontre si rarement avec l'amour de la philosophie, a mis M. Bonnet dans le cas de se livrer aux sciences avec désintéressement. Non content d'éclairer le monde par ses écrits, il a formé des disciples qui marchent sur ses traces. Ceux qui ont eu occasion de le voir & de l'entendre, lui rendent ce témoignage, qu'il parle des sciences

avec le même ordre & la même clarté qui regnent dans les livres. On ajoute que, semblable à ces peintres qui, après s'être remplis de leur sujet, achevent un tableau sans être obligés d'y rien retoucher, M. Bonnet, après avoir médité quelques heures, met ses pensées au net sans rien changer à ce qu'il a une fois couché sur le papier. Il joint à des connoissances supérieures les vertus sociales & l'affabilité. Le célebre professeur de Saussure est son éleve & son neveu. La nature a réuni chez lui une santé robuste avec la physionomie la plus heureuse, & une tête organisée pour les sciences. Les dons de la fortune, joints à tous ces avantages, ne suffiroient pas pour lui mériter une place parmi les hommes rares, s'il n'y joignoit en même tems un zele inépuisable pour les études. Depuis vingt ans il consacre une grande partie de son tems à suivre la nature, à braver les rochers, les glaces & les lieux les plus dangereux, où elle semble avoir voulu cacher ses secrets. La Suisse est un des pays les plus propres à ses recherches. Ceux qui du fond de leur cabinet prétendent connoître la structure de la terre, ne nous donneront jamais que des romans philosophiques. M. de Saussure a parcouru les Alpes à diverses reprises, & vient de publier le premier volume de son grand ou-

vrage. Nous osons le dire, & il en conviendra lui-même, qu'on ne sauroit assez voir & même revoir ce qu'on a quelquefois observé trop rapidement.

Parmi ce grand nombre de sites charmans qui environnent la ville de Geneve, un côteau dont les pieds sont baignés par le confluent du Rhône & de l'Arve, dont les maisons s'appellent Saint-Jean, est devenu célebre par le séjour que Voltaire y fit dans une maison à laquelle il a donné le nom de *Délices*. Elle a été chantée par son maître dans le poëme qui commence par ce vers :

O maison d'Aristippe, ô jardins d'Épicure !

& devint le rendez-vous de tous ceux à qui la naissance ou les talens sembloient donner le droit d'y être accueillis. On pouvoit dire de Voltaire comme de Scaliger, qu'il étoit le plus riche de tous les savans & le plus savant de tous les riches; ce qui sera encore plus vrai en substituant l'épithete de poëte à celle de savant. Voltaire parut n'avoir commencé qu'alors à jouir des biens de la fortune. Long-tems prodigue d'esprit & très-économe d'argent, il affecta dès-lors le ton de l'opulence & de l'hospitalité. Sa table étoit servie comme celle d'un fermier-général, & bientôt sa maison fut ouverte à tout le monde.

Voltaire ne disoit pas comme Horace :

Odi profanum vulgus & arceo.

La mémoire de l'homme le plus célebre de son siecle, & à quelques égards le plus détesté, de qui l'on a dit autant de mal que de bien, & qui partage encore aujourd'hui les jugemens de l'Europe, nous rappelle une foule de choses qui n'appartiennent pas à cet ouvrage. Quelques détails sur son séjour dans un pays qu'il a rendu célebre, nous semblent cependant mériter une place ici. Voltaire vivoit à Colmar, ayant pour toute société son secretaire & son médecin, & cherchant à oublier sa disgrace de Berlin, quand Cramer, libraire de Geneve, homme d'esprit, & qui sembloit fait pour être l'imprimeur & l'ami de l'auteur le plus célebre du siecle, vint l'y chercher. Il proposa à Voltaire d'imprimer toutes ses œuvres, & l'engagea à s'établir près de Geneve. La bonne mine & les manieres de Cramer le frapperent si fort, qu'il lui dit avec son enjouement accoutumé, quoi, vous êtes libraire ? Je vous avois pris pour un maréchal-de-camp. Voltaire ne fut pas long-tems tranquille dans sa nouvelle demeure : quelques traits mordans contre Calvin, insérés dans son Histoire générale, indisposerent contre lui les Genevois, qui le re-

garderent bientôt comme un voiſin dangereux pour la foi. On a dit dans un ouvrage moderne, qu'un théologien qui fut dans la ſuite ſon plus grand adverſaire, commença par lui propoſer d'entreprendre l'impreſſion de ſes œuvres, qu'il céda par préférence à Cramer; & l'on inſinue que ce fut un motif de la haine du théologien contre l'auteur. Il faut être en garde contre de pareilles anecdotes, dont ce livre d'ailleurs très-bien écrit eſt rempli. (*) Plus la maiſon de Voltaire réuniſſoit d'agrémens, plus elle excita de murmures. On la regardoit comme le palais d'Alcine, dont les enchantemens pouvoient être fort dangereux. Tous les plaiſirs s'y réuniſſoient.

Qui, dove con ſerena & lieta fronte,
Par ch' ognor rida il grazioſo aprile,
Givane e donne ſon. ARIOSTO.

Un théatre de ſocieté qu'il établit chez lui, augmentoit l'alarme des gens ſéveres, qui voyoient cet ennemi aux portes d'une ville où les ſpectacles ont été proſcrits de tout tems.

Voltaire dirigeoit lui-même ſes acteurs, il ſe chargeoit quelquefois d'un rôle. L'auteur d'un

(*) Commentaire hiſtorique ſur la vie & les écrits de M. de Voltaire, 1777.



Voyage d'Italie décrit fort plaisamment un de ces momens, où il le trouva déclamant & donnant des leçons dramatiques. Il le compara à la Sibylle d'Enée.

Cui talia fanti
Ante fores, subito non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ, sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tumant, majorque videri,
Nec mortale sonans, afflata est numine quando,
Jam propiore deo.

Il se plaisoit sur-tout à faire représenter ses pieces de théatre, & rien n'étoit plus naturel que de vouloir jouir de ses propres triomphes. On prétend qu'il étoit aussi mauvais acteur que grand poëte. On le comparoit à ces écuyers qui se tiennent de mauvaise grace à cheval, & donnent de très-bonnes leçons de manege. Tout le monde sait que le Kain faisoit gloire d'être son disciple. Voltaire, uniquement occupé de ses pieces, oublioit souvent l'auditoire dans les représentations. On raconte qu'un jour qu'il jouoit le rôle de Lusignan, s'appercevant que l'acteur qui devoit le soutenir s'y prenoit gauchement, il ne put s'empêcher d'ajouter à ces mots, *soutiens-moi*, *Chatillon*, une apostrophe à l'acteur, en lui disant d'une voix très-intelligible & d'un ton d'impatience, *soutiens-moi donc.* Un autre jour, on

on ſe préparoit à repréſenter Olympie : l'actrice chargée du rôle de Statira venoit de recevoir une coëffure que mademoiſelle Clairon lui avoit envoyée de Paris, & ſe faiſoit déjà une fête de paroître avec cet ornement. Malheureuſement Voltaire trouva la coëffure mal imaginée ; & la jugeant contraire au coſtume, il condamna l'actrice à jouer avec un voile de prêtreſſe. C'étoit une affaire ſérieuſe pour une femme toute occupée de l'effet que devoit produire ſa coëffure de Paris. On ſe fâcha ; on menaça de ne pas paroître. Alors le poëte, irrité de tant de réſiſtance, s'écria avec une voix de tonnerre : « Eh, ne devez-vous pas » être charmée d'avoir occaſion de cacher un » viſage auſſi laid que le vôtre ? » L'apoſtrophe étoit d'autant plus dure, que l'actrice en effet n'étoit ni jeune ni jolie. Il fallut cependant obéir, & Statira joua ſous le voile.

La terre de Ferney, à une petite lieue de Geneve dans le pays de Gex, que Voltaire acheta en 1759, n'étoit alors qu'un méchant hameau de ſept à huit maiſons. Il ne ſe contenta pas d'y bâtir un beau château, il rebâtit auſſi l'égliſe, où il fit mettre cette inſcription :

Deo erexit Voltaire.

Elle paroît hardie de la part de celui qui ne

pouvoit pas ignorer l'opinion qu'on avoit de sa théologie. C'est sans doute au hasard, qui décide souvent du sort des choses, qu'on doit attribuer le silence gardé sur ce monument. Voltaire avoit fait construire une tombe de pierre, sans inscription, adossée à l'un des côtés extérieurs de ce temple, en forme de demi-pyramide, & l'avoit destinée pour sa sépulture. On a lieu de croire que, si les amis de cet homme célebre s'étoient contentés de remplir ses intentions après sa mort, on n'auroit pas vu refuser une sépulture aussi modeste à celui qui ne vouloit pas même que ses os reposassent dans l'enceinte d'une église où il n'alloit jamais de son vivant. Peut-être que ceux qui ont trouvé de l'inconséquence dans les efforts qu'on a faits pour obtenir une sépulture chrétienne au Virgile de la France, n'ont pas eu tort. Ferney eût été la Parthenopé de Voltaire. Il étoit aisé d'imaginer une épitaphe simple, & l'on auroit épargné aux muses & à ceux qui aiment les lettres, une scene aussi étrange que celle dont Paris a été témoin. Voltaire voulut avoir la gloire de fonder une colonie à Ferney, & y réussit. Il profita de l'exil volontaire de quelques horlogers Genevois, & en attira de France & d'autres pays. A sa mort il y avoit dans ce village quatre-vingt maisons & douze cents habitans, la plupart

horlogers ou occupés des arts relatifs à l'horlogerie. Il avoit fait bâtir plusieurs maisons qu'il remettoit à bail pour un certain nombre d'années à ceux qui vouloient s'y établir. Nous avons déjà observé ailleurs que Voltaire joignoit l'esprit de calcul & de finance aux dons d'Apollon : union très-rare chez les hommes.

Le pays de Gex lui doit de la reconnoissance, s'il est vrai qu'il contribua par ses sollicitations à faire obtenir à cette province l'exemption des droits onéreux des fermes & la permission de trafiquer librement avec la Suisse, à qui la nature semble l'avoir unie par la chaîne du Mont-Jura, ancienne limite de l'Helvétie.



CHAPITRE III.

Les Délices. Cabinet de tableaux de M. Tronchin. Autres cabinets. Police des grains à Geneve. Obſervations ſur ce ſujet. Bibliotheque publique. Ses manuſcrits. Tablettes de cire contenant le journal de la dépenſe de Philippe le Bel. Remarques ſur ce monument. Catalogue raiſonné de cette bibliotheque.

LES Délices, maiſon que Voltaire n'avoit poſſédée qu'à bail, appartient aujourd'hui à M. Tronchin, frere du fermier-général. La deſtinée de ce lieu étoit de devenir une ſeconde fois l'objet de la curioſité des voyageurs. Le beau cabinet de tableaux de M. Tronchin mérite d'être vu, & perſonne n'eſt plus digne que lui de le poſſéder. Grand connoiſſeur, chériſſant les beaux arts & les cultivant depuis long-tems, M. Tronchin ennuyé des troubles de ſa patrie, après avoir réſigné la magiſtrature, s'eſt retiré dans ſa belle maiſon de campagne. Celle de M. Tronchin, ancien procureur-général, ſituée ſur la rive oppoſée du lac, n'eſt pas moins agréable. On trouve dans ces maiſons le goût & l'élégance ſans faſte. En général les campagnes des environs de Geneve

ont tous les agrémens que l'art & la nature peuvent réunir, si vous en exceptez un seul point; c'est les eaux jaillissantes & les fontaines, qui manquent absolument dans les environs.

J'ai souvent pensé que ce seroit rendre service aux amateurs de la peinture de recueillir avec soin des notices de tableaux excellens, mais dispersés, & peu connus parce que leurs possesseurs ne le font pas: ceux qui s'occupent de l'histoire de la peinture & des ouvrages des grands maîtres rendroient service aux arts en faisant connoître au public ces pieces qui croupissent dans l'obscurité. Il faudroit établir dans toutes les villes des bureaux d'adresse, où les propriétaires pourroient indiquer ce qu'eux-mêmes seroient souvent charmés de vendre, s'ils savoient comment le faire connoître au public.

Il y a environ treize ans que M. le conseiller Tronchin fit imprimer le catalogue raisonné de son premier cabinet, qui appartient aujourd'hui à l'impératrice de Russie. Ce catalogue est un monument du goût de l'ancien possesseur de ces tableaux. Il est rare, après s'être défait d'un pareil trésor, d'en amasser un second qui ne lui cede pas en richesses: c'est le cas de M. Tronchin. Les bornes de cet ouvrage ne nous

ont pas permis de mettre ici la liste complete des tableaux qu'il possede aujourd'hui. Nous rendrons seulement compte de quelques-uns des plus remarquables.

Portrait de Philippe IV, par Velasques, grandeur naturelle.

Portraits de l'archiduc Albert & de l'infante Isabelle, par P. P. Rubens.

Ces deux tableaux sortent du cabinet de M. de Julienne.

Portraits du rabbin Ephraïm Bruno, de Rembrant & de son valet, tous trois par Rembrant.

Jésus-Christ chez Marthe & Marie, par Barthélemi Schidone.

Judith & Holoferne, par Jaques Stella, vingt pouces de haut sur vingt-sept de large.

Un repos d'Egypte, par Pietro Mola, vingt-deux pouces sur vingt-six.

L'éducation de la Vierge, par Philippe Lauri.

L'adoration des bergers, par Carle Maratte, tableau de vingt-sept figures, autrefois possédé par la famille Albani.

Rebecca, par Lucas de Leyde.

Un financier pesant des especes, par Holbein, trente-trois pouces sur quarante-deux.

Temple de l'amour. Paysage, par Paul Brill; figures, par Roten-Hemmer.

Vertumne & Pomone. Payſage par Brughel de Velours, figures par Van-Balen.

Temple de la paix, par François Mieris.

Saint Pierre reniant Notre-Seigneur, grand tableau très-précieux de Carles du Jardin.

Judas vendant Notre-Seigneur, par Godefroi Scalken; tableau du plus grand effet de clair-obſcur.

Stratonice & Antiochus, par Gerard Laireſſe. Le ſujet de ce tableau eſt célebre dans l'hiſtoire. Antiochus, prince royal de Syrie, languiſſoit d'un mal dont on ignoroit la cauſe; ſa ſanté chancelante menaçoit de ſa fin prochaine. Le médecin Eraſiſtrate ayant obſervé que, lorſque Stratonice, ſa belle-mere, paroiſſoit en ſa préſence, le malade s'agitoit & que ſon pouls battoit plus fort, devina qu'une paſſion violente qu'il cherchoit à étouffer, étoit la vraie ſource de ſon mal. Le cas étoit aſſez embarraſſant; comment faire connoître au roi Seleucus, pere du prince, époux de la belle Stratonice, que la guériſon de ſon fils dépendoit d'un ſacrifice auſſi extraordinaire que difficile à exiger d'un époux & d'un roi? Voici comment le médecin s'y prit. Voyant Seleucus tendrement inquiet de la vie de ſon fils unique, il lui déclare que ſon mal eſt cauſé par une paſſion violente pour une femme

qui ne peut pas être à lui. Le roi voulut savoir qui c'étoit. Le médecin, après avoir fait semblant d'hésiter, répondit : « c'est ma femme. » Alors Seleucus lui faisant les plus vives instances & les offres les plus brillantes, en cas qu'il voulût la céder au prince, le médecin reprit : que feriez-vous, sire, si la personne dont votre fils est épris, étoit Stratonice ? Je la donnerois, répondit le roi. Alors Erasistrate rassuré n'hésita pas à lui déclarer la vérité.

Le peintre a saisi dans ce tableau charmant le moment où Seleucus fait à son fils le plus généreux des sacrifices. Lairesse, qui connoissoit le costume antique, a mis dans ce tableau toute la richesse dont le sujet étoit susceptible. Antiochus est assis dans son lit, vu de profil, la tête ceinte d'un linge. C'est sans doute l'effet de l'art du peintre d'avoir évité de le faire voir en face, dans un moment si difficile à rendre. Seleucus est vu avec Stratonice qu'il présente à son fils. Elle est coëffée d'un diadême enrichi de perles, en robe verte, manteau jaune doublé d'hermine, dont la queue est portée par une jeune personne ; la reine releve de la main droite le bas d'un voile de gaze qui pend de sa tête, deux autres femmes sont à sa suite ; à côté est le médecin.

Ce tableau est gracieux, on y reconnoît la

composition ingénieuse & savante de Gerard Lairesse. Nous n'avons qu'un seul regret, c'est que la petite proportion, dans laquelle il est exécuté, n'ait pas permis au peintre de mettre dans son ouvrage tous les beaux effets dont le sujet est susceptible. Qu'on s'imagine combien de passions différentes s'y présentent à la fois! La rougeur modeste de Stratonice, qui peut-être a de la peine à cacher l'intérêt qu'elle prend à Antiochus, & n'ose cependant faire voir qu'elle se prête volontiers au sacrifice qu'on exige d'elle : la bonté paternelle de Seleucus, qui rend la vie à son fils en lui cédant une belle femme de laquelle il est épris lui-même : la satisfaction du médecin qui voit le succès inattendu de sa découverte : la surprise, le plaisir, l'émotion de l'amour exprimés dans les mouvemens d'Antiochus, que sa foiblesse n'empêche pas de sentir le prix d'un semblable bienfait. Quels beaux contrastes! Quel sujet pour un peintre! Mais on ne peut espérer de l'art du plus savant artiste de rendre tout cela dans un tableau dont les figures ont à peine sept ou huit pouces de hauteur.

Nous passons sous silence un très-grand nombre de tableaux des plus grands maîtres, tels que Claude Lorrain, Teniers, Ostade, Jean Steen, & autres. M. Tronchin, attentif à toutes les occasions d'acquérir de belles choses, a

profité en dernier lieu de la vente du cabinet de M. le prince de Conti.

Nous ne parlerons plus que de deux tableaux de cette collection, également intéressans. L'un est un portrait de M. Tronchin, peint en pastel par Liotard. Ce tableau, qui n'a que quatorze pouces de haut sur dix-sept de large, est un des meilleurs ouvrages de ce peintre. On y voit M. Tronchin assis devant une table chargée d'instrumens de mathématiques, de dessins, & de papiers de musique. A côté de lui est un tableau de Rembrant, représentant une femme couchée; cette composition est plutôt un tableau qu'un portrait.

Le second tableau, historique & très-remarquable par son sujet, est une vue de Geneve, prise des hauteurs de la Bâtie, avant le lever du soleil, le lendemain de l'escalade le 12 décembre 1602; époque célebre dans les annales de Geneve. La ville & le paysage sont de Salomon, éleve d'Adam Eleymen. Les figures en très-grand nombre sont de Callot. Ce tableau singulier a dix-huit pouces de haut sur vingt-six de large.

Il feroit à souhaiter qu'on eût plus de tableaux de ce genre. On voyoit à Athenes, dans une galerie exposée en public, des tableaux des plus

grands maîtres, où ils avoient représenté les victoires des Grecs contre les Perses, comme un moyen d'encourager les vertus patriotiques. Dans ce tems-là, la peinture & la poésie étoient consacrées au culte de Dieu & à la patrie. Des objets aussi grands inspiroient tous les arts ; & c'est eux qui firent maître les Apelles, les Polygrotes, les Phydias, les Praxitelles.

Le cabinet de M. le procureur-général Tronchin est moins considérable par le nombre des tableaux que par le choix. On y voit entr'autres un bain de Diane, par Roten - Hemmer ; les fonds de Brughel de Velours. Ce tableau est du plus précieux travail : il a été gravé.

Moyse au berceau, retiré des eaux. Composition de douze figures, par Verkolie.

Une femme endormie, éclairée d'une lumiere, par Mieris.

La résurrection de Lazare, par Carletti, haut de trente - quatre pouces, large de quarante-huit.

Paysage, par Claude Lorrain, très-beau.

Les enfans se moquant du prophete Elisée, par Phil. Wouverman.

Un combat de cavalerie, par Vander-Meulen.

Un homme lisant, par Gerard Terbourg

Un intérieur d'église, par Pietre Neefs; orné

de quarante-deux figures par François Franck.

Deux tableaux de Gerard Terbourg.

Deux payſages, par Adrien Vender-Velde.

Un portrait d'Iſaac Denner, peint par Balthaſar Denner ſon fils. On ſait combien ſes ouvrages ſont recherchés.

Pluſieurs tableaux intéreſſans de Borok-Huner, de Pingelback, & de D. Teniers.

On voit encore chez quelques autres particuliers de Geneve de bons tableaux.

Chez mademoiſelle Burlamaqui.

La vocation de ſaint Matthieu, par Auguſtin Carrache.

Le portrait d'une vieille femme, par Rembrant.

Un financier regardant ſa plume, par le même.

Le portrait d'un vieillard, par Vandyck.

Un hyver par Phil. Wouverman.

Un portrait, par le chevalier Vanderwer.

Chez M. Sellon.

L'intérieur d'une égliſe éclairée par des luſtres, par A. de Lorme, hauteur trente-quatre pouces, largeur quarante-cinq pouces.

Une ſainte Cécile, par Guerchin.

Pluſieurs autres jolis tableaux de Rotenbourg, Teniers, &c.

Chez le peintre Liotard.

Ses propres ouvrages, conſiſtant en portraits peints en paſtel.

Deux tableaux de fleurs, de fruits & d'inſectes, du plus beau travail de Van-Huyghen, eſtimés vingt mille livres.

Pluſieurs bons tableaux de l'école Flamande & Hollandoiſe.

Cet artiſte, né à Geneve, s'eſt diſtingué par le fini précieux de ſes ouvrages & la fidélité de l'imitation. Il fait gloire de ces deux qualités qui ſont ſans doute bien eſtimables, mais qui ne ſuffiſent pas pour mettre un homme au rang des grands peintres. Nous connoiſſons un Allemand qui a employé ſix mois à peindre un lievre mangeant des feuilles de choux. Pendant qu'il s'occupoit de ce travail, il ne vivoit qu'avec ſon lievre, & n'étudioit que ſon original. Il eſt vrai qu'on auroit pu compter chaque poil de l'animal dans ce tableau; mais cet homme n'eſt pas un grand peintre.

Nous terminerons cet article de la peinture & du deſſin, en parlant d'une école publique établie à Geneve depuis environ vingt ans, & dont l'objet eſt d'enſeigner le deſſin aux jeunes



gens, ſur-tout à ceux qui ſe vouent à l'orfévrerie & à la gravure. Dans une ville comme celle-ci, où les arts ſont une ſource de richeſſes, le gouvernement ne ſauroit mieux faire que de les encourager & les aider.

La police des grains, établie à Geneve par le gouvernement, eſt fort ſage. L'ingénieux auteur des dialogues ſur le commerce des bleds l'a comparée à celle d'un couvent de capucins, où l'on fait toujours exactement ſon compte, & où les portes étant fermées, rien n'entre & ne ſort ſans que le ſupérieur en ſoit inſtruit. Voici quelques détails ſur la maniere dont Geneve s'y prend pour ne jamais manquer de bled, quoique ſon territoire ne lui fourniſſe qu'une très-petite partie du néceſſaire pour une population d'environ trente mille ames.

La direction des bleds, chargée de cette police, reçoit du tréſor de l'état les fonds pour ſon commerce, & en rend compte. Elle obſerve comme une maxime eſſentielle, de ne point faire d'achats de bleds à dix lieues à la ronde, afin de laiſſer ce commerce libre aux particuliers, & pour ne pas enlever cette partie de la denrée à la circulation. Par ce moyen les marchés de Geneve ſont fournis par les pays voiſins dans les tems d'abondance. La direction des bleds

ne vend annuellement qu'environ dix mille coupes. La coupe répond à peu près à un demi-feptier ou cent vingt à cent vingt-quatre livres poids de marc.

Les cabaretiers, la garnifon & les ouvriers étrangers de la plus baffe claffe font tenus d'acheter leur pain des boulangers, & ceux-ci font obligés à leur tour d'acheter le bled de la chambre, qui *le* vend ordinairement au niveau & fouvent au-deffous du prix du marché. Pendant les années de cherté, 1769, 1770, la direction livroit le bled aux boulangers à trente-fix florins (*) de Geneve la coupe, & ceux-ci vendoient le pain de dix-huit onces la livre à environ trois fols de France, tandis que le prix en étoit double chez les voifins. Le public profitoit de cet avantage; & comme on permettoit aux étrangers même d'en venir acheter, la confommation fut prodigieufe. Pour parer à cet inconvénient & ne pas augmenter la perte & le facrifice que l'état faifoit dans ce moment, le prix du pain vendu par les boulangers, fut hauffé d'un tiers. Mais on

(*) Le florin de Geneve eft de douze petits fols: cinquante florins valent environ vingt-quatre livres de France; ainfi cinq petits fols de Geneve valent quatre fols de France.



chercha en même tems à soulager la partie indigente des habitans, qui par le moyen d'un contrôle établi entre les mains de quelques magistrats, recevoient la quantité de pain nécessaire à leur consommation de chaque semaine, à un prix au-dessous de la taxe. On vit alors ce que peut une administration prudente. Le gouvernement avoit obtenu de faire des achats de bled considérables à Chaiselle, malgré les difficultés résultantes de la cherté de la denrée en France. Il se trouvoit en juin 1771, plus de cinquante mille coupes de bled à Geneve; & cette ville qui n'avoit point de territoire, se trouva en situation d'en prêter aux états voisins. Jusqu'à l'époque dont on vient de parler, la provision ordinaire de bled de l'état montoit à soixante mille coupes. Depuis ce tems on a pris le parti de la porter à cent mille; & pour faciliter la conservation des bleds, le gouvernement a fait établir les étuves, qui en diminuant le volume & préservant la denrée de corruption, procurent un double profit pour les magasins.

La cherté des bleds, qu'on éprouva dans ce tems-là en Suisse, donna lieu à plusieurs recherches utiles sur la police & le commerce de cette denrée importante. La question de l'importation

&

& de l'exportation fut traitée dans des écrits, où l'on soutenoit d'un côté la liberté entiere, & de l'autre part on prétendoit que cette liberté feroit la ruine d'un petit état. Ces questions sont difficiles à résoudre : il nous paroît que toute proposition générale sur cette matiere est vicieuse, & que les principes doivent changer avec la situation physique & politique de chaque pays. On a beaucoup disputé sur l'utilité des magasins de provision ; quelques économistes enthousiastes du système de liberté absolue ont soutenu qu'il falloit laisser aux particuliers & au commerce le soin de pourvoir aux besoins du peuple ; mais supposant cette proposition vraie relativement à un royaume comme la France, elle pourroit être fort dangereuse dans un petit état sans territoire, dépendant de ses voisins, & exposé à manquer de pain dans l'instant d'une cherté générale.

La bibliotheque publique de Geneve, dont la garde est ordinairement confiée à l'un des professeurs, ou à un ecclésiastique, étoit fort peu de chose au commencement de ce siecle. Elle s'est enrichie par les bienfaits considérables des citoyens & des étrangers. On y compte aujourd'hui près de trente mille volumes. Un de ses plus grands bienfaicteurs a été le professeur Lullin, qui lui a légué sa bibliotheque en-

tiere. C'eſt à lui qu'elle doit entr'autr'autres deux pieces très-curieuſes: l'une eſt un fragment des ſermons de ſaint Auguſtin, écrit ſur des feuilles de papier d'Egypte, dont le pere Mabillon a parlé dans ſon traité de diplomatique, & ſon collegue le pere Montfaucon dans une diſſertation particuliere. Nous aimerions mieux ſans doute pouvoir rendre compte de quelques livres de Tite-Live ou de Tacite retrouvés. Ce fragment de ſaint Auguſtin, dont on lit une deſcription très-ample dans le Mercure de Neuchatel de l'an 1742, appartenoit autrefois à Paul. Petau, conſeiller au parlement de Paris & homme de lettres; c'eſt le même qui acheta une partie des livres de Pierre Daniel, parmi leſquels il y avoit des manuſcrits très-précieux, dont Bayle a parlé dans ſon *Dictionnaire*, article BONGARS. Les proteſtans pillerent en 1562, pendant l'horreur des guerres civiles, le monaſtere de Fleury ſur Loire, de l'ordre de ſaint Benoît. C'eſt de là que ſortirent le Virgile avec les commentaires de Servius, publié enſuite par Pierre Daniel, & tant d'autres beaux manuſcrits qu'on voit encore dans la bibliotheque de Berne.

M. Lullin eut occaſion de fouiller dans les débris de la bibliotheque de Paul Petau, étant à Paris. Il y trouva le fragment de ſaint Au-

gustin, & les tablettes de cire de Philippe le Bel, dont il faut dire quelque chose. Elles contiennent le journal de la dépense de ce prince dans les six derniers mois de l'année 1308, tems auquel la cour fut toujours ambulante.

Le pape Clément V résidoit à Poitiers. Dupré de Saint-Maur nous a conservé dans son excellent traité sur les monnoies & sur le rapport de l'argent avec les denrées, l'extrait d'un réglement fait à la fin de 1307 sur le prix des denrées & des salaires d'ouvriers pour la ville de Poitiers, à l'occasion du séjour qu'y devoit faire le pape. Ce morceau mérite d'être comparé avec les tablettes de Philippe le Bel, pour ceux qui sont curieux de pareilles recherches. Le regne de ce prince fut très à charge aux peuples, par l'altération faite dans le prix des monnoies. Le roi, dirigé par Enguerrand de Marigny, ce ministre des finances si détesté & qui fut pendu au commencement du regne suivant, avoit eu recours à ce moyen le plus odieux & le plus injuste de tous, pour subvenir aux dépenses de l'état. Le président Haynault, en parlant de ces tems, dit que le sol & le denier n'eurent plus de valeur intrinseque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu sous saint Louis, & qu'on les donnoit cependant pour la même valeur. L'altération du

numéraire fut bien plus considérable que cet auteur ne le dit. Il monta de cinquante-huit sols le marc d'argent fin, jusqu'à cent soixante & dix sols; ainsi la raison du numéraire fut triplée. On peut consulter là-dessus Ducange, le Blanc, & Dupré de Saint-Maur, qui nous ont laissé tous ces détails. Philippe le Bel, après avoir fait usage de ce moyen dangereux, remit le prix des especes à un taux plus bas, & ces variations empêchent de faire des calculs bien exacts sur les prix de ces tems.

L'écriture de ces tablettes est courante & petite; elle nous rappelle la bévue d'un voyageur Allemand [Andreas], Lettres sur la Suisse, in-4. 1776, qui a dit qu'elles sont écrites de la main de Philippe le Bel. Il n'est pas vraisemblable qu'un roi se soit amusé à écrire la dépense de sa maison, encore moins qu'il l'ait écrite en latin. Cette langue resta généralement en usage dans les actes publics, & dans les chancelleries jusqu'à François premier; mais il paroît assez singulier qu'on l'ait employée pour des livres de raison. Vraisemblablement celui dont nous parlons fut rédigé par un homme d'église. Le reste de la nation savoit à peine lire ou écrire en langue vulgaire. C'est aussi de là qu'est venu l'usage de donner le nom de clerc, *clericus*, aux notaires

& aux ſecretaires. Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, ſoit ſecretaires d'état, & vingt-ſept clercs ou notaires ſous eux. Dupré de Saint - Maur rapporte des regiſtres de la dépenſe de l'abbaye de Longchamp, près de Paris, écrits en françois en 1322, & d'autres de l'abbaye de Preuilly en latin. Cela dépendoit ſans doute du ſavoir de ceux qui en étoient chargés. Ce monarque, qui altéra les monnoies & qui détruiſit l'ordre des Templiers par ce procès cruel & injuſte, dont l'hiſtoire fait frémir, étoit d'ailleurs charitable, & donnoit beaucoup aux malades, ſur-tout à ceux qui étoient attaqués du mal-du-roi, *morbus regius*, & aux hôpitaux. On voit par les mêmes tablettes qui contiennent ces détails, que Philippe le Bel payoit la dîme de la dépenſe de ſa table à certaines égliſes. Cette dîme, pour les cinquante-cinq jours qu'il demeura à Poitiers, monta à quatre-vingt-quinze livres quinze ſols huit deniers, & par conſéquent la dépenſe de ſa table à neuf cents cinquante-ſept livres ſeize ſols huit deniers, c'eſt environ dix-huit francs par jour de la valeur numéraire de ce tems. Pour ſe faire une idée de comparaiſon ſur ce que pouvoit être cet état de dépenſe, nous ajouterons le prix des chevaux

des écuries du roi, tel qu'il est marqué dans les mêmes tablettes.

Le grand cheval, *magnus equus*, est évalué	32 livres.
Le cheval, *equus*, sans qualification.	20
Le *palafredus*.	10
Le *roncinus*.	8
Le cheval de somme, *sumariuna*. .	8

Il est aussi parlé du jeu du roi, qui se faisoit compter de l'argent pour cette espece de dépense. Philippe jouoit à certains jours en roi, c'est-à-dire, avec la résolution de perdre; usage qui s'est conservé en Angleterre le jour de la naissance du roi. On a lieu de le supposer en lisant ces mots: « *Pro ludo die nativitatis Domini apud* » *Castrum Novum super Ligerim*, *XXX florenos* » *Parisinos valentes XVII libras.* » On lit encore dans un autre endroit: « *Pro oblationibus &* » *pro ludo.* » D'où l'on a lieu de présumer que le jeu étoit regardé par le roi, comme un acte de bienfaisance qu'il exerçoit peut-être envers les gens de sa maison & ceux qui suivoient sa cour. Un roi ne devroit jamais jouer autrement. On trouve dans ces tablettes les noms de différens offices, celui de *sufflator coquinæ*, souffleur de cuisine, celui de *pagius canum*, page des chiens, appellé aussi *valetus*, terme qui dans ce tems-là

défignoit un emploi honorable. L'office de *cresſonarius* défignoit celui qui fourniffoit du creffon pour la table : ce qui a fait fuppofer qu'on faifoit un ufage fréquent de cet aliment, dans un tems où les maladies fcorbutiques étoient fort communes. Le *quadrigarius mapparum* paroît défigner celui qui voituroit le linge de table des rois ; nous ne faurions adopter l'opinion d'un favant de Geneve, qui entend par le mot *mappæ* des cartes topographiques. Il eft peu vraifemblable que Philippe le Bel, ni aucun roi même d'un fiecle plus éclairé, fît voiturer des chars chargés de cartes géographiques à fa fuite ; au lieu qu'il faut à tous du linge de table, qu'on appelloit *mappæ* en latin.

Le manufcrit grec, contenant des dialogues fur la Trinité, attribué pendant long-tems à faint Athanafe, mérite d'être remarqué. Le magiftrat de Geneve l'acheta d'un Grec ; & Théodore de Beze, qui vivoit alors dans cette ville, le fit imprimer en 1570, chez Henri Etienne, qui l'accompagna d'une verfion latine. On regarde aujourd'hui ces dialogues comme l'ouvrage du moine Maxime. Nous en étions à cet endroit de notre ouvrage, quand le catalogue raifonné des manufcrits de cette bibliotheque nouvellement publié en 1778, nous eft tombé entre les mains ; on le doit à M. Senebier, bibliothécaire ;

déjà connu par quelques ouvrages de physique très-estimés Ce catalogue, qu'il a préféré d'écrire en françois, pour se conformer au goût du siecle, en sera moins connu des savans d'Allemagne & de Hollande. La langue latine nous semble encore être la clef & la langue commune des sciences & des lettres. Cet ouvrage est divisé en trois classes, dont la premiere contient les manuscrits orientaux &, grecs ; la seconde renferme les manuscrits latins, & la troisieme ceux qui sont écrits en langues modernes. On y trouve une copie entiere de ces tablettes de cire dont nous venons de parler.

Parmi les manuscrits grecs indiqués dans ce catalogue, est un Diodore de Sicile, que M. Senebier croit être de la main de Henri Etienne. Cette copie est le résultat de la collation de plusieurs manuscrits, d'après lesquels ce savant publia le texte de Diodore en 1559. Nous avons déjà parlé du manuscrit des dialogues sur la Trinité. M. Abauzit, critique très-estimé, le croyoit du neuvieme siecle ; les manuscrits grecs de cet âge sont rares. Voici ceux qui nous paroissent les plus dignes d'attention.

Un manuscrit qui contient l'histoire romaine, ou plutôt les fragmens de Nicéphore Gregoire, écriture du quinzieme siecle.

Les vingt-quatre livres de l'Iliade d'Homere; avec une paraphrase interlinéaire, & des notes marginales, dont une partie seulement est tirée d'Eusthate son scholiaste. On croit qu'il est du treizieme ou quatorzieme siecle.

Des scholies sur Hésiode & Théocrite, les premiers par Isaac Tzetzes, les seconds par Pindare le Grammairien. Manuscrit du quinzieme siecle.

Les quatre Evangiles, grand in-8°, écrit sur velin, ayant à la tête de chacun d'eux une peinture. Les titres des chapitres sont écrits en rouge, ceux des livres en lettres d'or. Les lignes de ce manuscrit, qu'on suppose appartenir au neuvieme siecle, sont tracées avec un style & mesurées au compas; il y a peu de mots qui soient séparés. Il est terminé par un calendrier qui commence en mars. Le dernier feuillet contient une table astronomique d'un genre unique, & telle quê l'auteur du Monde primitif dit n'en avoir jamais vu de semblable.

Les actes des apôtres & leurs épîtres, manuscrit du même âge & de la même forme que le précédent. M. Senebier observe que le célebre passage de la premiere épître de saint Jean, *Tres sunt qui dant testimonium in cœlo*, ne s'y trouve point, non plus que dans la plupart des anciens manuscrits du nouveau Testament. Mill a fait mention

du manuſcrit de Geneve dans ſes prolégomenes ſur le nouveau Teſtament.

Tous les manuſcrits dont nous venons de parler ſont grecs, de même que la confeſſion de foi de Cyrille Laſcaris, patriache de Conſtantinople, dont nous avons fait mention ailleurs; elle eſt écrite de ſa main.

Parmi les manuſcrits latins, qui ſont au nombre de cent vingt-cinq, on trouve une Bible Vulgate, que l'auteur du catalogue croit être du neuvieme ſiecle. Un manuſcrit des quatre évangiles qu'il eſtime être du huit ou neuvieme ſiecle, donné à la bibliotheque de Geneve, par Henri Etienne. M. Senebier fait mention d'un autre manuſcrit qui contient, entr'autres, une paraphraſe hiſtorique du livre de Job, par Pierre de Blois, archidiacre de Salisbury, qui le dédia à Henri II, roi d'Angleterre. Rien n'eſt plus modeſte que la maniere dont il s'y prend pour gagner la confiance de ce prince. Il prie de l'écouter, comme Balaam écouta autrefois ſon âneſſe.

Le manuſcrit, qui contient le commentaire du vénérable Bede ſur les actes des apôtres & les épîtres canoniques, porte des caracteres d'antiquité, qui indiquent au plus tard le huitieme ſiecle. On n'y trouve point le verſet de l'épître de ſaint Jean, dont on vient de parler, ce que

D. Calmet & Elie du Pin avoient déjà remarqué en parlant du commentaire de Bede. Notre bibliothécaire observe qu'on a omis dans le verset correspondant les deux mots *in terra* : ce qui devient en effet inutile, dès que le verset précédent ne s'y trouve pas. Les gens qui ont quelquefois témoigné des doutes sur l'orthodoxie du clergé de Geneve, ne manqueront pas de faire des réflexions sur le soin qu'on prend d'observer l'omission de ce verset de l'épître de saint Jean. Mais on a déjà souvent dit que les vrais théologiens préferent d'abandonner des passages apocryphes. La religion n'a pas besoin de ce secours.



CHAPITRE IV.

Continuation du même sujet. Pieces curieuses relatives au concile de Bâle. Suite de la description des manuscrits de cette bibliotheque. Détails sur Calvin & l'histoire de Geneve du tems de la réformation. Livres imprimés curieux. Commencement de l'imprimerie en Suisse.

On est étonné de trouver dans la bibliotheque de Geneve un recueil écrit sur vélin, de pieces originales relatives au concile de Bâle, contenant des bulles du pape Eugene IV déposé, comme on sait, par ce concile qu'il avoit convoqué. M. Senebier, en rapportant les titres & l'objet de chacune de ces pieces, qui sont au nombre de soixante & dix-sept, a eu soin de marquer d'une * celles qu'il croit n'avoir pas encore été publiées, dont quelques-unes ont rapport à la négociation de ce concile avec l'empereur de Constantinople Jean Paléologue, à qui on avoit envoyé une ambassade pour l'inviter à s'y rendre avec quelques évêques de l'église grecque, dans l'espérance de travailler à sa réunion avec l'église romaine. Cette négociation fut traversée par le pape Eugene, & fut la premiere cause

de sa rupture avec le concile. Voici les titrès de quelques pieces qui s'y rapportent.

(* 17) Lettre de Joseph, patriarche de Constantinople, au concile, en grec & en latin, du mois de novembre 1435. Cette lettre qui n'est point celle qu'on voit dans la bibliotheque des conciles, renferme des desirs généraux de réunion.

(* 19) Lettre du pape Eugene IV au concile, pour lui témoigner le plaisir que lui ont fait Denys Sabriani & Henri le Diest, en lui parlant des vues du concile pour l'union de l'église d'orient avec celle d'occident, datée de Bologne, du 6 des calendes de mars 1436.

(26) Sauf-conduit donné par la ville de Bâle sur la requisition du concile, à l'empereur & au patriarche des Grecs, de même qu'à leur suite. Il est daté du 4 février 1437, au nom d'Arnold de Ratberg, *miles & magister civium Basiliensis.*

(* 31) Mandement du concile aux syndics & conseil d'Avignon, pour payer diverses sommes au chevalier Nicod de Menthon, qu'on avoit nommé capitaine-général pour conduire l'empereur de Constantinople & sa suite, savoir: 30800 florins d'or de Camera. Nicod de Menthon devoit les employer pour l'entretien de quatre galeres & de trois cents arbalêtriers pendant quatre mois, &c.

Cette piece est datée du 5 des calendes de mars 1437, signée, *Pro sancta synodo.* J. CHAMPION.

(* 34) Plein pouvoir du concile à ses ambassadeurs & légats ci-dessus nommés, pour emprunter la somme de 20000 florins d'or, *ad conducendum serenissimum Romeorum imperatorem & venerabilem patriarcham.* Bâle, 5 des calendes de mars [même date que la précédente]. Ce voyage de l'empereur Paléologue, auquel se rapportent encore plusieurs pieces du manuscrit de Geneve que nous passons sous silence, n'eut pas lieu. M. Senebier s'est contenté de rapporter les titres sans rien dire du fait même. Voici ce que nous en apprennent les historiens: on y verra l'esprit & la politique du pape & de son parti.

Le concile de Bâle avoit envoyé un ambassadeur à Constantinople pour engager l'empereur à se rendre dans cette assemblée solemnelle, où l'on devoit travailler à la réunion des deux églises. Quoique le pape Eugene fît d'abord semblant d'approuver la chose, il travailloit sous main à l'empêcher. La premiere difficulté fut le lieu du concile. Les Grecs proposerent qu'il fût transféré dans quelque ville maritime d'Italie. Après bien des débats, les peres assemblés à Bâle résolurent d'accorder à l'empereur la ville d'Avignon

pour la tenue du concile. Ce prince étoit alors dans des circonſtances fâcheuſes ; la révolution qui devoit détruire l'empire Grec & établir la religion de Mahomet dans la capitale, ſe préparoit, & ſon ſucceſſeur fut en effet le dernier des empereurs Grecs. Les peres du concile de Bâle, qui avoient réſolu, pour faciliter l'ouvrage de la réunion des deux égliſes, d'en faire les frais, publierent des indulgences en faveur de tous ceux qui voudroient y contribuer, & impoſerent la dixieme ſur tous les revenus du clergé. Ils emprunterent ſoixante & dix mille florins d'or de la ville d'Avignon, dont une partie fut livrée au chef de l'eſcadre qui devoit aller chercher l'empereur Grec. (*) Cependant le pape Eugene, qui avoit déjà réſolu de tranſférer le concile à Florence, où il eſpéroit être le maître, fit uſage par ſes émiſſaires d'un ſtratagême qui ſembloit plus digne d'un joueur de gobelets, que du chef de la chrétienté. Les peres aſſemblés à Bâle eſpéroient encore d'attirer l'empereur dans cette ville ; mais les gens attachés au parti du pape firent un décret clandeſtin, par lequel il étoit dit au nom du con-

(*) Voyez n°. 3 des manuſcrits de Geneve.

cile même, que l'empereur feroit reçu à Florence, où le pape transféroit l'aſſemblée. Ils enleverent la ferrure de la caſſette où l'on gardoit les ſceaux, & ſcellerent, au nom des peres même, le contraire de ce que l'aſſemblée avoit réſolu. Le pape fit publier le décret ſuppoſé dans un conſiſtoire aſſemblé à Bologne. Urſtiſius, hiſtorien Bâlois, ajoute qu'il fit dire à l'empereur Paléologue que le concile de Bâle n'avoit pas eu l'argent promis pour lui faire payer ſon voyage. Cependant le concile fit partir quatre prélats qui allerent chercher la ſomme empruntée à Avignon; l'un deux étoit Louis de la Palud, évêque de Lauſanne. Arrivés à Conſtantinople, ils trouverent l'empereur prévenu par le pape, & revinrent à Bâle au commencement de 1438, après avoir fait un voyage inutile. Nous n'ajouterons rien de plus ſur les ſuites de cette affaire, ſur laquelle il y a quelqu'obſcurité dans le récit des hiſtoriens. Il paroît par une lettre des ſyndics & conſeil d'Avignon adreſſée au concile de Bâle, datée du 15 janvier 1437, & citée nº. 24 du recueil de Geneve, qu'on avoit conſenti à transférer le concile dans cette ville. On peut juger de la chaleur des conteſtations qui s'éleverent parmi les peres du concile, par le fait ſuivant que rapporte le même hiſtorien Bâlois. La ville, dit-il, trouva
néceſſaire

néceſſaire de faire mettre deux cents hommes armés dans le voiſinage du lieu où s'aſſembleroient ces peres, pour les ſéparer au moment qu'ils en viendroient aux mains.

Les ſtatuts de l'égliſe & du chapitre de Geneve, dreſſés en 1483 dans une aſſemblée de chanoines de cette égliſe, contenus dans un autre manuſcrit, ſont intéreſſans par rapport à la liturgie & à la diſcipline eccléſiaſtique. M. Senebier a fait mention d'un de ces ſtatuts, où il eſt ordonné aux curés de ſévir *adverſus lapidarios & lapidarias.* Il obſerve que Ducange n'a rien dit ſur ce mot dans ſon Gloſſaire latin du moyen âge, & l'explique par celui de plaideur, d'après l'ancien uſage de faire aſſeoir ſur des pierres ceux qu'on citoit devant les juges. Quelques ſavans entendent par-là ceux qui rendoient un culte ſuperſtitieux à des pierres conſacrées.

Parmi les manuſcrits de philoſophie & d'hiſtoire naturelle, on remarque un traité de l'aimant, ſous ce titre : *Epiſtola Petri Peregrini de Marcourt, ad Sigerum de Foncaucourt, militem, de magnete.* La direction de l'aimant vers les poles du monde y eſt indiquée ; mais il ne paroît pas que l'aiguille aimantée fût alors en uſage dans la navigation, on ſe contentoit encore de poſer l'aimant ſur l'eau, dans du linge, ou dans quel-

qu'autre corps léger pour lui voir prendre ſa direction. L'auteur du livre dont nous parlons enſeigne la maniere de ſe ſervir de l'aimant, à peu près comme Comus, pour faire une roue qui auroit un mouvement perpétuel.

Quatre cartes marines ſur vélin, repréſentent, à ce que dit l'auteur du catalogue, les quatre parties du monde, quoique l'Amérique ne fût pas découverte à la date de cet ouvrage, où on lit ces mots: *Andreas Benincaſa F. Gratioſi Anconitani compoſuit anno Domini 1476.* M. Senebier ſuppoſe qu'on avoit depuis long-tems l'idée de l'exiſtence de ce continent, ce qui s'accorde avec l'opinion de quelques ſavans ſur les Atlantides de Platon. Il obſerve qu'on voit dans la carte de l'Amérique [c'eſt ainſi qu'il la nomme] les Isles Fortunées découvertes par un François nommé *de Bethencourt*, appellées *Inſulæ Fortunatæ ſancti Brandani*, & cite encore ces mots écrits à côté des Isles Fortunées : *In hac regione ſunt plagæ arenoſæ & deſertæ valde magnæ, & ideo terra iſta ſcilicet maritima eſt, & pro majori parte inhabitata, niſi hominibus qui ſunt nigri & ſemper vadunt nudi, qui ſemper dicunt quod quot milliaria tenditis in mare, tot paſſus habetis in fundo.*

Les comédies de Térence, écrites ſur vélin,

du neuvieme fiecle. Les notes ou abréviations de Tyron, affranchi de Cicéron, fur vélin, manufcrit du neuvieme fiecle. Cet art d'écrire les mots par des caracteres abrégés, qui ne reffembloient point à l'alphabet ordinaire, pourroit être encore aujourd'hui d'une grande utilité. Les Romains s'en fervoient pour écrire avec tant de vîteffe que le copifte fuivoit facilement les paroles d'un orateur. Le favant Gruter a publié un dictionnaire de ces notes Tyroniennes avec l'explication. [On augmenta leur nombre dans les fiecles qui fuivirent le regne de l'empereur Augufte.] Ceux qui poffédoient l'art d'écrire de cette façon, s'appelloient *notaires*, & c'eft fans doute l'origine des paraphes de notaires. Tout ce que M. Senebier dit à ce fujet, eft très-intéreffant.

Nous paffons fous filence un grand nombre de manufcrits indiqués dans ce catalogue, même quelques-uns qui font uniques, ou qui n'ont jamais été publiés. Ce genre de littérature reffemble à un pays inculte, entre-mêlé de rochers arides, couverts de ronces & d'épines, où rarement le voyageur a la fatisfaction de cueillir une fleur. Parmi ces manufcrits rares ou uniques, dont le plus grand mérite eft d'être peu connus, nous ne laifferons pas de remarquer, à caufe de fa fingularité, un poëme épique à la gloire

de Mahomet II, qui conquit Constantinople & l'empire des Grecs, composé par Marius Philelphe. Voici le titre de cet étrange poëme : *Marii Philelphi artium & utriusque juris doctoris, equitis aurati, poetæ laureati, comitis, de vita rebusque gestis invictissimi regis & imperatoris clarissimi Mahometi Turcarum principis.*

Toutes les recherches que M. Senebier a faites, sur-tout dans les bibliotheques d'Italie, l'ont confirmé dans l'opinion que ce manuscrit est unique en son espece, & écrit de la main de l'auteur. Il étoit né à Constantinople en 1421, & il commença son poëme à l'âge de quarante-cinq ans.

Il paroît par le commencement du second chant qu'il étoit issu par sa mere de la famille des Chrysolores, ces Grecs célebres, retirés à Florence, qui contribuerent au rétablissement de leur langue en Italie. Son pere François Philelphe, connu par différens écrits, grand littérateur, s'étoit marié à Constantinople, & mourut à Bologne en 1471. Le poëme de Marius Philelphe son fils, est divisé en quatre chants qu'il fut plusieurs années à composer. L'action principale du poëme est la prise de Constantinople, décrite dans le second chant. Le troisieme contient la suite des expéditions de Mahomet II,

ainsi que le quatrieme. Mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que le poëte, après avoir célébré les actions glorieuses de son héros, finit par s'adresser à Galeas, fils de François-Marie Sforce, duc de Milan en 1476, & l'invite, conjointement avec tous les princes de l'Europe, à imiter le courage des Vénitiens qui soutenoient seuls l'effort des Turcs, & à sauver le christianisme & les chrétiens. Sans doute le poëte qui avoit commencé son ouvrage dans les états de Mahomet, étoit allé le finir en Italie. Ce n'est pas le seul auteur qui ait changé de langage en changeant de place. On comprend par tout ce que nous venons de dire, que Philelphe ne s'étoit pas beaucoup embarrassé des préceptes d'Aristote & d'Horace. Son poëme commence par la naissance & l'éducation de Mahomet II.

Gemino bellum Trojanum orditur ab ovo.

On voit encore deux pareils poëmes dans la même bibliotheque, dont l'un est à l'honneur de Louis XII & de ses victoires contre les Vénitiens : on y trouve une description de la bataille d'Aignadel ; l'autre a pour titre : « *Ludovici Masurii Nervii Borboniados, sive de bello civili ob* » *religionis causam in Gallia gesto, libri XII.* » L'auteur l'a dédié à Gaspard de Coligny, & la

dédicace eſt du mois d'août 1572. Il n'avoit pas de tems à perdre, puiſque ce ſeigneur fut aſſaſſiné le même mois dans la malheureuſe nuit de la ſaint Barthélemi. Perſonne ne ſoupçonnera l'auteur de la Henriade d'avoir fait uſage de ce poëme, dont le ſtyle & le titre nous rappellent un pauvre rimailleur François, qui vivoit à Londres ſous le regne du feu roi d'Angleterre, en l'honneur duquel il vouloit publier un poëme ſous le titre de *George Secondiade*. Les Anglois ſe divertiſſoient de ſa figure; on grava ſon eſtampe avec ces deux vers au bas :

Ci vous voyez en vérité
Un grand homme en adverſité.

Dans la ſuite de cet ouvrage, M. Senebier rend compte d'un recueil de lettres de Jean Calvin, de Théodore de Beze, & de Henri Bullinger. Celles de Calvin ſont au nombre de trois cents quarante-quatre: les dates & le ſujet ſont rapportés dans le catalogue. De toutes les lettres de Calvin, il n'y en a eu que dix-neuf d'imprimées. On doit donc regarder ce recueil comme précieux pour l'hiſtoire eccléſiaſtique de ce tems, & propre à faire connoître le caractere de ce réformateur. On ſait que Calvin fut chaſſé de Geneve en 1538, deux années après ſon arri-

vée, de même que Farel, par le parti des tolérans qui ne s'en accommodoient pas. Il resta quelque tems à Bâle & à Strasbourg, & fut rappellé à Geneve en 1541. On sait qu'il fut à la fois l'apôtre & le législateur de cette ville. Ses adversaires ont exagéré ses défauts & n'ont pas rendu justice à ses grandes qualités. Les tems qui précéderent & suivirent cette révolution en Suisse, offrent un tableau étonnant de licence, de sédition & de crimes; à de grands maux il falloit des remedes violens. Spon, historien de Geneve, nous en a transmis des détails presqu'incroyables: les lettres 120 & 121 de Calvin font mention d'un de ces forfaits horribles, qui font frémir l'humanité. La peste, alors très-commune en Europe par l'ignorance & la négligence de la police, régnoit à Geneve depuis 1542. On mit les malades dans un hôpital à Plain-palais. Les ministres de l'église, qu'on vouloit envoyer à ces malheureux pour les consoler, ayant refusé d'y aller, Calvin s'offrit volontairement pour cet emploi; mais le conseil ne voulut pas exposer une vie si chere. Un autre ecclésiastique fut nommé, & y mourut. Ce fléau se renouvella en 1545. Ceux qui servoient l'hôpital firent alors le complot horrible de multiplier & de répandre la peste, en jetant dans différens lieux

des linges infectés. Ce crime n'étoit pas nouveau : un scélérat, nommé *Caddoz*, avoit fait la même chose quinze ans auparavant. Leur dessein étoit de s'enrichir par la mortalité ; mais leur forfait ayant été découvert, sept hommes & vingt-quatre femmes, après avoir confessé leur crime, furent roués vifs & brûlés. On feroit tenté de ne pas croire une histoire aussi horrible, si Paris n'avoit pas été témoin, dans le siecle passé, de forfaits semblables. On voit de tems en tems de ces crimes qui font frémir la nature, & dont on ne comprend pas même les motifs. Il y a deux ans que le vin de la sainte Cene fut empoisonné dans un des temples de Zurich. On ne découvrit jamais l'auteur de ce crime : quelques-uns en soupçonnerent un enterreur de morts, qui pouvoit avoir intérêt à faire mourir beaucoup de monde pour gagner sa vie. (*)

Nous avons dit que Calvin & Farel s'étoient attiré à dos un puissant parti par leur sévérité. Il y eut peut-être de leur part un peu trop d'obstination, dans un moment où il s'agissoit d'affermir leur ouvrage & où il étoit dange-

---

(*) Quoique ce fait ait été en quelque sorte présenté comme vrai en chaire, on le regarde aujourd'hui comme faux.

reux de s'appesantir sur des objets de peu d'importance. L'église de Berne avoit adopté la communion avec le pain azyme; Calvin ne voulut jamais se relâcher sur cet article, quelqu'indifférent qu'il paroisse en lui-même. La réformation des moeurs étoit bien plus importante, & fut sans doute ce qui trouva la plus grande résistance. Le désordre & la licence étoient alors portés au plus haut degré ; le gouvernement autorisoit publiquement les maisons de débauche. On trouve dans les registres publics de Geneve, des détails singuliers à ce sujet. Les femmes prostituées étoient obligées de se loger dans un quartier séparé, & vivoient sous l'inspection d'une sur-intendante qu'on appelloit *reine du bordel*. Le registre dit expressément au 10 mars 1504: *Regina bordelli die martis proxima eligatur.* Elle prêtoit serment à l'état; le registre du 14 du même mois contient ces mots : *Fuit creata regina meretricum, quæ juravit in forma sub conditionibus in capitulis exaratis.*

On défendit en conseil, le 30 avril 1544, à ceux qui tenoient des étuves ou bains chauds, de loger des prostituées chez eux. « *Fuit arrestatum, quod defendatur hospitibus stubarum hujus civitatis, ne abinde audeant putanas hospitari.* » Ce sont les termes d'un registre de

ce tems où la latinité étoit comme les mœurs.

On voit que ces établissemens subsisterent jusques au moment de la réformation. Ceci nous rappelle l'histoire d'un nommé *Jacques Gruet*, homme impie, qui fut condamné à mort pour des écrits blasphématoires. C'étoit l'un de plus acharnés ennemis de Calvin : dans un de ses écrits contre Calvin & la nouvelle discipline, il se plaignit qu'on obligeoit ceux qui avoient commis des péchés charnels à s'humilier en consistoire en faisant la génuflexion. On se rappelle combien la même chose a causé de mouvemens il y a quelques années à Geneve, à l'occasion d'un certain *Covelle* que le consistoire avoit condamné à la même peine.

Il y a dans ce recueil quelques lettres relatives au procès de Michel Servet, & à celui de Jérôme Bolsec. Ce dernier avoit attaqué publiquement le sermon d'un prédicateur à l'église de saint Pierre sur la doctrine de la grace & l'origine du mal. Le clergé de Geneve consulta celui de Berne, dont la réponse, qu'on voit dans l'histoire de Spon, prouve que cette église étoit plus tolérante que celle de Geneve. Bolsec en fut quitte pour le bannissement. Tout le monde sait le sort de Servet.

Parmi les manuscrits françois de la bibliothe-

que de Geneve, on remarque la verſion de la Bible par Guyot des Molins, ſur vélin. Le Tréſor de la vaillance des choſes, de maître Brunel, où Brunet, Florentin, qui vivoit dans le treizieme ſiecle. Un paſſage de ce livre cité par M. Senebier ſemble prouver qu'on ſe ſervoit dès-lors de l'aiguille aimantée pour la navigation. Le traité des Anges, compoſé par meſſire Pierre d'Artis chambellan du roi Jean d'Aragon. L'Horloge de ſapience, ouvrage purement théologique. Ces deux derniers livres furent imprimés à Geneve en 1478. On peut juger de l'eſprit & du goût des études de ce tems, par le choix qu'on fit de ces deux ouvrages préférablement à tous les chefs-d'œuvres de l'antiquité ſacrée & profane, pour un premier eſſai de typographie à Geneve. On trouve auſſi parmi ces manuſcrits d'anciennes traductions françoiſes de Valere Maxime, de la Cyropédie de Xénophon, de Tite-Live, & de Quinte-Curce. L'auteur de cette derniere ſe nommoit *Vaſques de Lucena*, Portugais, qui dédia ſon ouvrage à Charles le Hardi duc de Bourgogne : cette dédicace eſt de l'an 1468, le manuſcrit eſt orné de miniatures à la maniere de ce tems. Apparemment ce prince ſe plut à cette lecture pour l'amour du ſujet. Alexandre le Grand avoit pris l'Iliade pour

ſa lecture favorite. Céſar liſoit la vie d'Alexandre. Charles XII traduiſit Quinte-Curce en faiſant ſes études. Le duc de Bourgogne ſe fit dédier le même livre en françois, parce qu'apparemment il ne ſavoit pas le latin. Les lectures influent peut-être plus qu'on ne le croit ſur les inclinations des princes.

Nous revenons encore à Calvin. Ceux qui ſont curieux de tout ce qui concerne ce réformateur infatigable, ſeront bien aiſes d'apprendre qu'on conſerve dans cette bibliotheque quarante-quatre volumes, où ſe trouvent deux mille vingt-trois ſermons qu'il avoit prononcés. Le culte des proteſtans appelle chaque paſteur ou miniſtre chargé de cure d'ames, à faire annuellement environ cent ſermons; de ſorte qu'en ſuppoſant ſeulement quarante années de miniſtere, ce qui eſt aſſez commun en Suiſſe, où la vie ſur-tout des gens d'égliſe eſt longue, cela fait, ſomme totale, quatre mille ſermons prononcés en chaire. Mais il eſt permis à ces meſſieurs de ſe répéter, au lieu que les deux mille vingt-trois ſermons de Calvin ſont autant de pieces différentes. On voit, parmi les livres imprimés de cette bibliotheque, deux éditions des Offices de Cicéron, imprimées ſur vélin, par Jean Fauſt de Mayence, l'une de 1465, l'autre de 1466. Les bibliographes en

ont aſſez parlé ; quelques-uns ont même prétendu que c'eſt le premier livre qui ait été imprimé avec la date de l'année. Mais cette opinion eſt combattue par pluſieurs livres exiſtant avec des dates antérieures. On ſait que Jean Fauſt fit imprimer ſes premieres Bibles ſans date, & qu'il les vendit à Paris ſoixante écus d'or l'exemplaire, avant qu'on ſe doutât par quel art elles étoient faites ; qu'il paſſa même pour ſorcier dans l'eſprit de beaucoup de gens, & que cela a donné naiſſance au drame du docteur Fauſt, qu'on répreſente chez les Allemands & qui attire réguliérement une foule de peuple au ſpectacle ; voici le ſujet de la piece. Fauſt ennuyé d'être un pauvre étudiant, fait pacte avec le diable & ſe donne à lui à condition de devenir riche. Moyennant cet accord, il jouit de tous les plaiſirs pendant la piece, dont la durée, ſelon l'ancien uſage, renferme un long eſpace d'années ; mais au dernier acte il eſt englouti dans un torrent de flammes. Cela reſſemble au feſtin de Pierre, avec la différence que les Allemands ont mis le diable en perſonne ſur la ſcene. Geneve fut vraiſemblablement après Bâle la premiere ville de la Suiſſe, où l'on imprima des livres ; nous avons parlé du livre des ſaints Anges imprimé en 1478 ; le livre de Sapience y ſortit de preſſe la même année.

Mais il eſt aſſez ſingulier que cet art, avant d'avoir été introduit en France, ait été déjà connu dans quelques endroits peu conſidérables de la Suiſſe. Munſter, en Argovie, où il y a un chapitre de chanoines, avoit une imprimerie dès l'an 1470 : un dictionnaire intitulé *Mammotrectus* qui porte cette date le prouve. Le *Speculum vitæ humanæ* y fut imprimé en 1473. On voit un *Faſciculus temporum*, imprimé en 1481, au prieuré de Rougemont, dans le canton de Berne. Un traité de *Jacobus de Cluſa, de apparitionibus animarum poſt obitum e corporibus*, a été imprimé à Burgdorf, petite ville du canton de Berne, tandis que Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Fribourg n'avoient point d'imprimeries. L'ignorance étoit générale en ce tems-là ; ſans doute que les premiers imprimeurs firent long-tems myſtere de leur art, comme Jean Fauſt. Le haſard conduiſit dans des monaſteres & dans des lieux peu connus quelques artiſtes qui l'exercerent en ſecret.



CHAPITRE V.

Bouclier votif d'argent de l'empereur Valentinien. Explication de ce monument, & de plusieurs de la même espece. Tablier d'écorce de bois, donné par milady Montaigu. Passage de Pline expliqué à cette occasion. Tableaux de la bibliotheque de Geneve. Anecdote sur une miniature du peintre Arlaud. Cabinet d'histoire naturelle de M. de Luc. Anecdote à ce sujet. Analyse de son traité de l'athmosphere, & de la mesure des hauteurs par le barometre. Autres anecdotes sur M. de Luc.

En continuant l'examen de la bibliotheque de Geneve, on voit un bouclier votif d'argent, trouvé dans l'Arve en 1724, par des ouvriers qui creusoient l'ancien lit de cette riviere. Il est gravé dans le supplément de l'*Antiquité expliquée* du pere Montfaucon. Ce bouclier est de forme circulaire, & pese trente-quatre onces; on y voit la légende suivante :

Largitas D. N. Valentiniani Augusti.

Les figures exprimées en ronde bosse se sont un peu applaties. L'empereur, qu'on reconnoît

au diadême, & au nimbus qui couronne sa tête, est au milieu, debout sur une espece de marche-pied de gazon, en habit guerrier, & l'épée au côté. Il appuie sa main gauche sur le *labarum* qui étoit, comme on sait, l'enseigne des successeurs de Constantin, & tient de la main droite un globe au-dessus duquel est la figure d'une Victoire ailée, qui porte d'une main une branche de palmier, & de l'autre une couronne qu'elle va mettre sur la tête de l'empereur. Six soldats ou officiers, tenant des piques, couverts de leurs boucliers, coëffés de casques, surmontés de plumes de paon, sont rangés des deux côtés de l'empereur qui les harangue. On voit à leurs pieds des boucliers, des épées & des casques: le bouclier désigne une de ces largesses ou distributions que les empereurs faisoient à leurs troupes, & dont l'histoire & les médailles offrent de fréquens exemples. Vraisemblablement celle-ci se rapporte à la victoire remportée sur le tyran Maxime, dans les plaines d'Aquilée, où ce dernier fut fait prisonnier, & ensuite mis à mort. Cette victoire assura à Valentinien l'empire des Gaules & de l'Italie; mais la principale gloire en fut due aux troupes de Théodore, empereur d'Orient, que Valentinien avoit appellé à son secours.

On

On voit quelque chofe de femblable fur la colonne Trajane, où l'empereur debout fur un fiege de gazon, harangue fes foldats.

Dans plufieurs médailles, la victoire, l'allocution & la largition fe trouvent réunies. Quant au lieu où ce bouclier fut trouvé, quelqu'un des généraux de Valentinien peut l'avoir perdu dans l'Arve, au paffage des troupes Romaines, en allant vers Vienne en Dauphiné, où cet empereur fut étranglé dans la fuite par Arbogafte. La même chofe eft arrivée au bouclier de Scipion trouvé dans le Rhône, & qu'on voit dans le cabinet du roi. Il eft du poids de quarante-deux marcs, & repréfente l'hiftoire fi célebre de la continence de ce grand homme : ce qui prouve qu'il fe perdit après fon expédition en Efpagne. On a découvert, depuis la publication de l'ouvrage du P. Montfaucon, un troifieme bouclier de cette efpece auffi grand que celui de Scipion, qui repréfente un lion au pied d'un palmier. Le bouclier ayant été trouvé en Dauphiné, ce fymbole a fait conjecturer qu'il pouvoit bien avoir appartenu à Annibal qui paffa dans ce pays en allant en Italie. Ce qui augmente le prix de ces monumens, c'eft que jufqu'à préfent il n'en exifte pas d'autres que ces trois dans le monde.

Voici une curiofité de toute une autre efpece. La célebre milady Northly Montaigu, fi connue dans le monde par fes lettres & fes voyages, fille du duc de Kingfton, mere de milady Bute & d'un fils déshérité, homme auffi fingulier, mais moins eftimé que fa mere, paffant à Geneve en 1741, donna à la bibliotheque un tablier d'écorce d'arbre, femblable à la plus belle mouffeline. Milady Montaigu le donna pour un tablier Chinois; mais on croit plutôt qu'il vient de la Jamaïque. On voit dans le cabinet du chevalier Hans-Sloane réuni aujourd'hui au Mufeum de Londres, des écorces de la même forte d'arbre que Sloane appelloit *arbor telifera*. Ceci nous rappelle la conjecture d'un favant de Geneve fur un paffage de la préface du douzieme livre de Pline, où, parlant de l'utilité des arbres, il s'exprime ainfi : *Summum munus homini datum arbores fylvæque intelligebantur. Hinc primum alimentum, harum frondes melior fpecus; libro veftis.*

Le P. Hardouin, dans fes notes fur Pline, a déjà pris ces derniers mots dans le même fens que le favant de Geneve. *Liber* fignifie tantôt une écorce d'arbre, tantôt un livre. On peut donc prendre le paffage de Pline en deux fens : dans l'un, il fignifiera la couverture d'un livre; mais

nous préférons l'explication du P. Hardouin ; qui veut que Pline parle ici de certaines écorces d'arbres dont on faisoit des étoffes, telles que le tablier de milady Montaigu.

On voit dans la bibliotheque de Geneve quelques bons portraits, entr'autres celui de Mayerne Turquet, célebre médecin, peint par Rubens. (*) Ce Mayerne, le même qui acheta la baronnie d'Aubone, comme nous l'avons dit ailleurs, étoit né à Geneve. Il fut médecin de Henri IV. Ayant passé ensuite en Angleterre, il occupa la même place auprès des rois Jacques & Charles premier. Il étoit grand chymiste. C'est lui qui aida Petitot, peintre en miniature, qui avoit passé en Angleterre, dans la composition des couleurs en émail ; le chymiste contribua à la fortune du peintre. On voit ici quelques ouvrages de Petitot, que personne n'a surpassé dans la miniature. Mayerne son compatriote le fit connoître au roi Charles premier, qui l'engagea à son service, & lui donna un logement à Whitehall. Il se perfectionna par les conseils de Vandyck qui vivoit alors à Londres. Petitot copioit les plus beaux portraits de Vandyck, & rédui-

(*) On trouve des anecdotes sur ce portrait de Mayerne dans le Mercure de Neuchatel d'août 1752.

ſoit en petit les chefs - d'œuvres de ce grand homme, on pouvoit dire de lui :

In tenui labor, at tenuis non gloria.

Charles, premier aimoit la chymie & la peinture. Il venoit ſouvent dans les atteliers & dans les laboratoires des deux Genevois ; l'un ſon médecin, l'autre ſon peintre. Après la mort de Charles premier, Petitot ſuivit la famille royale d'Angleterre en France. Louis XIV l'attacha à ſon ſervice & le logea au Louvre, où il fit pluſieurs portraits du roi, de la reine mere & de la reine Marie-Thérefe. La révocation de l'édit de Nantes & les rigueurs contre les proteſtans n'épargnerent pas les beaux arts. Petitot fut perſécuté, mis en priſon au Fort-l'Évêque à l'âge de ſoixante-dix-huit ans, & ne fut mis en liberté qu'en faveur d'une maladie. Il ſe retira à Geneve, où, malgré ſon grand âge, il continua de travailler. Ce fut à l'âge de quatre-vingts ans qu'il fit les portraits du roi & de la reine de Pologne. Le ſéjour de Geneve lui ayant paru trop bruyant pour ſon âge, il ſe déroba aux importunités des curieux, & ſe retira à Vevay, où il mourut en 1691 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, occupé à faire le portrait de ſa femme.

Heu pietas, heu priſca fides !

Geneve se glorifie d'un second artiste dans le même genre. Je parle d'Arlaud, dont les ouvrages sont célebres en France. Il fut connu de Louis XIV & du duc régent qui étoit amateur & artiste. Ce prince disoit de lui que les autres peintres en miniature ne savoient faire que des images, & qu'Arlaud seul faisoit des portraits.

On conserve dans la bibliotheque de Geneve une relique que Calvin n'approuveroit pas s'il revenoit au monde. Ce sont les débris de la Léda de ce peintre, qu'il coupa en pieces par dévotion dans sa vieillesse. Arlaud étant à Paris, vit chez M. Crommelin un bas-relief de marbre blanc de vingt-quatre pouces de haut sur trente de large, où Michel-Ange, le plus grand sculpteur de son tems & assez grand peintre pour que Raphael ait voulu l'imiter, avoit représenté l'histoire de Léda & de Jupiter métamorphosé en cygne, avec toute la volupté que le sujet admet. Arlaud le copia de même grandeur que l'original, sur papier, en clair obscur, imitant le relief, miniature pointillée, sur deux feuilles collées ensemble. Il fit l'admiration des connoisseurs pendant qu'Arlaud resta à Paris, d'où il revint dans sa patrie en 1729, après quarante années de séjour, emportant quarante mille écus & sa Léda.

Ce ne fut qu'au bout de neuf ans, qu'il réso-

lut par ſcrupule de détruire ſecrétement ce bel ouvrage. Sans doute il ne put ſe réſoudre à le faire périr entiérement. Il lui eût été aiſé de le traiter comme on traitoit autrefois les hérétiques : un peu de feu en auroit fait l'affaire; il ſe contenta de le couper en pieces, mais réguliérement & de façon qu'on pouvoit en rejoindre les pieces enſemble. Ces fragmens ſont devenus autant de reliques. On dit que la tête eſt entre les mains d'un particulier de Geneve, une main à Paris, une jambe à Londres. Dans le tems du ſyſtême, Arlaud avoit vendu le bas-relief même à M. le D. de L. F. qui le paya en billets de banque, pour la valeur de dix mille francs. Il n'en fut pas payé, & ſe trouva heureux de la reprendre en rendant les billets. Il diſoit à l'auteur de ces anecdotes, qu'on ne trouveroit dans les vies des peintres, que lui qui eût vendu ſon ouvrage dix mille francs, & l'eût racheté au même prix.

Le duc régent poſſédoit un tableau du Correge, qui repréſentoit la même fable de Léda, & dont la tête avoit une expreſſion qui ne laiſſoit rien à deviner. M. le duc d'Orléans, fils du régent, qui ne ſavoit pas pardonner au ſujet en faveur de l'art, & qui ſans doute étoit plus dévot qu'amateur, fit couper la tête de la Léda qui fut entiérement perdue. Le reſte du tableau, coupé en quatre

pieces, fut ramaſſé par Antoine Coypel premier peintre du prince. On trouva à la mort de celui-ci les quatre pieces réunies ſur une même toile. M. Paquier, député du commerce de Rouen, l'acheta à la vente de ſes effets; & quoiqu'il fût mutilé comme on a dit, il le paya dix-ſept mille francs. Il y fit refaire la tête par un des meilleurs peintres, d'après l'eſtampe qui eſt gravée, & à ſa mort le tableau ſe vendit vingt mille francs.

On voit dans la même bibliotheque une belle table de marbre de Florence, donnée par l'amiral du Queſne. (*)

Les curieux vont voir le cabinet d'hiſtoire naturelle de MM. les freres de Luc, dont le nom eſt auſſi connu dans l'hiſtoire des troubles civils de la république, que dans celle de la philoſophie moderne.

Il eſt aſſez rare d'être à la fois négociant, politique & phyſicien. Occupés de leur commerce, les freres de Luc ſe ſont livrés pendant nombre d'années aux recherches les plus pénibles de la minéralogie & de la géographie phyſique. Après avoir vu les phénomenes du Véſuve & contemplé les effets ſinguliers de ce volcan ſi célebre

(*) Voyez des anecdotes ſur cette table dans le Mercure de Neuchatel d'octobre 1752.

par ſes ravages, ils quitterent la région du feu pour étudier la nature dans les glaciers des Alpes de Savoie & de Suiſſe. En liſant le journal de leurs voyages, on admire la patience & le courage qu'ils ont mis à l'épreuve dans ces courſes pénibles.

La géographie phyſique & la minéralogie n'étoient pas le ſeul objet de M. de Luc l'ainé. Il s'appliquoit depuis long-tems à meſurer la peſanteur & les modifications de l'athmoſphere & les hauteurs des lieux par le moyen du barometre. Profitant des obſervations des plus célebres phyſiciens depuis Paſcal, il les a ſurpaſſés. Cet inſtrument eſt devenu entre ſes mains un moyen de meſurer les hauteurs acceſſibles, ſupérieur à la trigonométrie, à cauſe des incertitudes cauſées par la réfraction des rayons de lumiere qui varie ſelon les divers états de l'athmoſphere. M. de Luc publia en deux grands volumes le réſultat de ſes recherches, ouvrage qui a eu l'approbation de l'académie de Paris & de la ſociété royale de Londres, & qui joint au mérite de la ſubtilité & de l'exactitude des recherches, celui de la clarté & de la pureté du ſtyle. C'eſt en faveur de ceux qui, ſans être initiés dans les myſteres de la philoſophie, aiment cependant à s'inſtruire, que nous mettons ici quelques propoſitions du

livre de M. de Luc. On y verra les commencemens, les progrès, les erreurs & les difficultés d'une théorie qu'il a pouſſée bien au-delà de ceux qui l'avoient précédé, & qui ſans doute le perfectionnera encore. Des voyages fréquens, faits aux environs de Geneve, à Turin, aux Alpes & en différens lieux de la Suiſſe, ont fourni à M. de Luc une foule d'obſervations & de termes de comparaiſon, qui ont enfin aſſuré ſa méthode par l'expérience.

Quand Torricelli eut inventé le premier barometre, d'après lequel il conclut que l'air étoit un corps peſant, cet inſtrument ne conſiſtoit qu'en un tube de verre qu'on rempliſſoit de mercure, & qu'on plongeoit enſuite dans un réſervoir plein de ce même fluide, dans une poſition perpendiculaire. Le mercure reſtoit ſuſpendu à une certaine hauteur par le poids de l'athmoſphere qui le balançoit. Mais comme la quantité qui ſe répandoit dans le réſervoir, ſe diviſoit ſur toute la ſurface, il s'enſuivoit que la baſe de la colonne qu'il falloit compter depuis cette ſurface, étoit plus ou moins élevée ſelon la figure du vaſe; enſorte qu'un vaſe ou réſervoir cylindrique de deux pouces de haut & de deux pouces de diametre, comparé avec un réſervoir de la même hauteur & dont le diametre n'eût été que d'un pouce, étoit

capable de recevoir ſur ſa ſurface une quantité de mercure quadruple de celle du ſecond vaſe, tandis que la baſe de la colonne de mercure étoit au même point. En ſuppoſant deux tubes de barometre de la même dimenſion, plongés dans des réſervoirs dont les hauteurs ſeroient égales, & les diametres, comme 1 à 2, la quantité de mercure qui s'écouloit des deux tubes dans le réſervoir étant la même, les colonnes ſe tenoient à des hauteurs égales; mais la baſe de ces colonnes ou la ſuperficie des deux réſervoirs, ce qui eſt la même choſe, étoit inégale & différoit en raiſon des quarrés des diametres, par une propoſition de géométrie démontrée. Il réſulte des mêmes principes, que la forme irréguliere des réſervoirs change & altere à chaque inſtant la baſe de la colonne. C'eſt une des obſervations élémentaires qui entrent dans la théorie des barometres. La commodité & l'économie donnerent lieu à l'invention du ſecond barometre, qui conſiſtoit dans un ſeul tuyau dont la partie inférieure ſe recourboit, & formoit un ſyphon dont la branche inférieure étoit expoſée à l'air de l'athmoſphere. Cet inſtrument, tout ſimple qu'il étoit, avoit la meilleure forme poſſible. On ignoroit l'avantage eſſentiel qui en réſultoit, & cette conſtruction fut bientôt abandonnée, lorſqu'on

remarqua qu'elle rendoit les variations moins apparentes, parce que le mercure qui descendoit de la grande branche, remontant dans la petite, augmentoit d'autant le poids sur le premier niveau. Si donc on vouloit connoître le changement total du poids de l'athmosphere, il falloit déduire de la hauteur du mercure dans la grande branche, son élévation dans la petite au-dessus d'un point fixé, ce qui demandoit deux observations & une soustraction incommode; au lieu que dans le premier barometre, le mercure qui descendoit du tube, se répandant sur une grande surface, n'en augmentoit pas considérablement la hauteur.

Le nouveau barometre en syphon ne pouvoit prendre faveur dans un tems où l'on cherchoit par toutes sortes de moyens à augmenter l'apparence des variations. On revint donc à la premiere construction, en fixant sur une monture le tube & le vase qui contenoit le vif-argent; & dans la suite on souda au tube même une boule de verre d'un diametre assez grand pour que les variations de hauteur du mercure dans le tuyau n'en pussent pas produire de sensibles dans la boule. Ce barometre étant fort commode, devint aussi le plus commun, & l'est encore aujourd'hui; mais en gagnant de la commodité, on perdit de l'exactitude.

Descartes cherchant à augmenter l'effet des variations du barometre, imagina un tube fort long, au haut duquel il souda un cylindre de verre terminé par un tuyau très-mince. Il versoit par ce tuyau sur la colonne de mercure, de l'eau qui remplissoit le haut du cylindre & une partie de ce tuyau. La pesanteur de l'eau étant quatorze fois plus petite que celle du mercure, il en résultoit que la moindre variation de l'athmosphere agissoit sur l'eau du tuyau supérieur, tandis qu'elle étoit à peine sensible sur la colonne de mercure. Descartes, qui avoit imaginé ce barometre, n'eut pas le tems de l'exécuter. Huyghens y réussit depuis. Mais l'air qui est contenu dans l'eau, laissoit toujours un inconvénient invincible, & cette invention devint inutile.

Les différens barometres inventés par les plus grands physiciens de l'Europe, dont M. de Luc fait le détail, se sont tous trouvés exposés à divers inconvéniens. Tels sont le barometre à équerre, inventé par M. Jean Bernoulli & le barometre incliné du chevalier Morland. Ce dernier est sujet à l'inconvénient du frottement du mercure sur la partie inclinée du tube.

Les plus grands physiciens, qui avoient observé les variations des baronmetres entr'eux à

des hauteurs égales, ne se douterent pas d'abord, que ces irrégularités ne proviennent que de l'air qu'on a laissé dans les barometres en les construisant, inconvénient dont notre physicien Genevois est venu à bout.

M. de la Hire & plusieurs grands physiciens n'avoient pas observé de l'influence de la chaleur & du froid sur la hauteur du mercure; & du Fay prétend que les barometres purgés d'air par le feu, sont insensibles à la variation du chaud & du froid.

M. Amontons avoit cependant pensé à l'effet du chaud sur les barometres ; il avoit même trouvé que le volume du mercure augmentoit à Paris du $\frac{1}{115}$ de son volume du plus grand chaud, au plus grand froid.

Les physiciens se sont donné beaucoup de peine pour rendre raison des variations du poids de l'athmosphere, & de celles du barometre. Ils se contredisent les uns les autres. Enfin M. Halley & plusieurs autres après lui, ont cherché la cause de ces variations dans les vents. (*) M. de Luc fait successivement voir les difficultés qui s'offrent dans cette hypothese.

Pascal a été le premier qui ait imaginé

(*) Transactions philosophiques, année 1685.

d'appliquer le barometre à la mesure des hauteurs; Robert Boyle trouva que la force élastique de l'air étoit en raison inverse des poids qui le surchargent. M. Mariotte, en 1676, fit de nouvelles expériences qui lui prouverent que la dilatation de l'air étoit proportionnelle à la diminution du poids dont il étoit chargé auparavant. Cette vérité a été confirmée depuis par toutes les observations.

La premiere estimation de la hauteur d'une colonne d'air comparée avec la hauteur du mercure, faite par MM. Mariotte, Cassini & Picard, donne soixante-trois pieds pour une ligne de mercure dans les lieux où celui-ci se soutient à vingt-huit pouces. Il résultoit de la théorie cidessus, qu'en transportant le barometre dans un lieu où il tomboit à quatorze pouces, la densité de l'air seroit comme 14 à 28 : ainsi, à cette hauteur, une ligne de mercure seroit soutenue par cent vingt-huit pieds d'air.

M. Mariotte avoit déjà employé les logarithmes dans le calcul des hauteurs des barometres & des colonnes d'air; voici la théorie de ce calcul. Les logarithmes expriment par une suite de nombres en progression arithmétique une autre progression géométrique. Ceux qui ignorent les principes des mathématiques, liroient

inutilement le livre de M. de Luc, ainsi que cet abregé. Il suffit de donner pour les gens instruits, la formule qui servira à annoncer cette théorie. Adoptons pour un moment la proportion que M. Halley a indiquée (quoique trop petite) entre la pesanteur du mercure & de l'air, en supposant le mercure à vingt-huit pouces de pieds de roi : c'est neuf cents pieds d'air pour un pouce de mercure. Comme on a déjà dit que la densité ou la pesanteur spécifique de l'air diminue en raison de la hauteur de la colonne qui le compresse, l'accroissement des hauteurs progressives, à mesure qu'on le transporte d'un lieu bas vers un lieu élevé, sera comme celui des logarithmes : d'où résulte la formule suivante.

Comme le logarithme de la différence entre la premiere hauteur du mercure à vingt-huit & à vingt-neuf pouces est à neuf cents pieds, ainsi le logarithme de la différence entre vingt-neuf pouces & le nombre de pouces du lieu dont on cherche la hauteur, est au nombre de pieds qui indique son élévation. Nous ajouterons un exemple de ce calcul rapporté par Scheuchzer dans la *Description physique de la Suisse*, Zurich, 17 6, livre I, pag. 17 - 20. Il avoit adopté la proportion de soixante-trois pieds pour la premiere colonne d'air équivalente à une ligne de mercure, au

bord de la mer. Il avoit mesuré avec une corde la hauteur d'un rocher au-dessus des bains de Pfefers, & l'avoit trouvée de sept cents quatorze pieds. Le barometre indiqua pour cette hauteur une variation de dix lignes. Le calcul de Scheuchzer ne répondit pas à la théorie de M. Mariotte, & les logarithmes lui donnoient par une regle de trois, soixante-quatre pieds six pouces neuf lignes pour la hauteur de la premiere colonne, répondant à une ligne de mercure sur le bord de la mer. Mais l'art d'observer & les barometres étoient alors bien loin de l'état où on les a portés de nos jours.

Maraldi, qui observoit en 1671-1682, crut avoir trouvé que les hauteurs correspondantes à une ligne de mercure augmentoient d'un pied par ligne de mercure, la premiere indiquant soixante-un pieds, la seconde soixante-deux, la troisieme soixante-trois, &c. Cassini adopta cette hypothese en 1705. Les résultats de tous ces savans différoient entr'eux. Le Pic de Ténériffe, mesuré par les instrumens de trigonométrie, donnoit deux mille deux cents treize toises au-dessus du niveau de la mer; on trouvoit, selon la méthode de Mariotte, par le barometre seize cents quatre-vingt-six toises, & selon Maraldi deux mille six cents vingt-quatre: ainsi le produit de la trigonométrie

nométrie ſe trouvoit moyen entre les deux obſervations du barometre.

M. Horrebow, profeſſeur en aſtronomie à Coppenhague, fit des expériences en 1737, d'après leſquelles il trouva qu'une ligne de mercure répondoit, au bord de la mer, à ſoixante & quinze pieds de la colonne d'air. Pour calculer l'accroiſſement de l'expanſion de l'athmoſphere en montant, il employoit la formule ſuivante :

Comme vingt-ſept pouces, hauteur de barometre dans un lieu donné, eſt à vingt-huit pouces hauteur au bord de la mer, ainſi ſoixante & quinze pieds eſt à ſoixante & dix-ſept pieds neuf pouces, ce dernier terme exprimant l'expenſion de la colonne d'air répondant à une ligne dans le lieu donné.

Les réſultats des différentes méthodes des phyſiciens de l'Europe qui s'étoient occupés de cette théorie s'accordant ſi mal, M. de Luc qui venoit de faire en 1754 un voyage dans les montagnes les plus voiſines de Geneve, muni d'un barometre, & réfléchiſſant ſur l'imperfection des obſervations précédentes, réſolut de fermer les livres & d'étudier les faits.

Au commencement du ſecond tome, on trouve une théorie très-détaillée des modifications de l'athmoſphere, ainſi que de la conſtruction des

barometres. On avoit obfervé depuis long-tems que la chaleur dilatoit le mercure comme tous les autres corps, & que conféquemment la température différente de l'air devoit influer fur les hauteurs du barometre. Les expériences qu'on avoit faites avec des tubes de verre en les plongeant dans de l'eau chaude, avoient ce défaut, que les tubes même fe dilatoient, ce qui rendoit l'obfervation incertaine. Mais dans les tubes des barometres, cette dilatation n'entre point en ligne de compte.

M. de Luc ayant trouvé par une fuite d'expériences que le barometre, par une augmentation de chaleur capable de faire monter le thermometre du point de la glace pilée à celui de l'eau bouillante, s'éleve de fix lignes, il divifa chacune en feize parties; & comparant les deux inftrumens entr'eux, il trouva que quand le thermometre s'éleve de feize lignes, le barometre s'éleve d'une ligne par le même effet de la chaleur.

Il fembloit réfulter de là que lorfque la température eft égale dans deux endroits où l'on obferve, il ne doit point y avoir de correction à faire, eu égard à la chaleur. Mais ce cas eft rare. Notre auteur comprit qu'il falloit adopter un point fixe du thermometre, qu'il établit à douze degrés au-deffus du terme de la glace de Réaumur. Cepen-

dant ce rapport d'une ligne du thermometre à $\frac{1}{16}$ du barometre, n'eſt encore vrai que dans les endroits où le barometre ſe tient à 27 pouces. M. de Luc trouva donc la formule ſuivante: comme 27 pouces ſont à $\frac{x}{16}$ de ligne, dont le barometre eſt plus haut ou plus bas par l'expanſion ou la contraction de l'air par la chaleur; ainſi par exemple 13 $\frac{1}{2}$ pouces ſont à $\frac{y}{16}$ de ligne qu'il faut ajouter ou retrancher du calcul de la hauteur du barometre par cette cauſe. Lorſque le thermometre, d'après la même théorie, eſt de 16 lignes plus bas qu'il ne le ſeroit au point de température, il faut ajouter une ligne à la hauteur du barometre, pag. 367 — 374.

Cet obſervateur, en parlant de la conſtruction des barometres, remarque que la figure des réſervoirs & l'inégalité des tubes influent ſur leur juſteſſe. Le mercure ſe tient un peu plus bas dans les tubes étroits; il prend une forme convexe quand le réſervoir a la figure d'un cône renverſé, & concave quand il a celle d'un cône droit.

Les barometres à tuyau recourbé en forme de ſyphon, qu'on rejetoit autrefois parce que la variation y eſt moins ſenſible, paroiſſent avoir bien moins d'inconvéniens. Comme le mercure ſe trouve par-tout renfermé dans un tube de

diametre égal, on eſt plus ſûr du calcul; une échelle mobile qui détermine le niveau du mercure ſur le bras le plus court d'où on commence à compter les degrés, ſert à régler l'obſervation.

Malgré toutes les précautions qu'on prend, les barometres ſont ſujets à ſe déranger, & à varier entr'eux. Souvent la ſurface du mercure ſe trouve plus élevée d'un côté que de l'autre, & cette inclinaiſon va à $\frac{1}{4}$ de ligne.

Il eſt eſſentiel que l'œil ſoit au niveau de la hauteur du mercure en obſervant; pour s'en aſſurer, il n'y a qu'à faire attention à l'image de l'échelle réfléchie par le tube, qui doit être horizontale.

L'auteur expoſe la formule propre à calculer les accroiſſemens de la dilatation de la colonne d'air par la diminution de la preſſion dans le ſens vertical, indépendamment de la chaleur, en montant de la plaine aux montagnes: elle eſt fondée ſur une progreſſion harmonique qui donne 75 pieds $\frac{57}{100}$ pour la colonne d'air au bord de la mer en équilibre avec une ligne de mercure, en ſuppoſant le barometre à 28 pouces; & pour la colonne d'air dans un endroit où le mercure ſe tient à 27 pouces, la colonne d'air correſpondante à une ligne de mercure, ſera 78 pieds $\frac{37}{100}$.

Voici quelques résultats des calculs de hauteur, faits par le moyen du barometre, dont M. de Luc a rendu compte dans son ouvrage.

Hauteur en toises au-dessus de la Méditerranée.

Geneve au bord du Rhône.	188
Morat au bord du lac.	217
Neuchatel au bord du lac.	216
Yverdon au bord du lac.	213
Berne au bord de l'Aar.	258
L'auberge du Faucon dans la partie supérieure de la ville.	275
Lausanne, au Lion d'or.	260
Au haut du Mont-Jura, qui est au nord de Lausanne.	458
Le sommet du Thevenon sur le Mont-Jura bailliage de Grandson.	652

Il nous paroît extraordinaire que l'observation de la hauteur du lac de Neuchatel ait donné trois toises de plus à Neuchatel qu'à Yverdon; tandis que la Thiele qui se jette dans ce lac à Yverdon, le traverse dans sa longueur, & en sort à deux lieues de Neuchatel. Les principes sur lesquels cette formule se fonde étant difficiles à comprendre, nous nous contenterons d'observer qu'on réduit en lignes le nombre de pouces

de la hauteur du mercure dans le barometre dans les deux endroits qu'on veut comparer, & que la différence des logarithmes de ces deux nombres exprime en milliemes de toises la différence de la hauteur des lieux, soit la hauteur des barometres au bord de la mer, à Gênes 28 pouces ou 336 lignes, & à Geneve 27 pouces ou 324 lignes; on cherchera dans la table des logarithmes, & l'on trouvera la différence entre 336 & 324 qui sera 157 $\frac{943}{1000}$ ou environ 158 toises. Nous ne rapportons cet exemple que pour nous rendre plus intelligibles. M. de Luc a trouvé la différence de hauteur entre le niveau du Rhône à Geneve & le bord de la mer, de 187 toises. Mais il faut avoir égard à toutes les circonstances de la température de l'air & de l'état du barometre qui entrent dans ses résultats. Ayant passé à la cour de Londres, depuis quelques années, en qualité de lecteur de la reine, il fit en présence du roi quelques essais de l'application de son barometre à la mesure des hauteurs. On vit la plus grande précision justifier sa théorie. Ramsden, célebre artiste de Londres, est parvenu à construire des barometres accompagnés d'échelles si exactes, qu'on y voit la cinquantieme partie d'une ligne, & qu'on apperçoit sensiblement sa variation, en l'élevant

ſeulement du plancher d'une chambre à une table de deux pieds & demi de hauteur. M. Senebier, connu par ſes profondes connoiſſances en phyſique, poſſede un pareil barometre.

On voit dans le cabinet de MM. de Luc, parmi un grand nombre de minéraux, des laves du Véſuve, du mont Etna & de l'isle de Lipari, qu'ils ont ramaſſées eux-mêmes dans leurs voyages. Les pétrifications y ſont en grand nombre; mais on a tant rebattu ces matieres, que nous les paſſerons ſous ſilence. On trouvera un long détail de ce cabinet dans les Lettres Allemandes du voyageur Andreas, avec les figures de quelques pieces. M. de Luc l'ainé a joué un grand rôle dans les diſſenſions civiles de l'an 1766 & 1767. Il fut un des principaux chefs des repréſentans: on le diſtinguoit des autres par ſa ſageſſe, ſon ſang-froid & ſa modération, vrai caractere du philoſophe. Son pere fut autrefois un des plus ardens partiſans de la démocratie de Geneve. Il écrivoit ſupérieurement bien: ce qui n'eſt pas rare dans cette ville, où, comme diſoit Voltaire, il n'y a pas un horloger qui n'ait de l'eſprit. Quand les différends de ſa patrie furent arrangés, M. de Luc le fils acheva ſon ouvrage ſur les meſures des hauteurs dont je viens de donner une eſquiſſe.

Nous l'avons vu depuis peu d'années, voyageant en Suiſſe avec une dame Allemande, attachée à la reine d'Angleterre. C'eſt à la ſuite de ces courſes qu'il a publié ſes Lettres phyſiques & morales ſur les montagnes, & ſur l'hiſtoire de la terre & de l'homme, imprimées à la Haye & à Neuchatel en 1778. Cet ouvrage a quelquefois le ton d'un roman ſentimental, & ſemble plutôt fait pour peindre la nature que pour l'expliquer; mais il eſt rare de réuſſir à la fois dans des genres ſi oppoſés. Rendons juſtice aux Genevois: ils ont beaucoup contribué depuis vingt ans aux grands progrès de la phyſique & de l'hiſtoire naturelle. Les ſciences ſont honorées chez eux; la magiſtrature n'eſt point ici un état ſéparé. On a vu pluſieurs ſyndics qui avoient occupé des chaires de profeſſeurs avant de ſe vouer aux affaires.



CHAPITRE VI.

Colleges. Esprit de l'éducation publique. Société & vie des Genevois. Spectacle à Chatelaine près de Geneve. Fortifications de cette ville. Anecdotes à ce sujet. Troubles civils en 1734, & dans les années suivantes. Retour de Geneve à Rolle, Evian, Thonon, Ripaille. Anecdotes sur la retraite du duc Amédée à Ripaille. Morges. Anecdotes sur cette ville. Château de Vuifflens.

L'ACADÉMIE est florissante, & l'éducation des colleges s'étend sur tous les états; les fils des magistrats font les études qui doivent un jour les rendre capables de remplir leurs devoirs.

Il y a des républiques en Suisse où la magistrature est plutôt regardée comme un bénéfice attaché au crédit & à la naissance, que comme un état qui exige des études préliminaires & un apprentissage. A Geneve, la plupart des jeunes gens, après avoir fait leurs humanités & leur droit, entrent au barreau, & plaident quelques causes, pour donner des preuves publiques de leurs progrès. Il semble que, dans une république, le barreau doit être l'école des jeunes gens appellés à juger

un jour leurs concitoyens. C'eſt d'ailleurs la vraie & la ſeule école de l'éloquence.

Toute la jeuneſſe de Geneve peut être diviſée en cinq claſſes, qui ſe vouent à differens états. Le premier eſt celui de la magiſtrature, le ſecond les ſervices militaires étrangers, le troiſieme le commerce, le quatrieme les arts & métiers; le cinquieme, qui fait le plus petit nombre, c'eſt l'état eccléſiaſtique. Il n'y a pas de jeune homme à Geneve qu'on n'oblige à faire l'apprentiſſage d'un de ces états. Auſſi il eſt fort rare de rencontrer dans cette ville quelqu'un de déſœuvré. Les heures de récréation ſont en petit nombre, & la claſſe d'hommes la moins commune eſt celle des oiſifs.

Geneve & Zurich ſont aujourd'hui les deux villes de Suiſſe où il y a le plus de gens éclairés, où les ſciences & les arts ſont cultivés avec le plus de ſuccès, où la jeuneſſe eſt la plus occupée, où le gouvernement eſt le plus attentif à obliger chaque citoyen de rendre ſes enfans utiles à la ſociété. Geneve réunit à ces avantages celui des agrémens de la ſociété & de l'éducation polie. Les Genevois ſont François de langage, & leur reſſemblent par le tour d'eſprit. Sans doute le caractere national dépend en grande partie des circonſtances politiques d'un peuple,

l'attachement pour sa patrie, d'autant plus vif que chaque citoyen se regarde comme faisant partie individuelle de la souveraineté, l'exemple continuel des fruits heureux de l'industrie & d'une vie active, la sévérité des loix qui proscrivent les spectacles & les amusemens publics, mais plus que tout cela beaucoup de talens naturels & une sagacité qui semble ordinaire chez les citoyens de Geneve, ont établi dans cette ville l'activité & la prospérité que tous les étrangers admirent. Le grand luxe des Genevois consiste dans leurs maisons de campagne. Quoiqu'il y ait quelques beaux hôtels en ville, on ne doit pas les envisager comme des bâtimens uniquement érigés par le faste. Ces hôtels rapportent de gros loyers au propriétaire qui se contente d'un espace médiocre, & abandonne le reste aux locataires. On n'y voit ni portiers, ni livrées nombreuses; ces palais si brillans à l'extérieur sont habités par des gens économes. Il n'en est pas de même des maisons de campagne; celles-ci sont uniquement destinées au plaisir du propriétaire. Le tems où les Genevois vivent le plus agréablement, est la belle saison, où chacun se retire à la campagne, & vit avec ses voisins; il ne reste plus alors en ville que les gens occupés de leur commerce ou de leurs emplois. Il y a eu des voya-

geurs qui ont inutilement cherché dans Geneve, pendant cette saison, des personnes qu'ils espéroient de voir & qui n'y étoient point. Il faut donc qu'un étranger qui veut jouir de la société, s'arrange alors de façon à vivre à la campagne.

Depuis environ quinze ans il y a des spectacles à Chatelaine, petit village à une demi-lieue de Geneve, sur terres de France. De cette maniere on est venu à bout d'éluder la loi qui proscrit les comédies. Pendant que M. de Bauteville, ambassadeur de France, étoit dans cette ville avec les ministres des républiques de Zurich & de Berne, pour travailler à arranger les différends entre les conseils & le peuple, on permit à un entrepreneur de comédie de construire une baraque & un théatre dans le Bastion. Cet établissement ne subsista pas long-tems: le feu prit à la baraque & la consuma avec tout le magasin de l'entrepreneur. On ne douta point qu'il n'eût été mis a dessein, soit par des ennemis du magistrat qui avoit admis le spectacle dans l'enceinte de la ville, soit par des scélérats qui ne vouloient que faire du mal.

La ville de Geneve a des fortifications considérables: on a vu à l'article de d'Aubigné qu'on y travailloit de son tems. Le danger que courut cette ville lors de la fameuse escalade, où elle

penfa être furprife par les troupes du duc de Savoie, fit fentir la néceffité de fe garantir d'un voifin inquiet: auffi les ouvrages les plus étendus font du côté de la Savoie. La longue paix dont Geneve a joui depuis cette époque, a transformé une partie de ces fortifications en promenades fuperbes : celle du Baftion vers le Plein-Palais, eft ordonnée d'un excellent goût, & plantée de très-beaux arbres. Elle aboutit à la Porte-Neuve, principal corps-de-garde, & hors de laquelle eft une plaine charmante, entourée de petites maifons où l'on voit une foule de monde fe promener les jours de fête. Il y a peu de coups-d'œil auffi agréables que celui-là. Les fortifications de Geneve ont coûté de très-grandes fommes à l'état. Ce fut dans différens tems un objet de difpute pour les bourgeois inquiets & mécontens du gouvernement. Vers l'an 1730, un particulier (*) fit la critique des travaux commencés dès 1660; fon mémoire excita des murmures fur la dépenfe exceffive de ce plan, & fur les impôts qu'il rendoit indifpenfables, & que les confeils avoient continués de leur auto-

(*) Nous parlons de Micheli Ducreft, connu par fes ouvrages & les troubles de fa patrie, où il eut beaucoup de part. Voyez le tome III de cet ouvrage.



rité, fondés ſur un édit du conſeil général de 1570, qui leur en avoit donné le pouvoir ſans en fixer le terme. Les eſprits s'échaufferent, & les ſoupçons des bourgeois contre quelques magiſtrats furent au plus haut point, lorſqu'on découvrit que les canons d'un baſtion voiſin des quartiers habités par le peuple, avoient été entourés, & qu'il s'étoit fait des tranſports ſecrets d'armes & de munitions. Ces démarches qui tenoient à un plan de défenſe en cas d'émeute, furent à leurs yeux des indices certains d'une conſpiration contre leur liberté : les bourgeois s'attrouperent, prirent les armes, & ſe firent remettre la garde des portes. Ils obligerent le grand-conſeil à dépoſer ſix des premiers magiſtrats.

Tout cela reſſemble aſſez aux émeutes populaires de l'ancienne Rome, & à quelque choſe de pire. On appella la médiation des deux cantons de Zurich & de Berne, qui envoyerent leurs députés : mais on ne fit qu'une paix plâtrée ; elle ne dura que trois ans ; les troubles recommencerent plus vivement que jamais en 1737. Il y eut des coups de fuſils, dont un ſyndic fut bleſſé, & quelques perſonnes tuées. Les ſeconds troubles finirent par la médiation de M. le comte de Lautrec, ambaſſadeur du roi Très-Chrétien, & des

députés des deux cantons ; & l'on imprima le réglement de médiation & de garantie, par lequel on fixa les droits réciproques des conſeils & du peuple.

Ce travail ne fut pas encore aſſez clair, pour que de nouvelles queſtions ſur le ſens des articles ne rappellaſſent en 1766 de nouvelles diſputes, dont on a déjà parlé dans cet ouvrage.

Les fortifications de Geneve n'étoient pas le ſeul poids ſur le peuple ; la garniſon coûtoit beaucoup, & cauſoit de l'ombrage aux citoyens. Le réglement de la médiation de 1738 en fixa le nombre à ſept cents vingt hommes. Une république comme celle-ci, dont le gouvernement eſt mixte, où il y a des particuliers extrêmement opulens, où le citoyen jaloux de la portion qu'il croit avoir à la ſouveraineté eſt toujours prêt à s'alarmer des progrès que les conſeils ſemblent vouloir faire vers l'ariſtocratie, ne peut pas manquer d'être ſouvent agitée par des diſſenſions inteſtines. Aujourd'hui le calme paroît ſe ſoutenir depuis quelques années : une claſſe du peuple compoſée des deſcendans d'étrangers, qui ne jouiſſent que du droit d'habitation, & portent le nom de *natifs*, cauſa les derniers troubles en 1770. Ils eſſayerent d'obtenir plus de droits & de privileges que la conſtitu-

tion ne leur en accordoit. Le peuple, ou les citoyens de Geneve, qui dans les troubles précédens avoient paru favorables à leur cause, se déclarerent alors contr'eux. On courut aux armes, quelques natifs furent tués. On en exila huit, l'un desquels est auteur d'une histoire de Geneve en six volumes.

Ce que nous avons dit des fortifications de Geneve, nous rappelle une anecdote rapportée dans les notes sur l'*Histoire de Geneve* de Spon. Un landgrave, Maurice de Hesse, grand ami de la religion réformée & de la ville de Geneve, y ayant passé en juillet 1602 *incognito*, laissa sous le chevet de son lit, dans la maison où il avoit logé, trois distiques latins, avec cette inscription :

Galliam ingressurus Genevæ relicuit perpetuæ memoriæ ergo, anno 1602, jul. 28, Mauritius Hassiæ landgravius.

Quant aux distiques, qui paroissent trop bien faits pour être d'un prince, ils semblent plutôt être l'ouvrage d'un régent d'école.

Quisquis amat vitam sobriam castamque tueri
Perpetua esto illis casta Geneva domus.
Quisquis amat vitam hanc bene vivere, vivere & illam
Illi iterum fuerit pulchra Geneva domus.

Illic

Illic invenies quidquid conducit utrique.
Relligio hic ſana eſt, aura, ager, atque lacus.

Ce même prince fit préſent d'une ſomme de dix mille écus à la ville de Geneve, qui furent employés à la conſtruction d'un des baſtions, du côté de la porte de Rive; il porte le nom de baſtion de Heſſe, en mémoire de ce bienfaicteur.

Ce beau lac de Geneve, & le Rhône qui traverſe la ville, lui procurent des avantages ſenſibles. Des machines hydrauliques fourniſſent de l'eau dans tous les quartiers: une multitude de roues font mouvoir des moulins, & ſervent pour pluſieurs fabriques. La pêche du lac & du Rhône eſt abondante. Ce qu'on va lire eſt copié mot à mot d'un fragment de M. Fatio de Duillier, citoyen de Geneve, & frere de ce Fatio de Duillier, grand géometre, connu en Angleterre où il vivoit à la fin du ſiecle paſſé. Ce fragment ſe trouve à la ſuite de l'Hiſtoire de Geneve de Spon; nous n'en avons retranché que les détails qui nous ont paru peu intéreſſans.

« La figure du lac approche un peu de celle d'un croiſſant dont les deux cornes ſeroient émouſſées, & une auroit une grande échancrure par-dedans. Les cartes des environs de Geneve, & celles de Suiſſe & de Savoie, repréſentent le lac Léman

d'une maniere qui differe beaucoup de sa véritable figure. Ce lac s'étend bien plus contre le nord, & moins du côté d'orient, que les cartes ne le marquent. La distance dès Morges jusqu'à Yverdon, n'est que de six lieues, & n'excede pas celle qui se trouve dès Yverdon jusqu'à Neuchatel. Cependant les géographes font la premiere de ces distances beaucoup plus grande que la seconde.

» Le lac Léman est situé entre les 24 degrés 10 minutes, & 25 degrés de longitude, à compter depuis l'Isle-de-Fer, & entre les 46 degrés 12 minutes, & 46 degrés 31 minutes de latitude septentrionale.

» La longueur du lac depuis Geneve jusqu'à Villeneuve, en passant par le Pays-de-Vaud, est de quinze lieues marines, dont il y en a vingt au degré, & ces quinze lieues font dix-huit lieues communes de France & trois quarts; mais cette distance prise en ligne droite par-dessus le Chablais, n'excede pas douze lieues marines.

« La plus grande largeur du lac, à la prendre dès Rolle jusqu'au voisinage de Thonon, est de sept mille deux cents toises, ou plutôt, à cause du biais qui se trouve entre ces deux lieux, la plus grande largeur du lac, dès une baie entre Morges & Preverenges jusqu'à une baie proche d'En-

fion, entre la riviere de Drance & Evian, eft d'environ fept mille toifes de France, de fix pieds de roi, ou du châtelet de Paris, chacune ; & ces fept mille toifes font plus de trois lieues communes du même royaume. Quelques perfonnes diftinguent deux lacs dans celui de Geneve, le grand lac & le petit lac : le premier s'étend depuis Villeneuve jufqu'à une ligne tirée dès le cap de Promontou, jufqu'à Nerni ; & le fecond, dès cette ligne jufqu'à Geneve.

» La profondeur du grand lac eft très-confidérable, & particuliérement du côté de la Savoie. Mais les barquiers & les pêcheurs que j'ai confultés, ne s'accordant point entr'eux fur ce fujet, je n'ai pu en recueillir autre chofe finon que la plus grande profondeur proche de Melleria, eft pour le moins de deux cents braffes : quelques-uns la font monter à plus de quatre cents ; & fuivant le rapport de plufieurs, le petit lac n'a nulle part, depuis la hauteur de Nion jufqu'à Geneve, paffé quarante braffes de profondeur ; mais on ne peut pas s'affurer fur ce qu'ils en difent.

» Le Rhône qui prend fa fource au Mont-Forca dans le canton d'Ury, après avoir parcouru tout le pays de Vallais, fe jette dans le lac proche du Bouveret. Les eaux du Rhône dans

cet endroit sont grisâtres & fort chargées de sables, au lieu que les eaux du lac tirent sur le bleu, & sont fort transparentes. Le Rhône s'avance d'abord avec beaucoup de rapidité dans le lac, & après y avoir perdu presque toute sa vîtesse, on voit, à environ deux cents pas du rivage, ses eaux entraînées par leur pesanteur, se plonger & couler encore au-dessous de celles du lac, où elles posent leur sable. Les eaux du Rhône, vues dans un tems calme au travers de celles du lac, ressemblent dans ce lieu-là à des nuages épais à côté du ciel serein que l'on verroit par réflexion dans un miroir. Les sables que le Rhône charie étant agités par les vagues, sont repoussés contre le rivage lorsqu'il souffle des vents d'occident compris entre le sud & le nord, & ce rivage en reçoit chaque année un accroissement considérable. Dans l'année 1676, un personnage digne de foi, qui chassoit souvent proche de cette embouchure du Rhône, m'assura que les sables avoient beaucoup augmenté le rivage, & avoient formé dans le lac entre l'embouchure du Rhône & Villeneuve, dans l'espace de cinquante ans, une bordure de terre longue de passé demi-lieue & large de plus de quarante pas. D'ailleurs, on me montra un village nommé *Prevallay* ou *Provallay*, &

en latin *Portus Valesiæ*, qui se trouve présentement éloigné d'une demi-lieue du lac, quoiqu'il fût autrefois situé sur son bord, parce que le Rhône & les vents ont formé dans cet intervalle une plaine sablonneuse.

« Les eaux qui coulent dans le lac s'y étant purifiées, en sortent fort claires à Geneve, où elles sont souvent transparentes jusqu'à douze pieds de profondeur ; mais elles sont bientôt troublées par la riviere d'Arve, qui passe à environ mille pas communs au-dessous de la ville, & se jette dans le Rhône à peu près à la même distance. Divers auteurs anciens & modernes ont écrit, suivant le sentiment d'Ammien Marcellin, que les eaux du Rhône traversent celles du lac sans se mêler : ce qui d'un côté ne s'accorde point du tout avec ce qu'on a remarqué ci-dessus, & d'un autre est tellement opposé aux regles de la pesanteur & de l'équilibre des liqueurs, que la chose est absolument impossible : car il faudroit pour cela, que les eaux du lac fussent de niveau, & que les eaux du Rhône eussent une pente très-considérable, pour pouvoir couler & se frayer un passage à travers les premieres, dans une distance de passé trente-six mille toises. Quand donc on supposeroit que le Rhône n'auroit qu'un pied de pente sur mille toises

de France de chemin, ainsi que la Seine aux environs de Paris, le Rhône devroit être élevé proche du Bouveret de trente-six pieds pour le moins par-dessus la surface du lac; & si cela étoit, comment ce fleuve prendroit-il la route de Geneve, en suivant une courbure fort grande, plutôt que de s'épancher de toutes parts dans le lac? & que deviendroient d'ailleurs les autres rivieres qui portent leurs eaux dans ce vaste bassin?

Les vents qui se font remarquer aux environs du lac de Geneve, peuvent se réduire à ces huit que les barquiers nomment la *bise*, ou la *bise noire*, qui vient du nord; le *séchard*, qui est le nord-est; le *molan*, qui est le vent d'est; la *vaudaire* ou le *bornan*, qui est le sud-est; le *vent*, c'est ainsi qu'ils nomment simplement le vent du sud; le *vent de la cluse*, qui est le sud-ouest; le *bourguignon* ou le vent de Bourgogne, qui est le vent d'ouest; & le *joran*, qui vient du nord-ouest.

» De tous les vents qui ont été nommés ci-dessus, le vent & la bise ou séchard, que l'on confond communément avec le vent du nord, sont ceux qui regnent le plus souvent. Le dernier est ordinairement précédé d'une colonne de nuée, de peu d'épaisseur, qui se forme dès le matin le long des montagnes du Chablais, entre

la Tour - Ronde & Saint-Surgues, & qui n'eſt élevée qu'à moitié hauteur des montagnes.

» Quelquefois des vents du midi fort chauds & ſans pluie ſoufflent avant les moiſſons; lorſqu'ils durent quelque tems, ils font nouer les épis du froment, ou brûlent & noirciſſent une partie du grain qui y eſt renfermé, & diminuent la récolte. Souvent au tems des vendanges, & même dès le mois de ſeptembre, le lac ſe couvre le matin d'un brouillard, auſſi bien que les environs, ſur-tout depuis Copet juſqu'à Geneve, & ces brouillards s'élevent vers midi, ou bientôt après. Lorſque la ſaiſon eſt plus avancée, les brouillards ſe tiennent quelquefois aſſez élevés au-deſſus de la ſurface du lac, pour laiſſer le bas des montagnes découvert, & ils reſtent dans cet état durant pluſieurs ſemaines. D'autre fois les brouillards ont au-delà de deux cents toiſes d'épaiſſeur, à la prendre dès le niveau du lac, & l'on a alors ſur les montagnes & dans les villages les plus élevés un très-beau ſoleil, avec le ciel fort ſerein. Les pays inférieurs paroiſſent comme inondés, & préſentent à l'eſprit une idée aſſez naturelle du déluge univerſel, lorſque les montagnes & les côteaux ſembloient s'être hauſſés avant que les eaux ſe fuſſent à moitié retirées de deſſus la terre.

» La ville de Vevay eſt preſque toujours exempte de brouillards, pendant qu'ils couvrent le lac & les campagnes qui l'environnent. L'air eſt ſi pur dans les environs de ce lac, que l'on y découvre plus diſtinctement une ville oppoſée au ſoleil à douze ou à quatorze lieues de diſtance, que l'on ne verroit proche de la mer une ville qui ne ſeroit éloignée que de trois ou quatre lieues. Les ſommets des montagnes les plus reculées forment des traits très-diſtincts d'avec le ciel, même dans des tems chargés de vapeurs; mais après une grande pluie on voit les objets éloignés avec une clarté ſurprenante. C'eſt par cette raiſon & à cauſe de la hauteur des montagnes qui environnent le lac, qu'il paroît d'une étendue moins grande qu'il n'eſt en effet. Un architecte François a fait conſtruire depuis quelques années vers le haut de l'isle, dans le bras de la riviere qui la ſépare de la partie de la ville la plus conſidérable, une machine fort ſimple, pour élever l'eau de ce fleuve & la diſtribuer dans diverſes fontaines; elle hauſſe l'eau près de l'hôtel-de-ville de plus de cent pieds de roi au-deſſus de la ſurface du Rhône. »

La ſortie de fleuve à cette extrêmité du lac doit ſe prendre naturellement un peu au-deſſus

de Geneve, dès la pointe des Pâquis jusqu'à la pointe des Eaux-Vives, puisqu'au-delà de ces deux pointes les terres s'ouvrent & le lac s'élargit de plus en plus, tant du côté du bailliage de Gex, que du côté de la Savoie.

A un quart de lieue de Geneve, il y a un banc couvert d'eau en tout tems, qui traverse le lac dans toute sa largeur, & qui s'étend jusqu'à la sortie du Rhône. Son bord supérieur est situé entre le cap de Sécheron & le dessous de Cologny. Ce banc, que l'on peut avec raison nommer le *grand banc*, est en partie composé d'une terre-glaise fort molle, recouverte en quelques endroits d'un peu de sable. Le bord du même banc le plus avancé dans le lac se nomme le *travers*. On découvre sur ce banc quelques petits rochers ou grosses pierres, l'une desquelles est nommée la *pierre à Niton*, que l'on dit avoir été autrefois consacrée à Neptune. Au haut de cette pierre se voit un trou carré, un peu profond, dans lequel, suivant le sentiment de Spon, on allumoit du feu pour y faire fumer de l'encens à l'honneur de ce dieu; mais ce trou n'a point de rapport avec un autel. Il est bien plus vraisemblable qu'avant la réformation il y avoit une croix de bois arborée sur cette pierre & plantée dans ce trou. Au reste, bien que le froid



ſoit quelquefois très-vif à Geneve en hiver, le lac ne ſe gele jamais plus avant qu'au-deſſus du grand banc; & ailleurs, ſeulement juſqu'à quelques pas du rivage, même dans les hivers les plus rudes, comme celui de 1709. Le Rhône eſt plus ſujet à la gelée; mais il y a ſouvent des hivers pendant leſquels on ne voit point de glace, ni dans ce fleuve, ni dans le lac. Les vapeurs qui en ſortent lorſque l'air eſt froid, forment un brouillard à peu près ſemblable à ceux d'automne.

L'eau qui couvre le grand banc n'a pas beaucoup de profondeur en hiver; mais au printems & en été l'eau du lac croît conſidérablement, & paſſe avec une grande rapidité ſous les ponts du Rhône. Le plus ſenſible accroiſſement des eaux ſe fait ordinairement au mois de mai & au mois de juin, quoique les eaux commencent à s'élever avant ce tems-là, & qu'elles continuent de croître par repriſes juſques vers le milieu du mois d'août, après quoi elles diminuent peu à peu juſqu'à la fin de l'automne. En 1705, le lac ne fut que médiocrement grand durant l'été, néanmoins les eaux s'éleverent proche du travers, & vers la premiere entrée du pont de Geneve, depuis le 18 de mars juſqu'au 17 d'août, de cinq pieds & un pouce par-deſſus la hauteur

qu'elles avoient dans ces lieux - là l'hiver précédent ; & elles ne s'éleverent pendant le même tems, que de quatre pieds à trente - cinq pas au - dessous du grand pont. Ainsi dans l'espace d'environ deux cents soixante & quinze toises de France, le Rhône ajouta treize pouces à la pente qu'il avoit cinq mois auparavant dans le même intervalle. Ce fleuve a fort peu de pente à Geneve, lorsque ses eaux sont basses. Selon le calcul le plus exact, il s'écoule du lac en été du moins huit fois, & certaines années plus de dix fois autant d'eau qu'en hiver.

Cette grande abondance d'eau en été ne peut provenir que de la fonte des neiges sur les hautes montagnes, & particuliérement sur les pentes des Alpes situées dans le pays de Vallais & dans le Chablais. Ces neiges fondues enflent beaucoup les rivieres de ce pays - là, qui se jettent dans le lac. D'ailleurs, il peut y avoir des canaux souterreins qui conduisent encore dans le lac une partie des eaux que produisent les neiges fondues. Mais le peu d'herbe qui croît en été sur le grand banc & en divers autres lieux, ne contribue que de peu de chose à l'augmentation des eaux, puisque cette herbe n'embarrasse presque point ce banc, & qu'elle ne paroît ailleurs que le long de quelques rivages. Cette élévation & cet

abaiſſement des eaux, qui ſe font réguliérement chaque année dans toute l'étendue du lac, eſt un véritable flux & reflux, mais extrêmement lent, & qui ſe regle uniquement ſur le mouvement du ſoleil, ſans que la lune y ait aucune part. Comme les vents méridionaux entre le ſud & l'oueſt ſoufflent ſouvent avec beaucoup d'inégalité & par repriſes, il arrive quelquefois, lorſqu'ils ſont violens, que venant à frapper un peu obliquement, ou du haut en-bas, ſur le grand banc, ils empêchent une partie des eaux de s'écouler. Cette partie d'eau ainſi retenue, ſe hauſſe peu à peu au-deſſus du travers, tandis que l'eau qui couvre le travers ſe baiſſe de plus en plus. Enſuite, le vent diminuant ou l'eau ſurmontant par ſa peſanteur l'effort du vent, & coulant avec plus de liberté & en plus grande abondance, il en réſulte une élévation ſubite de dix pouces, & quelquefois d'un pied au-deſſus du niveau ordinaire. Ces variations qui ont lieu ſouvent dans l'eſpace de quelques heures, ſont encore une eſpece de flux & reflux, qu'on nomme à Geneve des *ſeiches*. Ils ſont très-apparens dans quelques foſſés de la ville, & particuliérement dans ceux du côté de Plein-Palais (*)

(*) M. de Sauſſure a donné au commencement de

On a vu quelquefois dans cette ville des feiches très-remarquables. Il s'en fit trois ou quatre le 16 feptembre 1600 avant midi, d'en-

---

fon Voyage dans les Alpes, publié en 1779, une defcription du lac de Geneve, & de ce phénomene qu'on appelle les *feiches* du lac. On y verra les différentes hypothefes des favans fur ce flux & reflux. M. de Sauffure penche en faveur de celle de M. Bertrand, profeffeur de mathématiques à Geneve, qui fuppofe que des nuées électriques attirent & foulevent les eaux du lac, & que ces eaux en retombant enfuite, produifent des ondulations dont l'effet eft comme celui des marées, d'autant plus fenfible que les bords font plus refferrés. M. de Sauffure obferve que les autres opinions qui attribuent ce flux & reflux, foit aux eaux de l'Arve enflée fubitement par les eaux de neige fondue, & faifant refluer le Rhône, foit aux vents du fud qui compriment les eaux fur le banc de fable qui borne le lac près de la fortie du Rhône, ne fauroient s'accorder avec ces feiches qui ne font précédées ni de coups de vents, ni de crûes fubites de l'Arve.

Nous ajouterons à ce qu'on vient de lire, les conjectures d'un Genevois, homme inftruit dans la phyfique & les mathématiques, qui écrivoit ceci en 1779.

« Notre lac a environ trente-cinq ruiffeaux qui lui » fourniffent des eaux. Ces ruiffeaux font prefqu'à » fec pendant l'été, & deviennent très-confidérables » en hiver. C'eft juftement l'oppofé du Rhône. D'a» près mes obfervations, il entre beaucoup plus d'eau

viron cinq pieds de hauteur ; de sorte que les bateaux qui étoient dans le port, y resterent autant de fois à sec : mais l'eau revenoit &

„ dans le lac en hiver qu'en été ; & comme les eaux
„ dans cette derniere saison s'élevent de 5 $\frac{1}{2}$ pieds, &
„ que cette eau excédante occupe tous les bas-fonds
„ qui l'environnent, sa superficie en augmente d'un
„ $\frac{1}{600}$. Le résultat du calcul de l'évaporation dans
„ cette saison, donne une quantité supérieure à celle
„ de l'eau qui entre dans le lac pendant l'été. Quelle
„ est donc la cause qui pendant ce tems fait augmen-
„ ter sa surface ? Je ne peux la trouver que dans
„ des eaux souterreines, qui ont leur origine dans
„ les lacs situés sur les hautes Alpes. Ces lacs sont
„ commandés par des cimes de montagnes couvertes
„ de neige & de glace, que le soleil fait fondre en
„ été. Lorsque cela arrive, les neiges & les glaçons
„ entraînés bouchent quelque tems ces conduits sou-
„ terreins, & alors on apperçoit la baisse subite du
„ lac de Geneve pendant les seiches ; mais le volume
„ d'eau fondant ensuite cette digue de glaces &
„ de neiges, alors on remarque le reflux des seiches ;
„ ce qui revient au phénomene de toutes les fontaines
„ intermittentes. J'ai long-tems cherché les embou-
„ chures de ces rivieres souterreines que j'ai cru trou-
„ ver dans les environs de Meillerie ; mais cette opi-
„ nion étoit ensuite détruite par le peu de sensibilité
„ des seiches dans ce district. Je trouvai enfin la solu-
„ tion du phénomene près de Geneve en me baignant.

s'élevoit chaque fois avec beaucoup de promptitude. A ces deux especes de flux & reflux, on en pourroit ajouter d'une troisieme sorte, mais qui arrive très-rarement, & qui est causé par quelque débordement extraordinaire de la riviere

---

» J'observois des variations considérables dans la chaleur de l'eau ; quelquefois je me sentois soulevé & je remarquois des globules qui s'élevoient sur la superficie; une autre remarque, c'est que souvent dans ces environs il y a des gens noyés en s'enfonçant subitement dans des trous au fond du lac, dont on a bien de la peine à retirer les corps. Ayant essayé de boucher un de ces trous avec des pierres, tous les matériaux qui j'y faisois jeter s'y perdoient, sans doute en s'enfonçant profondément par leur pesanteur. Un grand banc qui traverse le lac au-dessous de Cologny, & qu'on nomme la *traverse*, sert de digue naturelle, & empêche les eaux de se perdre dans ces gouffres. Dans le même district, entre Geneve & Cologny, on voit de tous côtés sortir du fond du lac des sources imperceptibles en hiver & fortes en été, qui ont fait donner à cette partie le nom d'*Eaux-Vives.* J'ai souvent essayé de tarir mes puits dans les plus fortes sécheresses, l'eau a toujours surmonté l'effort des machines hydrauliques. „

L'auteur ajoute à ces observations un détail curieux sur les ouvrages faits à Geneve pour tenir les eaux du Rhône à la hauteur nécessaire aux moulins de cette ville, ainsi qu'à sa sûreté.

d'Arve. Il ne s'en fait jamais que quand les eaux du lac font baſſes. Le lit du Rhône un peu au-deſſous du lieu où il reçoit l'Arve, ſe trouve reſſerré entre deux côteaux eſcarpés, qui ne permettent pas à ce fleuve de s'écarter de ſon rivage. L'Arve étant extraordinairement débordée & ne pouvant s'écouler entiérement par le lit du Rhône en ſuivant ſa route naturelle, il arrive quelquefois qu'une partie de ſes eaux repouſſe celles du Rhône dans le lac, où cette partie s'introduit auſſi elle-même.

C'eſt ce qui arriva à Geneve le mardi 10 de février 1711. Le dimanche auparavant, la neige dont la campagne étoit couverte, avoit commencé à ſe fondre par un gros vent mêlé de pluie. Le lundi matin, il s'étoit fondu environ demi-pied de la neige qui étoit ſur les toits expoſés au vent du midi, & il plut tout le jour. Pendant ce tems la riviere d'Arve, déjà un peu groſſie, s'enfloit de plus en plus, & s'étendoit par-deſſus ſes rivages. Le lendemain 11 février, ſur les huit heures du matin, elle s'étoit enflée de maniere que ne pouvant s'écouler en deſcendant, une partie de cette riviere, après avoir fait remonter le Rhône, couloit doucement du côté du lac, proche de la machine des fontaines. Peu de tems après, une plus grande partie de l'Arve

l'Arve remontoit du même côté avec plus de viteſſe. Et ſur les quatre heures du ſoir, cette eau faiſoit tourner fort vîte & à contre-ſens l'une des roues de la machine, tandis qu'il ſe faiſoit une petite caſcade par-deſſus un aileron de l'autre roue qui étoit arrêtée. Ce jour-là, quelques bateliers ramaſſerent beaucoup de bois que l'Arve charioit & pouſſoit aux bords du Rhône, en remontant ce fleuve, pendant que les pêcheurs prirent vis-à-vis de la ville quantité de truites qui ſortoient de leurs retraites pour éviter l'eau trouble & limonneuſe que l'Arve entraînoit dans le lac. On voyoit quelques bateaux remonter à la voile le cours ordinaire du Rhône, & d'autres qui venoient vers la ville, depuis le lac, avoir autant ou plus de peine pour en approcher qu'il n'en faut en été pour aller au-delà de Sécheron par une biſe médiocre. Entre quatre & cinq heures du ſoir, une eau fort trouble s'étendoit ſur tout le grand banc, & même un peu au-delà, & il ſe leva dans le même tems une aſſez forte biſe, accompagnée de neige. La foule des ſpectateurs que ce phénomene avoit attirés au pont de l'Arve, voyoit avec effroi cette riviere deſcendre avec une très-grande rapidité, entraînant pluſieurs gros arbres qu'elle avoit déracinés. Cette eau faiſoit des bouillonnemens affreux auprès des piles du pont; &

ces piles recevant aussi de tems en tems le choc de quelques arbres, sembloient menacer de ruine tout le pont. Le jour suivant, 12 février, l'eau de l'Arve qui avoit continué pendant la nuit de s'élever & de couler dans le lac, paroissoit après huit heures du matin en équilibre & sans mouvement près de la machine des fontaines. Peu après l'eau commença à reprendre lentement son cours naturel en descendant le Rhône; mais elle étoit tout - à - fait trouble. La bise avoit duré toute la nuit & jusqu'à midi avec de la neige; mais l'une & l'autre cesserent peu à peu. Le lac paroissoit troublé dans toute sa largeur jusqu'à Gentou & à Bellerive, c'est-à-dire, à une lieue de Geneve, quoique l'eau ne se fût haussée que d'environ un pied proche de la machine des fontaines. »

Les morceaux de rocher qui sont épars çà & là sur les terres des environs du lac, & qui dans certains lieux sont en si grande quantité qu'on croiroit qu'ils y ont été transportés, ont fixé souvent l'attention des observateurs : il est facile de connoître d'où ces pierres peuvent venir, si l'on remarque, 1°. que le terroir dans la plus grande partie des bords du lac est aride & sablonneux, & renferme quantité de cailloux; 2°. qu'au-delà de Lutry & de la Tour-Ronde,

il y a en plusieurs endroits des rochers escarpés, situés au bord du lac, ou au-dessus d'un terrein fort en pente jusqu'à son rivage; 3°. que les rivieres qui entrent dans le lac y entraînent beaucoup de sable, de terre & de cailloux; 4°. que le lac étant enflé pendant l'été, ses vagues détachent & emportent toujours quelques parties du terrein qui le borde, & laissent à sec ces grosses pierres que les flots ne peuvent déplacer. Au contraire, les rivieres qui se rendent dans le lac, amassant des terres, forment des promontoires unis, sur lesquels on ne voit point de ces masses de rochers.

Il arrive aussi de tems à autre, qu'il se détache des pièces de quelques rochers situés près du lac, lesquelles venant à s'arrêter sur le rivage, ou peu avant dans les eaux, y causent cette quantité de petits rochers ou de grosses pierres qui s'y rencontrent. Le rivage entre Cuilly & Vevay en fournit un exemple : on y voit au-dessus de ce rivage, des pieces détachées d'un rocher, qui se sont arrêtées dans un ravin & dans des vignes entre la montagne & le lac.

L'auteur des remarques qu'on vient de lire étoit géometre & membre de la société royale de Londres, ainsi que son frere. Il avoit travaillé à une carte du lac de Geneve & de ses environs;

& c'eſt d'après ſon travail que le nommé Chopy a fait graver la ſienne, qui, quoique fautive en quelques endroits, a cependant du mérite.

Les tempêtes & les vents qui regnent ſur ce lac dérangent la navigation, & retiennent ſouvent dans les ports des barques chargées de marchandiſes; c'eſt pourquoi la plupart ſe tranſportent par terre. On a remarqué que les frais de voiture ſont plus conſidérables en Suiſſe que dans tout autre pays, ſoit à cauſe de la cherté des denrées, ſoit à cauſe de la difficulté des chemins. On compte ordinairement trois ſols de France au quintal par lieue pour la voiture de Bâle à Geneve en paſſant par Soleure, Arberg, Morat & le Pays-de-Vaud.

En quittant Geneve pour ſe rendre à Lauſanne par terre, on revient à Rolle, dont nous avons déjà parlé. Ceux qui aiment à jouir d'une continuité de perſpectives charmantes, doivent faire ce trajet par eau. Les bords du lac, entourés de villes, de bourgs, de campagnes cultivées, offrent une variété de payſages dont on eſt privé en voyageant par terre. La tranſparence des eaux, cet azur qui ſe lie avec la verdure des prairies & avec les nuances du ciel, l'image des côtes réfléchie ſur la ſurface du lac, comme dans un miroir, tout cela forme une ſuite de tableaux ma-

giques, qu'on peut ſuivre ſur une longueur de quinze lieues de Geneve à Vevay.

Vis-à-vis de Rolle & des côtes du Pays-de-Vaud, on voit les villes de Thonon & d'Evian en Savoie, peu remarquables en elles-mêmes. Près d'Evian ſont des eaux minérales qu'on va boire en été, mais dont la ſalubrité, ainſi que celles de Rolle, attire moins de monde que le goût des plaiſirs.

A une demi-lieue de Thonon eſt le couvent de Ripaille, habité par des Chartreux qui s'y établirent vers l'an 1630, en quittant la vallée d'Abondance. Ils ont ſuccédé à ce fameux hermitage d'Amédée VIII, dont le ſéjour a donné naiſſance au proverbe connu, *faire ripaille*, pour dire qu'on fait bonne chere, & qu'on ſe livre au plaiſir. Voltaire n'a pas oublié cette partie de ſon tableau du lac de Geneve.

Ripaille, je te vois! O bizarre Amédée,
Eſt-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des ſoins & des grandeurs oubliant toute idée,
Tu vécus en vrai ſage, en vrai voluptueux,
Et que laſſé bientôt de ton doux hermitage,
Tu voulus être pape, & ceſſas d'être ſage?

Ripaille (*) devoit être, du tems d'Amédée, un

(*) *Voici le détail qu'on trouve dans Pradin,*

château aſſez conſidérable. Il y convoqua une aſſemblée de ſeigneurs & de prélats, en préſence deſquels il réſigna l'adminiſtration de ſes

---

auteur d'une ancienne chronique de Savoie ſur cette retraite d'Amédée.

" Le duc amé, ſuivant ſa réſolution de laiſſer le monde pour vivre en ſolitude, & ſervir Dieu plus à loiſir, ſans s'eſtre deſcouvert de ſon intention, fors que aux deux chevaliers ſuſnommés, une nuict ſe partit de la ville de Thonon ſéant ſur le lac de Lauſanne, avec fort petite compagnie de ſes ſerviteurs domeſtiques, & ſe retira en un beau & ſomptueux manoir nommé *Ripaille*, qu'il avoit fait lui-même richement baſtir en ſa grande jeuneſſe, à une petite lieue de Thonon ſur le lac en une aſſiette fort délectable, auquel lieu déjà long-tems auparvant y avoit une abbaye ou prioré de l'ordre de ſaint Maurice, fondé par les prédéceſſeurs d'icelui duc, & là print l'habit d'hermite ſelon l'ordre ſuſdit de ſaint Maurice, auquel les comtes & ducs de Savoie ont touſjours eu ſinguliere dévotion. Cet habit eſtoit une longue robbe de couleur griſe, laquelle eſtoit ceinte d'une riche ceinture dorée, & par-deſſus cette robe portoit un manteau de même parure: deſſus eſtoit une croix d'or, aſſez pareille à celle que portent les empereurs d'Allemaigne. En la teſte, portoit un chaperon gris, avec une cornette d'un pié, ou environ, de longueur: & eſtoit ce chaperon à la mode du tems paſſé, auquel pendoit ladite cornette, & en ſa teſte portoit un bonnet

états à son fils. Le château de Ripaille exiſtoit encore en 1589. Les Bernois & les Genevois l'aſſiégerent, & obligerent la garniſon qui étoit de cinq cents hommes à capituler. Si Ripaille eut le nom d'hermitage du tems d'Amédée, qui s'y retira avec ſix gentilhommes pour mener une vie très-peu auſtere, on doit ſe ſouvenir

---

vermeil, comme font les cardinaux. Et en ſa main un baſton noueux & retortillé. „

Et plus bas :

Enguerrant ha eſcrit, que ledit duc & ſes chevaliers ſe faiſoient ſervir des meilleures viandes & des vins les plus délicats qu'on pouvoit trouver, en lieu de racines & d'eau claire. Eneas Silvius qui depuis fut pape Pie II, fut teſmoing oculaire, qui eſtant venu à Ripaille, vit la façon de vivre dudit ſeigneur duc, & dit qu'il avoit avec lui dix chevaliers, & m'a ſemblé n'eſtre hors de propos d'inférer les mots, eſcrivant ſon voyage à Bâle, où il fut ſecretaire du concile.

A Florentia rurſus Mediolanum petivimus, & ſuperato Jovis monte, per lacum Lemanum Tononum venimus, memorandumque Ripalliæ heremum intravimus: in qua dux Sabaudiæ Amedeus detulit habitum, cultumque ſanćto cuipiam heremitæ ſimilem : quem viri decem ex equeſtri ordine ſequebantur, qui ſæculo renuntians, promiſſam barbam, & hiſpidum pallium, & retortum bacillum, mundanis opibus prætulerat. Inde Baſileam redivimus.

combien dans ce monde ci il y a souvent de distance entre le nom & la chose. Lorsque les premiers chrétiens imaginerent d'appeller *monachus*, (*) moine, un religieux ou deux si l'on veut, qui se retiroient du monde pour s'ensevelir dans la dévotion la plus rigoureuse, ils ne prévoyoient pas qu'un jour on appelleroit du même nom des congrégations de quarante ou cinquante hommes robustes, distingués du reste du monde par l'habillement, jouissant de revenus considérables, & faisant bonne chere. Les Chartreux de Ripaille habitent le couvent qu'ils ont bâti dans le voisinage du vieux château au milieu d'un beau parc. Le chœur de leur église est orné de quatre belles colonnes de marbre tiré de carrieres découvertes dans le voisinage.

Entre Rolle & Morges est le village ou bourg de Saint-Prex, qui n'a rien de remarquable que son nom; la tradition le dérive de saint Prothaise, premier évêque d'Aventicum, qui vivoit au commencement du sixieme siecle, & dont la légende dit qu'il se retira après la destruction d'Avenches par les Allemands, dans un désert au-dessus d'un village, où sa biere fut transportée après sa mort, & d'où le lieu a conservé le nom de Biere. Dans

(*) Ce mot désigne un solitaire.

la ſuite un évêque de Lauſanne qui vivoit vers 1234, ordonna de tranſporter ſon corps pour être enſeveli à Lauſanne ; mais ayant été conduit juſqu'à Saint-Prex, il n'y eut pas moyen de le faire aller plus loin. Le chapitre & l'évêque de Lauſanne, qui jouiſſoient des dixmes & autres revenus conſidérables, réſolurent alors d'y faire un établiſſement, en y attirant de nouveaux habitans.

Il y a trois lieues de Rolle à Morges ; toute cette route traverſe des contrées fertiles, cultivées en vignes, en champs & en prairies. Morges a environ 2600 habitans. On traverſe cette ville par une belle rue, fort large, tirée au cordeau, dont les bâtimens annoncent l'aiſance des habitans, qui s'enrichiſſent par le commerce. Le port eſt conſidérable, ainſi que le château qui eſt flanqué de grandes tours, entouré d'un foſſé, & fait face au lac. C'eſt la réſidence d'un baillif. Une tradition qui n'eſt appuyée ſur aucune preuve, place la fondation de la ville de Morges en 930. On ajoute que Conrad, duc de Zeringue, qui gouvernoit une partie du Pays-de-Vaud ſous le titre de recteur ou gouverneur de la petite Bourgogne au nom de l'Empire, entoura Morges de murailles, & bâtit le château. Morges eſt une des quatre bonnes villes du Pays-de-Vaud ; mais il faut dire quelle eſt l'origine de

cette dénomination. Le comte Pierre de Savoie, s'étant emparé de ce pays pendant le grand interregne du treizieme siecle, confirma les franchises des villes de Nyon, Morges, Yverdon & Moudon, & en ajouta d'autres. Ces privileges leur ont fait donner le nom de *bonnes villes*, & de *villes ducales*, après que les comtes de Savoie eurent acquis le titre de ducs. Un bienfait très-singulier de ce comte Pierre de Savoie, dont ces villes sont restées en possession, consiste dans le tirage de l'oiseau, qui se fait chaque année par une compagnie de bourgeois. La figure d'un perroquet, placée sur une perche élevée, est le but contre lequel s'exercent les tireurs : celui qui a l'adresse de l'abattre est élu roi de la compagnie, & jouit, pendant une année que dure son regne, du droit d'acquérir des fonds de terres sans payer de lods. Autrefois on tiroit l'oiseau avec des arcs ou des arbaletes ; aujourd'hui l'on a substitué en quelques endroits la carabine. Ce privilege est très-précieux ; presque tous les biens ruraux doivent le huitieme denier du prix d'achat pour le lods, comme les fiefs nobles doivent le quart. Mais le gouvernement de Berne, par-tout où il exerce ce droit en qualité de seigneur de fief, se contente pour les fonds de terre du dixieme, & pour les fiefs nobles du sixieme denier. La ville

de Morges n'a point de portes, on dit qu'elles lui furent ôtées dans le tems de la conquête du Pays-de-Vaud, parce qu'elle fit quelque difficulté de se soumettre. (*)

On voit sur une éminence à une demi-lieue au nord de Morges, un grand château flanqué de quatre tours. C'est le château de Vuifflens. Ce bâtiment dont on ne connoît pas la date, est entiérement construit en briques.

Les habitans du Pays-de-Vaud, qui ont conservé un grand respect pour la reine Berthe, épouse du Rodolphe II roi de Bourgogne, fondatrice de plusieurs couvens & églises, & qui vivoit au milieu du dixieme siecle, lui font honneur de la fondation du château de Vuifflens; mais l'usage où étoient les Romains, pendant qu'ils furent maîtres de l'Helvétie, de construire en briques la plupart des grands bâtimens, nous porte à croire l'origine de celui-ci fort antérieure à la reine Berthe, quoique le défaut de monumens historiques ne permette pas de rien affirmer là-dessus. La terre de Vuifflens appartient à un gentilhomme de la maison ancienne de Senarclens, qui

(*) Aujourd'hui que les murs & les portes de la plupart des villes ne servent pas à grand'-choses, c'est une incommodité de moins pour les habitans.

par la viciſſitude des événemens poſſede aujourd'hui pluſieurs belles terres, & n'a plus celle de Senarclens, ſituée dans le bailliage de Morges, & d'où elle tire ſon nom & ſon origine qui remonte au douzieme ſiecle. Voilà ſans contredit la vraie ſource de l'ancienne nobleſſe, qui ne portoit d'autres noms de famille que ceux des châteaux où elle réſidoit.



CHAPITRE VII.

Reſtes de l'ancien Lauſanne près de Vidy. Etat de cette ville ſous les évêques. Egliſe cathédrale. Anecdotes à ce ſujet. Académie & bibliotheque de Lauſanne. Anecdotes ſur l'hiſtoire des évêques. Séjour de Voltaire & de Haller dans cette ville. Imprimerie & librairie. Société & maniere de vivre des habitans. Diviſion de Lauſanne en bourg & cité. Veſtiges d'un chemin romain.

A une lieue à l'occident de Lauſanne, les côteaux couronnés de vignes s'abaiſſent vers une plaine fertile, arroſée par deux ruiſſeaux. Dans le voiſinage ſont quelques habitations qui forment le hameau de Vidy, ou ſelon d'anciens documens *Vizi*, autrefois plus conſidérable, & dont la ſituation à peu de diſtance du lac eſt très-riante. C'eſt ici qu'étoit l'ancienne ville de Lauſanne ou *Lauſone.* Un grand nombre de reſtes d'antiquités, des débris de murs, des briques, des monnoies romaines, l'atteſtent ſuffiſamment. Mais la découverte d'une inſcription, faite en 1739, a diſſipé tous les doutes qui pouvoient encore ſubſiſter. La voici :

SOLI GENIO LVNÆ

SACRVM EX VOTO
PRO SALVTE AUGVS
TORVM. P. CLOD. CORN.
PRIMVS CVRATOR VIKA
NOR LOVSONENSIVM II.
InnI VIR AVGVSTAE. Q. CR.
CONVENTVS HEL. D. S. D.

Les ſavans ſe ſont empreſſés d'en donner des explications. M. de Bochat ſur-tout l'a commentée fort amplement dans ſes Mémoires ſur la Suiſſe ancienne.

Les veſtiges d'un chemin romain qui paſſoit de Vevay à Ouchy & de là à Vidy, contribuent à établir la vérité de l'exiſtence de l'ancien Lauſanne en cet endroit. Ce chemin porte encore aujourd'hui le nom de chemin de l'*Eſtras*, *via ſtrata.* Il paroît en effet par la Table théodoſienne que le chemin de Vevay, celui d'Orbe & celui de Geneve venoient ſe réunir ici. Il n'y a pas apparence que les Romains aient ouvert une route entre Lauſanne & Moudon.

L'origine fabuleuſe de la ville d'Arpentras ou Arpentina, par l'obſcur compilateur de la chronique du Pays-de-Vaud, mérite à peine d'être rapportée. L'auteur prétend qu'un certain Arpentinus, compagnon d'Hercule, paſſa dans ce pays l'an du monde 2790, & y fonda la ville qui

porta son nom. On doit appliquer à ces traditions fabuleuses, ce que dit Tite-Live dans la préface de son histoire. *Datur hæc venia antiquitati ut miscendo humana divinis primordia urbium augustiora faciat.*

Le marbre qui porte l'inscription de Vidy, formoit, lorsqu'on le découvrit, la tête d'un cercueil, dont les trois autres côtés de même que le fond & le couvercle n'étoient que d'une pierre dure commune. Ce cercueil étoit si bien fermé, que le corps qu'il contenoit parut tout entier, & ne tomba en poussiere qu'au bout de quelques momens. Nul indice ne donne lieu de conjecturer avec quelque confiance de quel tems pouvoit être ce tombeau, ni quel personnage y reposoit. Ce n'étoit pas apparemment un grand seigneur, puisqu'on employoit pour son cercueil une pierre qui assortissoit si peu à celle dont étoit tout le reste. Ce marbre paroissoit avoir été taillé pour être enchâssé dans quelqu'ouvrage de maçonnerie; la face opposée à l'inscription n'étoit pas polie, ni travaillée, non plus que les côtés, à l'exception des queues d'aigles laissées pour que la pierre s'engageât mieux dans le mur. Il est vraisemblable qu'il fut d'abord destiné pour quelqu'édifice sacré, d'après la coutume de mettre au frontispice & au-dessus de

la principale porte des inſcriptions qui apprenoient par qui, quand, & à quelle occaſion ils avoient été conſtruits, dédiés ou réparés; on en mettoit auſſi dans l'intérieur.

Il y avoit certainement à Lauſanne des temples & d'autres édifices. Les colonnes, les chapiteaux d'ordre dorique & les différentes pieces de marbre trouvées dans les environs de Vidy, ne permettent pas d'en douter. Les lettres de l'inſcription & la pierre même n'étant pas aſſez grandes pour laiſſer croire qu'elle eût été placée ſur le frontiſpice d'un temple, on doit ſe borner à juger qu'elle faiſoit une des faces d'un autel. Ceux qui aiment l'étude de l'antiquité, trouveront dans l'ouvrage de M. de Bochat un ample commentaire ſur cette inſcription intéreſſante. Contentons-nous de dire qu'il regarde la premiere ligne comme une dédicace à trois divinités, le ſoleil, le génie protecteur de Lauſanne, & la lune. Il prouve par des rapports avec l'inſcription de Pierrepertuis & d'autres monumens, que le vœu contenu dans la troiſieme & la quatrieme ligne, regarde Marc-Aurele le philoſophe, & ſon collegue Verus.

L'âge de l'ancienne ville de Lauſanne eſt entiérement inconnu. On peut ſuppoſer avec raiſon qu'elle exiſtoit long-tems avant cette inſcription dont

dont la date répond à l'année 161 de l'ere chrétienne. Guilliman & plusieurs autres ont cru qu'elle étoit une des douze villes que les Helvétiens brûlerent du tems de la guerre de César. Notre savant n'a pas eu de peine à trouver l'origine celtique du nom de cette ville. *Lauzun*, ville de l'Agénois, outre la ressemblance du nom, a le mérite de n'être pas éloignée de la partie des *Bituriges Vivisci*, qui vraisemblablement fonderent *Viviscum* ou Vevay. Il cite par surabondance, & pour satisfaire ceux qui ne se paient pas d'une seule raison, le nom de *Lussens* dans l'Armagnac, & celui de *Luçon* ville du Poitou. Il ne tiendroit même qu'à cet érudit profond de faire venir d'Espagne les fondateurs de Lausanne, parce que Strabon & Appien Alexandrin parlent d'un peuple parmi les *Iberes*, qu'ils nomment *Lausones*. M. de Bochat n'a pas eu de peine à trouver une étymologie celtique pour le nom *Lausanna : Laus* & *Anna* signifie également de l'eau. (*) Le lac de Geneve qui est tout près de Vidy, & le Flon, torrent qui passe dans cet endroit, suffisent pour un homme amoureux de son hypothese.

(*) On cite un vers barbare, qui doit autoriser cette étymologie :

Inter Laus & Anna fuit fundata Lausanna.

On préférera peut-être de chercher l'origine de cette ville & de ses habitans dans la Gaule méridionale, en faisant le raisonnement suivant. Les peuples transplantés conservent leur caractere national. Les Lausannois sont vifs, gais; ils aiment le plaisir, le bal, la comédie; on sait que les habitans de la France méridionale sont les peuples du monde les plus portés au plaisir & à la joie. Donc les fondateurs de l'ancien Lausanne sont venus de la Gaule méridionale; ce qu'il falloit démontrer.

Une question plus intéressante seroit de savoir dans quelle époque l'ancienne ville de Lausanne fut détruite ou abandonnée, & quelle a été celle de la fondation de la ville moderne, qui est bâtie sur trois collines séparées l'une de l'autre par des fossés & des ravins profonds.

En montant pendant une heure après avoir quitté Vidy, on arrive aux portes de Lausanne par la promenade publique appellée *Montbenon*, (*) qui lui sert d'avenue, & d'où l'on découvre

(*) Ce nom, à ce que prétend M. de Bochat, est encore d'origine celtique; il le dit composé des trois syllabes *Mont-ben-on*. *Ben* signifie une extrêmité, un sommet; *on* veut dire une eau. En effet, le *Flon*, petite riviere, passe entre le Montbenon & la ville de

une des plus belles perſpectives de la Suiſſe. Cette ville peuplée de ſept à huit mille ames poſſede une académie qui fut inſtituée à l'époque où Lauſanne changea de domination. Les évêques en étoient les ſeigneurs ſuzerains, & les ducs de Savoie, maîtres de la plus grande partie du Pays-de-Vaud, n'y avoient aucun droit. Il y a quelque rapport entre l'état de cette ville ſous ſes évêques & celui de Geneve, dont nous avons parlé. Lauſanne qui avoit ſuivi le ſort de l'Helvétie occidentale ſous les deux races des rois de Bourgogne, paſſa après Rodolphe, le dernier de cette maiſon, à Conrad empereur d'Allemagne; elle obtint même des franchiſes de pluſieurs empereurs. Il étoit impoſſible qu'il ne s'élevât pas de conteſtations entre des princes eccléſiaſtiques ſouvent ambitieux & avides d'augmenter leur pouvoir, & les citoyens d'une ville qui aſpiroit à être miſe au rang des cités impériales. Berne, Soleure & Fribourg furent pluſieurs fois médiatrices entre le prélat & la ville municipale. Aymon de Montfaucon, d'une famille noble du pays de Breſſe, évêque de Lauſanne, après

Lauſanne. Ce lieu s'appelle donc en langue celtique *Benon*, à quoi il n'y a qu'à ajouter *mont* pour avoir le mot en entier.

Benoît de Montferrand, venoit de mourir en 1517. Sébaſtien ſon neveu, qui lui ſuccéda, ne tarda pas d'avoir des démêlés avec la ville de Lauſanne. Charles, duc de Savoie, frere & ſucceſſeur du pacifique Philibert, chercha à profiter de ces diviſions. Il alla lui-même à Lauſanne en 1517, & ſe fit nommer arbitre entre l'évêque & la ville. En cette qualité, il prononça une ſentence qui étoit entiérement en faveur de la derniere; l'évêque découvrit alors qu'une partie des citoyens avoient, dans un traité ſecret, reconnu le duc comme protecteur & vicaire impérial. Ce pacte, qui ne tendoit pas à moins qu'à annéantir les droits de l'évêque, fut redreſſé l'année ſuivante par un acte qui porte le titre de reconnoiſſance, *recognitio*, par lequel les citoyens de Lauſanne, en renonçant à la ſentence du duc de Savoie & à la convention ſecrete faite avec lui, reconnoiſſoient de nouveau les droits de leur légitime ſouverain. Cet acte n'a jamais été publié. L'évêque de Lauſanne ayant été obligé, dans le tems de la conquête du Pays-de-Vaud, de quitter ſa réſidence & ſon évêché, la république de Berne ſuccéda à ſes droits, & l'acte dont nous parlons ſervit de fondement aux franchiſes que la ville de Lauſanne a conſervées ſous ſes nouveaux maîtres.

L'hiſtoire des évêques de Lauſanne, qui avoient un chapitre de trente chanoines, reſſemble à celle de la plus grande partie du clergé romain. L'envie de dominer, la vie oiſive, & tous les abus qui en réſultent, leur firent perdre l'affection des peuples, & contribuerent à hâter la révolution qu'ils auroient pu prévenir par une conduite prudente. Un baillif Bernois habite aujourd'hui le château de Lauſanne, où les évêques réſidoient autrefois. Sa juriſdiction ne s'étend pas ſur la ville & ſa banlieue. Le droit attaché aux habitans d'une ſeule rue, qu'on appelle *Bourg*, de juger en dernier reſſort les cauſes criminelles & les délits capitaux qui ſe commettent dans l'enceinte de la ville, eſt remarquable. Chaque chef de maiſon a le droit de ſuffrage dans ce tribunal qui s'aſſemble publiquement dans la rue. Un citoyen de Berne y fut jugé, il y a quelques années, pour un homicide commis, & condamné à une priſon perpétuelle. L'état de Berne ne s'eſt réſervé que le droit de faire grace, attaché à la ſouveraineté.

L'époque de la fondation de l'égliſe cathédrale de Lauſanne, dédiée à Notre-Dame, n'eſt pas bien connue. L'opinion la plus vraiſemblable la fait remonter à Marius, premier d'entre les évêques d'Aventicum, qui prit le nom d'évêque

de Laufanne. Il eft encore nommé comme préfent au concile de Mâcon en 586, fous le titre d'évêque d'Aventicum. Quelques-uns attribuent la fondation de cette églife à Alphonfe, évêque de Laufanne en 746. D'autres prétendent que ce fut Henri, évêque vers l'an 1000, qui la bâtit. Elle ne fut érigée en églife cathédrale que l'an 1274. Le pape Grégoire X s'étoit rendu à Laufanne pour avoir une entrevue avec l'empereur Rodolphe, qu'il vouloit engager dans une croifade. On fait combien le pape avoit cette affaire à cœur. La premiere condition que le prince propofa, fut que le faint pere en feroit les frais: il lui paroiffoit jufte qu'une expédition dont le but étoit l'honneur de l'églife, fe fît aux frais de fon chef. Il promit en effet deux cents mille écus d'or; mais comme il y a loin entre promettre & tenir, la croifade n'eut pas lieu. Saint Louis auroit épargné bien des malheurs à la France, s'il avoit marchandé de même, avant de s'engager dans ces expéditions qui coûterent le fang & l'argent de fes fujets, & où il perdit lui-même la vie.

Le pape Grégoire X fit, en préfence de l'empereur, la dédicace folemnelle de la cathédrale de Laufanne à la fainte Vierge. J'aime cet empereur Rodolphe: il avoit le plus profond refpect pour l'églife & fes ferviteurs; mais il enten-

doit ſes intérêts. On ſait qu'étant encore comte de Habsbourg, & ayant rencontré un ſoir au retour de la chaſſe un prêtre qui portoit le ſacrement à un malade par un mauvais chemin, il mit pied à terre, & lui fit préſent de ſon cheval, ajoutant qu'il ne convenoit pas que ſon Dieu allât à pied. Le prêtre entra quelque tems après au ſervice de l'électeur de Mayence; & l'empire étant devenu vacant, il l'engagea à donner ſon ſuffrage au comte de Habsbourg.

La cathédrale de Lauſanne eſt remarquable par ſa grandeur, ſon antiquité & ſes monumens. L'architecture eſt d'un beau gothique. Pluſieurs étages de galeries ſoutenues par des pilaſtres, en décorent la nef. On y voit un grand nombre de ſépultures de prélats & de ſeigneurs, dont les inſcriptions ne ſont plus liſibles. (*) Cette égliſe, ainſi que la plus grande partie de la ville de Lauſanne, a été la proie de plus d'un incendie. Il n'y avoit vers le treizieme ſiecle dans la plupart des villes, que des maiſons de bois; la police étoit très-

(*) Les épitaphes modernes ne ſont guere remarquables. Tous les monumens de cette eſpece, quand ils ne rappellent pas de grandes vertus, ſont ſans mérite, à moins que l'art du ſculpteur ne leur en donne.

peu de chose ou nulle, & les désastres fréquens. S'il est vrai qu'un incendie arrivé en 1219 consuma dans Lausanne treize cents soixante-quatorze maisons, selon le témoignage de quelques annales, on doit présumer que cette ville étoit plus peuplée qu'aujourd'hui. La cathédrale perdit alors un grand nombre d'ornemens précieux, dont elle ne fut point dédommagée par les reliques que Grégoire X lui donna, entre lesquelles il y avoit du bois de la vraie croix, quelques cheveux de la sainte Vierge, une côte de Marie-Madeleine, & du bois de la crêche qui servit de berceau à l'enfant Jésus. On conservoit dans le nombre des choses consacrées de cette église, un rat qui avoit mangé une hostie. Ce n'est pas le seul exemple ridicule de la superstition soutenue par l'ignorance. Ce rat fut une des choses que Viret, réformateur de Lausanne, reprocha au clergé Romain, dans le courant de la dispute publique autorisée par le sénat de Berne, qui s'assembla dans la cathédrale de Lausanne en octobre 1536. Ceux qui voudront connoître l'esprit de ce tems, & la maniere de raisonner des gens d'église des deux partis, pourront lire l'histoire de cette dispute dans l'ouvrage cité de M. Ruchat. L'évêque & le chapitre de Lausanne n'étoient guere fournis d'athletes pour un pareil

combat ; Viret étoit ſavant, il connoiſſoit l'hiſtoire de l'égliſe, les peres & les conciles. On ſe battoit par-tout pendant cette époque avec des armes inégales. C'étoit la guerre des Grecs diſciplinés, combattant pour la liberté contre les Perſes amollis par le luxe & engourdis par le deſpotiſme. L'iſſue de ces diſputes n'étoit point équivoque.

L'évêque de Lauſanne, de la maiſon de Montferrand, ne fut pas ſi embarraſſé dans un procès qui fut porté devant lui en 1479, & dont la ſingularité mérite bien qu'on en diſe quelque choſe. Le pays de ſon dioceſe, dont le canton de Berne faiſoit une grande partie, étoit infeſté par une eſpece de vers qui ravagent les arbres ſous la forme d'inſectes volans, ou dévorent les racines des plantes, quand ils ſont ſous la forme de vers ; on les appelle *hannetons.* Frikart, chancelier de Berne, qui paſſoit pour un habile homme, conſeilla d'intenter un procès en forme, au nom de la république, à ces animaux deſtructeurs, & de les évoquer devant le tribunal de leur évêque. Ce qu'il y eut encore de plus bizarre, ce fut qu'on cita, comme leur avocat, un nommé *Perrodet*, mort peu auparavant, & qui avait eu la réputation d'un mauvais chicaneur. On peut croire que ni l'avocat, ni les parties, ne

parurent. La cour eccléſiaſtique paſſa outre, & prononça par contumace une ſentence qui exiſte encore en original ; les inſectes furent excommuniés, proſcrits au nom de la ſainte Trinité, & condamnés à ſortir de toutes les terres du diocese de Lauſanne. Les hiſtoriens de Berne, qui nous ont tranſmis ce fait, ajoutent qu'on ne remarqua point que cet arrêt, rendu en latin ſelon l'uſage, eût remédié au mal. (*)

On voit par tout ce qui ſe paſſa pendant les cinquante dernieres années du regne des évêques, que Berne avoit adopté à l'égard de la ville de Lauſanne & de ſon prince eccléſiaſtique, la même politique dont nous avons parlé plus d'une fois : ce fut d'intervenir comme arbitre dans les différends de ſes voiſins. La ville de Lauſanne ſe lia en 1525, par un traité de bourgeoiſie, avec Berne & Fribourg ; ce fut un titre pour prendre

(*) On a vu en France, ſous le regne de François premier, des exemples pareils. M. de Sainte-Foix cite le fait ſuivant. Sentence de l'official de Troyes, du 9 juillet 1516. « Parties ouies, faiſant droit ſur la „ requête des habitans de Villenoce, admoneſtons les „ chenilles de ſe retirer dans ſix jours, & à faute de „ ce faire, les déclarons maudites & excommuniées. „ *Eſſais hiſtoriques ſur Paris.*

son parti contre l'évêque. L'acte de 1518, dont nous avons parlé, qui libéroit les parties des engagemens pris avec le duc de Savoie, & qui régloit les droits du prince & de la ville, fut passé en présence des députés de Berne & de Fribourg. La ville de Lausanne avoit envoyé du secours à l'armée des Bernois qui étoient alors en guerre avec les cantons catholiques. La nouvelle doctrine commençoit à se répandre dans cette ville, les esprits étoient aigris contre l'évêque & son chapitre, & depuis long-tems la révolution religieuse & politique se préparoit de loin. Cette ville changea à la fois de maître & de culte. C'étoit réellement le tems de l'église militante : les prédicateurs ne se contentoient pas des armes spirituelles ; Zwingle se fit tuer à la bataille de Cappel. Les réformateurs du Pays-de-Vaud, Farel & Viret, qui à la vérité n'alloient point à la guerre, s'exposoient hardiment à la fureur du peuple attaché à l'ancienne doctrine. On a vu ce qui s'étoit passé à Orbe ; les mêmes scenes se répéterent à Soleure & à Geneve. Les deux partis se battoient dans les rues ; il y eut des épées tirées, & des gens tués. Les Genevois se disputoient alors sur la Bible, comme ils l'ont fait depuis sur leurs édits civils & politiques.

Lausanne, après avoir passé sous la domination

de ses nouveaux maîtres, éprouva encore une secousse théologique à l'occasion de la formule nommée par les théologiens de la Suisse protestante *Consensus*, reçue en 1675, & qui excita cette fievre passagere vers l'an 1721. On exigeoit de ceux qui vouloient entrer dans les ordres sacrés, qu'ils signassent cette formule qui rouloit sur des articles peu importans au salut. La doctrine rigoureuse sur la grace, l'ancienne dispute des Arminiens & des Gomaristes, l'antiquité des points & des accens dans le texte hébraïque de la Bible, tels étoient les objets sur lesquels on demandoit une signature qui ne devoit pas seulement obliger à ne rien enseigner de contraire à la formule même, mais qui soumettoit leur conscience & leur foi. On vouloit subjuguer la raison & commander aux esprits. En vain le roi de Prusse, chef des églises réformées d'Allemagne, intercéda par une lettre pressante en faveur de la tolérance, de même que l'archevêque de Cantorbéry, en représentant aux Suisses l'importance de la réunion des protestans, qui ne pouvoit jamais avoir lieu tant qu'on exigeroit une soumission aveugle sur des objets de doctrine aussi abstraits qu'inutiles. Le roi d'Angleterre écrivit dans les mêmes termes, de même que le corps évangélique d'Allemagne assemblé à Ratisbonne;

mais les théologiens Bernois tinrent ferme. Cependant l'académie de Lausanne avoit entrepris d'introduire une signature qui mitigeoit la rigueur de la formule en question. Le gouvernement de Berne réprima cette tentative ; cela causa une grande fermentation, dont aujourd'hui il ne reste plus de vestiges. Les gens d'église se contentent de ne rien enseigner de contraire à la confession de foi Helvétique, & chacun est libre de suivre pour sa croyance les lumieres de sa raison.

Cette académie de Lausanne, qui avoit pris naissance avec la réformation, a vu de tems en tems des hommes célebres dans son sein. Les réformés ayant perdu la liberté d'enseigner leurs dogmes en France, l'académie de Lausanne acquit un nouveau lustre. On proposa souvent d'en faire une université ; c'eût été la seule en Europe françoise & protestante à la fois. La commodité de faire ses études dans une ville agréable, où l'on parle une langue qui semble chaque jour étendre son empire, ne pouvoit manquer d'y attirer un grand nombre d'étrangers. On a vu successivement les fils de plusieurs grands princes d'Allemagne y recevoir leur premiere éducation. Lausanne doit se glorifier à juste titre, parmi ce nombre, du souvenir d'un prince qui fait aujourd'hui le bonheur de ses sujets & l'honneur de

l'humanité ; je veux parler du margrave de Bade. Geneve femble être la rivale de Laufanne ; fi la premiere a l'avantage par fa population & par fes richeffes, & un plus grand nombre d'inftituteurs dans les arts & les fciences, Laufanne femble l'emporter par d'autres endroits. Une ville fans portes, où la vie eft moins auftere, où il y a tour-à-tour des fpectacles publics, ou des comédies de fociété, dont les habitans font peu occupés de négoce, & du foin de s'enrichir & par-là même d'un commerce plus facile & plus agréable, où la dépenfe des étrangers eft la branche la plus lucrative de l'induftrie des citoyens, tous ces avantages réunis foutiennent Laufanne dans l'efprit des nations étrangeres. Un feul homme peut quelquefois donner du luftre à fa patrie. Tandis que M. Tronchin, le médecin, quittoit Geneve pour chercher un plus grand théatre, M. Tiffot acquéroit de la célébrité à Laufanne. Ce médecin connu par fes écrits, par fon zele pour l'inoculation, & par l'eftime des plus grands médecins de l'Europe, fe fait chérir des malades qu'il guérit par fon art, ou qu'il confole par les agrémens de fon efprit. La Suiffe bien traitée par la nature à toutes fortes d'égards, femble furtout être heureufe en médecins. On a vu dans le même tems MM. Tronchin, Haller, Herren-

ſchvand & Tiſſot, jouiſſant de la confiance du public, & de la réputation la plus éclatante. Tronchin fut enlevé à la Suiſſe par un prince du ſang de France. Haller, plus grand auteur encore que médecin, toujours deſiré & appellé en Allemagne, réclamé par le roi d'Angleterre, conſulté par les malades du plus haut rang, a préféré ſa patrie & ſa petite Ithaque aux richeſſes qu'il auroit pu amaſſer ailleurs. Herrenſchvand, diſciple du grand Boerhaave, long-tems connu & recherché à Paris, appellé il y a quelques années auprès du roi Stanislas de Pologne, comblé des bienfaits de ce prince, s'eſt retiré à Morat ſa patrie, où il jouit d'une fortune conſidérable, & continue d'être utile à ſon pays. Tiſſot, refuſant des offres brillantes dans l'étranger, eſt reſté à Lauſanne, où la fortune l'eſt venu trouver, non pas en dormant, puiſqu'il conſacre ſes veilles au genre humain, mais parce qu'il la mérite.

Parmi les profeſſeurs célebres dont l'académie de Lauſanne peut ſe vanter, nous nommerons Théodore de Beze, en 1548; Conrad Geſſner, Zuricois, profeſſeur en grec en 1537, un des hommes les plus univerſellement ſavans de ſon ſiecle, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi leſquels on eſtime encore ceux qu'il a

publiés ſur l'hiſtoire naturelle, malgré les progrès que cette ſcience a faits depuis.

François Hottoman, profeſſeur en belles-lettres en 1547.

Henri Etienne, profeſſeur en grec, en 1592.

Jean Barbeyrac, profeſſeur en droit, en 1710, appellé de Berlin par la république de Berne, qui venoit d'établir cette chaire en ſa faveur.

Jonas de Crouzaz, profeſſeur en philoſophie, en 1700, reçu en 1726 membre de l'académie des ſciences de Paris. Ses ouvrages ſont connus par-tout.

Guillaume-Loys de Bochat, profeſſeur en droit en 1718, auteur des Mémoires de la Suiſſe ancienne, que nous avons cités ſi ſouvent, & de quelques ouvrages de juriſprudence. Outre pluſieurs autres ſavans que nous pourrions nommer encore, ſi l'étendue de cet ouvrage le permettoit.

On trouve dans le grand Dictionnaire Helvétique de Lew, la ſuite des évêques de Lauſanne, avec quelques particularités ſur leurs vies. Les cartulaires de l'évêché contiennent des détails que cet auteur a ignorés. On ne ſera pas fâché de voir ici quelques anecdotes puiſées dans les vraies ſources, & qui peuvent ſervir à l'hiſtoire du moyen âge.

David, évêque en 827, eut de fréquens démêlés

démêlés avec les seigneurs de son diocese, & fut assassiné en 851, dans un lieu du bailliage de Cerlier, près d'une grosse pierre, où la tradition porte qu'on vit long-tems les traces de son sang; on dit que le nom du village de *Treitten*, Traitton, qu'on prétend être dérivé de *traditor*, doit son origine à cet assassinat.

Henri, évêque depuis 985 jusqu'en 1019. C'est à lui qu'on attribue la fondation ou du moins l'agrandissement de l'église cathédrale. Il fut assassiné. On prétend que Rodolphe III, dernier des rois de Bourgogne, donna sous cet évêque le Pays-de-Vaud à l'église de Lausanne, dans un acte dont voici la copie :

In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Rodolphus, divina favente clementia, serenus rex: justis fidelium nostrorum petitionibus acquiescere, consiliisque eorum, statui regni, nominis dignitati, honoris amplitudine augmentis proficientibus piæ voluntatis assensum, more antiquorum nos præcedentium regum præbere utile justum ducimus & honestum. Unde notum sit omnibus hominibus ævi præsentis, & futuri temporis fidelibus, qualiter ob animæ nostræ remedium locique Lausannensis honorificentiam, ubi pater noster, nosque post eum regalem electionem & benedictionem adepti sumus, insuper & petitiones Hirmingardis

regiæ, conjugis nostræ dilectæ, necnon & postulationes Burkardi archiepiscopi, fratris nostri & episcopi Hugonis, Anselmique episcopi, & ob servitia Henrici episcopi Lausannensis ecclesiæ, donamus Deo & sanctæ Mariæ ad episcopatum Lausannensem, & episcopo Henrico, qui huic ecclesiæ præesse videtur, comitatum Valdensem, sicut ab antiquis terminationibus est determinatus, cum omnibus pertinentiis, instosariis, in exactionibus, in omnibus usibus, & utilitatibus, legaliter & firmiter adtenendum, Lausannæque perpetualiter permanendum absque omni inquietatione & contradictione alicujus personæ; ut hæc a nobis facta credantur, & a posteris non infringantur, manu nostra firmando roboravimus, & sigillo nostro jussimus insigniri.

Signum domini nostri. L. S.

Palebertus cancellarius regius,

data VIII kal. septemb. ann. incarnationis dominicæ MXI, indict. V, regnante D. Rodolpho rege anno XVIII. Actum Visis.

Bernard, évêque depuis 1039 jusqu'en 1080. On dit qu'il étoit fils d'un baron d'Ottinguen qui demeuroit dans un château de ce nom, dont on voit encore des ruines sur les bords de la Sana, ou Sarine, entre Fribourg & Berne. Ce prélat étoit marié, plus soldat qu'homme d'église, attaché

au service de l'empereur Henri IV, qui lui donna pour récompense de ses services une grande étendue de pays entre la Sarine & le petit Jura. Le pape Grégoire VII, grand adversaire de l'empereur Henri, mit ce prélat au ban de l'église avec celui dont il avoit embrassé le parti. On dit qu'il fut tué dans un combat où il portoit les armes pour l'empereur Henri.

Lambert, fils d'un baron de Grandson, évêque en 1089. Il étoit oncle de Gautier de Blonay; à qui il céda en 1090 quelques droits sur la ville de Vevay. Voici comment le cartulaire de Lausanne parle de ce prélat:

Ecclesiam Lausannensem male invasisse, pejus obtinuisse, juratam fidem violasse, res ejusdem ecclesiæ dissipasse, perverse distribuisse, & tandem malorum actuum suorum tædio pænitentia ductus, episcopatum resignavisse, atque solum per portam S. Marii exivisse, & nunquam postea ab aliquo de Lausanna visum fuisse.

Quelques historiens disent que le diable l'emporta: ce qui ne s'accorde guere avec ce que le cartulaire dit de son repentir.

Cuno, de la maison des comtes de Fenis & Neuchatel, fondateur de l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier, dont le frere Burkard fut évêque de Bâle.

Amédée ou Amé, évêque en 1142. Il étoit d'une naiſſance illuſtre, de l'ordre des religieux de ſaint Bernard de Clàivaux. L'empereur Conrad III, de la maiſon de Suabe, pere de Frédéric premier, confirma à cet évêque les donations de Rodolphe roi de Bourgogne, & de Henri IV, par une charte datée à Worms en 1145. Le cartulaire de Lauſanne nous apprend qu'il conclut avec Berthold IV, duc de Zeringue, qui étoit vicaire de l'Empire dans ce pays, un traité où le dernier s'engageoit d'obſerver les conditions ſuivantes :

1. *Quod liberam permitteret fieri electionem in eccleſia Lauſannenſi.*

2. *Quod nihil eorum quæ a manu epiſcopi tenebantur ſibi acquireret.*

3. *Quod ea quæ eccleſia Lauſannenſis perdiderat, & quæ a longo tempore erant alienata, bona fide & pro viribus juvaret recuperare.*

4. *Quod ad villas eccleſiæ non irent ſui propabulo & cæteris neceſſariis, nec ibi hoſpitarentur.*

5. *Quod nec in palatio epiſcopi, nec in domibus clericorum vel militum hoſpitaretur, nec inde per violentiam quicquam auferret.*

Ce prélat avoit des qualités reſpectables. Il eut ſoin de l'éducation du comte Amé de Savoie. Le comte de Geneve ayant aſſiégé Lauſanne,

il l'obligea de renoncer à ſon entrepriſe. Berthold IV, duc Zeringue, dont le pere avoit été l'ennemi de la maiſon de Suabe, changea de parti & s'attacha à Frédéric, qui régla les prétentions réciproques de Berthold, & de Renauld comte de Bourgogne. Par cet arrangement, la Suiſſe occidentale fut ſéparée de la Franche-Comté, dont elle faiſoit partie, comme étant compriſe de toute ancienneté dans la province Séquanoiſe, comme dans ſa juriſdiction eccléſiaſtique, l'évêché de Lauſanne reſſortiſſant du métropolitain de Beſançon.

Roger, évêque en 1174, inféoda à Ulric, comte de Neuchatel, le droit de monnoie dans ſon dioceſe. Ce Roger étoit, ſelon quelques auteurs, de la maiſon de Neuchatel.

Guillaume d'Ecublens, évêque en 1221, racheta ce même droit de Berthold, comte de Neuchatel, pour la ſomme de 109 marcs d'argent & 103 livres Lauſannoiſes. Ce même Guillaume racheta le droit d'advocatie de l'évêché de Lauſanne des mains d'Aimon, ſeigneur de Fancigny, que ce dernier avoit acheté des comtes de Kibourg, héritiers de la maiſon de Zeringue. Ce fut ainſi que les évêques de Lauſanne ſe débarraſſerent de cette eſpece de dépendance qui gênoit leur ſouveraineté, & reſterent directement

ſous la protection des empereurs en qualité de princes du ſaint Empire.

Guillaume de Menthonay, évêque depuis 1394. L'empereur Wenceslas lui confirma en 1398 le vicariat de l'Empire dans ſon évêché. Il fut aſſaſſiné en 1406, par ſon valet-de-chambre, dans le château de Lucens, où les évêques avoient coutume de paſſer une partie de l'année.

Guillaume de Chalant, évêque en 1406, bâtit le château de Lauſanne, où ſes armoiries ſe voient encore. L'empereur Sigiſmond lui confirma en 1422, toutes les chartes des empereurs précédens, & révoqua le titre de vicaire de l'Empire dans ce pays, que les comtes de Savoie avoient obtenu dans le ſiecle précédent de l'empereur Charles IV, ſon pere, en 1365. Tous ces faits prouvent combien les droits du prince étoient incertains, & ſujets au caprice des empereurs, qui donnoient & révoquoient tour-à-tour des titres reſpectés ou négligés, ſelon le moment.

Louis de la Palud, évêque en 1432, aſſiſta au concile de Bâle. Nous en avons parlé ailleurs.

George de Saluces, évêque en 1440. Sous ſon épiſcopat, le concile de Bâle fut tranſporté à Lauſanne en 1448. Ce fut alors que le pape Felix V, las d'une dignité qu'il avoit acceptée contre ſon gré, la réſigna & fut nommé cardinal

du titre de sainte Sabine, vicaire du saint siege, légat en Savoie, Montferrat, Lyonnois, & dans les évêchés de Bâle, Lausanne, Constance, Coire & Sion, &c. Après quoi, résolu de mener une vie douce & tranquille, il retourna dans sa retraite de Ripaille, dont le nom est à jamais célèbre. C'est peut-être le seul souverain qui ait résigné ses états sans se repentir. Ce prince qui avoit renoncé à son duché de Savoie en 1434, dans ce même Ripaille, où il prit l'habit d'hermite jusqu'en 1439 qu'il accepta la tiare, n'étoit pas entiérement insensible au rang de chef de l'église.

Le pape Eugene IV, son antagoniste, étant mort, les prélats assemblés en Italie lui substituerent Nicolas V en 1447. Félix voulut se soutenir, & sollicita son gendre Galéas Sforce, duc de Milan, de l'aider de toute sa puissance. Celui-ci s'en moqua, disant pour toute réponse: « il » m'a baillé une femme sans dot, & je lui ai » donné une papauté sans revenus. » En effet, Amé, qui lui avoit fait de belles promesses, ne tint pas sa parole, quoique Galéas eût contribué par son crédit à lui procurer la tiare. Amé administra les évêchés de Geneve & de Lausanne depuis l'an 1444. Il étoit donc à la fois pape, évêque & duc; car il s'étoit réservé la souve-

raineté de ſes états en les remettant à ſon fils. Comment étant pape exerça-t-il l'adminiſtration du ſiege de Lauſanne qui avoit ſon propre évêque ? Quant à l'évêché de Geneve, ſi l'on en croit Spon, il en fut adminiſtrateur depuis le décès de l'évêque François de Mies, qu'il avoit preſque dépouillé de ſes revenus, pour ſubvenir aux frais néceſſaires à l'entretien de la dignité papale. Si l'on en croit ce même auteur, Félix mourut à Lauſanne, & fut enterré à Ripaille en 1451. On peut juger de l'état de l'égliſe en ce tems par le choix des évêques. Le petit-fils d'Amé, Pierre de Savoie, âgé de huit ans, fut nommé ſon ſucceſſeur à l'évêché de Geneve; & à celui-ci qui ne régna que ſept ans, ſon frere Jean-Louis qui en avoit quinze.

Les évêques de Lauſanne avoient coutume, en prenant poſſeſſion de leur dignité, de faire une entrée publique, en s'arrêtant à la porte de Saint-Etienne, où ils promettoient par ſerment, avant de ſe rendre au château, de maintenir les libertés & franchiſes de Lauſanne. C'eſt aujourd'hui le baillif Bernois qui prête ce ſerment à la place de l'évêque, en prenant poſſeſſion de ſa charge. Cette cérémonie eſt aſſez ſinguliere. Le baillif eſt à cheval, ayant à côté de lui le tréſorier du Pays-de-Vaud, qui le préſente à ſon

bailliage. Le bourguemaître de Lausanne, à la tête du conseil rangé des deux côtés de la porte Saint-Etienne, le harangue au nom de la ville; après quoi le baillif, toujours à cheval, prête serment, & se rend au château avec une suite nombreuse. Le lendemain il va en cérémonie à l'église cathédrale, où après un sermon & le culte ordinaire, suivi d'un discours du député de Berne, les magistrats de Lausanne & tous les vassaux du bailliage prêtent à leur tour le serment de fidélité au prince.

L'académie & tout ce qui en dépend sont directement sous la jurisdiction du baillif. Les colleges, les logemens des professeurs sont dans le voisinage de la cathédrale, dont la terrasse domine sur la ville & le lac de Geneve.

La bibliotheque académique, formée par les bienfaits du gouvernement de Berne, est fort médiocre. Elle a été augmentée par celle du professeur Hiacinthe de Quiros, Espagnol de naissance, long-tems théologien du pape, qui ayant quitté cette cour, où il étoit considéré, se rendit en Suisse il y a trente ans, & ayant abjuré la religion de Rome, fut nommé par le sénat de Berne professeur extraordinaire en histoire ecclésiastique. C'étoit un esprit ardent, rempli de zele pour le parti qu'il avoit embrassé, très-versé dans

l'étude des peres. Il ne se maria point, chose très-rare parmi ceux qui quittent la religion de Rome. Quiros, peu occupé à gagner de l'argent, ne laissa pour toute succession que sa bibliotheque, qui appartenoit de droit au souverain, parce qu'il n'avoit point d'héritiers; mais le gouvernement de Berne la donna à l'académie de Lausanne.

Le concile de Basle, transféré dans cette ville, tenoit ses assemblées au couvent des cordeliers, dont l'église porte encore aujourd'hui le nom de Saint-François. On peut mettre au rang des contradictions de ce monde ces noms de saints, que les protestans ont laissé subsister après avoir aboli leur culte. Il ne reste aujourd'hui du couvent des cordeliers que des caves qui appartiennent à la ville, où l'on garde de très-bons vins de Lavaux, qui sont partie de ses revenus. Si les ombres des trépassés pouvoient visiter leurs anciennes demeures, il est à croire qu'elles regretteroient ces voûtes.

Près de Saint-François est un manege, dirigé depuis trente-six ans par M. de Mezery, excellent écuyer, qui n'a pas peu contribué à attirer des étrangers à Lausanne. Ceux qui ont un rang & de l'argent, sont accueillis dans cette ville avec plus d'empressement qu'ailleurs. Voltaire y

passa quelques années, après avoir quitté les Délices. On se souvient encore des agrémens que son séjour y apporta. Il habitoit la même maison où M. Tissot fait aujourd'hui sa demeure. Ce fut alors que Haller & Voltaire se rencontrerent sans se chercher, & Lausanne jouit à la fois de la société de deux hommes également illustres, quoique totalement opposés de caractere & de sentimens. Ils n'avoient de commun que la célébrité, & l'union du don de la poésie avec des connoissances universelles. Le premier parut oublier pour quelque tems ses occupations sérieuses & ne dédaigna pas de se livrer à des amusemens de société. Il assista à des spectacles dirigés par Voltaire; & ce fut au sortir d'une représentation de Zaïre, qu'il dit ce mot si juste & si ingénieux sur le dénouement de la piece, *que jamais on n'avoit encore vu donner un rendez-vous pour se faire baptiser.*

Les petites querelles des grands hommes nous consolent de leur supériorité. On sait à quel point Voltaire poussa ses inimitiés littéraires, & que le poëte Rousseau fut un de ceux dont il poursuivit la mémoire avec le plus d'obstination. Tout le monde connoît l'histoire des fameux couplets attribués à Rousseau, & dont Joseph Saurin, jadis ministre d'une paroisse au

Pays-de-Vaud, ensuite retiré en France, où il embrassa la religion catholique, fut accusé d'être l'auteur. On trouve ces détails dans les articles *la Mothe*, *Rousseau*, & *Saurin*, des Ecrivains du siecle de Louis XIV, de l'édition de Geneve. Voltaire fit des recherches au Pays-de-Vaud pour justifier Saurin, à qui l'on imputoit une lettre qui flétrissoit sa mémoire. Haller qui vivoit alors dans son gouvernement de Roche, uniquement occupé de plantes & de physiologie, fut mêlé indirectement dans cette controverse. Voltaire croyant que Haller protégeoit deux hommes dont il avoit à se plaindre, lui adressa une lettre, pour l'engager à leur retirer sa protection. Haller répondit ; ces deux lettres furent imprimées. Je ne sais par quel hasard Voltaire s'en plaignit dans l'article *Anecdotes* des Questions sur l'Encyclopédie : le public trouva la réponse de Haller digne d'un philosophe ; mais l'ironie délicate dont elle est assaisonnée, ne dut pas faire plaisir à celui qu'elle regardoit. On ne sera pas fâché de trouver ici ces deux lettres. Elles serviront à faire connoître le style d'un homme célebre qui n'a rien publié en françois, mais qui possédoit à fond toutes les langues.

Lettre de M. de Voltaire à M. de Haller.

« Voici, monſieur, un petit certificat, qui
» peut ſervir à vous faire connoître G... pour
» lequel on demande votre protection. Ce mal-
» heureux a fait imprimer à Lauſanne un libelle
» abominable contre les mœurs, contre la reli-
» gion, contre la paix des particuliers, contre
» le bon ordre; il eſt digne de votre probité
» & de vos grands talens, de refuſer à un ſcé-
» lérat une protection qui honoreroit des gens
» de bien : j'oſe compter ſur vos bons offices
» ainſi que ſur votre équité. Pardonnez à ce
» chiffon de papier, il n'eſt pas conforme aux
» uſages allemands, mais il l'eſt à la franchiſe
» d'un François qui vous eſtime & vous révere
» plus qu'aucun Allemand.

» Un certain L.... ci-devant précepteur de
» M. Conſtant, eſt l'auteur d'un libelle ſur feu
» Saurin ; il eſt miniſtre d'un village, je ne
» ſais où, près de Lauſanne ; il m'a écrit deux
» ou trois lettres anonymes ſous votre nom.
» Tous ces gens-là ſont des miſérables bien
» indignes qu'un homme de votre mérite ſoit
» ſeulement ſollicité en leur faveur. Je ſaiſis
» cette occaſion pour vous aſſurer de l'eſtime
» & du reſpect avec leſquels je ſerai toute ma
» vie, &c. »

Réponse de M. de Haller à M. de Voltaire.

Roche, *le* 17 février 1759.

« J'AI été véritablement affligé de la lettre
» dont vous venez de m'honorer, monsieur.
» Quoi, j'admirerai un homme riche, indé-
» pendant, maître du choix des meilleures so-
» ciétés, également applaudi par les rois & par
» le public, assuré de l'immortalité de son nom;
» & je verrai cet homme perdre le repos pour
» prouver qu'un tel a fait des vols, & qu'un
» autre n'est pas convaincu d'en avoir fait. Il
» faut bien que la Providence veuille tenir la
» balance égale pour tous les humains. Elle
» vous a comblé de biens, elle vous a comblé
» de gloire ; mais il vous falloit du malheur,
» elle a trouvé l'équilibre en vous rendant
» sensible. Les personnes dont vous vous plai-
» gnez perdroient bien peu, en perdant ce que
» vous appellez la protection d'un homme ca-
» ché dans un coin du monde, & charmé d'être
» sans influence & sans liaisons. Les loix ont
» seules ici le droit de protéger & le sujet &
» le citoyen. M. G... est chargé des affaires de
» mon libraire. J'ai vu M. L.... chez un exilé,
» que j'ai visité quelquefois depuis sa disgrace,

» & qui a passé ses dernieres heures avec ce » ministre. Si l'un ou l'autre a mis mon nom » sous des anonymes; (*) s'il a laissé croire que » nos relations sont plus intimes, il aura vis-à-» vis de moi des torts que vous ressentez avec » trop d'amitié. Si les souhaits avoient du pou-» voir, j'ajouterois aux bienfaits du destin; je » vous donnerois de la tranquillité, qui fuit de-» vant le génie, qui ne la vaut pas par rapport » à la société, mais qui vaut bien davantage par » rapport à nous-mêmes : dès lors l'homme le » plus célebre de l'Europe seroit aussi le plus » heureux. Je suis avec l'admiration la plus par-» faite,

V. T. H. S. D. H. »

Le dernier ouvrage de Haller fut une réfutation des doutes sur la révélation, qui sont répandus dans les divers écrits de Voltaire. La grandeur de la cause qu'il défendoit, ne permet pas de croire qu'il ait eu dessein d'attaquer un adversaire illustre, par un autre motif que celui de son zele pour la vérité.

(*) Ceci se rapporte à des écrits anonymes adressés à Voltaire, & qu'on attribuoit à M. de Haller, dont M. de Voltaire se plaint.

L'urbanité Lausannoise se répand ici jusques sur les noms qu'on donne aux maisons. La jolie demeure de M. Tissot s'appelle *Montrion*, on a donné celui de *Montrepos* à une maison de campagne charmante, située dans le fauxbourg. C'est là que le marquis de Gentil, fils du marquis de Langalerie, demeuroit pendant les beaux jours de Voltaire. Plusieurs de ses pieces furent représentées supérieurement au petit théatre de Montrepos, par des acteurs de société. Nos lecteurs se rappelleront ces jolies lettres du chevalier de Boufflers, qui parlant de Lausanne, où il fit quelque séjour en 1764, dit: « Je suis ici dans l'isle de » Circé, sans être ni aussi fin, ni aussi brave, » ni aussi sage, ni aussi cochon qu'Ulysse & ses » compagnons. Lausanne est connue dans toute » l'Europe par ses bons pastels & sa bonne » compagnie. Je vis dans une société que Vol- » taire a pris plaisir de former; & je cause un » moment avec les écoliers, avant d'aller écou- » ter le maître. » Voltaire étoit alors à Ferney, où le chevalier de Boufflers se rendit depuis Lausanne. On pourroit ne pas deviner ce que sont ces pastels, si l'imprimeur n'avoit eu soin de mettre au bas de la lettre une note, où il avertit *que c'est un nommé Stoupan qui les prépare, & qu'on peut s'adresser pour les avoir, ou à*

M.

M. Stoupan lui-même, ou à M. François Graſſet libraire à Lauſanne. Ce François Graſſet, un des libraires les plus induſtrieux de la Suiſſe, a eu l'honneur d'être brouillé & de ſe raccommoder pluſieurs fois avec Voltaire. Son activité l'avoit conduit autrefois en Eſpagne, où il eſt parvenu à vendre avec beaucoup de ſuccès des ouvrages de théologie & de droit canon. Un certain Marc-Michel Bouſquet avoit établi à Lauſanne, il y a quarante ans, une librairie conſidérable; il fit publier les œuvres de mathématiques de Jean Bernoulli, que perſonne n'entendoit, & les mémoires ſur la Suiſſe, de M. de Bochat, que perſonne ne voulut lire. Les libraires y perdirent beaucoup, quoique les livres fuſſent excellens. Graſſet, commis de la ſociété, ouvrit le commerce de l'Eſpagne; nouveau Colomb, il découvrit, comme lui, le nouveau monde & n'enrichit que les autres. Aujourd'hui il travaille pour lui-même. Il y a deux ſiecles qu'un nommé Jean Le Preux établit une imprimerie à Lauſanne, d'où ſont ſortis de beaux livres, parmi leſquels on admire une très-belle édition des œuvres de Plutarque, par Amyot.

Nous quittons avec peine la ville de Lauſanne: à chaque inſtant quelque nouvel objet s'offre à notre mémoire. Peut-on oublier de parler de

madame la comtesse de Brionne, qui a embelli ce séjour en 1773 ? Son rang & plus encore sa beauté lui attiroient tous les hommages.

> Quel bruit chez le peuple Helvétique,
> Brionne arrive, on est surpris !

Elle étoit venue consulter M. Tissot sur sa santé; mais l'envie de voir la princesse de Carignan, sa fille, fut un autre motif de ce voyage. Un abbé attaché au prince d'Elbœuf son fils, trouva à propos d'éterniser la mémoire de leur entrevue par une inscription placée entre Lausanne & Morges. On ne voit guere chez les Suisses de ces sortes de monumens: à peine y rencontre-t-on quelques pierres consacrées au souvenir de leurs victoires. Celui-ci, dont la liberté Helvétique ne pourra jamais être jalouse, rappellera aux âges futurs que l'empire de la beauté est de tous les pays. Madame de Brionne alla de Lausanne à Berne, où on lui donna des fêtes, & de là chez l'empirique Michel Schuppach, dont elle fut très-contente, selon l'usage. Il étoit alors ordinaire de voir les malades aller à M. Tissot, de lui à M. Haller, & de là à cet empirique célebre. La gradation est singuliere; mais on a de tout tems aimé le merveilleux. Un homme de lettres Zuricois, homme

d'esprit, mais d'une imagination ardente, croit avoir inventé l'art de juger du caractere, des talens & de l'étendue des facultés de l'ame, par la forme du nez & des oreilles. Ne sera-t-il pas permis de juger les maladies par les urines? L'un est aussi sûr que l'autre.

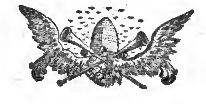
La division de la ville de Lausanne en bourg & en cité indique des époques différentes. On a tout lieu de croire que le bourg fut bâti le premier. Le mot de bourg est celtique, & signifie la même chose qu'en français moderne. On ignore les époques de la fondation & des accroissemens du nouveau Lausanne, comme nous l'avons déjà observé. Le fauxbourg, situé au midi de la ville & qui conduit vers le lac, porte le nom de *l'Estras*, sans doute en mémoire du chemin romain, que nous avons dit avoir passé autrefois de Vevay à Vidy. Il ne falloit pas moins que la barbarie de siecles qui ont suivi les invasions des peuples du nord, pour faire abandonner l'ancien terrein de la ville, en faveur de celui qu'elle occupe aujourd'hui, & renoncer au voisinage du lac & d'un port favorable au commerce. Le port d'Ouchi, village qui porte aussi le nom de Rive, *Ripa*, est situé à une demi-lieue au-dessous de Lausanne. C'est là qu'on embarque & débarque les marchandises qui passent sur le lac. On y voit

une tour fort ancienne, qu'on dit avoir été bâtie par Landry, évêque de Lausanne, vers la fin du douzieme siecle.

La nature semble avoir placé les limites du beau & du laid aux environs de Lausanne. A peine est-on sorti de la rue du Bourg, qu'on trouve à gauche la grande route de Moudon, qui commence par une montée pénible, pratiquée à travers des rochers de pierre mollasse, dont toute la montagne, appellée petit Jurat, est formée; des sapins épars de distance en distance, couronnent ces rochers stériles, qui s'élevant en amphithéatre au nord de la ville, semblent la menacer de leur chûte. On a cru appercevoir quelque ressemblance entre cette situation & celle de Jérusalem; c'est ce qui a fait donner le nom de Calvaire au plus élevé de ces sommets; image qui exprime la fatigue & le sentiment douloureux que les chevaux & les voyageurs éprouvent sur cette rampe; deux grandes heures de marche suffisent à peine pour gagner le haut de la montagne. On ne voit pendant ces deux heures que des forêts de sapin & quelques méchans hameaux épars, dont les habitans rustiques & pauvres gagnent leur vie à voiturer le bois qui doit chauffer les alcoves & préparer les soupers des heureux citoyens de Lausanne, & à transporter

les bons vins de la Côte & de Lavaux, dont ils ne boivent guere que ce qu'ils dérobent. C'est d'eux qu'on peut dire.

Sic vos non vobis mellificatis, apes!
Sic vos non vobis fertis aratra, boves!



CHAPITRE VIII.

Environs de Lausanne. Remarques sur le pays situé entre cette ville & Vevay. Colonne milliaire près de Vevay. Vie des habitans. Anecdotes sur l'époque de la réformation. Châteaux aux environs de Vevay. Villeneuve. Salines de Roche & d'Aigle.

QUITTONS ces idées pénibles, & revenons contempler les vergers & les prairies fertiles qui environnent Lausanne. Des maisons de campagne charmantes embellissent ces côteaux. Celle de M. Constant de Rebeque, aujourd'hui maréchal-de-camp des armées du roi de France, est remarquable par la beauté de sa situation, & par un pavillon auquel il a donné le nom de *Fantaisie.* On voit à quelques cents pas de ce pavillon un petit temple ouvert, dont la figure rappelle celui de Tivoly, construit sur un rocher qui commande sa maison & le lac de Geneve, & augmente le romanesque de cette demeure enchantée. Plus la nature prodigue ici ses bienfaits, plus on est avare du terrein. Tout est utile, vignes, vergers, prairies; il n'y a pas de pays où les sacrifices qu'on fait au luxe en allées &

en bosquets, en avenues & autres ornemens, qui n'indiquent souvent que la pauvreté du sol, & le luxe du maître soient aussi chers. (*)

En sortant du fauxbourg oriental de Lausanne; la route de Vevay conduit par une descente assez rapide à la petite ville de Puilly, d'où l'on descend encore jusques près du lac. Plus loin est Lutry, la premiere des quatre paroisses de la Vaux célebres par leur bons vins. On a quelquefois confondu le mot *Vaud*, qui désigne toute la province de ce nom, avec celui de *Vaux*, *vallis*, particulier à la Vaux. Le Pays-de-Vaud porte dans quelques anciens actes latins, le nom de *Comitatus Waldensis.*

Les peuples de la Germanie désignoient constamment par les mots *Wale*, *Walon*, *Welsch*, les nations celtiques; c'est ainsi que les Anglois & les Saxons ont appellé *Wallis* la province de Galles; les Suisses nomment le Pays-de-Vaud *Welschland;* les Allemands donnent le même nom à l'Italie; les habitans du canton de Berne, voi-

---

(*) *Hoc erat in votis, modus agri haud ita magnus*
Hortus ubi, & tecto vicinus jugis aquæ fons,
Et paulum sylvæ super his foret, auctius atque
Di melius fecere, bene est, nihil amplius opto.
HORAT.

ſins du comté de Neuchatel, la déſignent ainſi; de là ce nom de *Welſch*, que le philoſophe de Ferney a donné à ſa propre nation, toutes les fois qu'il a voulu plaiſanter. Revenons au petit diſtrict de la Vaux, reſſerré entre une chaîne de rochers & le lac de Geneve. On lui a donné en allemand le nom de *Ryffthal*, & à ſes vins celui de *Riff-vine*, ou vin mûr, ſans doute pour marquer l'eſtime qu'on en fait. La nature a déſigné la culture qui convient à ce pays couvert de rochers, tels que ceux du lac de Neuchatel & de Bienne, qui ſe refuſent à toute autre culture. On eſt étonné en voyant un amphithéatre de murs & de terraſſes conſtruits avec les plus grands frais pour ſoutenir les terres des vignobles.

L'époque de la culture des vignes dans ces contrées remonte vraiſemblablement au tems où les Romains en furent les maîtres. Une inſcription découverte à Saint-Prex, près de Morges, à l'honneur de *Liber Pater Coclienſis*, ou de Bacchus, & le rapport de ce ſurnom avec celui *Cully* en la Vaux, a fait conjecturer à quelques ſavans, que cette divinité avoit un temple dans ce pays enrichi de ſes bienfaits. Une eſpece de baie que le lac de Lauſanne forme près de Cully fournit à M. de Bochat une nouvelle étymologie celtique. Le mot compoſé *Cul-in*, déſigne

un ventre & de l'eau, c'eſt-à-dire, une baie ou un golfe. Le mot latin *coclear*, ou cuiller en françois, n'auroit-il pas auſſi une origine celtique ?

De Cully, éloigné de deux petites lieues de Lauſanne, il y a une lieue juſqu'au bourg de Saint-Saphorin, dont le nom eſt dérivé de Saint-Symphorien. Près de là, ſur les bords du lac, eſt la tour de *Glerolles*, bâtiment preſque ruiné, qu'on attribue aux Romains. Quelques ſavans, tels que Tſchudi, ont cru y trouver le *Calarona Sabaudiæ*, mentionné dans la *Notitia provinciarum*. Tſchudi eſt allé plus loin dans ſes conjectures, & a ſuppoſé que les Romains embarquoient à Glerolles & à Yverdon les ſapins qui alloient d'un côté par le lac de Geneve & le Rhône, & de l'autre par le lac de Neuchatel, l'Aar & le Rhin, pour ſervir à la conſtruction des vaiſſeaux. Les ſapins ſont encore aujourd'hui fréquens ſur les ſommets du petit Jura qui couronne cette côte, ainſi que ſur le grand Jura, voiſin d'Yverdon. Voici le paſſage de la notice des provinces, ſur lequel il fonde ſon opinion.

In provincia maxima Sequanorum, præfectus claſſis barcariorum Ebroduni Sabaudiæ.

Et plus bas :

Tribunus cohortis primæ Flaviæ Calaronæ Sabaudiæ.

Mais en adoptant que l'*Ebrudunum* mentionné ici soit Yverdon, & qu'il y eut en cet endroit une compagnie de bateliers, ou même une flotte, s'ensuit-il de là qu'elle fût destinée à l'usage dont parle Tschudi ? Et quand cela seroit, quelle est la conséquence que Glerolles soit Calarona ? (*)

La colonne milliaire, découverte dans les environs, & qui se trouve enchâssée dans le mur de l'église de Saint-Saphorin, est un monument plus remarquable. Elle fut enlevée l'an quarante-sept de l'ere chrétienne, qui répond à l'année séculaire de Rome, que les empereurs avoient coutume de célébrer par des fêtes & des monumens. C'est à Glerolles que commence la nouvelle route de Vevay à Moudon, qui se dirige vers le lac de Bray & Mézieres. Elle a été construite, il y a quelques années, par le gouvernement de Berne. Il y a toute apparence que le chemin militaire entre Vevay & Moudon, indiqué dans la Table de Peutinger, & dans l'Itinéraire d'Antonin, avoit en grande partie la même direction. On arrive de Glerolles à Vevay après

(*) Ce nom désigne *Grenoble* qui portoit autrefois le nom de *Culao*, comme il est prouvé par des inscriptions & le géographe de Ravanne.

une heure de marche, par une route charmante, entre des prairies & des vignes. Le torrent nommé *Vevayse*, se jette dans le lac aux portes de cette ville. On le passe sur un pont de pierre d'une seule arche, dont le ceintre trop élevé le rend fort incommode. La place qui aboutit au lac, forme un coup-d'œil riant, par l'affluence de monde qui s'y rend les jours de marché. Vevay a environ trois mille habitans. Plusieurs familles françoises protestantes, qui s'y sont établies, y ont porté de l'argent, de l'industrie & de la sociabilité.

Le chevalier de Bouflers passa quelques jours à Vevay, dont il fait mention dans ses lettres. L'éloge qu'il fait de la candeur & de la simplicité des habitans de cette ville, est assez plaisant. « Nous voyons, dit-il, plus d'honnêtes gens » dans une ville de trois milles habitans, qu'on » n'en trouveroit dans toutes les villes des pro- » vinces de la France. Sur trente ou quarante » jeunes filles ou femmes, il ne s'en trouve pas » quatre de laides, & pas une de catin. Oh le » bon & le mauvais pays ! »

On vit à Vevay comme dans toutes les petites villes où il n'y a ordinairement point de spectacles, où la vie s'écoule doucement, sans se-

touffe, où l'ambition n'a pas de grands objets; & où le manque d'occupation & d'autres amusemens a introduit les cartes, ressource indispensable des trois quarts des gens oisifs. Le goût du jeu, répandu dans cette partie de la Suisse, est d'autant plus remarquable, que l'objet du lucre n'est presque rien; la perte d'un écu est ordinairement le *maximum* d'une soirée à Geneve, à Neuchatel, à Yverdon, à Basle, &c. Il faut en excepter Lausanne, où les étrangers qui se mêlent dans les sociétés ont porté le goût du gros jeu, & Berne, où des loix très-séveres semblent l'augmenter, au lieu d'en diminuer l'abus.

La ville de Vevay est située entre le lac & la montagne dans une jolie plaine qui s'étend depuis Glerolles jusqu'à la Tour-de-Peil, située à un quart de lieue à l'orient de Vevay, où passe la grande route du Valais. La Tour-de-Peil doit son nom à un château fort antique, dont les tours & les murailles subsistent encore. Un gentilhomme François l'acheta avec quelques droits de fief qui y sont restés attachés. Ce château, dont la situation est riante, a des terrasses baignées par les eaux du lac, où l'on jouit de la plus belle vue du monde; d'un côté l'on découvre

à l'orient l'entrée du Rhône dans ce beau baſſin, & le vallon où commence le bas Valais; au midi, la Savoie; au couchant, toute la partie du Pays-de-Vaud, qui s'étend depuis Morges à Geneve.

Nous avons déjà ſouvent répété que l'hiſtoire du moyen âge & du tems féodal eſt très-obſcure. Tandis que Vevay & la Tour-de-Peil avoient leurs ſeigneurs de juriſdiction, les ducs de Savoie en étoient ſouverains. On a vu d'un autre côté, qu'un évêque de Lauſanne céda ſes droits ſur Vevay à Gautier de Blonai en 1090.

Il eſt très-vraiſemblable que l'ancien *Viviſcum*, indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodoſienne, s'étendoit juſqu'à la Tour, dont on attribue la fondation en 1237 à Pierre, comte de Savoie.

Les habitans de Vevay & de la Tour-de-Peil éprouverent les calamités de la guerre des Suiſſes contre le duc de Bourgogne en 1476. La maiſon de Savoie, dont ils étoient les ſujets, favoriſoit ouvertement ce prince. Les Suiſſes, uſant du droit de la guerre, ravagerent le Pays-de-Vaud; le château de la Tour fut la proie des flammes; il n'en reſte que les vieux murs & les tours. On ménagea les habitans de Vevay qui avoient pouſſé le zele pour leurs maîtres juſqu'à ſe répandre

en propos injurieux contre Berne. La férocité étoit le vice dominant de ces tems.

L'hiſtoire du ſeizieme ſiecle nous offre quelques anecdotes ſingulieres ſur l'état de cette ville, & la maniere dont elle paſſa, avec le reſte du Pays-de-Vaud, ſous la domination de Berne. L'évêque de Lauſanne y conſervoit quelques droits temporels, comme nous l'avons déjà dit. Il avoit pris le parti du duc de Savoie; les Bernois venoient de déclarer la guerre à ce prince par un héraut d'armes, ſelon l'uſage du tems. (*) On n'étoit point encore en hoſtilité avec l'évêque de Lauſanne. Les armées de Berne avoient paſſé à côté d'Avenches, qui dépendoit directement de lui, pour éviter toute hoſtilité contre ce prélat, qui ne s'étoit pas encore déclaré. Sa premiere démarche fut de ſe rendre le 25 janvier 1536 au château de Glerolles près de Vevay, d'où il écrivit à ſon baillif de Vevay, la lettre ſuivante:

(*) Ruchat, *Hiſtoire de la Réformation*, tome V, page 426.

Lettre de Sébastien de Montfaulcon, évêque de Lausanne, à son baillif de Vevay, l'an 1536.

« MONSIEUR le baillif, je vous veulx bien » advertir comme aujourd'hui suis arrivé ici, pour » venir veoir mes subgets, & pour les faire mettre » en l'ordre, tant pour la manutention de la foy, » que de monseigneur & païs & à ce soër ay » heu nouvelles comme le capitaine Colloneys » est arrivé à Morge avec une belle bande d'Ita- » liens bien en ordre, & a mandé par-tout dellà » le lac pour avoir gens, pour aller au-devant » de ceulx de Berne, pour leur donner la ba- » taille, si me semble que nous devons tous aider, » aller là où sera le grand flot, car si d'aventure » nous perdions, que Dieu ne vuillie, le pays, » les villes ne serient pas puis après pour résister, „ & ne faut point faire, comme les Romains » firent, quand feu M. de Borbon print Rome, » car chescun se voloyt garder son pallays qui » fut cause de leur ruyne, & de ce ay bien » vouslu advertir, afin, si bon vous semble, le » communiquer à MM. de Vivey, & aux lieux » circonvoisins; & de mon cousté ne restera » point que je ne fasse mon debvoir. Si vous » avez quelques nouvelles, je vous prie de m'en » advertir. Faisant fin à ma lettre, après m'estre

» recommandé à vous de bon cœur, & prié
» noſtre Seigneur de vous donner ce que vous
» deſirez.

» A Glerole, ce 25 jour janvyer
» le bien vôtre
» L'ÉVESQUE DE LAUSANNE.

L'adreſſe étoit

A monſieur DE CURTILLIES, *baillif de Vevay.*

Cette lettre fut remiſe à MM. de Berne. L'évêque continuant ſon intelligence avec les Savoyards, avoit tenté d'introduire dans ſa ville de Lauſanne quelques troupes Italiennes, au ſervice du duc : mais le projet échoua par la vigilance des Lauſannois. Alors ce prélat, voyant qu'il ne pouvoit plus ſe flatter de reſter en paix, quitta ſa réſidence le 22 mars & n'y revint plus. Les habitans de Vevay & de la Tour-de-Peil avoient envoyé des députés à l'armée Bernoiſe qui étoit à Morges, pour ſe ſoumettre & prêter le ſerment de fidélité. Il y s'éleva quelques différends entre Berne & les Fribourgeois au ſujet des conquêtes de cette guerre. Ces derniers inſiſtoient pour qu'on leur cédât entr'autres Vevay & la Tour. Ils avoient adreſſé une lettre à la ville de Vevay, deux jours avant l'événement dont on vient de parler. Mais il étoit trop tard : on

on ſavoit à Berne que les députés de Vevay, s'étant préſentés à l'armée qui étoit à Morges, avoient obtenu la promeſſe de ne jamais paſſer ſous une autre domination.

Nous avons déjà obſervé combien le changement de religion eut d'influence en Suiſſe ſur les événemens politiques. Le germe de la réformation, que les peuples du gouvernement d'Aigle avoient embraſſée depuis huit ans, s'étoit répandu dans le voiſinage, & entr'autres à Vevay. Ce fut ſans doute ce qui la diſpoſa à ſe ſoumettre aux Bernois ; cependant la nouvelle doctrine ne s'établit qu'après l'entiere conquête du Pays-de-Vaud, dans les villes & paroiſſes de Lavaux.

On voit à une petite lieue au-deſſus de Vevay deux châteaux antiques, Blonay & Chatelard. Le premier, dont on ignore la date, fut pendant ſix ſiecles la demeure des barons de Blonay, famille dont l'origine ſe perd dans l'onzieme ſiecle, & dont une branche cadette a paſſé en Savoie en 1536, où elle occupe des emplois honorables.

Les droits des ſeigneurs de Blonay ſur Vevay, dont nous avons déjà parlé, étoient partagés : un acte de 1356 porte que Jean de Blonay, chevalier, co-ſeigneur de Vevay, octroie à

cette ville *l'omguet* [impôt sur le vin, fort connu en Suisse] à condition qu'elle maintienne le pont de la Vevayse & autres bâtimens de la ville, & que le vin & autres marchandises dudit seigneur soient francs.

Le château & la terre de Chatelard, qui n'est qu'à une demi-lieue à l'orient de Monay, a passé successivement dans différentes familles. Elle appartenoit à Pierre de Gingins, seigneur de Chatelard, co-seigneur de Vevay, qui fut tué dans la guerre de Charles de Bourgogne, où il avoit suivi le parti des ducs de Savoie ses maîtres. Son pere Jean, qui avoit été au service du roi de France Charles VI & des ducs de Bourgogne, Jean-Sans-Peur & Philippe le bon, avoit eu la terre de Chatelard de sa femme Marguerite de Lassarra. Il avoit bâti le château de Chatelard en 1441. Sa situation & son architecture sont également propres à rappeller les tems du gouvernement féodal. On y voit des murs de cinq pieds d'épaisseur, des tours, une salle immense qui ne reçoit de jour que par une seule fenêtre armée d'une grille de fer, une grande cheminée, telle que celles de nos cuisines, où la famille du seigneur se réunissoit pour passer les longues soirées d'hiver, à faire le projet de quelque partie de chasse, ou celui

de mettre les passans à contribution. Les villages qui dépendent de Chatelard, sont Montru, Chailly & Clarens. Les aspects de ce pays sont perpétuellement variés par ce beau lac entouré de villes, qui offre le spectacle le plus superbe. La vue est terminée au midi par les glaciers de la Savoie ; au nord, des rochers entassés les uns sur les autres semblent s'élever jusqu'aux nues : on voit entre la plaine & les rochers une succession de vignobles & de prairies entre-coupées par des torrens qui souvent font de grands ravages, en entraînant avec eux des pierres énormes.

En continuant de suivre le grand chemin du Valais, on trouve à une lieue de Vevay, près du lac, le château de Chillon, long-tems la demeure d'un baillif des ducs de Savoie, ensuite des baillifs Bernois, qui ne sont établis dans la ville de Vevay que depuis quarante années. Ce bâtiment est fort antique : sa situation le rendoit important ; il commande absolument le passage qui conduit dans le pays d'Aigle & dans le Valais. Les Bernois l'assiégerent en 1536. La place ne tint que deux jours & se rendit. On y trouva Bonivard, prieur du chapitre de Saint-Victor de Geneve, que le duc Charles de Savoie avoit fait enlever & enfermer à Catillon, où il resta

ſix années dans un cachot. On a de lui une bonne chronique manuſcrite de Geneve.

A un quart de lieue de Chillon eſt Villeneuve, que la plupart des ſavans ont pris pour le *Pennolucus* indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table de Peutinger. On y a trouvé, ainſi qu'aux environs de Montru & de Chatelard, quelques reſtes d'antiquité, des monnoies & des débris de pavés moſaïques. La diſtance de neuf milles romains, ou de trois lieues, indiquée dans ces monumens, ne s'accorde pas avec celle de Vevay à Villeneuve. Un fragment d'inſcription, trouvé en cet endroit vers le milieu du ſiecle paſſé & indiqué par Plantin, ne prouve rien de plus que le ſéjour des Romains dans ces pays. C'eſt à Villeneuve que finit le bailliage de Vevay ainſi que le Pays-de-Vaud proprement dit, qui faiſoit du tems des ducs de Savoie partie du Chablais. Le gouvernement d'Aigle a été conquis par les Bernois en 1478. Le ſeigneur de ce petit pays étoit en ce tems-là un gentilhomme de Geneve, nommé de Torrens, de la maiſon de Compoy, à qui le duc de Savoie l'avoit inféodé en 1460.

Roche, ſitué entre Villeneuve & Aigle, mérite quelques détails. C'eſt la réſidence d'un directeur que le gouvernement de Berne y envoie

de ſix en ſix ans, pour être à la tête de l'administration des ſalines. Cette place, de même que tous les bénéfices, qu'on appelle à Berne bailliages, ſe donne par le ſort. Roche doit ſon nom à un vieux château ruiné, qui avoit autrefois des ſeigneurs particuliers. La chapelle où le ſervice divin ſe fait tous les dimanches pour le directeur & tous les employés qui demeurent en cet endroit, eſt entretenue aux frais des religieux du mont Saint-Bernard, leſquels y poſſedent quelques revenus adminiſtrés par un fermier.

C'eſt ici que réſida pendant ſix années le célebre Haller. Il fit uſage du grand loiſir que lui laiſſa ſon emploi, qui n'a de difficile à ſupporter que l'ennui de la ſolitude, pour achever deux grands ouvrages de phyſiologie & de botanique qu'il publia pendant ce ſéjour, & pour faire des recherches ſur l'hiſtoire naturelle & ſur les ſalines de ce pays. Il en donna le réſultat dans un petit livre allemand, dont il a paru un extrait dans les Mémoires de l'académie des ſciences de Paris. Scheuchzer avoit donné avant lui une deſcription de ces ſalines dans ſa Géographie phyſique de la Suiſſe, avec une planche aſſez bien gravée, où l'on voit les différentes ſources ſalées, avec les puits & les galeries qui exiſ-

toient vers l'an 1714. On connoissoit dès le quinzieme siecle quelques-unes de ces sources, les seules qui existent dans toute la Suisse, à qui la nature semble avoir caché une denrée si nécessaire, & dont la consommation y est plus forte que chez les autres peuples, à cause de la quantité de fromages qu'on y fabrique. Les salines du canton de Berne n'ont jamais rendu, dans le tems de leur plus grand rapport, au-delà de trente-sept mille quintaux de sel cuit. Aujourd'hui leur produit a diminué de plus des deux tiers & ne monte qu'à dix mille quintaux: c'est environ $\frac{1}{8}$ de ce que le canton de Berne seul consomme. Les ouvrages souterreins, établis depuis deux siecles, ont coûté des travaux & des sommes très-considérables. Nous renvoyons ceux qui aiment ces recherches, aux deux ouvrages de Scheuchzer & de Haller. Le voyageur Andreæ n'a fait que transcrire & répéter ce qu'il avoit appris par ce dernier, qu'il alla voir à Roche en 1763.

C'est à Aigle & à Bevieux que sont les bâtimens de graduation, destinés à concentrer le sel, en faisant tomber successivement les eaux salées sur des fagots d'épines suspendus dans des bâtimens exposés à un grand courant d'air. Cette opération se réitere jusqu'à ce que l'eau

salée se trouve chargée de vingt-cinq pour cent de sel ; après quoi elle est versée dans les chaudieres, où le reste du travail se fait par le moyen du feu. M. Haller, occupé du bien public & des moyens d'augmenter les produits d'un objet si important, considéra que la méthode des bâtimens de graduation, outre la grande dépense de leur entretien, faisoit perdre une grande partie du sel, qu'il évalue au tiers du sel actuellement contenu dans les sources salées. En partant de ces considérations, il pensa qu'il seroit possible de construire des bassins d'évaporation, où la chaleur du soleil feroit l'effet des fagots d'épines. De trois sources salées, il n'y en a qu'une seule chargée d'environ onze pour cent : les autres tiennent un & demi pour cent & moins. M. Haller fit construire des bassins d'essai, que l'on couvrit de toits mobiles, pour admettre le soleil & exclure la pluie à volonté. Deux années d'expérience lui apprirent qu'il s'évapore d'autant plus d'eau, que la source est moins chargée de sel. L'évaporation moyenne d'une année entiere monte à cent quatre-vingt-deux lignes. Le sel resté après cette évaporation, se trouve plus sec & plus doux que celui qu'on obtient par le moyen du feu. Il restoit à calculer la dépense des bassins ou caves nécessaires pour faire l'opération

en grand. La célébrité des grands hommes excuse des bévues passageres. M. Haller se trompa d'un zéro : son résultat ne fut pas juste, & le projet en resta là.

On regarde dans le canton de Berne tous les produits du regne minéral comme une propriété de prince, qui s'en empare par droit de régale. Un particulier d'Augsbourg, nommé Zobel, se chargea de ces salines, & en devint admodiataire vers la fin du seizieme siecle. Elles passerent successivement en différentes mains; mais aucun des entrepreneurs ne s'y enrichit. Le gouvernement de Berne s'en mit en possession en 1684, & depuis lors ces mines ont été exploitées pour son compte. On appella en 1731, du fond de la Westphalie, un gentilhomme nommé de Beust, très-versé dans les mines. Ses conseils furent suivis, tant dans la direction des travaux souterreins, que dans la construction des bâtimens. Il corrigea la manœuvre de la graduation, en substituant les fagots d'épines aux bottes de paille. Les travaux & les arrangemens nouveaux semblerent d'abord augmenter le produit des salines; mais après quelques années ils diminuerent. On a commencé depuis peu de nouveaux essais, dont les succès paraissent se confirmer. Une épargne considérable du feu en est le

principal objet. Mais le grand nombre d'employés & de journaliers en réduit les profits à très-peu de chose. Les traités de la république de Berne avec les fermiers de Franche-Comté & de Lorraine, ainsi qu'avec la Baviere & la Savoie, fournissent l'excédant de la consommation du canton. Le voyageur Andreæ dit que les mines de Roche rendent à la république soixante-dix mille écus par année, & s'est trompé d'un zéro. C'est le commerce exclusif du sel que le gouvernement vend aux sujets à environ trois sols de France la livre, qui forme ce revenu considérable. Les salines de Roche ne laissent pas d'être très-importantes, non-seulement parce qu'elles laissent des espérances très-fortes pour l'avenir, mais parce qu'elles font vivre quantité de gens, sans compter le directeur, qui a dix mille livres de pension.

Le château & la ville d'Aigle ne sont qu'à une très-petite lieue de Roche. C'est ici ou aux environs, qu'on pourroit placer le *Pennolucus* de l'Itinéraire d'Antonin. Ce pays présente une ample moisson d'observations d'histoire naturelle. Le gouvernement d'Aigle semble être au canton de Berne ce que l'Italie est au reste de l'Europe. Ce vallon concentré entre des chaînes de rochers, rassemble comme dans un foyer les

rayons du soleil. On y voit des côteaux chargés de vignes, & un grand nombre de plantes & d'arbres fruitiers, qui ne réussissent que dans les pays chauds.

Les entrailles de la terre renferment d'autres richesses. Les belles carrieres de marbre du gouvernement d'Aigle forment un objet d'exportation assez considérable. On y trouve aussi de l'albâtre & du gyps : le soufre natif, fréquemment attaché au spath & à la pierre gypseuse, n'y est pas rare ; sans parler de beaucoup d'autres fossiles. Il y a lieu de croire que le charbon minéral, dont toutes les montagnes depuis Lutry jusques dans le comté de Gruyeres abondent, doit se trouver aussi dans le gouvernement d'Aigle. On sait que ce fossile existe volontiers dans le voisinage des sources salées.



CHAPITRE IX.

Origine de la ville d'Aigle. Saint-Maurice, autrefois Agaunum *en Valais. Remarques sur les peuples qui habitoient autrefois ce pays, & sur la victoire d'un lieutenant de César. Quelques anecdoctes historiques des quinzieme & seizieme siecles. Sion. Inscriptions romaines. Bains & eaux minérales du Valais. Montagnes remarquables de ce pays. Observations diverses sur le Valais.*

Le mot d'*Aigle*, que les anciens documens nomment tantôt *Aquilegia*, tantôt *Ala*, tantôt *Aillion*, ne semble point laisser de doute sur son origine romaine. On sait par l'Itinéraire d'Antonin, que les Romains mettoient de la cavalerie dans beaucoup d'endroits qu'il leur importoit de garder. *Ala* signifioit sans contredit un corps, un détachement de cavalerie. On voit dans le troisieme livre des Commentaires de César, qu'il envoya dans ce pays un de ses lieutenans, Sergius Galba, qui s'établit à Octodurim en Valais, aujourd'hui Martigni. Il n'en fallut pas davantage aux antiquaires, pour avancer qu'il y avoit garnison

Romaine à Aigle : les armes de la ville venoient à l'appui de la conjecture ; enfin l'aigle romaine répond au nom de ce lieu. M. de Bochat, toujours empressé de revendiquer aux Celtes l'antiquité & l'origine premiere des habitans de ce pays, s'est imaginé que le rocher sur lequel le château d'Aigle est assis, devoit fournir la véritable étymologie. *Ael*, mot celtique, signifie sourcil, bord d'une chose; du mot *ael*, vient le nom d'*Aigle*. Quel plaisir n'auroit-il pas eu, s'il avoit connu une lettre de Messieurs de Berne, écrite immédiatement après la prise de ce pays, où Aigle est appellé *Allis*, & qu'un acte de 1413 nomme le seigneur d'Aigle *nobilis & potens dominus Ludovicus de Compois, dominus Turris fortis de Allio?* Quoique la langue françoise soit générale parmi les peuples de ce pays, ils ne sont point compris dans le Pays-de-Vaud. Leur code, qui a été publié il y a quelques années, forme un corps de loix séparées; & tandis que les causes civiles du Pays-de-Vaud sont jugées en dernier ressort par un tribunal de dix membres du Grand-Conseil, les peuples d'Aigle ont le droit, de même que ceux des provinces Allemandes, d'appeller au conseil des Deux-cents, & de faire plaider leurs procès dans

une langue qu'ils n'entendent point. Les peuples du gouvernement d'Aigle tiennent du caractere général des montagnards : ils ſont ſubtils & enclins à la chicane. Ils devroient être riches, eu égard à la fertilité de leur pays & à ſa ſituation avantageuſe pour le commerce entre la Suiſſe & l'Italie. Mais nous aurons occaſion, dans la ſuite de cet ouvrage, d'obſerver que ce n'eſt pas toujours les bienfaits de la nature qui conduiſent un peuple à la proſpérité; c'eſt plutôt la néceſſité, jointe à de bons arrangemens dans la maniere de faire valoir la propriété, qui fait les nations riches.

Une grande partie de cette contrée eſt couronnée des montagnes qui touchent au Valais & au pays de Sanen ou Geſſenay, bailliage du canton de Berne. On va d'Aigle à Bex en deux heures de tems. Ce bourg eſt très-peuplé; ſes habitans ſont aiſés. On va dans une heure & demie de Bex à Bevieux, où ſont les galeries ſouterreines les plus conſidérables & les ſources les plus abondantes de ſel. Bevieux eſt ſitué au-deſſus de Bex, où il faut retourner pour ſuivre la route d'Italie & du Valais. Il n'y a qu'une lieue de chemin depuis Bex à Saint-Maurice, lieu célebre par ſon abbaye & la légende de la légion Thébaine, dont l'hiſ-

toire a été aussi souvent attaquée que défendue. On attribue généralement la fondation de l'église & du monastere à Sigismond, roi de Bourgogne. Les religieux sont chanoines réguliers de S. Augustin; leur chef est abbé, & les revenus de cette maison sont considérables. Elle prête hommage d'une partie de ses possessions à l'état de Berne. C'est de la légende de Saint-Maurice & de la légion Thébaine, que sont sortis une foule de saints de la Suisse; tels que saint Urs & saint Victor à Soleure, où eux & leurs compagnons, au nombre de soixante-six, obtinrent la couronne du martyre le plus complet; s'il est vrai qu'après avoir été décapités & jetés dans la riviere par ordre du préfet Hirtacus, ils descendirent à la nage, tenant chacun sa tête à la main, ainsi que le dit leur histoire.

Le Rhône, qu'on passe sur un pont d'une seule arche, sépare le canton de Berne du Valais, dont Saint-Maurice est le premier lieu en venant de Suisse. On est d'accord que c'est le *Tarnada* ou *Tarnaias* de l'Itinéraire d'Antonin & de la Table Théodosienne, placé à douze milles d'*Octodurum* ou *Martigni.* Ce lieu portoit le nom d'*Agaunum* avant celui de Saint-Maurice. *Agaunum* paroît être un mot celtique qui dé-

ſigne ſa ſituation. *Gaun*, qui ſignifie un rocher ; avec la prépoſition *a*, forme le nom *Agaunum.* Ce lieu fait partie du bas-Valais, habité autrefois par les Nantuales. Voici l'ordre d'après lequel Jules Céſar range les trois peuples qu'on ſuppoſe avoir fait partie des habitans du Valais. (*) *Quum in Italiam proficiſceretur Cæſar, Serg. Galbam cum legione XII, & parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunoſque miſit, qui a finibus Allobrogum & lacu Lemano & flumine Rhodano ad ſummas Alpes pertinent.*

Les géographes & les ſavans Suiſſes ont preſque tous ſuppoſé que la partie du Pays-de-Vaud & de la Savoie qui porte le nom de *Chablais*, où eſt compris le gouvernement d'Aigle, étoit habité par les Nantuales. Ils placent les Veragri dans le bas-Valais, & aſſignent le haut-Valais qui commence à Sion, aux Seduni. On a trouvé pluſieurs inſcriptions romaines à Saint-Maurice ; l'une placée dans le mur d'un cimetiere, découverte ſeulement depuis quarante ans par M. Abauzit, ſavant de Geneve, contient le nom des Nantuales, quoiqu'un peu endommagé. Saint-Maurice & le reſte du bas-Valais juſqu'à Martigni,

(*) *De bello gallico*, lib. III.

furent conquis par les Valaisans sur la maison de Savoie en 1476.

L'entrée du Valais par le pont de Saint-Maurice est très - pittoresque. Tout semble inspirer une sainte horreur. Ce mêlange de monumens divers rappelle tantôt le souvenir de la grandeur des Romains, jadis maîtres de ce pays qui leur doit les premiers chemins praticables, tantôt les siecles de la dévotion chrétienne qui substitue des saints & des martyrs aux divinités que les païens adoroient. Si d'autres contrées ont souffert par la multiplication des ordres religieux, dont l'institut est contraire à la population en ordonnant le célibat, on peut dire que la Suisse doit à ces établissemens une partie de sa splendeur. Zurich, Soleure, Lucerne devinrent considérables par les fondations religieuses établies à la gloire des saints. Les églises s'enrichirent par la dévotion & les miracles qui attiroient des offrandes de toutes parts. Mais l'opulence ayant ensuite corrompu les mœurs du clergé, l'envie de dépouiller des hommes oisifs se joignit aux efforts de quelques réformateurs ardens, & l'on démolit, en invoquant le nom de Dieu, les autels qui avoient été élevés à ses serviteurs. Cette révolution ne passa point les limites du Valais ; elle s'arrêta aux bords du Rhône. Ce pays long-tems agité

par

par des divisions intestines, nées de l'ambition de ses évêques & de quelques particuliers puissans, ne prit aucune part aux troubles que la nouvelle doctrine produisit en Suisse. Les Valaisans invités par les cantons catholiques à se déclarer contre Zurich dans la guerre qui s'éleva pour la religion, savoient à peine de quoi il s'agissoit. Dans ce tems vivoit un nommé *Thomas Platerus*, né dans un village du Valais, qui ayant gardé des chevres dans son enfance, quitta sa patrie par libertinage, & après avoir couru le monde avec des Bohémiens pendant quelques années, sentit tout-à-coup une impulsion irrésistible pour les études, où il fit des progrès rapides, dirigés par quelques savans qui vivoient alors à Zurich. La bizarrerie de sa destinée lui fit embrasser dans le même tems un métier assez vil, celui de cordonnier. Il exerça long-tems cette profession à Zurich, ensuite à Basle, où il employoit ses heures de loisir à lire Platon, Homere & Euripide dans la langue originale. Il quitta son métier pour devenir correcteur d'imprimerie & ensuite régent d'école. Ayant embrassé la doctrine des réformés, il retourna au Valais dans le tems où les guerres de religion s'allumerent en Suisse. Platerus fit connoître aux Valaisans le sujet de la querelle. Les Zuricois leur avoient adressé

une apologie où ils réclamoient le texte du vieux & du nouveau Teſtament. Les Valaiſans répondirent que, dès qu'il ne s'agiſſoit que du texte ſacré, cette affaire ne regardoit que les gens d'égliſe, & que le peuple ne devoit point s'en mêler. Platerus aimoit la paix, comme Eraſme, & penſoit que les hommes ne doivent pas ſe faire la guerre pour des opinions. Il refuſa la place de régent en chef des écoles du Valais, qui lui avoit été offerte par l'évêque, & retourna à Basle. S'il avoit eu le zele de Zuingle ou de Luther, & l'ambition de jouer un rôle, il auroit peut-être fait une révolution dans ſa patrie.

Un théatre entiérement nouveau ſe préſente dès qu'on eſt entré dans le Valais. On voit d'autres mœurs, d'autres habillemens, une conſtitution différente, un peuple ſéparé du reſte de la terre par d'immenſes rochers, ne connoiſſant preſqu'aucun art, attaché par habitude & par ignorance aux uſages de leurs aïeux, gouverné par les aſſemblées de ſept grandes communautés, & par un évêque qui porte le titre de comte & jouit des attributs plus honorables que réels de la ſouveraineté, tandis que le droit de la guerre & de la paix, ainſi que la légiſlation, ſont entre les mains des aſſemblées des communes ou dixains.

Une portion du Valais appartenoit autrefois à la Bourgogne Transjurane, comme on le prouve par les actes de la fondation de Saint-Maurice, par le séjour du roi Sigismond, & par le concile d'Epone. Le roi Rodolphe, qui fonda le second royaume de Bourgogne en 888, se fit couronner à Saint-Maurice. On a beaucoup disputé sur le lieu où s'assembla ce concile d'Epone en 517. Il est vraisemblable que ce fut à *Epon*, petit village voisin de Saint-Maurice, qui n'est éloigné que de deux lieues de Martigni. Ce dernier bourg, qui portoit autrefois le nom d'*Octodurum*, n'a rien de remarquable que son antiquité. César nous apprend dans son histoire de la guerre des Gaules, que son lieutenant Galba y ayant mis une légion en quartier d'hiver, un corps de trente mille Valaisans entreprit de l'y attaquer. La discipline romaine triompha de la supériorité du nombre. Galba sortit de ses retranchemens, & défit entiérement ces peuples qui se fioient trop sur les avantages du terrein & des forces. Le récit de cette affaire aide à faire connoître la géographie & la position des différens peuples qui habitoient alors ces contrées. La description que César fait d'*Octodurum*, répond encore très-bien à la situation de Martigni, que César appelle *vicus Veragrorum*, bourg des Véragres. Galba jugea à pro-

pos de retirer sa légion d'un pays où il craignoit de manquer de vivres : tout cela s'accorde très-bien avec le reste. César avoit envoyé Galba dans le Valais pour assurer le passage du mont Saint - Bernard ou des Alpes Pennines. Galba avoit laissé, en entrant dans ce pays, deux cohortes à Saint-Maurice, dans la province des Nantuates, & avoit mis le reste de sa légion en quartier à Octodurum. Après sa victoire, il reprit ses deux cohortes en passant, & côtoyant la rive gauche du Rhône & du lac, il se retira en quartier d'hiver dans la Savoie, chez les Allobroges, sujets de l'empire Romain. Tschudi, Stumpf & Simler, qui écrivoient il y a deux siecles, rapportent deux inscriptions romaines qu'on voyoit de leur tems à Martigni; l'une à l'honneur de Caïus, fils d'Agrippa & fils adoptif d'Auguste; l'autre en l'honneur de Constance, fils de Constantin le Grand. *Sion*, aujourd'hui la résidence des évêques, est située à six lieues de distance de Martigni, vers l'est sur la rive droite du Rhône. Toute la contrée entre ces deux bourgs est fertile; ses vins sont assez estimés, la chaleur qui se concentre dans ces vallons étant favorable à la culture des vignes.

C'est ici que commence le haut-Valais, dont le bas-Valais n'est qu'une province. L'histoire de

ce pays, de même que celle du reste de la Suisse, est plus intéressante à mesure qu'on remonte dans les tems passés. C'est sur-tout dans le quinzieme siecle & au commencement du seizieme, que se passerent en Valais des événemens d'autant plus dignes d'attention, que ces peuples avoient alors une plus grande influence sur les affaires de leurs voisins. Ce fut le tems des conquêtes & des grands événemens. Des courses continuelles dans les provinces du Milanois, qui ne sont séparées de la Suisse & du Valais que par des rochers & des gorges de montagnes, n'étoient interrompues que par des guerres intestines.

Les Valaisans, de même que les Romains, dans les premiers âges de leur république, ne pouvoient vivre en paix. On vit chez eux le combat de la démocratie contre des particuliers ambitieux & puissans, & contre leurs évêques. La famille des barons de Raron fut sur-tout l'objet de la jalousie publique, & l'occasion des guerres les plus acharnées. Guischard de Raron, dont tous les historiens Suisses ont parlé, avoit obtenu le droit de bourgeoisie à Berne. Cette qualité le rendit redoutable ; on a déjà dit quelle influence ces traités de bourgeoisie eurent autrefois sur les affaires publiques des Suisses. Il avoit fait nommer son fils, alors âgé de vingt ans,

à l'évêché du Valais. (*) Ses liaisons avec la maison de Savoie servirent encore à le rendre odieux. On peut juger de ses richesses par le trait suivant. L'empereur Sigismond, voulant faire une expédition dans le Milanois, Guischard leva sept cents hommes à ses frais, qu'il conduisit en Italie, & cette course lui coûta sept mille ducats. Il avoit favorisé le comte de Savoie dans une guerre contre les Suisses qui avoient occupé la vallée d'Oscella dans le Milanois, où la Savoie avoit des droits. Ce fut dans cet état des choses, que les Valaisans éclaterent contre Guischard, qui occupoit l'emploi de capitaine-général, premiere dignité séculiere de l'état, outre diverses autres charges considérables. On rapporte à cette époque l'origine d'une espece d'ostracisme fort singulier, usité dans le Valais, dès qu'un citoyen puissant s'attiroit la haine publique. Voici ce qu'en disent les historiens Suisses. On plaçoit dans un endroit exposé à la vue du public, une espece de masse faite de racines bizarrement entortillées, qui présentoit la figure d'un masque difforme. On appelloit cela en langue

(*) Tschudi & quelques autres disent que cet évêque nommé *Guillaume de Raron*, étoit son cousin.

allemande, qui eſt l'idiome du haut-Valais, une *mate* ou *maſſe.* (*) Dans tous les tems & dans tous les âges, les hommes ont été plus aiſés à émouvoir par des objets viſibles. La *maſſue* ou la *mate* devint aux yeux des Valaiſans un être perſonnifié. Quand le peuple étoit attroupé, quelqu'un des chefs du complot parloit au nom de la maſſue, & diſoit qu'elle étoit là pour ſe plaindre des hommes puiſſans & injuſtes qui vouloient opprimer l'état. Alors chacun des aſſiſtans, en témoignage de la réſolution générale de venger la patrie, enfonçoit un clou dans la tête de la maſſue. L'un de la troupe qu'on nommoit *porte-maſſue*, tient cette enſeigne menaçante dans ſes mains. Tout le peuple le ſuit, on marche vers les maiſons des ennemis prétendus de la patrie, on enfonce les portes, on met tout au pillage. Cette eſpece d'oſtraciſme s'appelle *porter la maſſue à quelqu'un.*

Ce fut ainſi que les Valaiſans firent le procès aux ſeigneurs de Raron. L'évêque & ſon pere furent obligés de céder à la fureur de la po-

(*) Ce mot paroît venir du celtique, *matta*, qui ſignifie *tuer*. On le retrouve dans la langue eſpagnole; le terme de *mat* dans le jeu d'échecs a la même origine. *Voyez* Eccard, *ad legem ſalicam.*

pulace. Guifchard prit le parti d'aller avec fa femme & fes enfans implorer le fecours des Bernois, dont il étoit concitoyen. Les peuples du Valais implorerent le fecours des cantons de Lucerne, Uri & Underwald, avec qui ils venoient de contracter une alliance. Le comte Amé de Savoie fe mêla de cette affaire. Le baron ne fe fiant fans doute pas aux forces des Bernois, avoit confié la garde de plufieurs châteaux à ce prince. On fe fit la guerre pendant plufieurs années; c'étoient des courfes de part & d'autre, dont le principal objet confiftoit à faire du butin. Après bien des négociations entre les cantons & le comte de Savoie, cette guerre qui penfa brouiller les Suiffes entr'eux, s'accommoda par une fentence d'arbitres qui prononcerent que Guifchard de Raron feroit remis en poffeffion de fes terres, avec un dédommagement confidérable en argent. Tfchudi, hiftorien refpectable, dit que ce fut fix mille écus d'or. Les Valaifans ayant refufé de fe foumettre à cette fentence, la guerre recommença entr'eux & les Bernois. Les premiers n'y gagnerent que d'être obligé de faire une feconde paix plus défavantageufe que l'arbitrage.

La famille de Raron tire fon nom & fon origine du château & du bourg de ce nom, qui

eſt aujourd'hui une des ſept grandes communautés. Guiſchard de Raron avoit épouſé Marie de Rezons, parente de Frédéric, comte & ſouverain du Toggenbourg, qui laiſſa en 1436 ce comté à ſon neveu Pierre ou Peterman de Raron, fils de Guiſchard. Rodolphe Aſperlin de Raron ſon gendre, deſcendoit d'une branche cadette. Pierre, chef de la branche ainée, n'ayant point de fils, la baronnie de Raron avec tous les droits de la maiſon tomberent en partage à Rodolphe Aſperlin. Il ſembloit que cette famille fût deſtinée à cauſer & à éprouver de grands revers. Rodolphe ayant des différends avec l'évêque de Sion, qui lui conteſtoit quelques droits, appella le duc de Savoie & ſon frere l'évêque de Geneve à ſon ſecours. Il s'enſuivit une expédition, où les Savoyards furent entiérement défaits, & contraints de lever le ſiege qu'ils avoient mis devant Sion. Le duc perdit tout le bas-Valais, où ſont Martigni & Saint-Maurice. Ceci arriva en 1475. Le fils ainé de Rodolphe Aſperlin, qui avoit été obligé de fuir de ſa patrie, revint dans ſes terres & n'eut qu'une fille unique, qui porta la baronnie de Raron à ſon époux Thibault de la maiſon d'Erlac de Berne; celui-ci la vendit à des gentilshommes du Valais, de qui les peuples de Raron ſe racheterent.

C'eſt ainſi que s'éteignit dans ce pays-là une famille puiſſante, & avec elle les traces du gouvernement féodal. Un fils cadet de Rodolphe Aſperlin s'établit au Pays-de-Vaud : ſes deſcendans ont poſſédé beaucoup de terres conſidérables; mais cette branche s'eſt enfin éteinte avec le dernier Aſperlin, ſeigneur de Balaigues.

Le reſte du quinzieme ſiecle & le commencement du ſeizieme ſont remplis d'événemens remarquables pour la Suiſſe, où le Valais prit part. Deux évêques de Sion, nés pour gouverner des états plutôt que pour ſervir l'égliſe, y jouerent ſucceſſivement de grands rôles. L'un, nommé Joſt de Silinen, iſſu d'une maiſon noble de Lucerne, d'abord prévôt du chapitre de Munſter en Argöw, attaché aux intérêts de Louis XI, fut ſon principal négociateur chez les Suiſſes. Il eut la plus grande part à la fameuſe alliance des Suiſſes avec Sigiſmond, archiduc d'Autriche, ſuſcitée par Louis XI, qui cherchoit à réunir des intérêts oppoſés, pour écraſer Charles duc de Bourgogne, ſon plus dangereux rival. Ce Joſt de Silinen, après avoir été évêque de Grenoble, fut élu évêque de Sion en 1484. Il porta l'activité de ſon eſprit dans ſa nouvelle réſidence. Le Valais lui doit le rétabliſſement de pluſieurs égliſes. Il bâtit les

châteaux de Martigni & de Saint-Maurice, & le pont du Rhône. Il y fit exploiter une mine d'argent; mais ces occupations pacifiques ne suffisoient pas à son humeur ambitieuse. Plus guerrier, plus homme d'état que prêtre, on le vit à la tête d'un corps de troupes, marcher au-delà des Alpes, par des chemins affreux & des précipices, dans une partie du Milanois, pour faire la guerre au comte d'Arone. Cette expédition fut malheureuse. Les Valaisans & leurs auxiliaires de Lucerne furent défaits par les troupes Milanoises: un adversaire dangereux pour l'évêque commençoit à se faire connoître. C'étoit George de Superfax, en allemand, *auf der Flue*, d'une famille noble; homme considéré par ses richesses & ses talens. Ce dernier s'étoit déclaré contre les intérêts de la France, parce que l'évêque y étoit attaché. Il fit tant, que les Valaisans, irrités du désastre de l'expédition d'Italie, chasserent leur évêque. On vit le même George de Superfax dans le siecle suivant, après avoir été long-tems ouvertement attaché au parti autrichien & aux ducs de Milan, se faire chasser de sa patrie, comme étant vendu à la France, dont il avoit été l'adversaire. Il mourut en exil à Vevay en 1529.

Un homme plus célebre que ceux dont nous

avons parlé, eſt Mathias Schinner, originaire de Goms dans le haut-Valais, devenu évêque de Sion en 1500, après ſon oncle Nicolas Schinner. Il fut l'ennemi déclaré de la France pendant le cours de ſa vie, s'étant d'abord attaché à l'empereur, enſuite au pape. Guichardin parle ſouvent de lui dans l'hiſtoire des guerres d'Italie, où il joua un ſi grand rôle. Ce fut lui qui engagea les Suiſſes à lever des troupes pour le ſervice du pape Jules II; il ſe rendit lui-même à la diete en 1510, où il propoſa l'alliance avec le pape, qui fut conclue pour cinq ans. Les Suiſſes marcherent en Italie par deux routes différentes. Ce fut l'évêque de Sion qui paſſa en revue & paya la premiere ſolde aux troupes qui paſſoient par Martigni & le mont Saint-Bernard. Cette expédition ne fit pas honneur aux Suiſſes, qui retournerent chez eux ſans avoir rien fait, avec le ſoupçon d'avoir reçu de l'argent des François. Mais l'évêque de Sion obtint le chapeau de cardinal pour prix de ſon zele. Guichardin, qui à l'imitation de Tite-Live orne ſon ouvrage par des harangues, en ſuppoſe une de ce cardinal, adreſſée aux Suiſſes qui vouloient ſe retirer du Milanois, où le cardinal les avoit engagés à marcher contre François premier. On ſait comme il parvint à les ramener vers

Marignan, où se donna cette bataille si funeste aux Suisses, & dont le général Trivulce disoit que les combats où il s'étoit trouvé jusques là, n'étoient que des jeux d'enfans.

Après cette seconde expédition, le cardinal de Sion fut attaqué par le parti de George Supersax, qui s'étoit tourné du côté de la France : ce prélat chargé de la haine de ses concitoyens, n'osa plus revenir dans sa patrie. En vain eut-il recours aux foudres de la cour de Rome : la masse redoutable avoit déjà marché. Après avoir inutilement tenté de rentrer dans son évêché, il finit ses jours à Rome en 1522, sans avoir jamais cessé de se mêler des intérêts des princes ennemis de la France, jusqu'à sa mort ; emportant la réputation d'un négociateur adroit & dangereux. Sa premiere jeunesse avoit été employée à l'étude, qui lui valut cette éloquence persuasive si funeste à sa patrie.

George Supersax, d'abord son éleve & son ami, qui avoit contribué à l'élever à l'épiscopat, fut long-tems attaché à l'empereur & au pape, qu'il abandonna pour embrasser le parti de la France. Tandis que les Suisses se liguoient avec le pape, il engagea les Grisons & une partie des Valaisans à faire alliance avec Louis XII. Son fils, alors doyen du chapitre de Sion, marcha dans le Milanois à la tête d'une compagnie

d'infanterie. Quoique maltraité par les Valaiſans, le cardinal de Sion ſut bientôt raccommoder les Suiſſes avec Jules II.

La fureur des peuples, tour-à-tour agités par des intérêts contraires, ſe tourna alors contre George de Superſax, que le cardinal accuſoit de s'être laiſſé gagner par l'argent de la France. On lui fit ſon procès avec autant de férocité que de mépris pour toutes les formes. En paſſant par Fribourg pour ſe rendre à Berne, où il avoit le droit de bourgeoiſie, dans l'intention de ſe juſtifier, il y fut arrêté & jeté dans un cachot. Superſax traité comme un traître, ſubit pendant près de trois mois des interrogatoires, & fut mis trois jours de ſuite à la queſtion. Comment un citoyen du Valais pouvoit-il être mis en priſon à Fribourg? Avoit-il d'autres juges légitimes que ſes concitoyens? On étoit ſi éloigné, dans ces tems barbares, d'avoir des notions du droit des gens, qu'il ſeroit inutile d'eſſayer de rendre raiſon d'une pareille procédure. Superſax avoit une femme très-belle, qui lui avoit donné vingt-trois enfans; elle ſe rendit à Fribourg pour obtenir la grace de ſon mari. Arſent, avoyer de la république, homme généreux & bienfaiſant, eut pitié de cette famille malheureuſe, & aida Superſax à ſe ſauver de priſon

d'une maniere aussi érrange que tout le reste de l'histoire. Un huissier de la ville le porta sur ses épaules à travers de la riviere qui baigne les murs des prisons. Le lendemain de son évasion il y eut un tumulte général à Fribourg. On ne tarda pas à soupçonner l'avoyer Arsent de l'avoir favorisé. Celui-ci s'étoit mis à l'abri de la fureur du peuple dans une église, d'où il fut arraché, emprisonné comme Supersax l'avoit été, & mis à la question pour avouer ce qu'il savoit de sa fuite. Pendant ce tems, Supersax avoit gagné Neuchatel. Les Fribourgeois ayant découvert où il étoit, envoyerent réclamer leur prisonnier. Louis d'Orléans, souverain de Neuchatel, étoit alors à l'armée Françoise en Italie. Supersax réclama la protection des Neuchatelois qui refuserent de le livrer. Berne jugea à propos d'évoquer à soi cette cause, Supersax étant un de ses combourgeois; lui-même demandoit qu'on lui fît son procès en regle, & les Neuchatelois ne firent point difficulté de le livrer aux Bernois. Cependant messieurs de Fribourg insistoient encore; & sur le refus de leur livrer Supersax, ils firent le procès à leur avoyer, que ni son rang ni son alliance avec la fille de l'avoyer de Diesbach de Berne ne purent sauver de la rage du peuple : il fut condamné à perdre la tête sur un échafaud.

L'état de Berne avoit fixé le jugement du procès de Superſax au 24 mars ; il parut des députés du Valais & de Fribourg, qui demanderent encore qu'on leur livrât l'accuſé. On ne ſait pas préciſément quel fut le tribunal qui jugea Superſax à Berne. Quoi qu'il en ſoit, il fut abſous, en donnant caution pour tous les frais, & promettant pour lui & les ſiens de ne jamais tirer vengeance de ce qui lui étoit arrivé dans ce procès. Les parens du malheureux avoyer de Fribourg furent obligés de faire la même promeſſe.

On entrevoit dans le récit qu'ont fait les hiſtoriens Suiſſes de cet événement, que ceux qui en furent les victimes s'étoient laiſſés gagner par l'argent de la France. Steller, hiſtorien Bernois, raconte des détails très-ſinguliers de la maniere dont les agens de cette couronne s'y prenoient pour répandre des préſens. Dès l'année 1507, un de ces employés, nommé Roquebertin, paſſa dans pluſieurs villes de Suiſſe, donnant des feſtins ſomptueux, moyen uſité de tout tems pour captiver les cœurs de la nation : il ſe rendit auſſi aux bains de Baden, lieu très-fréquenté par les Suiſſes, où il répandoit de l'argent, payoit à l'auberge la dépenſe des hommes, & faiſoit des préſens aux femmes. Dans le même tems, un

un évêque de Rie, nommé Pierre-Louis, faisoit le même métier à Lucerne & à Berne. On donnoit l'apparence de la plaisanterie à cette indécente manœuvre. L'évêque se promenant dans les rues de Berne, se laissoit prendre prisonnier par les femmes, & se rachetoit avec des écus. On dit qu'il paya un jour à Lucerne l'écot de huit cents personnes, & une autre fois à Berne celui de onze cents autres. La cupidité avoit porté l'abus des pensions étrangeres à un aussi haut degré. Les gouvernemens, pour réprimer ces abus scandaleux & criminels, firent à la fin des réglemens séveres, qui subsistent encore.

Dans les tems dont nous venons de parler, les Suisses n'étoient jamais tranquilles, & ne revenoient d'une campagne glorieuse que pour se quereller entr'eux. Les Valaisans, regardés depuis long-tems comme faisant partie du Corps Helvétique, ont constamment été compris dans ses alliances avec la France, & ont un régiment dans ce service, qui jouit des mêmes capitulations que le reste des Suisses. Les officiers Valaisans qui ont obtenu des grades distingués en France, n'ont jamais rapporté dans leur patrie des mœurs & un luxe étrangers. La femme d'un maréchal-de-camp vit chez elle habillée à la mode du pays.

Sabina qualis aut perusta solibus,
Pernicis uxor Appuli.

Les mœurs y ont en général conservé leur ancienne simplicité. On trouve chez les Valaisans cette hospitalité assez ordinaire parmi les peuples qui ne sont pas encore gâtés par le trop grand commerce avec d'autres nations. (*)

(*) Ce pays fut peu connu des anciens. On a lieu de croire que les *Viberi*, dont Pline fait mention, habitoient le haut-Valais jusqu'aux sources du Rhône. Il désigne ce peuple assez clairement, en faisant le dénombrement des divers habitans des Alpes ; & parlant des Rhétiens, il dit : *Rhætorum Vennonetes Sarunetesque ortus Rheni accolunt, Lepontiorum qui Viberi vocantur fontem Rhodani eodem Alpium tractu.* On sait que le Rhône prend naissance au pied du mont Furca qui termine le haut-Valais. Cette montagne se joint au mont Saint-Gothard, où commence la vallée de Livinen, dont les habitans étoient nommés *Lepontii.* On peut présumer que du tems de Pline, les Valaisans, *Viberi*, furent regardés comme appartenant aux Lepontii. L'inscription découverte à Saint-Maurice, que nous avons déjà citée, dédiée à Tibere, indique quatre cités ou républiques de la vallée Pennine qui étoit alors le nom du Valais. Les peuples Celtes ou Gaulois étoient généralement répartis en *pagi* ou cantons, dont la réunion formoit un corps de répu-

L'hiftoire naturelle de ce pays offre une multitude d'objets affez intéreffans qui ont été amplement traités par Simler & les géographes modernes, mais fur-tout par Scheuchzer. Ces détails ne font pas l'objet de notre travail. Le Valais eft plus connu des étrangers par fes eaux minérales & fes bains, que par tout autre objet. Ceux qui auront le courage de braver les horreurs des précipices, des rochers, des torrens, des mauvais gîtes & de la vermine, y trouveront une ample moiffon de curiofités naturelles. Nous obferverons que le géographe Fäfi lui affigne affez inexactement vingt milles d'Allemagne de longueur depuis fon extrêmité orientale jufqu'au lac de Geneve. Walser, auteur d'un Atlas de Suiffe, où l'on trouve une carte du Valais, rédigée par lui-même fous la protection de l'évêque de Sion en 1768, ne lui en donne que feize.

La république du Valais, fans parler des provinces de fon reffort, qui portent le nom de haut-Valais, eft partagée en fept parties qu'on

---

blique. Il eft remarquable que les Séquanois qui touchoient à l'Helvétie, étoient divifés en quatre cantons, (*voyez* Dunod, Hiftoire des Séquanois) de même que les Helvétiens & les Valaifans.

appelle *dixains*. Sion, en latin *Sedunum*, eſt le chef-lieu du premier dixain. Ce bourg ou ville eſt remarquable par ſa ſituation au bord d'un torrent du même nom. Trois châteaux placés ſur autant de rochers qui s'élevent l'un au-deſſus de l'autre, appartiennent à l'évêque; celui du milieu porte le nom de *Valeria*, dont l'origine eſt vraiſemblablement romaine. On voit encore près de la grande porte de l'égliſe cathédrale de Notre-Dame, les fragmens d'une inſcription que les ſavans ont reſtituée en ces mots:

IMP. CÆSARI DIVI IVLI. F.
AVGVSTO COS XI. IMP. XIII.
TRIBVNITIA POTESTATE XVI.
PATRI PATRIAE.
PONTIFICI MAXIMO.
CIVITAS SEDVNORVM
PATRONO.

L'auteur des mémoires ſur l'Helvétie donne une explication ſavante de cette inſcription, d'où il conclut en faveur de ſon ſyſtême ſur les quatre cantons du Valais, dont Sion étoit peut-être la capitale; le mot *civitas* déſignant, non une ville, mais un corps entier de république.

On peut compter au rang des ſingularités de ce lieu, la réſidence d'un miniſtre de France,

qui depuis trente années repréfente dans cette ville, où il n'a guere d'autre emploi que de donner annuellement un dîner où l'on boit à la fanté du roi fon maître. Ce réfident, homme de mérite, pour mieux fupporter cette efpece d'exil, s'eft en quelque maniere rendu concitoyen de ce peuple, en s'y mariant à une aimable femme qui lui a donné une nombreufe famille. Ce parti eft plus fage que d'écrire des élégies, comme fit Ovide dans fon exil chez les Sarmates.

C'eft dans le château de Majoria, un des trois dont nous avons parlé, où réfide l'évêque, que s'affemblent deux fois chaque année fous fa préfidence les députés des fept dixains; mais c'eft le chef féculier de la république, appellé *capitaine*, & en allemand *Lands Hauptman*, qui les convoque. On reconnoît encore dans l'efprit de ce gouvernement l'ancien mêlange des droits temporels & des droits fpirituels: mêlange bizarre, qui exifta long-tems à Rome & dans le refte de la chrétienté, où les droits du prince, du peuple & du chef fpirituel étoient fouvent confondus. Quand l'évêché eft vacant, les chanoines propofent quatre candidats, parmi lefquels l'affemblée générale des députés choifit le nouvel évêque à la pluralité des fuffrages.

Sion eft la ville la plus confidérable du Va-

lais, & passe pour en être la capitale, quoique chaque dixain forme une petite république à part. Brige, en allemand *Brieg*, est le principal bourg après Sion, & a donné son nom à l'un des dixains. Simler qui étoit savant, & qui vouloit à toute force trouver des étymologies, dérive le nom de *Brieg* des *Viberi*, dont nous avons parlé.

Brieg est un très-beau bourg, où l'on voit des maisons de particuliers assez bien bâties; les toits sont couverts d'ardoise dont la couleur argentée jette un éclat fort agréable. Quoique cet endroit soit moins fertile que Sion, ses environs sont riches en belles prairies. Les thermes ou bains chauds de Brieg sont fort estimés, quoique moins célebres que ceux de Leuck; ce dernier bourg situé à une lieue en-deçà de Brieg, a donné son nom au troisieme dixain. Les bains de Leuck sont à trois lieues du bourg, au pied de la chaîne des Alpes qui sépare le Valais du canton de Berne, & dont le mont Gemmi est le principal sommet. Le passage de cette montagne, que l'on voit gravé dans les ouvrages de Scheuchzer & dans sa carte de Suisse, est infiniment remarquable; c'est un des monumens les plus curieux de la hardiesse des hommes & des horreurs de la nature. Les fragmens des rochers, qui se détachent souvent & vont rouler dans les chemins, sont

effrayans pour les voyageurs qui vont se rendre aux bains par cette route en venant du canton de Berne. Il y a vingt-cinq ans que les Bernois ayant été requis par leurs alliés d'Uri de leur envoyer du secours contre leurs sujets rebelles de la vallée de Livinen sur le mont Saint-Gothard, firent marcher quelques bataillons d'infanterie, suivis de pieces de campagne, par cette route dangereuse. On étoit déjà arrivé dans le Valais, lorsque des couriers dépechés d'Uri annoncerent que les rebelles avoient rendu les armes. Dans le tems des guerres des Bernois & des Valaisans, on passoit le mont Grimsel qui sépare l'extrêmité orientale du Valais & le pays de Hasli, province du canton de Berne. Ce dernier passage est encore plus difficile; on croit avec beaucoup de vraisemblance, que la nature & le climat de ces montagnes étoit autrefois moins sauvage, & que les glaces ont fermé des terreins & des passages autrefois ouverts. Une foule de traditions reçues parmi les habitans des montagnes l'atteste.

Nous ne dirons rien des mines de fer & de crystal qu'on trouve dans le Valais, non plus que de quelques mines d'or & d'argent, dont les habitans font un grand mystere. Dans un pays dont le gouvernement est démocratique, où l'on craint

d'attirer la cupidité des autres nations, ce myſtere eſt prudent, & ſemble être juſtifié par une politique ſage.

A l'extrêmité orientale du Valais, près des ſources du Rhône, s'éleve au midi une chaîne de montagnes d'une hauteur immenſe, qui ſépare ce pays de la vallée d'Uſcella, portion du Milanois aujourd'hui appartenante au roi de Sardaigne. La montagne qui ſert de paſſage d'un pays à l'autre porte le nom de *Montagne Griſe*, en allemand *Griesberg*. C'eſt le chemin le plus droit pour ſe rendre de Berne à Milan, où l'on peut arriver en ſix jours par le lac Maggior & les isles Borromées. Le ſommet de la Montagne Griſe s'étend en forme de plaine ſur une longueur de pluſieurs lieues, & une grande lieue de largeur, formant une voûte de glace preſque horizontale, traverſée par des crevaſſes. Nous connoiſſons ce paſſage, que l'on ne peut guere contempler ſans frémir. On eſt dédommagé de l'horreur qu'il inſpire, par les aſpects majeſtueux de ces ſinguliers ouvrages de la nature.

Immédiatement après avoir gagné l'autre côté de cette plaine de glace, on commence à deſcendre vers l'Italie, où l'on croit entrer dans un nouveau monde. Après avoir marché pendant quelques heures ſur des rochers couverts de

quartz blanc & de cryſtalliſations, le voyageur ſent bientôt, à la chaleur qu'il éprouve, qu'il a paſſé dans un autre climat. Au-delà de Formazzo, village de la vallée d'Uſcella, on commence à voyager ſous des berceaux de vignes, ayant à droite & à gauche des plaines couvertes de figuiers entrelacés de vignes. C'eſt le voyage d'Enée aux champs Elyſées, après avoir paſſé l'Achéron & les eaux du Styx.

La nature a ſans doute placé dans l'intérieur des montagnes du Valais toutes ſortes de minéraux, ſans en excepter les métaux précieux, dont la propriété pourroit un jour devenir dangereuſe aux mœurs & à la liberté de ſes habitans. Nous ne parlerons point des goîtres ſi communs dans le Valais, & que M. de Luc attribue avec vraiſemblance aux eaux chargées de parties trop groſſieres, qui ſervent de boiſſon aux habitans. Nous paſſons ſous ſilence les *Cretins*, race d'imbécilles mal faits & goîtreux, à qui la Providence a donné une indifférence ſtupide qui les empêche de ſentir la miſere. Détournons les yeux de ces objets affligeans, pour reprendre notre itinéraire à Vevay.

Ceux qui après avoir été juſqu'à Sion reviendront par la même route, ſeront dédommagés de la fatigue du voyage par la diverſité des mêmes

objets qui, vus en ſens contraire, leur offriront encore des tableaux nouveaux. Tous les livres de voyage & de géographie de Suiſſe ont parlé de la caſcade de *Piſſevache* près de S. Maurice, laquelle a environ huit cents pieds de chûte. Ces ſortes d'objets ſont du reſſort de la peinture ou de la poéſie : de froides deſcriptions en proſe n'offrent rien de ſatisfaiſant au lecteur.

Près du même lieu on voit un rocher de pierre calcaire, taillé à pic, diſpoſé par couches, qui s'éleve en forme d'amphithéatre. A la moitié de ſa hauteur eſt un joli hermitage qu'on prendroit de loin pour une maiſon de cartes attachée au rocher, comme une cage ſuſpendue contre un mur. Une petite terraſſe, qu'on diſtingue à peine, borde cette demeure ſolitaire, où l'on arrive par un chemin aſſez commode, taillé dans le roc. On ne peut s'empêcher d'être étonné en voyant ces retraites, dont l'invention eſt due aux premiers chrétiens épouvantés par la crainte des ſupplices, qui ne voulant ni réſigner leur foi, ni ſubir le martyre, ſe ſauverent dans ces aſyles ſolitaires. Dans les ſiecles ſuivans, où les chrétiens ceſſerent d'être perſécutés, des dévots mélancoliques, qui jugeoient l'eſprit de l'évangile d'après une imagination exaltée, crurent ne pouvoir mieux glorifier Dieu qu'en fuyant les

hommes. Aujourd'hui la plupart des hermites sont de pauvres moines quêteurs, qui vivent d'aumône & de la bienfaisance des bonnes ames du voisinage. Pour avoir la réputation de saint, il est plus sûr de se cacher que de se faire voir en public.

Nous avons oublié de dire qu'à une petite demi-lieue au nord d'Aigle, on voit quelques côteaux où croissent des vins fort estimés. Il y avoit autrefois dans cet endroit qui porte le nom d'*Yvonne*, un village considérable, qui a été entiérement détruit par la chûte d'une montagne, ainsi qu'un village voisin nommé *Corbières*. Ce désastre arriva le 4 mars 1584. Un gentilhomme de la maison d'Erlac, gouverneur à Payerne, attiré sans doute par la fécondité du sol, s'y fixa en 1611, & établit une plantation de vignes qui subsiste encore actuellement. Voici l'inscription qu'il fit mettre sur sa maison :

Antonius ab Erlac, Agatha a Diesbach quæ anno 1584, d. 4. martis miraculosa montis fractura per terræ motum facta, penitus cooperta villa cum prædiis fuit, eandem felicibus auspiciis inchoatam citra triennium absolutam reddiderunt.

Si l'on en croit un historien de Berne, les habitans d'un village Valaisan du voisinage s'apperçurent, quelque tems avant ce malheur, qu'il

s'étoit fait à la montagne une fente considérable, dont les gens d'Yvonne ne savoient rien. Ils mépriserent l'avis de leurs voisins. Un tremblement de terre détermina la chûte de la montagne, déjà ébranlée peut-être par des torrens & des eaux souterreines, qui quelquefois se creusent des passages invisibles dans les montagnes, & occasionnent par-là de grands ravages. Peut-être aussi des feux souterreins, sans faire d'explosion au-dessus de la superficie des terres, préparent ces catastrophes. Ce sont les mêmes volcans souterreins, qui chauffent les eaux thermales du Valais, & qui préparent peut-être les métaux par une opération lente, dont la chymie ne connoît pas les secrets.

Nous aurions pu nous arrêter plus long-tems sur les productions de la nature dans ces pays; mais ces détails se trouvent dans d'autres ouvrages. Vevay nous rappelle deux hommes remarquables, dont l'un y a fini ses jours vers la fin du siecle passé, & l'autre honore encore sa patrie. Le premier fut un ennemi des rois, le second est un ami des hommes.



CHAPITRE X.

Anecdotes ſur le général Ludlow, l'un des juges de Charles premier, mort à Vevay. Remarques ſur la population du Pays-de-Vaud par un paſteur de Vevay.

Le général Ludlow, l'un des juges de Charles premier, roi d'Angleterre, proſcrit par l'acte du parlement paſſé à la reſtauration de Charles II, s'étant retiré en Suiſſe, d'abord à Geneve, enſuite à Vevay, (*) y vécut juſqu'à l'âge de ſoixante & treize ans. Il fut enterré en 1693 dans une égliſe de cette ville, & ſon épouſe fit mettre ſur ſon tombeau l'épitaphe que M. Addiſon rapporte dans ſon voyage. Ce républicain enthouſiaſte fut également haï de Cromwell & de la maiſon de Stuart, parce qu'il vouloit la liberté de ſa patrie, dont Cromwell aſpiroit à être le maître. Ludlow écrivit pendant ſon ſéjour en

(*) On voit encore à Vevay, ſur le mur de la maiſon qu'il habita, cette inſcription : *Omne ſolum forti patria quia patris.*



Suisse, des mémoires sur les affaires de son tems, jusqu'à l'année 1672. Les deux premieres parties de cet ouvrage commencent en 1640 & se terminent à la restauration de Charles II en 1660; la troisieme ne parut que quelques années après la mort de l'auteur. Tout l'ouvrage a été réimprimé à Londres en 1751 in-folio, avec un supplément qui contient des pieces très-curieuses sur la guerre civile d'Angleterre, & une copie séparée de la sentence de mort de Charles premier, accompagnée de la signature & des cachets de cinquante-neuf juges, parmi lesquels on voit les noms d'Olivier Cromwell, de Bradshaw, d'Ireton, & du général Ludlow, auteur de ces mémoires.

La derniere partie de cet ouvrage renferme des détails sur la vie de Ludlow & de ses camarades, & sur ce qui leur arriva en Suisse, où ils essuyerent, à ce qu'il dit, de vives persécutions de la part de la maison Stuart, & sur-tout de Henriette, duchesse d'Orléans, fille de Charles premier. Tous ces détails sont intéressans, & font voir comment on pensoit en Suisse sur la révolution d'Angleterre. Ludlow, qui avoit obtenu la protection de l'état de Berne, dédia à cette république la premiere édition de ses mémoires. M. Thomas Hollis, gentilhomme Anglois, dont

on parlera plus au long, attribue dans une note écrite de sa main, l'édition de la troisieme partie de cet ouvrage à un nommé Isaac Littlebury, ainsi que la préface qui est à la tête de tout l'ouvrage. Cette derniere piece est si singuliere, & caractérise avec tant de force un républicain passionné, que nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la traduire, d'autant plus qu'elle contient à peu près l'histoire de Ludlow.

« L'histoire n'offre aucun exemple d'un homme » dont la vie & les actions aient été générale- » ment approuvées. Les vertus de Scipion & » de Caton ne purent les préserver des traits » de l'envie & de la calomnie : le premier fut » injustement attaqué dans l'assemblée du peu- » ple Romain ; le second essuya les traits que » l'usurpateur Jules César lança contre lui dans » ses écrits. On ne doit donc pas s'étonner si » ceux qui, en suivant ces modeles illustres, ont » dévoué leur vie au service de la nation, ont » éprouvé de nos jours un pareil sort. On verra » dans ces mémoires ce qu'il en coûta à l'auteur » d'avoir pensé & agi en bon patriote. On verra » qu'il ne se conduisit jamais par des intérêts per- » sonnels ; qu'il fut l'ennemi juré de tout pouvoir » arbitraire, sous quelque forme qu'il se cachât ; » qu'il désapprouva l'usurpation de Cromwell,

» & qu'il se seroit opposé à ses vues avec la » même rigueur qu'à celles du roi, si l'usurpateur n'eût pas prévenu tous ses efforts par » son extrême vigilance. Si la naissance doit être » comptée pour quelque chose, on doit observer qu'il sortoit d'une ancienne famille du » comté de Shrop, transplantée dans celle de » Wilts, où ses aïeux possédérent des biens considérables, & furent fréquemment élus représentans au parlement. Son pere Henri Ludlow » ayant été élu membre de celui de 1640, fut » un des plus vigoureux défenseurs des libertés » du peuple contre les prétendues prérogatives » de la couronne. L'exemple de son pere, joint » à la persuasion où il étoit de la nécessité de » défendre sa patrie, fit prendre les armes à » notre auteur. Il fit son premier apprentissage » à la bataille d'Edgehill en qualité de volontaire dans les gardes du comte d'Essex. Son » pere étant mort dès le commencement de la » guerre civile, il fut élu unanimement membre » du parlement pour le comté de Wilts. Il se distingua sur-tout par son zele pour l'intérêt de » son pays, & reçut peu de tems après le commandement d'un régiment de cavalerie pour » la défense du comté dont il avoit été le représentant. Les grades militaires, auxquels il

fut

» fut élevé dans la suite, prouvent assez ses
» talens dans un siecle où les distinctions n'é-
» toient pas l'effet d'un choix aveugle.

» Après la mort de Charles premier, le par-
» lement l'envoya en Hollande en qualité de
» lieutenant-général de cavalerie. Il s'acquitta de
» cette commission avec succès jusqu'à la mort
» du lord député Ireton; dès-lors il exerça les
» fonctions de général en chef, sans que le crédit
» d'Olivier Cromwell, qui connoissoit trop bien
» son amour pour la république, eût empêché
» sous divers prétextes de lui faire donner ce
» titre. Il seroit venu à bout d'étouffer entiére-
» ment la rebellion d'Irlande, sans l'usurpation de
» Cromwell; & quoique celui-ci employât tous
» les moyens possibles pour le gagner, il refusa
» constamment de servir sous ses ordres. Quand
» Cromwell fut mort, on essaya de rendre la
» république à elle-même, & notre auteur ne
» fut pas alors un spectateur inutile; mais les
» ressorts de la machine ayant été forcés, tout
» leur effet manqua, & Charles II trouva le
» moyen de remonter sur le trône de ses peres.
» Ludlow, après avoir exposé sa vie pour la li-
» berté, fut dépouillé de ses biens, condamné
» comme traître, réduit à s'exiler du pays qu'il
» avoit défendu. Ce fut presque miraculeusement

» qu'ayant échappé à tous les pieges qu'on lui
» tendit en Angleterre, il trouva un asyle en
» Suisse. Il fut long-tems réduit à se cacher;
» mais à la fin ses vertus le firent remarquer.
» Il resta plus de trente ans sous la protection de
» la république de Berne, qui lui avoit accordé
» un asyle; & la vigilance du gouvernement fit
» échouer tous les complots tramés contre sa
» vie, quelques-uns même furent sévérement
» punis.

» Ce fut durant cet exil qu'il écrivit ces mé-
» moires; montrant avec raison qu'un jour les
» descendans du roi Charles feroient regretter
» à sa patrie les persécutions qu'il en essuyoit.
» Mais qui peut savoir ou prévoir comment
» pensera une nation entiere? Après que toute
» l'Irlande, excepté Londondery, fut tombée
» entre les mains des papistes, & que le roi Guil-
» laume eut appellé Ludlow pour commander
» les troupes qui devoient les en déposséder;
» lorsque les Anglois chassés de cette isle, se
» réjouissoient de son retour, & que déjà il
» arrivoit en Angleterre rempli de l'espoir de
» servir encore sa patrie, il fut reçu d'une ma-
» niere qui, pour l'honneur de son pays, doit
» être couverte d'un éternel oubli. Privé de
» l'honneur de mourir en patriote, il retourna

» dans son asyle : mais il ne conserva point de
» rancune ; ses derniers mots en mourant, furent
» des vœux pour la prospérité de son pays. »

A ce fragment que nous avons traduit, joignons quelques traits relatifs à ce qui se passa en Suisse depuis l'arrivée de cet illustre exilé.

Obligé de se sauver d'Angleterre, il passa en France & de là à Geneve, où il s'arrêta quelque tems. Lorsqu'il apprit que le colonel Barkstead & deux autres juges du roi Charles premier avoient été saisis en Hollande à la requisition du roi Charles II, & conduits en Angleterre où ils furent exécutés en 1662, cet événement alarma justement Ludlow, ainsi que ses deux amis, Lisle & Cawley, compris dans la même sentence de proscription. Ils craignirent que la petite république de Geneve, intimidée par la cour de France qui secondoit les intérêts de la maison de Stuart, ne fût tentée de suivre l'exemple des Hollandois, ou de leur refuser un asyle. Ils ne se tromperent pas. Lisle & Cawley partirent pour Lausanne, & Ludlow les suivit de près, après avoir appris du syndic Voisin qu'il ne devoit plus s'attendre à rester tranquille à Geneve. Ils avoient fait présenter une requête à Berne, pour obtenir de cette république la permission de vivre en liberté dans ses états. La réponse fut

avorable, & arriva à Lausanne avant Ludlow. Quelque tems après, sept autres Anglois du parti des républicains proscrits arriverent à Lausanne. Trois d'entr'eux, nommés Say, Bisco & Deady, avoient passé à Berne, où le doyen Hummel, chef du clergé, dans ce tems-là fort considéré des magistrats, les avoit très-bien accueillis, & dont le crédit avoit beaucoup contribué à faire obtenir aux proscrits la protection de l'état de Berne. On leur conseilla bientôt après de quitter Lausanne pour aller vivre à Vevay. Ludlow & cinq autres Anglois suivirent cet avis. On les reçut dans ce nouveau séjour de la maniere la plus flatteuse; les premiers magistrats de la ville vinrent leur faire visite. L'année suivante, Ludlow & deux de ses compagnons se rendirent à Berne, où ils furent encore accueillis honorablement. Ludlow rend compte en détail de la réception qu'on leur fit, entr'autres d'un dîner de cérémonie, pendant lequel un des magistrats qui étoient à table se leva, & les harangua à la maniere du pays, en leur offrant le présent de vin qu'on fait aux personnes d'un rang distingué. Sans doute le zele du protestantisme contribuoit à cet empressement; on regardoit la maison de Stuart comme favorable à la religion de Rome; les sentimens des presbytériens, qui faisoient le plus

grand nombre des républicains Anglois, se rapprochoient de ceux des églises Helvétiques. De retour à Vevay, Ludlow & ses amis furent avertis qu'on en vouloit à leur vie; on nommoit particuliérement un Irlandois qui prenoit le nom de Ricardo, qu'on avoit vu à Turin & au Pays-de-Vaud, & qui se disoit appartenir à la duchesse d'Orléans. Ils apprirent en effet que cet homme, accompagné de cinq autres scélérats, étoit venu à Vevay avec des armes cachées au fond du bateau qui les amena; mais ayant été découverts, ils s'évaderent. Le magistrat de la ville & le baillif donnerent des ordres pour prévenir de nouvelles entreprises; & l'état de Berne informé de cette affaire, envoya aux baillifs de Lausanne, de Morges & de Vevay, ordre de visiter toutes les barques qui viendroient de la Savoie.

Cependant Ludlow n'étoit pas tranquille: ses amis l'avertissoient que les traîtres en vouloient principalement à sa personne; que Ricardo avoit été en Angleterre & avoit parlé au roi Charles, & qu'ensuite il étoit allé à Paris, où la duchesse d'Orléans l'avoit encouragé à suivre son projet d'assassinat. Quelques personnes qu'on saisit alors avouerent le même dessein, & nommerent des complices. Le trésorier Steiguer, de Berne, l'un des protecteurs de Ludlow, lui fit dire par le

baillif de quitter Vevay, où il étoit trop exposé; pour se retirer à Lausanne ou à Yverdon. Ludlow ne se rendit point à ce conseil, & résolut de rester à Vevay; mais son compagnon Lisle, alarmé des avis secrets qu'il recevoit chaque jour, alla à Lausanne, où deux mois après il fut tué d'un coup de pistolet par un inconnu qui sur-le-champ monta à cheval, & criant vive le roi! prit le chemin de Morges.

Cet événement redoubla la vigilance de Ludlow & de ses amis demeurant à Vevay : le baillif donna les ordres les plus exacts, & prit toutes les précautions nécessaires pour leur sûreté. La guerre entre l'Angleterre & la Hollande étant alors déclarée, les Etats-Généraux firent proposer à Ludlow le commandement d'un corps de troupes destiné à faire une descente en Angleterre, où l'on se promettoit de rétablir le parti républicain. Quelqu'attrayantes que fussent ces offres, le souvenir du colonel Barkstead & de ses amis refugiés en Hollande & livrés à l'Angleterre, le porta à les refuser. Il recevoit de tems en tems de nouveaux avis d'être sur ses gardes; on l'assuroit sur-tout que Charles II avoit des gens payés pour attenter à sa vie; & Ludlow dans ses mémoires semble ne pas douter de la réalité de tous ces complots, non plus que

de la part qu'y prenoit la ducheſſe d'Orléans.

Ceux qui ont appris, en liſant l'hiſtoire, combien dans tous les tems on a été porté à croire les ſouverains capables des plus noirs attentats, & combien de crimes les ennemis de la maiſon de Stuart lui ont imputés, ſuſpendront leur jugement. Eſt-il probable que la ducheſſe d'Orléans, jeune, aimable, uniquement occupée des amuſemens de ſon âge, vivant au ſein des plaiſirs d'une cour brillante, ſe mêlât du complot atroce de faire périr par un aſſaſſinat un des juges de ſon pere? Ludlow prétend avoir reçu les mêmes avis touchant Algernon Sidney, retiré à Augsbourg en 1665, qui n'échappa que par haſard aux aſſaſſins envoyés par le roi d'Angleterre.

Une circonſtance intéreſſante de ces mémoires eſt l'entrevue qu'eut l'auteur à Vevay avec M. Stouppa qui revenoit alors du Valais ſa patrie. On fait l'hiſtoire de cet homme ſingulier, qui de chapelain de Cromwell, devint officier en France, & leva un régiment au ſervice de cette couronne. Louis XIV venoit de déclarer la guerre aux Anglois, conformément à ſon traité avec la Hollande, & Stouppa propoſa à Ludlow d'entrer au ſervice de cette puiſſance qui faiſoit la guerre à Charles II, & non à la nation Angloiſe, chez qui elle cherchoit à relever le parti républicain.

Ludlow, qui connoissoit l'attachement de Louis XIV pour la maison de Stuart, éluda la proposition, & répondit en termes vagues qu'il étoit toujours prêt à servir la bonne cause, quand il auroit occasion de le faire utilement. A peine M. Stouppa fut-il parti, que le comte de Dohna, alors seigneur de Copet, qui faisoit une levée de trois mille hommes pour le service de la Hollande, offrit à Ludlow, de la part de M. de Witt, de l'emploi chez cette nation. M. de Witt lui-même fit écrire à Ludlow qu'il desiroit que lui & Algernon Sidney se rendissent à Paris chez l'ambassadeur de Hollande pour y négocier avec la république. Enfin deux Anglois du même parti arriverent dans ce même tems à Vevay, venus exprès de Hollande pour le déterminer à accepter ces invitations.

Ludlow, quoique fâché de s'exposer au blâme de ses amis en montrant peu de zele pour la bonne cause, répondit à toutes ces propositions qu'il y avoit toute apparence que la brouillerie entre les rois de France & d'Angleterre seroit bientôt terminée; que le lord Jermin étoit déjà à Paris pour cet objet, & que la reine mere, Henriette, auroit sûrement beaucoup d'influence dans cette négociation. Il ajouta qu'en recourant à des protections étrangeres, il risquoit, ainsi que

ſes amis, de perdre celle du canton de Berne ; que d'ailleurs il étoit queſtion dans ce moment d'une levée de troupes dans les états de cette république pour le ſervice des Provinces-Unies ; occaſion où il pouvoit aiſément ſe rendre utile en reſtant dans le pays. L'événement juſtifia les conjectures & les réponſes de Ludlow. Charles II fit la paix avec les Hollandois, & ſe ligua quelques années après avec la France pour leur faire la guerre. On trouve encore dans ſes mémoires le récit des intrigues de ſes ennemis pour le perdre dans l'eſprit des Bernois. Il parle de la levée d'un régiment Bernois pour le ſervice de France, qui exiſte encore aujourd'hui ſous le nom d'Erlac, qu'il porta à ſa naiſſance. Il fait mention de la réſerve faite, que ce corps ne ſerviroit contre aucune puiſſance proteſtante ; des mécontentemens que cauſa à Berne la campagne de Hollande, où le régiment fut employé, contre la teneur de cet article ; des ſervices que la France rendit à ce canton dans les différends qu'il avoit alors avec l'évêque de Basle. En un mot, on voit dans ces mémoires, de même que dans l'hiſtoire de tous les âges,

Que l'intérêt, ce vil roi de la terre,
Pour qui l'on fait & la paix & la guerre,

Trifte & penfif auprès d'un coffre-fort,
Vend le plus foible aux crimes du plus fort.

Les hommes favans & laborieux qui emploient leurs veilles à des recherches utiles, méritent bien que leurs noms paffent à la poftérité. On doit mettre dans ce nombre M. Muret, pafteur d'une des paroiffes de Vevay, auteur de deux mémoires, l'un fur la population du Pays-de-Vaud, l'autre fur la police des grains, tous deux inférés dans le recueil de la Société économique de Berne.

La fcience économique, qui a fait tant de progrès depuis quelques années dans tous les états policés de l'Europe, n'étoit point connue de nos ancêtres. On a cru long-tems en Suiffe que les hommes en fe multipliant devenoient à charge à leur pays. Les defcendans de ces Helvétiens qui brûlerent leurs villes pour aller conquérir une nouvelle patrie, fembloient craindre de fe voir encore réduits à envoyer une partie de leurs habitans dans des contrées éloignées, pour foulager ceux qui reftoient. On commence enfin à ouvrir les yeux; & voyant par l'expérience que les hommes ne fe multiplient qu'en raifon de l'augmentation de l'induftrie & du bien-être national, on a fenti que ceux qui gouvernent, doivent plutôt s'occuper à empêcher l'émigration

qu'à la favoriser. Des loix douces, une administration qui respecte la liberté & la propriété des particuliers, la tolérance, des encouragemens pour ceux qui se dévouent à des entreprises utiles, sont les vrais moyens d'établir la prospérité & d'augmenter la population.

Il n'y a peut-être aucune nation en Europe plus disposée à chercher fortune chez les étrangers que les Suisses : le métier de la guerre a sur-tout de l'attrait pour eux ; ils envisagent la profession des armes comme un état qui conduit à la fortune, & dans tous les pays comme la maniere d'exister la plus honorable. M. Muret, ministre de paix, a parlé des services militaires d'après les principes de son état. Les régimens Suisses qui servent chez diverses puissances, lui paroissent autant de branches de population. Ce savant ecclésiastique, marchant sur les traces des de Parcieux, des Buffon, des Kerseboom, des Sussmilch, a comparé ensemble les registres baptistaires de quarante-trois paroisses du Pays-de-Vaud, dans lequel il comprend toutes les provinces du canton de Berne où l'on parle l'idiome françois ; il a fait la même opération sur les registres mortuaires. Ses résultats sont contenus dans des tables détaillées ; il en a joint d'autres, servant de comparaison, tirées des ouvrages qui

ont paru au sujet de la population de quelques villes & provinces de la France, de l'Angleterre, de la Hollande & de l'Allemagne. Il résulte de la comparaison de toutes ces tables, que le Pays-de-Vaud & ses habitans ont sur d'autres nations l'avantage d'une durée plus longue de la vie, & que conséquemment la population augmenteroit annuellement, si des causes morales, dont l'auteur a rendu compte, & dont les émigrations sont la plus considérable, ne s'opposoient aux bienfaits d'un climat heureux. L'auteur a démontré que le nombre des habitans du Pays-de-Vaud a constamment diminué depuis l'an 1620 jusqu'en 1760.

On avoit long-tems regardé en Suisse les dénombremens du peuple comme un péché contre la Providence. L'exemple du roi David, appliqué avec plus de superstition que de saine raison à des siecles & à des formes de gouvernemens qui n'avoient aucun rapport à la théocratie des Juifs & à l'état du peuple le plus prolifique qui fût jamais sur la terre, servoit d'argument contre une opération utile & nécessaire pour estimer les besoins & les ressources des peuples. Ce fut en 1764, que la république de Berne ordonna un dénombrement dirigé sur des vues

économiques & politiques ; le tableau général de la population fut le résultat du travail d'une commiſſion établie à cet effet. Ce fut alors que M. Muret, qui depuis quelque tems faiſoit des recherches ſur cet objet, ſe vit encouragé par la queſtion que la Société économique propoſa dans ſes annonces, avec l'offre d'une médaille pour celui qui donneroit le meilleur mémoire ſur la population du canton de Berne, ou d'une partie du canton. Nous nous bornerons à donner ici quelques-uns de ſes réſultats.

M. Muret appelle terme moyen de la vie le nombre d'années au bout duquel la moitié de mille enfans nés dans ce même tems ont ceſſé de vivre. En comparant les tables de mortalité de M. de Buffon & d'autres, il trouva ſur quarante-trois paroiſſes du Pays-de-Vaud, que de mille enfans du même âge, la moitié vit encore à l'âge de quarante-un ans deux mois. Ce calcul étoit encore plus à l'avantage de la ville de Vevay, où le terme moyen de la vie eſt quarante-cinq ans. Le ſecond calcul eſt celui de la vie moyenne, c'eſt-à-dire, le nombre d'années où chaque perſonne, à chaque année de la vie, peut eſpérer de parvenir. C'eſt dans ce ſens que M. de Buffon & un auteur plus moderne ont pris la vie

moyenne. (*) La cinquieme table de M. Muret, où ſont contenus les réſultats des regiſtres mortuaires de quarante-trois paroiſſes, donne la vie moyenne dans un ſens différent. Cet auteur la définit ainſi : « La ſomme du nombre d'années » qu'ont vécu tous les enfans nés dans une cer- » taine époque, par exemple, en huit années, » diviſée par le nombre des perſonnes, donna » le quotient ou la ſomme de la vie moyenne. » On ne ſauroit s'énoncer trop clairement ſur ces matieres. Suppoſons qu'il ſoit né dix enfans qui aient vécu

	années.	mois.
Le premier		10
Le ſecond	1	2
Le troiſieme	3	
Le quatrieme	10	
Le cinquieme	50	
Le ſixieme	60	
Le ſeptieme	60	
Le huitieme	61	
Le neuvieme	63	
Le dixieme	65	
	374	

(*) Recherches ſur la population de la France, par M. Moheau. Paris, 1768, in-8°.

La somme de 374 années, divisée par 10, donne pour vie moyenne 37 ans $\frac{4}{10}$.

On peut adopter, dans la comparaison des tables de mortalité de M. Muret, celui de ces deux calculs qu'on voudra. L'un & l'autre donnent un résultat surprenant, qui prouve également l'avantage des habitans du Pays-de-Vaud sur ceux des autres pays dont M. Muret a ajouté les exemples tirés d'auteurs célebres.

Le terme moyen de la vie, selon la définition que nous en avons donnée, étant sur quarante-trois paroisses du Pays-de-Vaud, de quarante-un ans quatre mois, on voit qu'il est de dix-neuf ans pour les états du Brandebourg, de six ans pour Berlin, de cinq à six ans pour Londres, de huit ans pour trois paroisses de Paris & douze paroisses des environs.

Les calculs de la vie des deux sexes, pris séparément, prouvent, selon M. Muret, que les femmes en général vivent plus long-tems que les hommes. Le terme moyen pour les hommes, relevé sur les registres de trente-neuf paroisses, donne quarante-cinq ans huit mois pour les femmes, & n'est pour les hommes que de trente-cinq ans neuf mois. Il résulte de ses calculs que la Suisse, ou du moins cette partie dont il a rendu compte, offre des avantages plus considérables

pour les placemens en viager, & que les femmes ont plus de probabilités en leur faveur que les hommes. Cet ouvrage démontre que, pour estimer si un pays se dépeuple ou non, la comparaison du nombre des morts aux naissances ne suffit pas. Si le commerce, si des avantages offerts aux étrangers attirent de nouveaux habitans dans une ville, si le luxe, les attraits d'une vie agréable en augmentent l'affluence, une ville peut voir augmenter le nombre de ses habitans pendant un certain nombre d'années sans qu'on puisse en conclure que la nature & le climat favorisent la population. C'est ainsi que Londres a aujourd'hui beaucoup plus d'habitans qu'elle n'en comptoit il y a cinquante ans, & cependant le nombre des morts excede réguliérement celui des naissances. On pourroit encore agiter la question, si les établissemens que des étrangers opulens font dans le canton de Berne où ils achetent des terres, sont avantageux à la population & à la prospérité publique. S'il est constant d'un côté, qu'ils versent leur argent dans le pays par le séjour qu'ils y font, & par les sommes qu'ils ont fait entrer par l'acquisition territoriale, & qu'on n'envisage que l'augmentation du numéraire qui semble devoir animer l'industrie par la circulation des especes, & encourager l'ouvrier en augmentant

le

le prix de ſon travail, la queſtion paroît décidée en faveur des étrangers. Si d'un autre côté l'on conſidere que des propriétaires opulens augmentent le nombre de ces gens oiſifs qui n'ont rien d'autre à faire que de ſervir aux plaiſirs & au luxe d'un maître, ſi l'on réfléchit de plus que les gros brochets dépeuplent les étangs, & qu'un particulier riche force la main au propriétaire pauvre, qui vend les champs de ſes peres pour ſe procurer de l'argent comptant, on ſera tenté de croire que, loin d'enrichir la totalité, les étrangers opulens nuiſent à la proſpérité générale.

Appliquons cette propoſition à la ville de Vevay & aux réſultats de M. Muret. La population de cette ville, remplie de familles étrangeres qui s'y ſont établies depuis quelque tems, montoit en 1764 à 2600 perſonnes. Le nombre des naiſſances en dix ans eſt de 755, celui des morts dans le même eſpace eſt de 886. Il faut donc chercher la cauſe de cette proportion extraordinaire dans les circonſtances dont nous avons parlé, & qui ont lieu à Vevay comme dans les plus grandes villes de l'Europe, où il y a une foule d'étrangers & de célibataires. Il ſe pourroit, malgré cet excédant des morts ſur les naiſſances, que la population augmentât annuellement dans un lieu par les nouveaux arrivés. L'auteur des

recherches ſur la population de la France l'a bien obſervé : le nombre des habitans de Londres a augmenté conſidérablement depuis quelques années, malgré l'excédant des morts ſur les naiſſances ; mais comme rien n'eſt perdu dans la nature, & qu'il n'y a aucun effet ſans cauſe, il ſe trouve que les provinces fourniſſent cet excédant aux capitales. On a comparé la mortalité d'une grande ville à une peſte continuelle. Si les campagnes ne rétabliſſoient pas cette perte par la fécondité des mariages, une nation s'affoibliroit ſenſiblement à meſure que la capitale s'agrandit. Cela n'eſt point arrivé en Suiſſe, nous l'avons déjà obſervé. L'eſprit républicain eſt plus favorable à la population de la campagne qu'à celle des villes. On reçoit rarement de nouveaux bourgeois dans les capitales, parce que les familles citoyennes ſont jalouſes des avantages de leur état. On en dira quelque choſe de plus à l'article de Berne. Toutes ces recherches ſont ſans doute intéreſſantes. Il n'y a pas cent ans qu'on s'en occupe en Europe avec quelque ſoin, & vraiſemblablement c'eſt aux rentes viageres qu'on doit en grande partie ces nombreux calculs ſur la durée de la vie qui ſervent de baſe aux ſpéculations en ce genre. On ne peut pas douter que, malgré les inconvéniens dont M. Muret a

parlé, la prospérité & la population du canton de Berne n'augmentent. Les résultats des registres des naissances & des morts ont donné les résultats suivans :

Année 1778.

Naissances.	Morts.
11220	9499

Année 1779.

11303	8601

Le Pays-de-Vaud ne contient pas la moitié autant d'habitans que le pays Allemand, dont quelques districts sont mieux cultivés & les peuples plus industrieux que ceux du premier de ces pays.



CHAPITRE XI.

Route de Vevay à Moudon. Ancien chemin romain. Anecdotes sur un riche particulier de Berne, seigneur d'Oron dans le seizieme siecle. Moudon. Inscriptions romaines sur l'hôtel-de-ville. Château de Lucens. Pavé à la mosaïque, découvert entre Payerne & Yverdon en 1778. Inscriptions romaines à Payerne par la reine Berthe. Culture du tabac dans ce pays. Edit du dix-septieme siecle publié à ce sujet.

C'EST à une lieue de Vevay, près de Glerolles au bord du lac, que commence la nouvelle route qui conduit à Moudon. La distance entre ces deux villes répond assez bien à celle que les anciens Itinéraires marquent entre Viviscus & Minnodunum, c'est-à-dire quinze milles romains.

On arrive en moins d'une heure, par une belle rampe, au village de Chebres qui commande à toute cette partie du Pays-de-Vaud. Les rochers dont la montagne est composée sont calcaires, entre-mêlés de beaucoup de spath. On se trouve, après avoir passé Chebres, sur le sommet de la montagne, où l'on marche pendant

deux heures dans une route parfaitement unie.

A une lieue de Chebres, le grand chemin passe près d'un étang d'environ une demi-lieue de tour, qui porte le nom de lac de Bray, dont il n'y a rien de remarquable à dire, si ce n'est qu'on y pêche d'excellens brochets. Quelques géographes séduits par la ressemblance du nom, ont supposé que le Bromagus indiqué dans les Itinéraires anciens entre Vevay & Moudon, étoit autrefois dans l'endroit où est cet étang. Il n'existe pas une seule preuve, ni le moindre vestige de bâtimens, qui puisse servir d'appui à cette conjecture. Une vue de ce lac de Bray, insérée dans le recueil des tableaux pittoresques de la Suisse, le représente entouré de rochers qui n'existent point, les bords de cet étang n'étant environnés que de quelques roseaux, de buissons & de cailloux. Est-ce pour exprimer ce que l'imagination des peintres a ajouté à la vérité, qu'on a donné à cet ouvrage le titre singulier de tableaux pittoresques ? Une vue du lac de Neuchatel dans le même recueil, mérite la même observation : ceux qui ont voyagé autour de ses bords, n'y ont jamais vu ces rochers & ces isles dont les peintres ont jugé à propos de le décorer.

On voit à moitié chemin entre le lac de Bray & Moudon, le château d'Oron assis sur un petit

rocher à côté du grand chemin, & à la droite de la Broye qui traverse le vallon placé entre Oron & la route de Vevay. Ce château & les terres qui en dépendent étoient possédés, vers l'an 1554, par le comte de Gruyere, qui fut obligé d'abandonner ses biens à ses créanciers. La petite ville & le pays de Gruyere, célebre par ses bons fromages, & qui touche au bailliage d'Oron, tomba en partage aux Fribourgeois. Oron fut acheté par le trésorier Steiguer, citoyen de Berne, devenu ensuite chef de la république, & un des particuliers les plus opulens de la Suisse. Il étoit à la fois baron de Rolle, seigneur d'Oron & de plusieurs autres terres. Il vendit Oron à la république qui en fit un bailliage. Il n'y a point aujourd'hui de citoyen de Berne aussi riche en terres que l'étoit cet avoyer. Nous rapporterons une anecdote assez singuliere à son sujet. Il étoit l'ennemi déclaré de l'avoyer Negelin. Ce dernier jouissoit du respect de ses concitoyens. Il s'étoit fait une grande réputation dans les guerres d'Italie. Il avoit commandé les armées de la république dans le tems de la conquête du Pays-de-Vaud. Un jour que l'avoyer Negelin étoit seul dans son château de Bremgarten, il vit arriver Steiguer armé d'une grande épée de bataille. Il ne douta pas que ce ne fût pour lui

offrir le combat, & il se prépara à le recevoir en brave homme. Quelle ne dut pas être sa surprise, lorsqu'à l'instant où il s'attendoit à recevoir un défi, son adversaire lui déclara qu'il venoit lui offrir la paix, & demander sa fille en mariage? L'avoyer lui accorda l'une & l'autre. N'y auroit-il pas là de quoi arranger un beau drame? Supposons que la fille de l'avoyer Negelin aime éperdument l'ennemi de son pere; elle apprend qu'ils sont sur le point de s'égorger. Quel moment! quelles agitations! quels dialogues entre la fille, le pere & l'amant! Tous deux étoient également respectables par leurs vertus. Steiguer avoit servi sous l'avoyer Negelin dans l'expédition du Pays-de-Vaud. Ses grandes qualités & son opulence le firent élever, à l'âge de vingt-neuf ans, à la charge de trésorier dans la province qu'il avoit aidé à conquérir, & dans laquelle il acquit des possessions considérables.

A une lieue d'Oron, vis-à-vis de la même route, est la petite ville & le château de Rue, situés sur le sommet d'un rocher élevé presqu'à pic au-dessus du vallon où coule la Broye. Ce lieu, où réside un baillif Fribourgeois, n'a rien de remarquable que l'horreur de sa situation. Les pierres énormes que la Broye roule dans sa course inégale, les rochers taillés à pic par la

nature, qui resserrent son lit, & les cascades qu'elle forme, présentent une succession de tableaux sauvages.

La ville de Moudon est située à la tête d'un vallon où coule la Broye. La chaîne de montagnes qui commence à quelques lieues de Moudon & continue jusqu'à Lausanne, porte le nom du petit Jura. Moudon est indiqué dans l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodosienne. Le nom de Minnodunum paroît celtique, & s'accorde avec sa situation. *Minni-dun* désigne une colline au bord de l'eau; en effet, une partie de la ville s'éleve le long d'une colline assez rapide, & s'étend le long de la Broye. Une inscription antique, trouvée en creusant les fondemens d'une maison en 1732, & placée aujourd'hui au-dessus de la porte de l'hôtel-de-ville, indique non-seulement l'existence ancienne de Moudon, mais fait conjecturer que ce lieu étoit considérable. Le marbre où elle se trouve est taillé en façon d'autel orné de quelques moulures. Il a deux pieds & demi de haut, sur environ un pied & demi de large. (*) On rendroit service aux connoisseurs, & on assureroit mieux le sort de

(*) Plusieurs savans ont parlé de ce singulier monument. *Voyez* Mercure de Neuchatel, janvier & avril 1735.

ces restes de l'antiquité, si a l'exemple du Musæum de Vérone, le gouvernement rassembloit dans un lieu public & sûr toutes les inscriptions trouvées dans le pays. Mais les villes à qui elles appartiennent s'en font honneur, & elles croiroient perdre une partie de leur lustre, si on les en dépouilloit.

Un grand nombre de médailles d'argent du tems de César & d'Auguste, que le hasard a fait déterrer sur une éminence à l'est de Moudon, & sur la rive droite de la Broye, ne peuvent donner lieu qu'à des conjectures fort incertaines. Pour satisfaire les amateurs de l'antiquité, nous plaçons ici l'inscription dont nous avons parlé.

PRO SALVTE DOMVS. DIVV.
I. O. M. IVNON. REGIN.
ARAM Q. AEL. AV...NVS IIIIII AVG.
DE SVO. ITEM DONAVIT. VICAN.
MINNODVNES. X. DCCL. LX.
QVORVM. VSSVR. GYMNA.
SIVM INDERCI. TEMPOR.
PER TRIDVM. EISDEM.
VICAN. DEDIT IN AEVM
QVOD SI IN ALIOS VSSVS.
TRANSFERRE VOLVERINT.
HANC PECVV. INCOL. COL. AVEN.
TICENSIVM. DARI. VOLO.
L. D. D. V. M.

Le grand nombre de monumens qui prouvent que l'empereur Marc-Aurele étendit ses attentions bienfaisantes sur l'Helvétie, suffit pour faire adopter la conjecture des savans Suisses, qui ont cru que la premiere ligne de l'inscription regardoit cet empereur & son collegue Verus; on sait que rien n'étoit plus ordinaire chez les Romains, devenus vils adorateurs de leurs maîtres, que de réunir ainsi les honneurs qu'ils leur rendoient avec le culte des dieux.

L'inscription de Moudon indique deux fondations, l'une religieuse, l'autre profane & uniquement relative à la commodité des habitans. *Q. Aelius Aoienus* (c'est ainsi que nous lisons son nom à demi effacé) Sevir ou prêtre de la famille d'Auguste, à qui l'empire Romain avoit établi un sacerdoce & des autels, après avoir adressé ses vœux à la famille de l'empereur, dédié son autel à Jupiter, désigné par les trois lettres J. O. M. *Jovi*, *Optimo*, *Maximo*, & à Junon, appellée reine chez les païens. Il ajoute à cet autel un don considérable en faveur des habitans du bourg de Moudon, que l'inscription appelle *Vicani*, à qui il donne sept cents cinquante mille sesterces, dont l'intérêt annuel devoit servir à l'entretien d'un gymnase, c'est-à-dire d'un lieu public, où l'on trouvoit à la

fois des divertiſſemens ou exercices, tels que la paume, &c. des bains, dont on ſait que les anciens faiſoient un uſage beaucoup plus fréquent que les modernes.

Moudon étoit vraiſemblablement un bourg conſidérable; on doit le juger par l'importance de la ſomme donnée. Aujourd'hui l'on y compte environ deux mille ſix cents ames, ſelon les dénombremens de M. Muret. Le vallon à la tête duquel Moudon eſt ſitué eſt très-fertile. On traverſe pendant quatre heures juſqu'à Avenches des champs couverts de bleds. A une lieue de Moudon ſont le village & le château de Lucens, ſitués ſur un rocher très-élevé. Ce château étoit autrefois la demeure des évêques de Lauſanne pendant la ſaiſon de la chaſſe. On prend des faucons ſur les rochers qui l'environnent: quelques chaſſeurs font métier de les dreſſer & les vendent chez l'étranger; car la chaſſe du faucon étant inconnue en Suiſſe, dans un pays de liberté, où les propriétés ſont reſpectées, où les champs & les moiſſons des pauvres ne ſont pas regardés comme le théatre des plaiſirs deſtructeurs des grands, la chaſſe eſt un divertiſſement peu attrayant. Il n'y a que les baillifs & les ſeigneurs de terres, dans l'étendue de leurs juriſdictions, qui chaſſent toute l'année

par tolérance du gouvernement. Les citoyens de Berne ont la permiſſion de chaſſer dans toute l'étendue du canton pendant la ſaiſon déterminée par la loi. Ce droit, attaché à la qualité de citoyen, qui permet à tout bourgeois de tuer du gibier, même auprès des châteaux, eſt aſſez déſagréable pour les ſeigneurs de terres. On ſait que la chaſſe étoit regardée dans les tems du gouvernement féodal, comme une choſe très-importante. L'eſprit républicain, qui n'a jamais été favorable aux prérogatives de la nobleſſe, a étendu les droits des citoyens de Berne & reſſerré ceux des nobles. Les anciens traités qui ſubſiſtent entre les villes de Berne, de Fribourg & de Soleure, donnent réciproquement à leurs bourgeois le droit de chaſſer dans ces trois dominations.

Ce château de Lucens, aujourd'hui la demeure du baillif de Moudon, a une vieille tour où, comme de raiſon, l'on croit entendre des revenans, & qui ſert aujourd'hui de grenier. C'eſt dans le rez-de-chauſſée de cette tour qu'habitoient les évêques de Lauſanne. Une chambre baſſe, éclairée à peine par une croiſée fort étroite, reſſemblant plutôt à un cachot qu'à la demeure d'un prince eccléſiaſtique, avoit l'honneur de loger ſa grandeur. C'eſt là que, loin du

monde, environné de quelques chanoines, il se reposoit des fatigues de la chasse & vivoit humblement retiré, jouissant de la liberté de l'incognito.

Sur la même chaîne de rochers, à une lieue de Lucens, est un château Fribourgeois, qui porte à juste titre le nom de Surpierre, résidence d'un baillif. On dit qu'il existoit dès le commencement du sixieme siecle.

La ville de Payerne est assise dans une plaine fertile qu'arrose la Broye: sa position entre Moudon, Yverdon & Avenches, & une inscription ancienne, font croire qu'elle existoit dès le tems des empereurs. Nous parlerons ailleurs du chemin qui conduisoit autrefois d'Yverdon à Avenches, & dont on ne voit plus de vestiges aujourd'hui. Mais on vient de découvrir en 1778, sur le penchant d'une colline au-dessus du village de Cheyres, situé à une distance égale entre Payerne & Yverdon, un pavé à la mosaïque parfaitement conservé. Nous allons rendre compte de ce reste intéressant de l'antiquité.

L'Helvétie occidentale fut très-peuplée & très-florissante dans les deux premiers siecles des empereurs Romains. Le grand nombre d'antiquités & des restes de bâtimens découverts à Avenches, aux environs d'Orbe, à Vindisch & à

Augſt, prouvent que les habitans de ces villes étoient aiſés, & qu'on y cultivoit les arts.

Nous apprenons par la Table Théodoſienne ou la Carte itinéraire de Peutinger, qu'il y avoit un chemin entre Avenches & Yverdon; cette carte aſſigne dix-ſept milles romains à la diſtance entre ces deux villes, ce qui répond aſſez à la diſtance actuelle. Par conſéquent le pavé à la moſaïque qu'on vient de découvrir, devoit ſe trouver ſur la route ancienne. Il n'eſt pas ſurprenant qu'il y ait eu des établiſſemens dans ces quartiers, au bord d'un beau lac; placés favorablement en tout ſens, ils devoient être habités. On voit dans une lettre citée par l'auteur de l'apologie d'Avenches, imprimée à Berne en 1710, qu'on avoit découvert au commencement de ce ſiecle, au-deſſus de Cheyres, un fragment d'inſcription romaine, dont on ne pouvait lire que le ſeul mot *Catoni*; ce qui ne donne aucune lumiere.

Avenches étoit la capitale de l'Helvétie du tems de Vitellius; c'eſt ce que nous apprend Tacite. Le pays ou canton qui s'appelloit *pagus Aventicenſis*, renfermoit, ſelon toute apparence, une partie de ce pays : quoique d'après quelques ſavans, Orbe ou Urba fût la capitale d'un diſtrict qui porte le nom de *Verbigenus*; mais on

ne peut ſuppoſer que deux des quatre cantons, dans leſquels l'Helvétie étoit partagée, ſelon Jules-Céſar, ſe touchaſſent de ſi près. Le voiſinage de la ville d'Avenches, & du lieu où notre moſaïque a été découverte, donne lieu de conjecturer qu'elle pourroit bien être du même ſiecle que le pavé d'Avenches, décrit par M. Schmidt. C'eſt au haſard qu'on doit cette découverte, ainſi que la plupart de celles de ce genre faites en Suiſſe. C'eſt ainſi que le même pavé dont on vient de parler, ayant déjà été découvert en 1707 par les ſoins d'un baillif de la famille de Graffenried, enſuite recouvert, pour ſatisfaire le propriétaire du champ où il étoit, & qui ne vouloit pas perdre le fruit d'une moiſſon, après avoir été entiérement oublié, reparut en 1749. On pourroit s'égayer aux dépens de la barbarie Suiſſe, ſi l'on ne ſavoit pas combien on a apporté de négligence dans la patrie des arts & des maîtres du monde, à la conſervation d'une partie des antiquités précieuſes d'Herculanum & de Pompéia. Le pavé de Cheyres, dont un graveur François vient de donner une très-jolie eſtampe, mérite l'attention des amateurs. Il eſt de figure quarrée parfaite; chaque côté, ſelon l'échelle ajoutée au bas de la planche, a ſeize pieds & demi de roi.

Les pieces de rapport, dont cette mosaïque, que les anciens appelloient *opus tessellatum*, est composée, ont environ trois lignes de diametre, & elles sont par conséquent de la moitié plus petites que celles du pavé d'Avenches; l'effet en est plus agréable. Sans doute il formoit le parquet d'une salle : on a lieu de croire qu'en continuant à creuser, on trouvera les restes du bâtiment dont elle faisoit partie. La fable d'Orphée attirant les animaux par l'harmonie de sa lyre, représentée dans les compartimens de ce pavé, pourroit faire croire que cet appartement étoit une salle de musique. Si nous trouvions à propos de nous livrer à des conjectures aussi incertaines qu'inutiles, la construction d'un parquet de cette espece, dans lequel il entre plus de huit cents mille petites pieces, fait supposer que le propriétaire étoit riche. Le lion qui est couché aux pieds d'Orphée, est le seul animal étranger à la Suisse qu'on y remarque. Un bouc & une chevre, un cerf & une biche occupent les quatre coins du quarré intérieur, qui est renfermé en trois bordures d'un très-bon goût. Un cheval & un ours sont placés aux deux côtés du tableau du milieu, où l'on voit Orphée assis au pied d'un arbre. On reconnoît dans sa main droite le plectrum ou instrument dont on pinçoit

la

la lyre. Ce pavé nous rappelle la mosaïque de Paleſtrine, que l'abbé Barthelemi aſſigne au regne de l'empereur Adrien, & qui n'eſt pas plus grande que le pavé de Cheyre. Il obſerve que l'artiſte a placé dans ce parquet les animaux indigenes de l'Egypte. Ne ſemble-t-il pas que le deſſinateur qui imagina les figures de ce pavé, ait voulu faire alluſion au changement des mœurs des Helvétiens ? L'allégorie d'Orphée paroît indiquer que ce pays, ſoumis aux Romains, leur devoit la connoiſſance des arts agréables, & des mœurs plus douces ? Sans doute les Helvétiens du ſiecle d'Adrien & des Antonins étoient bien différens de ceux qui, du tems de Jules Céſar, mirent leurs villes en cendres pour s'établir dans les Gaules; mais en ſe civiliſant, ils s'accoutumerent à l'obéiſſance. Ces mêmes Helvétiens, qui avoient battu les armées de la république Romaine, plierent à leur tour devant Cecina, général de Vitellius, dont Tacite nous a tranſmis l'expédition en Helvétie.

La Broye, ce torrent dont on a déjà parlé, paſſe à Payerne, pour aller de là ſe jeter dans le lac de Morat, dont elle ſort pour entrer dans celui de Neuchatel, & y perd ſon nom. Nous avons déjà obſervé ailleurs, que la Suiſſe ne tire

pas des fleuves & des eaux qui l'arrofent, l'utilité que la navigation procure à d'autres pays. Les inondations fubites, caufées par les fontes des neiges qui vont groffir les rivieres & les lacs & y amaffent une quantité prodigieufe de gravier, s'oppofent aux efforts de l'eau. La Broye s'enfle quelquefois fi rapidement, que les voyageurs ne peuvent continuer leur route fans péril.

On voit fur le pont de Peim, près de la ville de Payerne, une infcription ancienne, où *font* ces mots :

JOVI O. M.
GENIO LOCI
FORTVNÆ
REDVCI. D. AP
PIVS. AVGVS
TVS DEDIC.

On ignore quel étoit cet Appius, qui a élevé ce monument & l'a dédié à Jupiter, au Génie protecteur du lieu, & à la Fortune. L'infcription ne nous apprend rien autre, fi ce n'eft que Payerne étoit vraifemblablement habité du tems des Romains, quoique les anciens documens n'indiquent aucun lieu connu entre Moudon & Avenches.

Payerne & la plus grande partie de la Suiſſe occidentale dépendoient du royaume de Bourgogne. La reine Berthe, dont le nom eſt célebre en Suiſſe, veuve de Rodolphe II, & mere de Conrad, y fonda une abbaye de religieux de l'ordre de Saint-Benoît. L'acte original, connu ſous le nom de *teſtament* de la reine Berthe, eſt aujourd'hui dépoſé dans les archives de Berne, qui fait adminiſtrer les revenus de ce couvent ſécülariſé, par un baillif avec le titre de gouverneur. La ville a ſes privileges municipaux & ſe gouverne par ſes propres magiſtrats, dont le chef porte le titre d'avoyer. Le gouverneur ou baillif de Berne n'exerce pas de juriſdiction dans la ville & ſa banlieue. Ce teſtament de la reine Berthe, dont on a publié pluſieurs copies, nomme expreſſément la ville de Payerne parmi les biens qu'elle legue au nouveau couvent.

Les territoires de Berne & de Fribourg ſont ſi ſinguliérement entre-mêlés, qu'on entre, à un quart de lieue de Payerne, dans le canton de Fribourg, & qu'on n'en ſort qu'à un quart de lieue d'Avenches, ſituée aux deux tiers environ de la diſtance entre Payerne & Morat. On ne rencontre rien de remarquable dans ce trajet,

qui eſt de trois grandes lieues, ſinon une belle chauſſée que l'état de Fribourg fait conſtruire, & qui conduit de cette ville juſqu'au lac de Neuchatel. Toute la contrée eſt fertile; quelques plantations de tabac indiquent la bonté du ſol. Cette denrée, long-tems inconnue en Europe, & dont l'uſage a dégéneré en paſſion, coûte à la Suiſſe des ſommes conſidérables. Il y a quelques années qu'on propoſa à Berne d'en mettre le commerce en régie; mais quoiqu'il fût prouvé que l'état, en l'établiſſant avec profit, fourniroit du tabac aux particuliers à un prix plus modique que les marchands, le projet fut rejeté par le grand motif de la liberté du commerce. L'encouragement de cette culture préſente d'abord des avantages; mais le beſoin de bled, denrée de premiere néceſſité, & le défaut d'un ſol aſſez riche pour fournir des ſucs à une plante qui l'épuiſe, lui donnent l'excluſion, ſans qu'il ſoit beſoin de la proſcrire par des loix. Ce fut vers le milieu du ſiecle paſſé, que l'uſage du tabac étant devenu exceſſif parmi le peuple, on jugea néceſſaire d'y mettre ordre par des édits ſéveres. Une ordonnance publiée à Berne en 1661, ſous le nom de *mandat*, contre toutes ſortes de vices courans, contient

la défenfe abfolue de fumer du tabac : il eft remarquable que cet édit étant rangé felon l'ordre des dix commandemens, le tabac eft placé dans le feptieme, dont le titre porte ces mots : *VII. Adultere & paillardife.* On lit en marge les différentes branches de tranfgreffions, défignées par les articles fuivans : *Adultere & paillardife, ivrognerie, banquets des baptêmes & enfeveliffemens des morts, tabac, orgueil, danfe.* Voilà quel étoit l'efprit de la légiflation de ce fiecle. Un édit particulier, publié en 1675, impofe des peines plus féveres contre ceux qui feroient ufage du tabac. L'amende étoit de cinquante livres numéraires ; ceux qui feroient infolvables, devoient être mis au pilori. Si un homme en place, un magiftrat, y contrevenoit, la peine pécuniaire étoit quadruple. Il parut même néceffaire d'établir un tribunal particulier, compofé de fept membres du petit & du grand confeil, qu'on appella *chambre du tabac.* Ce tribunal a fubfifté jufques vers le milieu de ce fiecle. Le quart de l'amende étoit au profit des confiftoires, tribunaux établis pour veiller au maintien des bonnes mœurs. Sans doute qu'on reconnut peu à peu que le tabac, quoique fon abus foit nuifible,

ne méritoit pas un traitement ſi rigoureux; inſenſiblement on ſe relâcha de l'édit : il ne ſubſiſte aujourd'hui d'autre contrainte que d'obliger ceux qui veulent trafiquer en tabac, de ſe munir de patentes pour oſer l'introduire dans le pays.



CHAPITRE XII.

Avenches. Son antiquité. Explication d'un paſſage du premier livre de l'hiſtoire de Tacite, où il eſt parlé d'Avenches. Remarques ſur les antiquités de cette ville.

AVENCHES eſt ſituée ſur une éminence d'où l'on découvre le lac de Morat, dont les eaux baignoient autrefois les murs de l'ancienne ville. On voit encore des anneaux de fer attachés aux reſtes des murailles qui ſubſiſtent de cette enceinte qui, ſelon les meſures priſes par des curieux, étoit preſque circulaire, & avoit environ mille toiſes ou ſix mille pieds de diametre. La ville moderne n'occupe pas la dixieme partie de cet eſpace. On ne connoît guere l'origine du nom allemand d'Avenches, qu'on appelle *Wiſlisbourg*. Guilliman & d'autres ſavans Suiſſes prétendent qu'un certain comte Vivilo bâtit ſur une éminence un château, *burgum*, auquel il donna ſon nom: ils placent cette époque à l'année 605. Ce fait ne paroît pas appuyé ſur de bonnes preuves. Le ſavant M. de Bochat en a fait voir le peu de ſolidité. Mais lui-même ſubſtituant ſon hypotheſe celtique à une tradition chimérique, veut que ce

nom soit composé de trois mots ; *ui*, dit-il, signifie eau ; *vel* ou *fel* désigne un sommet ; *berg*, dont il est aisé de faire bourg, signifie en celtique une montagne, de même qu'en allemand : ce qui forme ensemble le nom *Vifelberg.*

Nous avons déjà plusieurs fois parlé du travail de M. de Bochat. Quoiqu'on ne puisse refuser à ses recherches savantes le mérite qui leur est dû, on se rappelle, en réfléchissant sur l'abus qu'il fait de son systême, les plaisanteries d'un auteur célebre contre les chercheurs d'étymologies. « Il est évident que les premiers rois de la » Chine ont porté les noms des anciens rois » d'Egypte ; car dans le nom de la famille *Yu*, » on peut trouver les caracteres qui, arrangés » d'une autre façon, forment le mot *Menès*. Il » est donc incontestable que l'empereur *Yu* prit » son nom de Menès, roi d'Egypte ; & l'empe- » reur Ki est évidemment le roi *Atoes*, en chan- » geant *k* en *a* & *i* en *toes*. » On pourroit ajouter à cette facétie les étymologies forcées du savant Ménage, qui voulant dériver presque tous les mots de la langue françoise du latin, faisoit venir laquais de *verna*, dont le diminutif, dit-il, est *vernula*, d'où l'on a fait *vernulacaius*, & il n'y a qu'à retrancher les deux premieres syllabes pour avoir *lacaius*, & *laquais.*

On ne peut pas contester à la ville d'Avenches d'avoir été l'ancien Aventicum. Une foule d'inscriptions, l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodosienne ne laissent aucun doute raisonnable là-dessus : ce qui n'a pas empêché le jésuite Dunod de lui contester ce titre. Il soutint dans une dissertation imprimée à Paris en 1687, sous le titre de *Découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté*, que l'Aventicum des anciens étoit situé à quelques lieues de Poligny, & que l'Avenches des Suisses étoit le *Forum Tiberii*, dont Ptolomée fait mention en parlant de l'Helvétie. L'auteur a ingénieusement soutenu ce paradoxe ; on ne peut pas accumuler plus d'argumens & d'érudition en faveur d'une absurdité. Ceci nous rappelle le pere Hardouin, qui prétendoit que de tous les ouvrages qui portent les noms des auteurs célebres de l'ancienne Rome, il n'y avoit que ceux de Pline le Naturaliste, les Géorgiques de Virgile, les Epîtres & les Satyres d'Horace, & les ouvrages de Cicéron, qui fussent authentiques, & que tous les autres étoient l'ouvrage de quelques savans du douzieme siecle.

Le pere Dunod étant revenu à la charge en 1709, Wild, bibliothécaire de la ville de Berne, entreprit de le réfuter dans son apologie de la ville d'Avenches, imprimée en 1710, où il prouva à

ſon tour par des monumens inconteſtables, que l'ancien Aventicum eſt en Suiſſe. Son livre eſt preſqu'oublié aujourd'hui. Le ſtyle en eſt dur, & la lecture ennuyeuſe ; mais il pouvoit dire avec le cardinal Polignac :

Pieridum ſi forte legas auſtera canentes
Deficit, eloquio victi, re vincimus ipſa.

M. Schmidt, connu par ſes lauriers académiques, a publié en 1760 une deſcription des antiquités d'Avenches, accompagnée de planches gravées, où il s'arrête principalement ſur le pavé moſaïque découvert en 1708 par M. de Graffenried, ſeigneur de Villars.

Avenches eſt ſans contredit celle des anciennes villes de l'Helvétie où l'on a trouvé le plus grand nombre de reſtes d'antiquités. Elles méritent un article dans cet ouvrage.

Il y a apparence qu'Aventicum fut une des douze villes que les Helvétiens réduiſirent en cendres lors de l'expédition malheureuſe dont Jules Céſar a fait le détail dans le premier livre de la guerre des Gaules. (*)

(*) M. de Bochat n'a pas manqué de trouver dans la langue celtique le nom de cette ville. *Avan* ou *aven*, ſignifie *eau* ou *riviere*, qu'il applique à la Broye ou au lac de Morat.

Pline & Pomponius Méla ont fait mention d'un peuple des Gaules, qu'ils nomment *Avatici. Martigues* en Provence s'appelloit *Maritima Avaticorum.* Quelques savans se sont mépris au passage de Pline, (*) & ont cru qu'il parloit de l'Aventicum de l'Helvétie.

L'opinion de M. de Bochat tend à établir que les Helvétiens originaires de la Gaule méridionale transporterent dans leurs nouvelles demeures les noms celtiques de leur patrie. Nous n'entrerons pas ici dans la question si souvent agitée, quels étoient les quatre *pagi* ou cantons de l'Helvétie, dont César n'a nommé que deux, le *Tigurinus* & le *Verbigenus* ou *Urbigenus;* nous ne déciderons point si Aventicum étoit la capitale d'un de ces quatre cantons, quoique Tacite lui donne ce nom dans le récit de la défaite des Helvétiens par Cecina. Le passage de saint Grégoire, que nous avons cité à l'article de Romainmotier, & un autre de Fredegaire, historien du septieme siecle, prouvent qu'alors un district de l'Helvétie portoit le nom d'Aventicum.

On n'a aucune raison de supposer que ce pays, qui resta soumis aux Romains après la victoire de Jules César, eût conservé son ancienne divi-

(*) *Hist. nat.* lib. III, cap. 4.

fion en quatre grands cantons, qui peut avoir ceffé après la défaite de la nation, d'où il ne revint, felon Céfar, que cent dix mille perfonnes de deux cents foixante-trois mille qui étoient fortis pour chercher d'autres demeures. Comment une nation auffi peu nombreufe ofa-t-elle former le projet que Céfar lui attribue de conquérir une partie des Gaules ? Sans doute que les Helvétiens n'habitoient que la partie la plus fertile du pays qui a retenu leur nom. L'Helvétie occidentale étoit peuplée, la partie orientale & les pays de montagnes l'étoient peu. La nation, qui aimoit la guerre, préféra une expédition dangereufe au parti de s'étendre dans des climats rudes & dans des rochers arides, fouvent couverts de glaces, que l'amour de la liberté rend à peine fupportables. Voici les propres paroles de Céfar fur cet événement : *Pro multitudine hominum, & pro gloria belli atque fortitudinis, anguftos fe fines habere arbitrabantur, qui in longitudine millia paffuum CCXL in latitudinem CLXXX patebant.*

Céfar ne dit point que le pays habité par les Helvétiens fût trop petit pour les contenir. Voici comme je traduirois ce paffage. « Ils croyoient » leur pays, *qui a cependant* deux cents qua» rante mille pas de long fur cent quatre-vingt » mille de large, peu proportionné à leur nombre

» & ſur - tout à la valeur & à la gloire de la » nation. » La défaite des Helvétiens fut ſuivie de leur aſſujettiſſement aux Romains. Un corps de ceux du *Pagus Verbigenus* cherchant ſon ſalut dans la fuite, fut taillé en pieces ; le reſte ſe rendit. *Reliquos omnes, obſidibus, armis, perfugis traditis, in deditionem accepit. Helvetios, Tulingas, Latobriges in fines ſuos, unde erant profecti, reverti jubet.*

Les hiſtoriens ont gardé le ſilence ſur ce qui ſe paſſa en Helvétie ſous les premiers empereurs Romains juſqu'à la mort de Galba. On ſait que Munatius Plancus conduiſit une colonie chez les Rauraques ſous Auguſte ; c'eſt la ville d'Augſt, dont on a parlé. Nous avons dit à l'article de Nion, que la Colonie Equeſtre étoit, ſelon toute apparence, du même tems, ou même antérieure. Aventicum, ſituée avantageuſement, placée ſur le paſſage des troupes Romaines qui alloient par les Alpes Pennines dans les Gaules, & vers le Rhin, dut naturellement être l'une des premieres villes rétablies depuis la défaite des Helvétiens par Céſar. Le paſſage de Tacite, dont nous avons parlé, répand quelques lumieres ſur l'état de la nation, & mérite qu'on s'y arrête, d'autant plus qu'il a donné lieu à différentes mépriſes des traducteurs & des ſavans.

Galba avoit péri après un regne de sept mois ; Othon, bientôt aussi détesté que lui, venoit d'être élevé à Rome sur le trône des Césars ; les armées de Germanie voulant avoir un empereur à leur gré, proclamerent Vitellius, aussi vicieux que ses prédécesseurs. Deux généraux, Valens & Cecina l'encouragerent à accepter une place dont il ne se sentoit pas digne. Valens marcha par les Alpes Cottiennes, ou par le mont Genevre, & passa en Italie à la tête de quarante mille hommes. Cecina prit le chemin de l'Helvétie, & alloit passer le grand Saint-Bernard, lorsque les Helvétiens, qui étoient attachés à Galba, s'opposerent à son passage & furent défaits pour la seconde fois par un général Romain. Nous allons rapporter la narration de Tacite, sans nous attacher à aucun traducteur, en ajoutant quelques remarques sur ce texte, & sur le rapport qu'il a avec l'histoire des Helvétiens. C'est au chapitre LXVII du premier livre de l'historien, que nous commençons cet extrait.

« Cecina fit plus de butin & son expédition » fut plus sanglante que celle de Valens. Les » Helvétiens, nation Gauloise, autrefois respec» table par la valeur de ses soldats, & con» nue long-tems après par la mémoire de ses

» aïeux, irriterent cet esprit inquiet & violent, » en refusant d'obéir à Vitellius, parce qu'ils » ignoroient la mort de Galba. La précipitation » & l'avarice de la vingt-unieme légion com- » mencerent le désordre ; les soldats avoient en- » levé l'argent que les Helvétiens envoyoient » pour la garnison d'un château qu'ils défen- » doient depuis long-tems avec leurs propres » troupes & à leurs frais. Irrités de cette in- » justice, après avoir intercepté des lettres de » l'armée d'Allemagne aux légions de la Pan- » nonie, ils se saisirent d'un centurion & de » quelques soldats. Cecina toujours ardent & » avide de guerre, & prêt à punir ceux qui » lui manquoient sans leur laisser le tems du » repentir, marcha sur eux à grandes journées, » & ravagea leurs campagnes. Il fit mettre au » pillage un *municipe* construit en tems de paix, » & fréquenté à cause de la salubrité de ses » eaux. (*) En même tems il fit partir des cou- » riers pour les troupes de la Rhétie, avec ordre » de venir attaquer les Helvétiens, tandis qu'ils » auroient son armée en tête. Ceux-ci, qui » avoient paru intraitables avant le danger, » furent saisis de frayeur ; & quoiqu'ils eussent

(*) Les eaux de Baden, à deux lieues de Vindonisse.

» pris Clodius Severus pour les commander, au
» premier moment de l'alarme, ils ne purent ni
» ſe mettre en défenſe, ni prendre leurs rangs,
» ni même ſe réſoudre à un parti. Ils ſentirent
» le danger de combattre contre des troupes
» aguerries, ou de ſoutenir un ſiege, les murs
» de leur ville tombant en ruine. D'un côté,
» Cecina à la tête d'une puiſſante armée, de
» l'autre la cavalerie & l'infanterie des légions de
» la Rhétie, & de plus les milices de ce pays,
» compoſées d'une jeuneſſe guerriere & exer-
» cée à la maniere des troupes réglées, les
» menaçoient d'une perte inévitable. Le combat
» fut court & ſemblable à une déroute; on ne
» vit bientôt que des Helvétiens jetant leurs
» armes bas, ou bleſſés. Ils prirent le chemin
» du mont Voretius, dont ils furent chaſſés par
» une cohorte de Thraces, & pourſuivis par
» les Germains & les Rhétiens, qui en tuerent
» beaucoup dans les bois & dans des lieux
» écartés. Pluſieurs milliers d'hommes perdirent
» la vie, un grand nombre furent faits priſon-
» niers & vendus comme eſclaves. Toute reſ-
» ſource étant perdue & l'armée des vainqueurs
» ayant pris la route d'Avenches, capitale de
» la nation, cette ville envoya des députés avec
» ordre de ſe rendre. Cecina accepta leur ſou-
miſſion

» mission & se contenta de faire mourir Julius » Alpinus l'un des chefs de la nation, & auteur » de la guerre; laissant à la bonté ou à la colere » de Vitellius le sort de tout le reste. Il est » difficile de dire lequel fut plus inflexible, de » l'empereur ou des soldats. Ceux-ci deman- » doient qu'on leur livrât la ville au pillage, » présentant aux députés la pointe de leurs ar- » mes. Vitellius menaçoit de son côté, lorsque » Claudius Cossus, un de leurs députés, homme » éloquent, mais qui cachoit ses talens sous un » dehors craintif, réussit à calmer les soldats » qui, selon l'esprit des gens du peuple, furent » aussi aisés à fléchir à la pitié, qu'ils avoient » été prompts à sévir avec cruauté. Des larmes » & des promesses obtinrent le pardon & la » sûreté de la ville d'Avenches.

» Cecina avoit attendu quelques jours en » Helvétie, pour savoir les résolutions de Vi- » tellius, & se préparoit au passage des Al- » pes, &c. &c. »

Cecina, selon le rapport de l'historien, passa le Saint-Bernard ou les Alpes Pennines, quoique ces montagnes fussent encore couvertes de neige. *Hibernis adhuc Alpibus.*

Nous allons faire quelques observations sur ce fragment. L'expression, *Vitellii imperium ab-*

nuentes, prouve aſſez, contre l'opinion de quelques ſavans Suiſſes, que les Helvétiens étoient véritablement ſujets des empereurs, & non des alliés, vivant ſous la protection de Rome. La circonſtance de l'argent enlevé par les ſoldats légionnaires, établit auſſi que les Helvétiens ſe gardoient eux-mêmes & avoient des eſpeces de milices nationales. Ce fut aux environs de Vindoniſſe & de Baden que Cecina combattit & défit leurs troupes. On ne doute point que le fort dont parle Tacite, ne fût le château de Baden. La circonſtance des eaux ſalubres n'eſt pas la ſeule preuve de cette opinion. Pluſieurs inſcriptions trouvées près de cette ville, ne laiſſent point d'incertitude ſur ſon exiſtence du tems des empereurs. Les traducteurs de Tacite ont pris le mont Vocetius pour la montagne des Voſges, qui ſépare l'Alſace & la Lorraine. S'ils avoient mieux connu la géographie, ils auroient vu qu'une partie du Mont Jura, qui porte aujourd'hui le nom de *Boezberg*, eſt le mont Vocetius de Tacite. Diſons quelque choſe des perſonnages dont cet hiſtorien fait mention.

Clodius Severus, chef des troupes Helvétiennes, Julius Alpinus, auteur de la révolte contre Cecina, Clodius Coſſus, orateur pour la ville d'Aventicum, font voir que beaucoup de familles Romaines s'étoient établies dans ce pays,

& que la langue latine y étoit devenue commune. Il n'eſt fait aucune mention d'Avenches dans l'hiſtoire des empereurs écrite par les anciens auteurs depuis ce qu'en a dit Tacite. C'eſt par les inſcriptions qu'on ſait qu'il s'y établit une colonie Romaine : le ſurnom de *Flavia Conſtans* a fait ſuppoſer que cet établiſſement ſe fit du tems de l'empereur Veſpaſien, dont le pere Sabinus vécut long-tems en Helvétie. C'eſt à Suétone qu'on doit cette anecdote ; & quoique cet hiſtorien n'ait pas parlé d'Aventicum, on a lieu de croire qu'il vécut dans cette ville, alors capitale de l'Helvétie. Un paſſage de Suétone dans la vie de Veſpaſien, nous apprend que Sabinus fut fermier de l'empire Romain, en Aſie. Il étoit de famille financiere, ſon pere avoit déjà exercé l'état de banquier à Rome. Sabinus fut très-conſidéré en Aſie, où pluſieurs villes lui éleverent des ſtatues avec cette inſcription :

καλῶς τελωνήσαντι.

que M. Crevier a très-bien traduite par ces mots : *au fermier honnête homme* ; éloge bien précieux & rarement mérité. Suétone nous dit enſuite : *poſtea fœnus apud Helvetios exercuit.* Tous les ſavans s'accordent à dire que l'expreſſion *fœnus exercere*, ſignifioit chez les Romains,

quelqu'un qui fait travailler son argent à gros intérêts. L'idée que le commentateur Levinus Torrentius avoit de l'Helvétie comme d'un pays pauvre, lui fit naître le soupçon qu'au lieu d'*Helvetios*, il falloit lire *Illiricos :* car, disoit-il, qu'auroit fait un banquier dans un pays aussi pauvre que l'Helvétie ? S'il avoit mieux connu les beaux restes de la grandeur passée d'Aventicum, n'auroit-il pas plutôt conclu que cette ville étoit florissante au tems du pere de Vespasien, & que ce fut la raison qui l'engagea à s'y établir ? Le terme d'*emerita*, que la colonie d'Aventicum porte dans les inscriptions, a fait juger que ce fut une colonie fondée par des troupes qui avoient servi l'empereur Vespasien, ou son fils Tite. On sait qu'il y eut des troupes Gauloises à l'expédition de ce prince dans la Judée, & dès-lors il n'en coûta pas grand'-chose aux faiseurs de livres, de dire qu'il y eut des Helvétiens dans cette guerre. Le premier qui avance ce fait est Freculphe, qui vivoit du tems de Louis le Débonnaire : il ajoute une circonstance assez singuliere, c'est que Vespasien ayant commencé de rétablir Avenches, son fils Tite acheva de l'embellir, & qu'ayant trouvé de la ressemblance entre les environs du lac & ceux de la Galilée en Palestine, il voulut que ce

pays portât ce nom, en mémoire de son expédition. Quelques traits de ressemblance entre deux contrées également fertiles, toutes deux situées au bord de lacs, celui de Tibériade & celui de Morat, pouvoient aisément avoir donné lieu à cette assertion. Peut-être que les habitans de ces contrées voulurent se faire honneur d'une tradition qui avoit d'ailleurs quelque vraisemblance.

L'Helvétie fut heureuse sous les regnes de Nerva, de Trajan, d'Adrien, & des Antonins. Ce fut du tems de Marc-Aurele & de Verus, qu'on construisit une route qui alloit par Pierre-pertuis, de l'Helvétie au Rhin & à la Franche-Comté. Les Allemands étant entrés en Helvétie vers le milieu du troisieme siecle, on croit qu'Avenches fut ravagée en ce tems-là. Ammien Marcellin, qui écrivoit cent ans plus tard, parle de cette ville dans son quinzieme livre, où il fait la description des Gaules, *habent & Aventicum desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semi-ruta nunc quoque demonstrant.* On voit par ce témoignage qu'Avenches étoit délabrée & même déserte dès le regne de Valentinien premier, & peut-être longtems auparavant. Tels sont les indices qui nous restent de l'histoire de cette ville, dont les

ruines témoignent l'antique ſplendeur. Les fragmens de colonnes, de corniches & d'autres parties d'édifices prouvent l'opulence de ſes habitans; des marbres dont l'eſpece eſt aujourd'hui inconnue en Suiſſe, font préſumer qu'on en amena d'Italie pour embellir les bâtimens d'Avenches. L'ouvrage de M. Schmidt contient tout ce que peuvent deſirer les connoiſſeurs ſur les antiquités de cette ville. Mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer la négligence qu'on apporte à la conſervation d'un grand pavé à la moſaïque, qui ſans doute faiſoit le parquet d'une belle ſalle. Le deſſin coloré de ce monument, dépoſé à la bibliotheque de Berne, ne conſolera pas de ſa deſtruction. Il eſt aſſez ſingulier que, par une fatalité bizarre, l'héritier du nom & du cabinet de M. le comte de Caylus, ayant obtenu la permiſſion de faire enlever une piece aſſez bien conſervée de ce pavé, ſe vit fruſtré de ſes eſpérances, par la mal-adreſſe des ouvriers, qui la laiſſerent tomber; enſorte que tout fut perdu : comme ſi le génie de l'ancien Aventicum, irrité de cet enlevement, avoit voulu le punir de ſa témérité. L'amphithéatre dont on voit encore l'enceinte, ſert aujourd'hui de verger & de promenade au baillif, dont le château eſt contigu. On doit à M. Wild, auteur de

l'apologie d'Avenches, l'histoire de plusieurs pavés semblables, qui ont été découverts en différens tems, & se sont détruits par la négligence inexcusable & l'avarice ignorante des habitans, peu soucieux de pareils monumens. On en découvrit un en 1687, qui avoit vingt-trois pieds de roi en quarré, à l'extrêmité duquel on lisoit ces mots, *Prothasius fecit.* Une tête de paon, d'un très-beau travail, placé au milieu du pavé, & des figures de dauphins dans les quatre coins, indiquent assez que cet ouvrage étoit des premiers siecles, & que l'opinion de ceux qui prétendoient que le nom de *Prothasius* étoit celui d'un majordome de la petite Bourgogne, vivant vers l'an 610, favori de la reine Brunehaut, ne mérite aucune foi. Ce nom étoit sans doute celui de l'ouvrier; l'usage des artistes de mettre leur nom sur les ouvrages, a souvent donné lieu à des erreurs.

L'usage fréquent des bains domestiques, qui faisoit une partie du luxe des Romains, avoit pénétré en Helvétie. Le pavé d'Avenches faisoit sans doute partie d'un bâtiment où il y avoit des bains; quoique nous ne puissions pas adopter la conjecture de M. Schmidt, qui croit que le bassin du milieu du pavé servoit à placer une cuve dans laquelle on se faisoit frotter : il est

plus naturel de penser qu'il servoit uniquement à rafraîchir la salle. Un très-petit nombre de fragmens de murs peints à fresque, & trouvés dans les environs du même pavé, ne nous laissent que des regrets sur leur destruction. On les voit gravés dans son livre, ainsi qu'une main de femme tenant une tasse de marbre blanc, d'un travail élégant, & d'autres pieces brisées, qui ont été transportées dans la bibliotheque de Berne, tels que des fragmens de lambrissage, qui servoient à l'intérieur des appartemens. Ces carrieres de marbre blanc qu'il y a dans le comté de Neuchatel, fournissoient vraisemblablement la matiere propre aux ouvrages de ce genre.

Il nous reste quelque chose à dire des inscriptions trouvées dans les environs. Nous avons déjà observé que le déplacement de plusieurs monumens de cette espece a donné lieu à bien des erreurs. La même chose paroît être arrivée à Aventicum. Des particuliers peu curieux d'antiquités, voyant une belle pierre à bâtir, ne s'embarrassoient guere de quelques mots gravés dessus qu'ils n'entendoient point, & la plaçoient à l'endroit où elle pouvoit être utile.

La colonne milliaire, qui existoit autrefois à Treycovagne, est aujourd'hi enchâssée dans la façade d'une maison de la ville d'Yverdon. Une

autre inscription rapportée à l'article de Nyon ; a été placée à rebours. D'autres enfin ont été emportées par des curieux.

Nous devons à deux savans Suisses la connoissance de quelques inscriptions qui n'existent plus. L'un est Stumpf, Zuricois, auteur d'une chronique de la Suisse, imprimée pour la premiere fois en 1547, & remplie de recherches curieuses. L'autre est Egide Tschudi, du canton de Glaris, devenu chef de sa république, d'une famille noble & illustrée de nos jours par les premiers grades militaires au service de Naples. Ce dernier a compilé un ouvrage sous le titre d'*Antiquités de la Suisse*, qui n'a paru qu'en 1758, c'est-à-dire, deux siecles après qu'il a été composé. L'un & l'autre rapportent en entier, à quelques mots près, la plus considérable des inscriptions d'Avenches. La pierre sur laquelle elle étoit gravée, fut d'abord enchâssée dans l'angle d'une église. Ce bâtiment ayant été démoli dans la suite, les ouvriers qui y travailloient, casserent en deux la pierre; une moitié fut perdue, l'autre se retrouva vers l'an 1707 dans les bois de Chatel, à quelque distance d'Avenches, où elle étoit employée avec d'autres pierres à fermer la source des fontaines de la ville. Ce fut le professeur Ruchat, que nous avons déjà cité dans cet ouvrage, qui

découvrit ce précieux fragment. M. Wild, en donnant l'inſcription entiere, telle que Tſchudi & Stumpf l'avoient publiée, & diſtinguant par des caracteres différens la partie perdue de celle qui exiſte encore, nous a fourni la preuve la plus complete de l'identité de ce monument. Il prouve l'exiſtence d'une colonie Romaine, fondée par Veſpaſien ou Tite. Les deux dernieres lignes, *Aventicum Helvetiorum Fœderata Patrono*, nous apprennent qu'elle prenoit le titre d'alliée. On ignore le nom du patron de la colonie, en l'honneur duquel cette inſcription fut élevée, & qui devoit être au commencement; ce morceau manquoit déjà du tems de Tſchudi. Nous avons obſervé que, ſelon toute apparence, pluſieurs inſcriptions ont été tranſportées; ce fut le ſort de celles qu'on voit aujourd'hui au château de Villars-les-Moines, ſitué à trois quarts de lieue de Morat. Il y avoit autrefois en ce lieu un monaſtere ou prieuré de l'ordre des Prémontrés, qui fut réuni au chapitre de la cathédrale de Berne en 1484. Berne vendit en 1542 tous les revenus & les droits de cet ancien monaſtere à Jacques de Watteville, avoyer de Berne, pour 6500 livres. Cette terre, qui en rapporte aujourd'hui le double en valeur numéraire, paſſa à la famille de Graffenried; c'eſt à l'un deux qui aimoit l'étude des

antiquités, & à son ami M. Wild, qu'on doit les notices des inscriptions qui se voient encore à Villars, & dont Tschudi & Stumpf avoient déjà connoissance. Nous pensons, comme M. de Graffenried, que le monastere de Villars & son église furent construits en partie des débris d'Avenches ; c'est ainsi que sans doute les inscriptions dont nous parlons y furent transportées.

La plupart des auteurs, qui n'ont pas assez réfléchi sur une conjecture aussi simple, ont mieux aimé supposer gratuitement que le temple de la déesse Aventia, dont il est parlé dans plusieurs inscriptions de Villars, existoit en ce lieu. Il faudroit au moins pouvoir produire en preuve quelques restes d'architecture. Le temple d'une déesse devoit en laisser ; mais le transport des inscriptions depuis Avenches à Villars qui n'en est éloigné que d'une grande lieue, est beaucoup plus vraisemblable que la supposition d'un temple. Il n'est d'ailleurs pas naturel de croire que la divinité adorée sous le nom d'*Aventia*, eût des autels ailleurs qu'à Avenches. Nous disons la même chose des autres inscriptions d'Avenches & Villars, où il est fait mention de cette déesse. Il y est parlé de curateurs de la colonie, & d'exacteurs, ou receveurs des tributs en Helvétie dès le regne d'Auguste. En supposant qu'Avenches

étoit devenue, comme le dit Tacite, la capitale de la nation, ceux que les empereurs employoient à la perception des impôts y devoient naturellement faire leur résidence.

M. de Bochat a traité à fond tout ce qui regarde le gouvernement des Romains dans ce pays. Nous nous contenterons de parler ici d'une correction du texte de César, & d'une observation sur un passage de l'oraison de Cicéron pour Cornelius Balbus : l'un & l'autre ne peuvent qu'intéresser les gens de lettres. César raconte dans le chapitre LXXV du septieme livre de la guerre des Gaules, que six années après la défaite des Helvétiens, Vercingetorix, chef des Gaulois, ayant engagé la nation à se révolter contre les Romains, on régla le nombre des troupes que devoit contribuer chaque peuple pour l'armée qu'on alloit assembler. Voici ce qu'on lit dans la plupart des éditions de César :

Imperat Æduis, atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis, Branoviis, millia XXXV, parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, *Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt, Senonibus, Sequanis, Biturigibus, Xantonibus, Ruthenis, Carnutibus XII millia, Bellovacis X, totidem Lemovicibus, octona Pictonibus, & Turonis,*

& Parisiis, *&* Eleutheris Suessionibus, *Ambianis & Mediomatricis*, *Petrocoriis*, *Nerviis*, *Morinis*, *Nitiobrigibus quina millia.*

On trouve dans ce texte le nom *Eleutheri* répété en deux endroits. M. de Bochat, fondé sur l'autorité de quelques manuscrits, a hasardé la correction suivante. Il substitue *Helvii* à *Eleutheri* la premiere fois, & la seconde il met *Elvetii* à la place du même mot, en changeant un peu la ponctuation; de sorte qu'après le mot *Elvetiis*, il continue à lire *Suessionibus*, *Ambianis.* Les *Helvii*, qui sont les peuples du Vivarais, dépendoient des *Arverni*, Auvergnats, leurs voisins; rien ne paroît plus naturel. Le mot *Eleutheri*, qu'on trouve deux fois dans le texte de César, semble désigner un peuple libre, ou jouissant de franchises particulieres. M. d'Anville, ce géographe si éclairé, n'en a rien dit dans sa Notice des Gaules. N'est-il pas plus naturel de substituer deux peuples Gaulois, nommés les *Helvii*, & les *Helvetii* ou *Elvetii?* Cette conjecture si vraisemblable sert à notre auteur à établir plus solidement son systême de l'assujettissement des Helvétiens. Un passage de Suétone dans la vie de César, confirme son opinion. *Omnem Galliam, quæ a saltu Pyrenæo Alpibusque & monte Gebenna, fluminibus Rheno & Rhodano*

continetur... præter focias ac bene meritas civitates in próvinciæ formam redegit, eique quadringentis in fingulos annos ftipendii nomine impofuit. In vita Julii Cæfaris.

Ce fut vraifemblablement après cette révolte des Gaulois, où les Helvétiens eurent part, que leur entier affujettiffement fut décidé. Il y avoit des receveurs généraux des finances en Helvétie du tems d'Augufte ; témoin l'infcription dont nous avons parlé.

Un paffage de l'oraifon de Cicéron pour Balbus, fournit une autre remarque à M. de Bochat. L'orateur Romain plaidoit pour ce client, l'an 697 de Rome, deux années après la premiere défaite des Helvétiens par Céfar : on conteftoit à Balbus la bourgeoifie de Rome, en foutenant qu'il n'avoit pu l'obtenir de Pompée fans le confentement du peuple de Cadix, d'où il étoit originaire. Cicéron foutenant que le peuple Romain étoit en droit de l'accorder à qui bon lui fembloit de fes fujets ou alliés, fans qu'il fût befoin du confentement de la cité dont ce nouveau citoyen étoit originaire, juftifie le droit de la république, en citant les traités exclufifs, où il étoit ftipulé qu'elle ne pouvoit en ufer. « Il » y a, dit-il, des alliances, comme celles des » Germains, des Infubres, des Helvétiens natifs,

» des Japides, & quelques barbares de la Gaule, » dans lesquelles il est réservé que nous ne re» cevrons aucun des leurs bourgeois de Rome. » Si c'est cette réserve qui nous en ôte la li» berté, il en faut nécessairement conclure que » nous conservons cette liberté à l'égard de tous » ceux dont les alliances ne contiennent point de » pareille exception. „



Les descendans des anciens Helvétiens ont conservé les principes de leurs ancêtres à cet égard ; puisqu'ils ont stipulé dans la plupart des alliances des cantons entr'eux, qu'on ne pourra pas recevoir citoyens ni attirer à soi les sujets réciproques. C'est encore du même principe que découle un droit qui porte le nom d'*abzug*, & qu'on a confondu mal-à-propos avec le droit de traite foraine. Tout sujet ou citoyen qui quitte sa patrie pour en prendre une autre, paie la dixieme, & dans quelques endroits la vingtieme partie de ses biens au fisc. On peut croire que les Helvétiens, réduits à un très-petit nombre de têtes depuis la guerre de César, craignoient de perdre des citoyens. Il semble que les peuples de l'Helvétie ont été dans tous les tems portés à l'émigration. Ce penchant obligea souvent les gouvernemens à publier des édits très-séveres contre ceux qui quitteroient leur

patrie ſans en avoit obtenu la permiſſion. Dans ce ſiecle, où l'induſtrie a conſidérablement augmenté, où l'agriculture & les arts ſe perfectionnent en Suiſſe, cette maladie ſemble diminuer; l'indulgence même des loix y contribue. C'eſt par un gouvernement doux, & en multipliant les moyens de ſubſiſter, qu'on engage les hommes à reſter chez eux. *Patria eſt ubi bene eſt.* Vieille maxime qui contient une grande vérité.

Avenches & le territoire qui en dépend, ont paſſé ſous la domination des Bernois, avec le reſte du Pays-de-Vaud, en 1536. Les premiers évêques de Lauſanne s'appelloient *epiſcopi Aventicenſes*, ſans doute parce que leur dioceſe s'étendoit ſur l'ancien canton ou *pagus* de ce nom. Marius, qui vivoit en 581, eſt le premier qui ait pris le nom d'évêque de Lauſanne. Le temporel d'Avenches dépendoit de ce ſiege; mais Sébaſtien de Montfaucon ayant adhéré au parti du duc de Savoie, Avenches ſuivit le ſort des états de ce prince.



CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIII.

Route d'Avenches. Morat. Chapelle près de Morat en mémoire de la défaite du duc Charles de Bourgogne par les Suisses. Anecdotes sur cette bataille. Chanson composée par un contemporain à ce sujet. Vers modernes sur cette bataille. Morat. Ancien état de cette ville. Villars, ancien prieuré près de Morat. Inscriptions d'Avenches qui se trouvent à Villars. Fribourg. Remarques sur sa fondation. Mœurs & langage des habitans. Représentation des mysteres établie à Fribourg.

LA route qui conduit d'Avenches à Morat est agréablement diversifiée, par la beauté du sol & la vue riante du lac de Morat, dont les bords présentent plusieurs villages qui portent le nom général de Vuilly, ainsi que la montagne située vis-à-vis de Morat. Les vignobles sont la plus grande richesse de cette côte, que cette montagne préserve des vents du nord. Le grand chemin militaire des Romains, indiqué dans la Table de Peutinger, alloit d'Avenches vers Salavaux, & tournoit l'extrêmité occidentale de la montagne de Vuilly. De là, après avoir côtoyé la rive du lac

de Neuchatel, il traverſoit les marais de Morat & d'Anet, où l'on en voit encore des veſtiges : la tradition populaire l'appelle *Heidenweg*, chemin des païens.

Nous approchons d'un objet plus intéreſſant. A une demi-lieue de Morat on voit ſur la droite du grand chemin cette chapelle ſi célebre chez les Suiſſes, où ſont renfermés les reſtes de l'armée de Charles le Hardi. Ce monument eſt auſſi humble que ſon objet eſt grand & noble. On ne voit, parmi différentes inſcriptions, que ces deux qui méritent d'être rapportées. Voici la premiere :

CAROLI INCLITI ET FORTISSIMI
BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS
MORATUM OBSIDENS AB
HELVETIIS CÆSUS HOC
SUI MONUMENTUM RELICUIT
ANNO M. C C C C. LXXVI.

La ſeconde en vers du célebre Haller ſe trouve dans ſes poéſies, & elle ne feroit que perdre à la traduction.

Les hiſtoriens Suiſſes & étrangers ont célébré à l'envi cette grande journée, où Charles le Hardi éprouva pour la ſeconde fois la valeur des Suiſſes. Quelques circonſtances en ont été

différemment rapportées : ce qui n'eſt pas ſurprenant, ſi l'on conſidere la diverſité de paſſions & de partis de ceux qui nous en ont laiſſé le récit. Nous ne prétendons point diminuer la gloire qu'y acquit René II duc de Lorraine ; mais les hiſtoriens François qui ont dit qu'il commandoit l'armée des alliés, & que les Suiſſes lui attribuerent la principale part du ſuccès de la journée, n'étoient pas bien informés.

Commines ſe contente de dire que ce duc, chaſſé de ſes états par le duc de Bourgogne, vint en Suiſſe & ſe trouva à la bataille de Morat avec peu de gens. Schilling, hiſtorien Bernois, qui vivoit du tems de cette guerre, & dont le récit porte le caractere de la vérité, dit que le duc de Lorraine, ſuivi des comtes de Bitſch & de Linanges & de deux cents lances, arriva devant Morat peu d'heures avant la bataille, le matin du 22 juin, jour à jamais mémorable. Le duc luimême, & un grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes de l'armée alliée, furent armés chevaliers par le comte de Thierſtein, qui avoit amené deux cents lances du duc d'Autriche au ſecours des Suiſſes. L'avant-garde étoit ſous les ordres de Jean de Halwyll ; le corps de bataille ſous le bourguemeſtre Waldman, de Zurich ; & Gaſpard de Hortenſtein, de Lucerne,

commandoit le corps de réserve. Cette bataille fut plutôt une déroute qu'un combat ; les Bourguignons attaqués de toutes parts, prirent la fuite, après une légere résistance ; un grand nombre se noya dans le lac ; d'autres qui s'étoient refugiés sur les arbres d'alentour, furent tués sans défense. Commines estime le nombre des morts de l'armée de Charles à dix-huit mille hommes. Toute cette guerre se fit avec tant d'acharnement, qu'il n'est pas fait une seule fois mention de prisonniers ; tout ce qui ne put se sauver périt par le fer ou se noya. Schilling a inséré dans sa chronique une chanson de victoire, faite par un poëte de ce tems-là, qui avoit été présent au combat. Les Suisses avoient conservé l'usage des Gaulois, chez qui les bardes ou poëtes mettoient en vers les exploits guerriers de la nation. On les chantoit ; c'étoient des especes d'annales, où l'on voyoit le détail des actions, le jour du combat, le nombre des tués. Quelque grossiers que soient ces monumens, quoique ni la rime ni la poésie ne puissent guere flatter nos oreilles, ils sont précieux, ils sont tableau, & servent à retracer le caractere national.

Quoique la naïveté du style ne puisse jamais se conserver dans une traduction, nous croyons faire plaisir aux lecteurs de leur donner en prose

françoise cette singuliere chanson, qui contient trente-deux strophes de six vers chacune.

1.

Mon cœur est plein de joie, chantons le récit de ce combat, dont nous avons attendu le moment avec tant d'impatience.

2.

Le duc de Bourgogne, plein du desir de venger sa défaite devant Grandson, s'est avancé jusqu'à Morat, & a dressé ses tentes devant cette ville.

3.

Il foudroyoit en vain ses murs: ceux qui les défendent, pleins de confiance en Dieu, & de valeur, méprisent les vains efforts des Bourguignons, dont ils font peu de cas.

4.

Une nuit il donna l'assaut général, voulant à toute force prendre Morat. Plus de mille de ses vaillans soldats succombent sous les coups de la garnison: leurs corps amoncelés remplissent les fossés.

5.

Tous ceux qui défendoient Morat, se sont couverts de gloire: chantons leurs louanges; pour être chevaliers, il ne leur manque que d'être riches.

6.

Leur noble capitaine, du nom de Bubenberg, commande avec ſageſſe : ſes canonniers tirent bien. Pour défendre une ville, c'eſt à lui qu'il faut s'adreſſer.

7.

Les alliés & confédérés, avertis du ſiege de Morat & du danger commun, s'empreſſent d'accourir ; aucun ne veut reſter dans ſa demeure.

8.

L'illuſtre duc de Lorraine, avide de ſe venger des maux que lui ont faits les Welſches, vient joindre les alliés, ſuivi d'une nombreuſe nobleſſe.

9.

Les troupes du duc d'Autriche, celles de Strasbourg, de Bâle & d'autres villes alliées, arrivent avec le même empreſſement au ſecours de leurs amis.

10.

Jamais on ne vit en ſi peu de tems d'auſſi belles troupes raſſemblées, armées d'artillerie, de hallebardes larges & menues & d'une forêt de piques.

11.

Ce fut l'an de Jéſus-Chriſt 1476, un ſamedi ſoir, des dix mille chevaliers qu'on vit faire tant de belles actions.

12.

A la pointe du jour, nos armées marchent à Morat, à travers une forêt verte. La garnison de la ville est pleine de joie; on voit l'armée du duc en bataille, & bientôt le combat s'engage.

13.

Avant d'être sorti de la forêt, l'on arme un grand nombre de chevaliers: le duc de Lorraine étoit parmi eux: tous s'écrient ensemble, allons au combat.

14.

On tient conseil un moment avant d'attaquer l'ennemi; pendant ce petit retard, on entend maint guerriers dire avec impatience: quand finira-t-on de délibérer? le jour s'avance, bientôt il va être midi, quand pourrons-nous combattre?

15.

Les bannieres sont déployées; nos braves guerriers se font voir à l'envi; chacun médite de porter ses coups, & de faire ruisseler le sang autour du duc.

16.

On voit à l'avant-garde les deux bannieres de l'Entlibuch & de Thoun, qui aiment à combattre ensemble.

17.

Les chevaliers commencent l'attaque, la lance baiſſée & courant à l'ennemi, bravant ſon artillerie.

18.

Bientôt nos coulevrines font feu ſur les lignes, les piques s'avancent avec les hallebardes, on frappe, on tue tout, riches & pauvres.

19.

La réſiſtance ne fut pas longue; les ennemis prirent la fuite; fantaſſins & cavaliers *tombent* ſous nos coups, le champ eſt ſemé de lances & de piques.

20.

Les fuyards ſe diſperſent de toutes parts, & cherchent à ſe dérober à leurs vainqueurs; beaucoup d'entr'eux ſe jettent dans le lac, quoiqu'ils n'euſſent pas ſoif.

21.

Ils étoient dans l'eau juſqu'au col, on les tuoit comme des canards, d'autres les pourſuivoient dans des bateaux; le lac devient rouge de leur ſang, on entend gémir les mourans & les bleſſés.

22.

D'autres ſe ſauvent ſur des arbres : on eût dit

que c'étoient des corneilles ; mais n'ayant point d'ailes, ils tombent percés de coups de carabines & de piques.

23.

On poursuit les ennemis à deux milles de distance, les chemins étoient couverts de morts. Rendons graces dans tous les âges à Dieu, qui a vengé nos amis de Grandson.

24.

Je ne sais pas exactement combien il y eut de morts ; mais, selon ce qu'on m'en dit, les Welsches perdirent vingt-six mille hommes tués ou noyés.

25.

Du côté des alliés, on sait certainement qu'il ne resta pas vingt hommes sur la place : ce qui prouve que Dieu veilloit sur nos braves guerriers qui le craignent & le servent.

26.

Si les ennemis n'avoient pas pris la fuite si-tôt, ils auroient tous péri ; mais le soleil achevant sa course & se baissant sur l'horizon, mit fin à la poursuite. On entra dans leur camp.

27.

Il avoit un demi-mille de longueur. Plus de mille tentes dressées & toute l'artillerie qui avoit

battu les murs de Morat, reftent aux vainqueurs.

28.

N. B. *Cette ftrophe étant inintelligible*, *nous l'omettons*.

29.

On entre dans le pays du comte de Romont; fes villes & fes châteaux font la proie des flammes. Le comte n'avoit pas attendu l'iffue du combat; bien lui en prit; s'il étoit refté dans fon camp, il auroit eu chaud.

30.

*Cette ftrophe eft obfcure; la fin dit qu'*on donne échec & mat au comte de Romont.

31.

Les Suiffes, qu'il avoit coutume d'appeller gueux, ne lui demandent pas du pain; leurs bâtons font des piques: on les lui préfente, & ce mot ne lui plait pas.

32.

Vital Weber a fait cette chanfon; il étoit préfent à la bataille. *Le refte de cette ftance eft obfcur, & la chanfon finit par* Amen.

Le duc de Lorraine alla l'hiver fuivant à Berne & à la diete des cantons, folliciter des fecours pour faire lever le fiege que Charles avoit mis devant Nancy. Il obtint huit mille

hommes. On ſait la fin du duc de Bourgogne: mais une circonſtance que tous les hiſtoriens Suiſſes ont rapportée, c'eſt que René parut en perſonne dans l'aſſemblée du conſeil des deux cents de Berne; ce fut principalement à cette république qu'il dut le ſecours des Suiſſes.

On célebre encore annuellement à Morat l'anniverſaire de cette grande journée, d'autant plus mémorable, que le même jour, 22 juin, les Bernois avoient gagné la bataille de Laupen en 1339. L'une & l'autre de ces journées étoit déciſive: on combattoit *pro aris & focis.*

Les annaliſtes Bernois nous ont conſervé le diſcours que Jean de Halwyll adreſſa à ſes concitoyens de Berne avant le combat de Morat. On croit lire l'hiſtoire des anciennes guerres des Romains. Pendant qu'il parloit, & qu'il faiſoit mettre l'armée à genoux pour invoquer le ſecours de Dieu, le ciel, qui pendant tout le matin avoit été obſcurci par la pluie & les nuages, devint ſerein, & le ſoleil parut. Alors Halwyll, profitant de cet augure, ſe leva, faiſant briller ſon épée nue, & finit ſa harangue en ces mots: « Braves » guerriers, le ciel ſe déclare pour nous, Dieu » a exaucé nos prieres. Venez, marchons intré» pidement à l'ennemi. Hommes mariés, ſouve» nez-vous de vos femmes & de vos enfans; &

» vous, jeunes guerriers, si vous aimez vos jeunes » maîtresses en tout bien & honneur, défendez-» les contre la brutale rage des ennemis que » vous avez en face ».

Jamais guerre ne fut plus acharnée que celle des Suisses & du duc de Bourgogne. Tous les motifs propres à exciter le courage se trouvoient réunis, la vengeance contre cet ennemi cruel, le danger imminent de la patrie, & un riche butin. La honte de Charles de Bourgogne fut égale à la gloire des Suisses. Ce prince avoit de mauvaises troupes : on a observé qu'il se fioit plus aux étrangers qu'à ses propres sujets. Les armées qu'il mena contre les Suisses étoient ramassées de tous côtés, & remplies de Lombards & d'Italiens : ce qui fut cause de sa perte; on sait qu'il fut trahi par le comte de Campobasse devant Nancy.

Nous ajouterons à ce qu'on vient de lire sur la défaite de Charles le Hardi, un fragment du même poëme, dont on a vu quelque chose à l'article de Cerlier.

Morat, voici la place
Où d'un prince orgueilleux tu confondis l'audace.
C'est dans ces plaines qu'autrefois
Tu vis fuir, accablé du poids de sa disgrace,
Ce Charles, le rival & la terreur des rois.

Les rives de ton lac, de ses drapeaux couvertes,
L'assuroient que, bientôt cédant à son couroux,
Tes remparts foudroyés tomberoient sous ses coups;
Et que tes chefs instruits de ses droits par leurs pertes,
Viendroient entre ses mains se remettre à genoux.
La fortune se plut à le tromper sans cesse:
Tu ne t'apprêtois point à recevoir sa loi.
Il ignoroit, hélas! dans sa fatale ivresse,
Quels étoient ces guerriers qui combattoient pour toi.
Je crois les voir encor marcher à la victoire.
Le fer étincelant brille de toutes parts,
Deux mots entrelacés ornent leurs étendards,
La haine des tyrans & l'amour de la gloire.
Aux travaux des combats par les combats formés,
Chacun d'eux en soi-même a mis sa confiance;
Leur calme activité, leur docile silence,
Tout marque des héros à vaincre accoutumés.
Déjà... Mais dois-je ici rappeller la mémoire
Des funestes effets de leur ressentiment?
Non: bien mieux que mes vers ce sombre monument
Des coups qu'ils ont frappés saura tracer l'histoire.
    Temple informe, étrange cercueil;
Sa structure de loin semble inspirer la crainte;
    Les tristes symboles du deuil
Font l'unique ornement de sa lugubre enceinte.
    Un jour sinistre & ténébreux,
Qui pénetre au travers d'une grille terrible,
Ne laisse appercevoir, dans ce séjour affreux,
    Que des tas d'ossemens poudreux,
Dont l'aspect fait frémir le cœur le moins sensible,
Le passant étonné s'arrête, & lit ces vers:

Charles voulut que d'âge en âge,
Ce triste mausolée attestât les revers
Qu'il éprouva sur ce rivage.

Morat, ville municipale, de même que plusieurs autres de la Suisse, dont nous avons déjà parlé, reconnoissoit pour souverains les ducs de Savoie, quoiqu'en vertu de concessions obtenues par des empereurs, elle jouît de très-beaux privileges, & qu'elle eût des alliances avec divers états voisins. Le comte de Romont ayant suivi le parti du duc de Bourgogne, les Bernois se rendirent maîtres de Morat qui ne fit pas de résistance, & cette ville est restée sous la domination de Berne & de Fribourg, qui alternativement y envoient pour cinq ans un baillif portant le nom d'avoyer, de même qu'à Grandson. Les appels des causes civiles se portent à Berne quand le baillif est Fribourgeois, & à Fribourg quand Berne nomme le baillif. Par cet arrangement, il ne peut y avoir aucun abus d'autorité, & la balance est toujours égale. La religion réformée s'y établit en l'an 1530 à la pluralité des voix, comme à Grandson. Morat est le premier endroit où l'on parle la langue allemande, en sortant du Pays-de-Vaud.

Nous avons déjà observé ailleurs la ligne de séparation entre les deux langues, passant par

Fribourg, & se dirigeant vers la Neuville; cette même ligne sépare les dialectes du bailliage de Gessenay ou Sanen, dont la partie orientale est allemande, & la partie occidentale parle françois.

La situation de Morat est très-riante; ses environs sont fertiles. Le Pays-de-Vaud finit ici, & la nature semble y avoir marqué les limites du beau & du laid. A mesure qu'on se rapproche de Berne ou de Fribourg, les forêts de sapins plus fréquentes répandent leur ombrage sombre aux environs. Le voyageur qui vient du Pays-de-Vaud, regrette ces beaux lacs, ces jolies villes, ces côteaux couronnés de vignes, ces champs couverts de froment, & ces excellens vergers dont le Pays-de-Vaud est paré. A Morat, la nature prend une autre face; le caractere national change de même. La gaieté regne chez le peuple du Pays-de-Vaud; les jours de fête sont autant de jours destinés au chant & à des danses, où de jeunes filles forment des ronds.

Junctæque nymphis gratiæ decentes
Alterno terram quatiunt pede.

Parmi les peuples du canton allemand de Berne, le dimanche & les fêtes sont employés au repos & à des assemblées de village, dont le seul plaisir consiste à être assis sans rien faire. Tout ceci tourne au

profit des cabarets ; le dimanche eſt le jour où le peuple s'enivre, de même qu'à Paris, à Londres, & par-tout. La rudeſſe du caractere des Suiſſes Allemands ſe manifeſte juſques dans leurs plaiſirs. Voici le coſtume de leurs bals. L'uſage veut qu'une jolie fille qui ne veut pas paſſer pour une imprudente, ne ſe laiſſe engager à danſer qu'après une réſiſtance opiniâtre. Ses premiers pas pour danſer ont l'air d'un enlevement, & ſes efforts pour ſe défendre préſentent l'image d'un viol. Souvent deux ou trois jeunes gens ſe diſputent à qui l'aura ; elle ſe rend enfin, après de longs débats, d'où elle ne ſort qu'aux dépens de ſa parure miſe en pieces. En parlant de ces ſinguliers combats, dont la fille & ſes parens font gloire, on dit dans le langage des villageois, qu'une telle fille a été bien déchirée un tel jour : ce qui veut dire qu'elle a eu les honneurs de la fête.

En ſe promenant ſur les hauteurs qui commandent Morat à l'orient & au midi, on découvre ſon enceinte environnée de murs & de tours anciennes aſſez conſidérables. C'eſt ſur ces hauteurs qu'étoit campée l'armée du duc Charles de Bourgogne, quand il fut attaqué & défait par les Suiſſes.

A une demi-lieue de Morat, du même côté,

derriere

derriere des bois de ſapin, eſt le village de Villars-les-Moines, où l'abbaye des prémontrés eſt devenue une terre conſidérable. On y voit dans les murs de différens édifices, & dans ceux de l'ancien couvent, un aſſez grand nombre d'inſcriptions anciennes d'Aventicum. Une des plus remarquables eſt celle où ſont imprimés les titres de cette colonie : on en parlera ailleurs.

On peut aller de Morat à Fribourg en droiture, par une route aſſez déſagréable, qui eſt de quatre petites lieues. Mais en faiſant un détour & paſſant par Avenches, le chemin nouvellement conſtruit eſt préférable. Fribourg, capitale du canton, fut bâtie par Berthold IV, pere de Berthold V, duc de Zäringuen. La date de ſa fondation, qui eſt 1179, précede celle de Berne de douze ans. Fribourg reſta, après l'extinction des ducs de Zäringuen, ſous la maiſon de Kibourg, qui avoit hérité leurs domaines en Suiſſe, & paſſa enſuite ſous la maiſon de Habſbourg. On peut voir dans les Annales Suiſſes les détails concernant ſon hiſtoire. La ſituation de Fribourg eſt triſte & ſauvage; des côteaux fort élevés & des rochers l'environnent à l'orient & au nord. La ville même eſt aſſiſe ſur un rocher de pierre de grès, dont le ſommet oriental eſt très-eſcarpé; la Sarine ou Sana l'entoure de deux

côtés. Tout caractérise la barbarie du siecle de sa fondation.

Dans les beaux jours de l'empire Romain, les hommes s'établissoient dans des lieux agréables ; on vivoit tranquille, on cultivoit les arts, on connoissoit le commerce & les douceurs de la vie. Quand l'Europe se vit asservie sous le joug féodal, chaque petit seigneur obligé de pourvoir à sa sûreté, se logea sur un rocher. Les fondateurs de Berne & de Fribourg chercherent des situations où, selon la maniere de faire les sieges dans ce tems-là, les villes qu'ils bâtissoient fussent fortes par leur emplacement.

La ville de Fribourg étant placée sur la ligne de séparation des deux langues, on y trouve un quartier où chacun parle allemand, tandis que le reste des habitans parle françois ou patois. Ainsi les Fribourgeois sont moitié Allemands, moitié François. Les affaires se traitent en allemand dans les conseils ; mais les peuples du canton ne savent guere que le patois : ce dialecte est généralement en usage même dans la bonne compagnie ; c'est celui de tout le Pays-de-Vaud parmi le peuple ; il mérite l'attention de ceux qui aiment ce genre de recherches. On y reconnoît sensiblement la dérivation des mots de la langue latine, qui sont devenus moins reconnoissables à mesure que la

langue françoise s'est perfectionnée. En patois du Pays-de-Vaud, le pain s'appelle *pan*, un enfant, *infant;* les enfans appellent leur pere *sennor* & leur mere *donna*. Tous ces mots sont évidemment latins; les deux derniers viennent de *senior* & *domina*. La chancellerie de Fribourg est allemande, quoique généralement tout le monde y sache mieux le françois que l'allemand.

De tous les cantons de la Suisse, celui de Fribourg est le plus attaché à la France par le service militaire. Des trois régimens Suisses qui servent le roi, celui des Gardes est commandé par le comte d'Affry, Fribourgeois. Les régimens de Diesbach, Castella & Boccard sont aussi commandés par des officiers de ce canton. On est étonné que cet état, dont la population n'est évaluée qu'à environ 72000 ames, puisse former des recrues suffisantes pour tous ces corps. En comptant pour rien le régiment des Gardes qui est composé de soldats de la nation entiere, les trois autres régimens forment un corps de 3000 hommes; c'est un homme sur vingt-quatre têtes, en les divisant par la somme totale des habitans de ce canton. En France, on ne compte généralement qu'un soldat sur cent têtes, même en supposant que tout le militaire ne soit composé que de nationaux; quoique les troupes étrangeres dans

ce ſervice y forment un corps conſidérable. On peut en quelque façon réſoudre ainſi ce problême : outre que les compagnies de Fribourg tâchent de ſe recruter non-ſeulement dans ce canton, mais dans toute la Suiſſe, il faut y ajouter le tiers d'étrangers que le roi permet aux Suiſſes d'enrôler dans leurs régimens. Tout cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe avancer hardiment, que de toutes les nations de l'Europe, les Suiſſes ſont celle qui, en raiſon de ſa population, a le plus grand nombre de ſoldats.

Le canton de Fribourg eſt aſſez peuplé, & l'agriculture y reçoit des encouragemens de la part de l'état. On trouve à Fribourg des gens aimables, une ſociété douce, la politeſſe françoiſe avec une grande ſimplicité dans les mœurs. On ſoupe à ſix heures du ſoir ; après ſouper la compagnie ſe raſſemble ; deux ou trois maiſons ſont les ſeules où l'on faſſe de la dépenſe. La dévotion s'y ſoutient, & avec elle le zele pour toutes les anciennes fêtes de la religion de Rome qui n'appartiennent point au culte. Telles ſont ces repréſentations publiques de l'hiſtoire de l'Evangile, autrefois uſitées généralement. Le jour des rois, par exemple, on repréſente ſur un échafaud le roi Hérode conſultant avec les docteurs de la loi ſur l'apparition de l'étoile d'orient. Les trois

mages ou les trois rois, dont l'un a le visage barbouillé de noir, arrivent à cheval. Hérode se fait lire les prophéties concernant le Messie, & dispute avec les pharisiens sur leur interprétation. La vierge Marie assise sur un âne, accompagnée de l'enfant Jésus, traverse la ville, suivie de Joseph, tandis qu'une étoile brillante attachée à une corde tendue d'un bout de la rue à l'autre, les escorte à travers les airs. Tout cela arrive à l'église, pour entendre la messe. Ce singulier spectacle est orné par des troupes de cavaliers vêtus d'habillemens brillans, pour faire honneur à la fête.

Cet enchaînement secret de circonstances, que quelques-uns appellent hasard, d'autres fatalité, & que les esprits sages nomment l'*ordre admirable de la Providence*, a conservé chez les Fribourgeois les dogmes & le culte de l'église romaine, de même qu'à Soleure; tandis que Berne placée entre les deux états, embrassa les dogmes des réformateurs. La crise fut violente dans ces trois villes, ainsi que dans celle de Basle. Plusieurs citoyens distingués de Fribourg furent obligés de quitter leur patrie, parce qu'ils adhéroient aux nouveaux dogmes, tandis qu'une branche de la famille de Diesbach quitta Berne, & s'établit à Fribourg pour rester dans le sein de l'ancien

culte. Vers la fin du quatorzieme ſiecle, une ſecte qui tenoit aux dogmes de Wiclef, s'introduiſit à Fribourg & à Berne. C'étoit préciſément dans le tems que les mêmes ſectaires s'étoient répandus en Angleterre. Ils rejetoient les indulgences, les abſolutions, l'invocation de la Vierge & des ſaints, le purgatoire & les meſſes pour les morts. Ces germes de la réformation étouffés dans leur naiſſance reſterent cachés dans différentes parties de l'Europe. Vraiſemblablement ils ſe répandirent d'abord en Suiſſe par quelques diſciples des Vaudois, qui habitoient les vallées du Piémont. Arnold de Breſcia en avoit ſemé les premiers germes à Zurich dès l'an 1138, en prêchant contre les moines & les abus du clergé romain. Il retourna en Italie, & fut brûlé à Rome comme hérétique.

L'égliſe cathédrale de Fribourg, dédiée à ſaint Nicolas, a été fondée l'an 1283, & la tour en 1440. Les ſculptures bizarres qu'on voit au-deſſus du portail, & qui repréſentent le jugement dernier dans le goût des figures de Callot, prouvent plutôt celui des artiſtes du tems paſſé, & l'uſage où l'on étoit de mêler le burleſque avec les ſujets les plus ſérieux, qu'une intention de tourner la religion & les traditions de l'égliſe en ridicule. Un homme de lettres Suiſſe paroît

avoir cherché mal-à-propos le ſens de ce monument Fribourgeois dans l'opinion de quelque ſculpteur qui ſe moquoit de l'éternité des peines. Des diables portant les damnés dans des hottes, ne ſont pas plus ridicules que quelques figures du fameux tableau du jugement dernier par Michel-Ange.

Cette égliſe a un chapitre de chanoines fondé en 1512. Il y a trois couvens d'hommes & quatre couvens de femmes à Fribourg. Le college des Jéſuites, dont l'état a ſécularifé le revenu à l'époque de leur abolition, étoit autrefois la principale école de la jeuneſſe. L'évêque, qui porte auſſi le titre d'évêque de Lauſanne, y fait ſa réſidence.

Les études, les arts & le commerce ne fleuriſſent guere dans cette ville. Le ſervice de France eſt le grand objet de l'ambition des bonnes familles; les emplois du gouvernement rempliſſent le reſte de leur tems. Il eſt ordinaire de voir des Fribourgeois qui ont paſſé leur jeuneſſe dans le métier des armes, finir par la magiſtrature & réſider quelques années dans un château en qualité de baillifs. La juriſprudence de la plupart des républiques Suiſſes ſe réduit à expliquer un code de loix peu conſidérable, ſans le ſecours du droit civil, ni d'aucune autre autorité. Voilà pourquoi

un militaire qui n'a jamais étudié le droit, s'il a l'esprit juste, juge la plupart du tems aussi bien & quelquefois mieux qu'un jurisconsulte. Le code des loix de Fribourg n'a jamais été imprimé. Berthold IV, duc de Zäringuen, fondateur de cette ville, lui donna ses premiers statuts, qui sont encore en force. Les loix civiles des états de la Suisse different considérablement entr'elles, ayant été puisées dans des sources diverses. On y trouve des vestiges des loix des Bourguigons, de celles des Allemands & des loix Romaines. La plupart de ces codes ne sont que des compilations recueillies peu à peu, qui ont pour base quelque charte donnée par le premier fondateur d'une ville. Telles sont la charte de Fribourg & celle de Berne, dont on parlera ailleurs. Les deux branches de commerce les plus considérables du canton de Fribourg, sont ses fromages, connus dans toute l'Europe sous le nom de Gruyere, & les chevaux avec le bétail. Les foires de chevaux de Romont, petit bourg de ce canton, sont renommées. C'est le tems des réjouissances. Le peuple de ce pays est généralement bien fait, & les femmes belles. La race humaine est très-diversifiée en Suisse : on peut remarquer en général que les habitans des montagnes sont mieux faits que ceux des plaines. Un travail trop pénible affaisse le

corps & le vieillit de bonne heure; la vie sédentaire est encore plus nuisible. Les peuples montagnards, dont le genre d'occupation tient le milieu entre ces deux extrêmes, ont l'avantage sur l'un & l'autre.

On arrive aux frontieres de Fribourg & de Berne, après trois heures de marche, près d'un torrent nommé *Singina*, & en allemand *Sensen*, qu'on passe sur un pont. Tout le pays entre ces deux villes présente un aspect sauvage. La route depuis le pont de la Singina jusqu'à une demi-lieue de Berne, est triste. Des forêts de sapins occupent une partie de ce district. On croit être transporté dans les siecles reculés où la Suisse étoit presque déserte. Des ours & d'autres bêtes féroces occupoient la place où l'on voit aujourd'hui des villes remplies d'habitans. Dans des siecles plus heureux, l'agriculture & l'industrie ont métamorphosé une partie de ce pays; mais il reste encore beaucoup de vestiges de son ancien état. De vastes forêts couvrent une grande partie des deux cantons: l'usage où l'on est de bâtir la plupart des maisons de paysans en bois, & d'entourer les possessions, soit prairies, soit champs, de haies seches, doit sa naissance à l'ancien état de ce pays. Mais insensiblement les forêts diminuent; le prix du bois a haussé au-delà de la

proportion des autres valeurs ; & depuis quarante années on commence à exploiter des marais de tourbes, qui abondent aux environs de Berne, & dont on fait une grande consommation dans la capitale. Mais les habitans des villages, qui logent avec leurs foins & leurs bestiaux, ont de la répugnance pour cette espece de chauffage, dont la fumée nuit, selon leur opinion, à la qualité des fourrages.

On ne découvre les clochers & les tours de Berne qu'à environ une demi-lieue de ses portes. Aucune tradition n'indique des établissemens Romains dans le voisinage de cette ville ; mais plusieurs vestiges d'antiquité font croire que ses environs étoient habités dans le tems où l'Helvétie se trouvoit sous la domination des empereurs. Il y a quelques années qu'on déterra dans le cimetiere d'un village situé à une petite lieue de Berne, nommé *Pumplitz*, un reste de pavé mosaïque, où l'on voyoit les lettres MAX... Une monnoie ou denier d'argent de l'empereur Pertinax, trouvée aux portes de Berne à quelques pieds sous terre, & nombre d'autres monnoies romaines, découvertes en différens tems aux environs, confirment cette conjecture. La forêt qui porte le nom de Bremgarten, située à une demi-lieue au nord de cette ville, a donné lieu à l'opinion très-mal

imaginée, qui vouloit que ce nom désignât la station d'un détachement de troupes, *prima gardia.* Mais outre que ce mot est de la basse latinité, le nom de *Bremgarten* est composé de *brem* ou *bre, colline*, & de *gard*, qui signifie un lieu fermé, mot d'où dérive le nom allemand *garten*, & le françois *jardin.* La situation de la forêt qui porte ce nom, s'éleve un peu au-dessus de Berne, & a une pente rapide vers le nord, où l'Aar l'environne. Loin de chercher une origine latine à ce nom, l'on y trouve une nouvelle preuve du systême celtique de M. de Bochat.

Fin du Tome II.



TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce second volume.

Fin de la Table.

G. Berthier
7. 3. 1983

